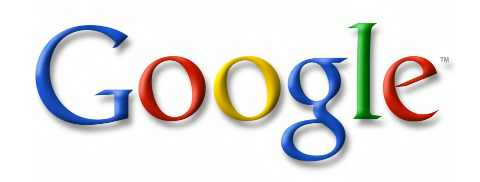




NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES
LETTRES.

Mois de Mai 1704.

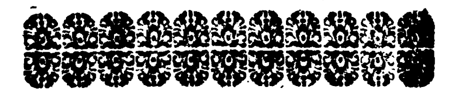
Par JAQUES BERNARD.



A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES
& DANIEL PAIN.

M. DCCIV.

Avec Privilege des Etats de Holl. & Westf.



NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Mai 1704.

ARTICLE I.

SUITE *de l'*EXTRAIT *de l'*HISTOIRE CRITIQUE *des* DOGMES *&* *des* CULTES BONS *&* MAUVAIS *de l'Eglise depuis Adam jusqu'à Jesus-Christ. Par Mr.* JURIEU.

II. LA SECONDE Partie de cèt Ouvrage contient l'Histoire du

* *On trouvera le commencement de cèt Extrait dans les Nouvelles d'Avril. pag. 363.*

Culte Judaïque, tel qu'il a été commandé par la Loi de Dieu, ou augmenté par la Tradition des Juifs. Mr. *Jurieu* ne donne point ici d'Essai des Dogmes & de la Théologie de l'Eglise Israëlite, comme il en a donné un de la Théologie des Péres avant *Moyse*, dans la premiére Partie. La raison en est, qu'il n'a rien trouvé à dire de nouveau sur ce sujet, qui fût digne de la curiosité du Public. Cette seconde Partie est divisée en quatre autres. La premiére parle du lieu où se faisoit le service de la Loi, qui est le Tabernacle, auquel succeda le Temple. La seconde traite des Vaisseaux du Temple. Les Ministres du Service sont le sujet de la troisiéme; & le Service même, ou les Cérémonies de la Loi Mosaïque sont expliquez dans la quatriéme.

1. L'Auteur commence par rechercher l'antiquité des Temples en général. C'est dans le Livre des Juges, qu'on trouve le premier Temple Payen, dont il soit parlé dans l'Ecriture. C'est celui de *Dagon*, dans le Pays des Philistins, qui fut renversé par *Samson*. Mr. *Jurieu* croit donc, qu'avant que le peuple d'*Israël* fût sorti d'Egypte, il n'y avoit aucun Temple. Les Egyp-
tiens,

tiens, quoi qu'ils adoraſſent déja des bêtes, n'avoient point de Temples, puis qu'il n'en eſt fait aucune mention dans toute l'Hiſtoire de l'Exode; quoi qu'il y ſoit parlé des Dieux de ces Idolatres. Il y a aparence que le Tabernacle de *Moyſe* fut le premier modéle des Temples, environ les tems de *Samſon* & de *Samuel*, douze ou treize cens ans après le Déluge, à peu près dans le tems que la Ville de Troye fut priſe par les Grecs. Tout ce que diſent les Grecs ou les Latins des premiers, qui ont bâti des Temples, eſt ou faux ou incertain, ou plus nouveau que les Siécles, dont on vient de parler. En général, en matiére d'origine des choſes, les anciens Auteurs Grecs & Latins ſont de très-méchans guides.

De l'origine des Temples Mr. *Jurieu* paſſe à la deſcription du Tabernacle, qui a été le plus ancien de tous; de là il vient à celle du Temple de *Salomon*. Nous ne nous arrêterons point ſur tout cela, nous contentant de faire ces deux Remarques. 1. Qu'il n'y avoit point de ſiége dans le Parvis du Temple, parce qu'il n'y avoit que le Souverain Sacrificateur & le Roi, à qui il fût permis de s'aſſeoir dans le Temple.

2. Il paroit par la description du Temple, que la Remarque de Rabbi *Schem Tob* n'est pas mal fondée, c'est que Dieu se fit construire un Palais presque à la maniére des Rois, où il y avoit tout ce qui se voit dans leurs Palais, gardes, officiers, appartemens, tables, cuisines, mets, domestiques, &c. afin de faire comprendre que Dieu habitoit là d'une façon particuliére, comme les Rois de la Terre dans leurs Palais.

Après la Description du Temple de Jérusalem on trouve celle du second Temple, & du Temple d'*Hérode*. Pour bâtir ce dernier, * ce Prince rasa le premier dès ses fondemens, & en jetta de nouveaux, après avoir communiqué son dessein au Peuple & l'avoir obligé à le trouver bon. Il fut fait en huit ans, quoi que *Joseph* nous dise qu'on n'y employa qu'onze mille Ouvriers. Si les Juifs disent à *Jesus-Christ* qu'on fut quarante six ans à le bâtir, cela signifie simplement que depuis la dix-huitiême année d'*Hérode* jusques à ce jour-là, il y avoit 46. ans juste, & tous les jours on y augmentoit quelque

* *Je ne crois point que* Joseph *aît dit la vérité. Aparemment qu'*Hérode *ne fit que réparer & embellir l'ancien Temple.*

que chose, comme on fait aux édifices publics.

Après la Description du Temple d'*Hérode* Mr. *Jurieu* dit un mot des deux Temples Schismatiques de Guerizim & d'*Onias*.

2. Il est impossible d'entrer dans le détail de tout ce qui concerne les Vaisseaux du Temple & les instrumens du culte Lévitique. Il faut se contenter de quelques remarques détachées. L'Auteur croit que les Chérubins avoient en même tems la figure d'homme, de lion, d'aigle, & de bœuf. Ces figures représentoient les caractéres que doivent avoir les Ministres de la Divinité. Il adopte la pensée de *Lightfoot*, qui veut que quand l'Ecriture dit que les Chérubins couvroient leurs piés de deux de leurs ailes, cela signifie qu'ils couvroient les parties que la pudeur oblige de cacher. Les Hébreux disent encore מי רגלים, les *eaux des piés*, pour dire, les urines. Si les Juifs ne mirent point de Chérubins dans le second temple, ce n'est point qu'ils en eussent oublié la figure. En 50. ou 60. ans on ne perd pas la mémoire d'une chose si remarquable, & s'ils l'avoient oubliée *Ezéchiel* la leur eut rafraichie. La vraie raison est l'aversion invincible

ı'ils conçurent contre toute image & ɔntre toute figure. Ils craignirent que s Payens qui étoient maitres, quand ; vouloient de leurs Sanctuaires, y ouvant ces figures, ne les crussent olatres. Ils curent aussi peur, que : ne fût un piége pour leurs peuples.

A l'égard de l'Arche, outre les raiɔns mystiques de sa Sainteté, la raiɔn pour laquelle les Juifs avoient un grand respect pour elle, c'est parce ı'elle étoit particuliérement destinée y poser les Tables de la Loi, que ıieu grava lui-même. Elle étoit apel-'e l'*Arche d'Alliance*, parce que cette ,oi étoit l'Alliance; l'*Arche du témoiɪage*, & simplement le *Témoignage*, arce que la Loi est si souvent apellée e ce nom. Le nom même de Dieu :t attribué à cette Arche, *que l'Eterel se leve*: quoi que le nom de Dieu ans ces passages regarde Dieu directeıent & non l'Arche, cependant cela ft dit de Dieu par égard à ce qu'il se ıanifestoit dans l'Arche, & c'est pare que la Parole de Dieu, la Loi toit là-dedans. Il est vrai que cette ırche étoit aussi la figure de *Jesus-'brist*; mais cela ne faisoit pas sa rincipale dignité. Cela lui étoit comıun avec le serpent d'airain & avec tous

tous les sacrifices propitiatoires. Si les Juifs ne firent point d'Arche, pour le second Temple, c'est qu'ils n'avoient plus les Tables de la Loi pour y mettre, & que toute la dignité mystique de l'Arche ne subsistoit plus. Il est étonnant, que cette Arche si précieuse ne fut pas conservée, comme le furent tous les autres Vaisseaux du Temple, qu'on rendit aux Juifs, quand on les renvoya dans leur Pays. Il y a aparence que les Babyloniens la brûlérent; parce qu'ils avoient ouï dire, que c'étoit un Dieu formidable aux Nations, & qui protegeoit les Juifs.

3. Mr. *Jurieu* commence son Traité des Ministres du Temple, & de leur Vêtemens, par ce qui concerne le Souverain Sacrificateur, qui étoit le Chef de la Religion. Il étoit unique, & n'avoit point d'égal ni d'associé, qui partageât ses honneurs. S'il semble qu'on puisse inférer le contraire de quelques passages de l'Ancien Testament, où il est parlé de plusieurs Souverains Sacrificateurs, cela vient de ce que celui qui avoit proprement cèt honneur, avoit sous lui comme des espèces de grans Vicaires, qui le soulageoient dans les fonctions de sa Charge. Ainsi le Souverain Sacrificateur *Abiathar* a-

 voit

voit deux grans Vicaires sous lui, parce que le Service Divin se faisoit alors en deux lieux, en Gabaon, où étoit le Tabernacle de *Moyse* avec l'Autel des Holocaustes, & dans la Cité de *David*, en Jérusalem, où étoit l'Arche. C'est pourquoi il faloit deux Présidens du service. *Tsadock* étoit établi, pour être à la tête des Sacrificateurs, qui faisoient le service dans l'ancien Tabernacle, *Abimelec* fils d'*Abiathar* avoit la conduite du service, qui se faisoit devant l'Arche. Mais *Abiathar* étoit au dessus de tous. On peut trouver d'autres exemples à peu près semblables dans l'Ecriture.

Cette Remarque ne léve pas pourtant toute la difficulté; puisque dans l'Evangile il est souvent parlé de Souverains Sacrificateurs au pluriel. Mr. *Jurieu* répond, que ce nom de Souverain Sacrificateur se donnoit 1. au *Segen*, c'est-à-dire, au Grand Vicaire, tels qu'étoient *Tsadock* & *Abimelec* sous *Abiathar*. 2. Aux Chefs des 24. Classes des Sacrificateurs; qui servoient par tour au Temple. 3. Aux Sacrificateurs déposez, ce qui arrivoit souvent sous le second Temple, après que la race des *Asmonéens* fut éteinte. Le Pontificat devint même presque annuel. La

Gemare

Gemare du Traité du Talmud, intitulé *Joma*, le dit expreſſément. *Ils changeoient tous les ans le Pontificat, comme on change les offices du Palais.*

A l'égard des habits du Souverain Sacrificateur, il eſt bon de remarquer que dans les parvis du Temple, ils étoient nuds piés ſur le marbre, à cauſe de ce que Dieu dit à *Moyſe*, *déchauſſe tes ſouliers, car le lieu où tu ès eſt terre ſainte.* Si l'on ajoute à cela, qu'ils étoient très-légérement habillez, qu'ils ſe dépouilloient & ſe lavoient ſouvent, & qu'ils ne s'aſſeoient jamais dans le lieu du ſervice, on ne ſera pas ſurpris de leurs fréquentes maladies.

Mr. *Jurieu* s'étend beaucoup ſur l'*Urim* & le *Thummim*. Il examine les ſentimens des Savans ſur une queſtion ſi obſcure. Il regarde l'opinion de *Spencer* comme la plus fauſſe & même comme une opinion ſcandaleuſe. Ce Savant a cru, que l'*Urim* étoit la même choſe que les *Theraphims*, c'eſt-à-dire, des ſimulacres, dont on ſe ſervoit pour deviner & pour rendre des Oracles. Ces *Images fatidiques*, ſelon *Spencer*; étoient le moyen *par lequel Dieu, ou un Ange pour lui, répondoit aux queſtions du Sacrificateur, en lui aprenant ce qu'il devoit faire ou ne pas faire.* Il n'y

auroit rien eu de plus Payen & de plus Magicien, que cette pratique. Mr. *Jurieu* croit que l'opinion la plus commune est la plus véritable, c'est que l'*Urim* & le *Thummim* n'étoient autre chose que les pierres précieuses du Pectoral. Mais comment Dieu rendoit-il ses Oracles par le moyen de ces pierres? L'opinion qui paroit la plus probable à l'Auteur est celle de *Kimchi*; qui croit que l'esprit de Prophétie revétoit le Souverain Sacrificateur.

Ce qu'il y a de surprenant, c'est que depuis la mort de *Saül*, il n'est plus parlé de *Urim* & de *Thummim* dans l'Histoire des Rois, quoi qu'il y soit dit tant de fois, que les Rois ont consulté les Prophétes, pour savoir ce qu'ils avoient à faire. Peut-être négligea-t-on de le consulter, parce qu'on eut des Prophétes vivans, durant tout ce tems-là. Ou bien, comme cèt Oracle étoit le Directeur de la Theocratie, quand le Gouvernement devint Monarchique, Dieu voulut que le Peuple fût gouverné selon la volonté des Rois.

Après avoir parlé des Souverains Sacrificateurs, Mr. *Jurieu* traite successivement de tous les autres Ministres du Temple. Outre ceux dont il est fait

fait mention dans l'Ecriture, les Ecrits des Juifs nous parlent de plusieurs autres, & principalement du *Segen* ou *Sagan*, qui, comme on l'a dit, étoit proprement le Grand Vicaire du Souverain Sacrificateur. C'est une vieille Tradition des Juifs, que la veille du jour des Propitiations, on élisoit un substitut au Souverain Sacrificateur, afin que si par quelque pollution il devenoit incapable de faire le service, la fête ne laissât pas d'être célébrée. Mais si cela étoit vrai au pié de la Lettre, le *Sagan* n'auroit été Vicaire qu'un jour ou une semaine dans l'année, au lieu qu'il est évident, que cette Charge étoit de durée. Si le nom n'étoit pas connu sous le premier Temple, la chose l'étoit pourtant. Notre Auteur ne doute point qu'*Eleazar* ne fût Grand Vicaire sous *Aaron*, & que *Phinées* & *Hophni* ne fussent Vicaires de leur Pére *Heli*.

En parlant de l'entretien des Ministres du service Divin, Mr. *Jurieu* remarque avec raison, que Dieu y avoit pourvû d'une maniére fort libérale. Selon le compte de *Seldenus* & des Juifs la dîme alloit à la cinquiéme Partie du revenu total & plus. Cependant la Tribu de *Levi*, qui n'étoit qu'une

douziéme Tribu, ne faisoit pas la quarantiéme partie du peuple, comme cela se peut voir par le Livre des *Nombres*. Ajoutez qu'outre cette cinquiéme Partie du revenu, ils avoient encore le profit, qui revenoit des offrandes du Temple des Sacrifices, &c. ce qui ne se peut presque nombrer.

A l'égard des revenus du Temple même, on peut dire que c'étoit la plus riche Maison de l'Univers. On y envoyoit des presens de toutes parts, en argent, en or, & en pierres précieuses, de la part même des Payens. Les Juifs surtout faisoient de grandes libéralitez, témoin la pauvre Veuve de l'Evangile. Outre cela, afin que le revenu du Temple ne fût pas casuel, Dieu ordonna un tribut d'un demi-sicle par tête, sur tous les mâles depuis vint ans & au dessus. C'étoit ce demi-sicle, qu'on fit demander à *Jesus-Christ*. Tous les hommes, quelque pauvres qu'ils fussent, n'en pouvoient être dispensez, non pas même ceux qui vivoient d'aumônes, à ce que dit *Maimonidés*. Les femmes & les enfans n'étoient pas obligez de le payer; mais quand ils le vouloient bien, on ne le refusoit pas. Le Sicle valoit une demi-once. Il est vrai que

la

la plûpart disent, qu'il y avoit un Sicle commun, qui ne valoit, que la moitié du Sicle du Sanctuaire; mais l'Auteur rejette cette distinction, qu'il croit être très-mal prouvée.

4. Dans le Traité des Sacrifices, il distingue l'Holocauste du Sacrifice pour le delict & pour le péché, en ce que le premier étoit offert pour le péché en général, sans définir aucun péché en particulier, & pour l'expiation de la coulpe, qui naît de la souillure dans laquelle châque homme est engagé sans distinction, au lieu que le second étoit offert pour un certain péché commis par un particulier ou par une Societé. Sur la question, si l'on ofroit des Sacrifices pour les péchez faits volontairement par rebellion sans ignorance ni infirmité, Mr. *Jurieu* croit qu'il faut distinguer les péchez commis par fierté, qui méritoient la mort, de ceux qui ne méritoient pas la mort. Il y a aparence qu'on n'ofroit pas pour les premiers, mais seulement pour les derniers.

Les Payens ne pouvoient offrir au Temple de Jérusalem, que des Holocaustes, qui étoient tous consumez par le feu. Encore faloit-il que ce fût des offrandes de *vœu & d'offran-*

de

de volontaire, sur lesquelles la Loi ne donne aucune régle & n'impose aucune nécessité.

En parlant des fêtes solennelles, Mr. *Jurieu* remarque au sujet de la Pâque, qu'il faloit qu'on mangeât un Agneau d'un an, ou plutot de l'année; car il prétend qu'on doit interpreter ainsi *Moyse*. Pâques venoit dans le tems que les Agneaux naissoient; mais les brebis agneloient tout l'hiver dans les Pays chauds, & l'on pouvoit avoir dans l'Equinoxe des Agneaux de quatre mois. Des Agneaux d'un an sont des moutons & non des agneaux. Ces Agneaux devoient être égorgez dans le Temple, & ce n'est qu'à cause de cette condition, qu'on ne pouvoit manger la Pâque hors de Jérusalem. La Pâque étoit un véritable Sacrifice, comme cela paroit par les mots de sacrifier la Pâque, dont se sert l'Ecriture. Or il n'étoit pas permis de sacrifier hors du Temple de Jérusalem. Il est vrai qu'il y avoit quelque chose de singulier dans ce Sacrifice de la Pâque. 1. On ne mettoit pas la main sur la tête de la victime, comme dans les autres Sacrifices. 2. On ne faisoit pas une ofrande tournoyée de l'épaule &

de

de la poitrine, & le Sacrificateur n'y avoit point de part. 3. Il ne s'y faisoit point d'effusion de vin ni d'ofrande de gâteau. Mais d'ailleurs on y trouvoit tout l'essentiel du Sacrifice. Les Juifs ajoutérent depuis beaucoup de cérémonies à la célébration de la Pâque, qui ne sont pas oubliées par Mr. *Jurieu*. Entr'autres particularitez, ils ne permettoient pas que la compagnie où l'on mangeoit la Pâque fut uniquement composée de femmes & de serviteurs, de peur qu'il ne s'y passât quelque chose d'indécent; ou de serviteurs & d'enfans, de peur qu'on y manquât de respect; ou de seuls Prosélytes, parce qu'ils n'avoient pas de part à la délivrance, dont on faisoit la comménioration. Ils permettoient pourtant quelquefois des femmes seules, ou des serviteurs seuls. Ce que Mr. *Jurieu* remarque sur les autres fêtes des Juifs, sur leurs Jûnes, & sur leurs Sacrifices, mériteroit bien d'être raporté; mais on ne le sauroit, sans se jetter dans une excessive longueur; il suffira de dire en géneral qu'on trouve presque toujours avec ce que les autres Auteurs ont pû dire, quelque remarque particuliére, & qu'on ne se souvient point d'avoir vuë ailleurs.

Le

Le Chapitre où il est parlé du Sabbat d'années n'est pas un de ceux où il y aît le moins à aprendre. On y voit entr'autres choses les fausses gloses que les Juifs, gens naturellement fort avares, avoient ajoutées à la Loi du relâche des dettes, qui tendoient proprement à l'anéantir, & à frustrer le Législateur du fruit de son intention, qui étoit le soulagement du pauvre.

Sur la Question si le Jubilé étoit l'an quarante-neuvième ou le cinquantième, notre Auteur se déclare pour l'opinion des Juifs, qui en doivent être plutot crûs en cette matiere, que les Modernes. Or *Maimonidés* dit expressément: *L'an du Jubilé n'entre point dans le compte des* 49. *mais le* 49. *est l'an de relâche, & le* 50. *est le Jubilé, & le* 51. *est le premier an des* 7. *suivans.* Le 49. qui étoit l'an de relâche, & le 50. l'an de Jubilé, avoient donc cela de commun, c'est qu'on n'y labouroit, qu'on n'y semoit, ni cultivoit la terre, & qu'on n'en recueilloit rien. Cela, dit-on, eut été incommode, & par conséquent il faut entendre la chose autrement. Il est vrai que cela eut été incommode, si Dieu n'eut promis d'y pourvoir, en donnant la sixième année du revenu

pour

pour trois ans. S'il eut été permis de cultiver la terre ces années-là, sans la semer, il ne seroit point besoin de recourir au miracle, pour comprendre comment les années précédentes pouvoient fournir à celles, qui se passoient sans recolte. Mais comme on ne cultivoit point alors la Terre, & que d'ailleurs c'étoit la derniére année de la recolte & non les précédentes, qui fournissoit pour celles où l'on ne recueilloit rien, il semble qu'on doive nécessairement recourir au miracle. Je ne saurois, sans être trop long, expliquer plus clairement ma pensée.

A l'égard des eaux améres dont on se servoit, pour découvrir si une femme accusée d'infidélité par son mari, en étoit véritablement coupable, Mr. *Jurieu* soutient avec *Ainsworth* contre *Lightfoot*, que, si la femme accusée ne vouloit point boire, on ne la contraignoit point, mais il étoit permis au mari de lui donner la lettre de divorce. Si son mari avoit eu commerce avec elle, depuis qu'elle avoit été surprise avec un autre, il ne pouvoit plus l'obliger à boire. En prenant son doüaire, elle pouvoit se retirer; au lieu que si le mari ne l'avoit pas touchée depuis, elle étoit renvoyée

yée sans douaire, quand elle ne vouloit pas boire les eaux de jalousie. Si une femme avoit une fois été justifiée par ces eaux, & que le mari devint une seconde fois jaloux du même homme, il ne pouvoit pas l'obliger à boire une seconde fois; mais il pouvoit lui donner la lettre de divorce, & l'envoyer sans doüaire. Mais il pouvoit l'obliger à boire plusieurs fois, pour différens hommes. Les Juifs ajoutent que, si le mari n'étoit pas exemt du crime dont il accusoit sa Femme, les eaux de jalousie n'avoient pas de force sur la femme, & il ne devoit pas l'obliger à les boire.

En parlant des peines de la Loi, Mr. *Jurieu* déclare qu'il n'est point du sentiment de ceux, qui prétendent que les Juifs ne donnoient aux coupables que 39. coups au lieu de 40. afin de ne pas exceder & d'être sûrs, qu'ils n'étoient pas allez au delà du commandement. Il croit qu'il y a plus d'apparence que cela venoit de la forme de leurs foüets, qui avoient trois écourgées, c'est pourquoi chaque coup étoit compté pour trois. Ainsi en frapant 13. fois, ils donnoient 39. coups, & s'ils eussent frapé 14. fois, ils auroient donné 42. coups. Or

Or ils ne pouvoient condamner à plus de quarante coups ; mais ils pouvoient condamner à moins, furtout à proportion des forces du coupable, & selon la nature de son crime. Au reste, ce suplice n'entrainoit après soi aucune infamie, ni diminution de dignité, & celui qui avoit été battu étoit rétabli dans son premier état. Tout le monde y étoit soumis, jusques au Souverain Sacrificateur & au Président du Sanhedrin. Mais cela étant fait ils rentroient en charge ; excepté, disent les Juifs, le Chef du Sanhedrin, qui descendoit de quelques degrez entre les Conseillers, mais qui n'étoit pourtant pas des derniers.

A l'égard de l'Excommunication, Mr. *Jurieu* en examine l'origine, les espéces, les effets, & de quelle maniére on en étoit absous. Pour l'origine, ce fut *Esdras*, & les hommes qu'on apelle de la grande Synagogue, qui l'établirent après le retour de la captivité de Babylone. Ce qui les obligea à l'établir, selon la remarque d'un Caraïte, cité par *Seldenus*, fut qu'ils n'avoient plus l'autorité civile pour châtier les coupables, étant sous la domination des Princes étrangers auf-

aufquels ils furent foumis. Le fentiment de ce Juif a befoin d'explication & de reftriction. Il fe peut faire que lors que l'excommunication fut établie, ceux de fa Nation n'avoient pas l'autorité civile ; mais ils l'ont pourtant eüe de tems en tems, depuis qu'elle a été établie. Je ne fai pas même fi l'on peut dire qu'ils ne l'avoient pas du tems d'*Efdras*, du moins pour infliger quelques peines afflictives aux violateurs de la Loi.

Il n'y avoit que deux Excommunications parmi les Juifs, la petite & la grande. Non feulement les Juges pouvoient excommunier, mais chaque particulier en converfation en pouvoit excommunier un autre, & l'excommunication étoit valable, fi elle étoit bien fondée; mais fi ce particulier excommunioit fans raifon, lui-même étoit excommunié. Si un homme fongeoit en dormant avoir été excommunié par foi-même ou par un autre, il étoit tenu pour excommunié, parce que ce Songe étoit tenu, comme envoyé de Dieu. Les Juifs excommunioient pour tout crime envers Dieu, & même pour toute offenfe envers les hommes. Il eft étonnant qu'ils n'ayent pas excommunié *Jefus-Chrift*,

Christ, puis qu'ils excommunioient ceux qui le confessoient. Mr. *Jurieu* croit que cela peut venir de ce qu'en général, ils ne se portoient guéres à excommunier ceux qu'ils apelloient Sages. Un passage du Talmud dit qu'on les foüetoit dans la Palestine, plutot que de les anathématiser. Or ils ne se pouvoient empêcher de regarder le Seigneur, comme un homme très-extraordinaire & du nombre de ceux qu'ils apelloient Sages ou Savans. Ces Sages se pouvoient absoudre eux-mêmes, quand ils s'étoient eux-mêmes excommuniez; ce qui n'étoit pas permis aux autres.

III. La troisiême Partie de cèt Ouvrage renferme l'Histoire des faux cultes, c'est-à-dire des Idolatries dont l'Eglise Judaïque s'est renduë coupable. Elle le fut dès sa naissance; puis que les Prophétes nous aprennent qu'elle idolatra en Egypte. Elle continua de l'être dans le Désert: & dès qu'elle fut un peu affermie dans la possession de la Terre de Canaan, elle adopta toutes les fausses Divinitez des Peuples, dont le vrai Dieu lui avoit livré le Pays. *Idolatre sous les Juges*, ce sont les termes de Mr. *Jurieu*, *Idolatre sous ses Rois*; *jusqu'à ce que la* pa-

patience de Dieu poussée à bout, lui ôta le bon Pays, qu'il lui avoit donné, & l'abandonna aux Rois d'Assyrie & de Babylone. Cette Partie est subdivisée en plusieurs Traitez.

1. Le premier est de l'Idolatrie en général & de la Théologie Payenne. Mr. *Jurieu* croit que l'Idolatrie ne commença qu'après le Déluge. Le crime régnant avant ce tems-là étoit l'impieté & l'athéïsme. Les excès horribles où tombérent les hommes à cet égard avant le Déluge, produisirent l'Idolatrie dans les tems qui suivirent. C'est là l'esprit des hommes; quand ils ont été sévérement punis pour quelque crime, & qu'ils le savent, ils se jettent dans une autre extrémité. Ils avoient remarqué que le Déluge étoit arrivé sur la terre, pour punir l'impieté & l'athéïsme de leurs Péres; cela fit une impression si forte dans leur esprit, qu'ils se jettérent dans l'extrémité opposée. L'ignorance d'ailleurs les ayant surpris, & ne sachant où prendre le vrai Dieu, ils se jettérent sur toutes les créatures, & les adorérent comme des Dieux. De peur de retomber dans l'Athéïsme, qui avoit une fois perdu le monde, ils se firent

une infinité de Dieu. * Après tout, quand les hommes auroient été idolatres avant le Déluge, l'Idolatrie qui suivit cette Epoque, ne peut être regardée comme la suite de celle qu'on prétend l'avoir précédée. De tous les hommes, il ne resta que *Noë* & sa Famille. Ces personnes n'étoient point Idolatres. Ils n'enseignérent point l'Idolatrie à leurs Descendans; en sorte que la mémoire de l'Idolatrie du premier monde étant entiérement éteinte, ce qu'on en pourroit découvrir, n'influeroit en rien sur les Siécles suivans; & il faudroit toujours travailler sur nouveaux frais, pour savoir quelle a été l'origine de l'Idolatrie, qui a régné après le Déluge.

Cette Idolatrie, selon Mr. *Jurieu*, n'arriva même qu'après la division des Langues & la dispersion des Peuples. La conjecture de ceux qui croyent, que la Famille de *Nimrod* & les habitans de la Chaldée & de Babel, furent les premiers Idolatres, lui paroit assez vraisemblable. Les Astres ont été les premiers Dieux des Idolatres.

La Théologie des Payens est monstrueuse: mais, selon notre Auteur, ils ont eu dessein de cacher les mysté-

* *Remarque de l'Auteur de ces Nouvelles.*

res de leur Philosophie sous les fables de leur Théologie. Sous les noms des Divinitez Payennes étoit caché le Monde avec toutes les parties du Monde. On ne peut nier, par exemple, que sous *Babal* on n'adorât le Soleil, que *Neptune* ne fût la Mer, & que *Pluton* ne fût la Partie soûterraine du monde. Tout cela ne justifie pourtant point les monstres de la Philosophie Payenne: car s'il y a quelque endroit, où l'on puisse trouver du bon sens, en l'apliquant à quelcune des choses naturelles; il y en a cent où l'on ne trouvera rien de tel. Par exemple, comment allégorisera-t-on d'une maniére tant soit peu vraisemblable, tout ce que les Poëtes ont dit des Généalogies de leurs Dieux, de leurs adultéres, Sodomies, enlévemens de filles, ivrogneries, insolences, & autres semblables crimes. Le principe que pose Mr. *Jurieu*, pour expliquer la Théologie Payenne, & qu'il suit dans tout le reste de cèt Ouvrage, c'est qu'il n'y a point de Divinité sous laquelle les Payens n'ayent adoré en même tems une partie du Monde, un corps naturel, & un homme. On en verra divers exemples dans la suite de l'Extrait de ce Livre. Voici la

metho-

methode qu'il obſerve. Il raporte d'abord tout ce que dit l'Ecriture Sainte de la Divinité dont il traite. Il recherche enſuite quelle Divinité Grecque & Romaine eſt cachée ſous le nom du Dieu Phénicien, Cananéen, ou Syrien, en ſuppoſant ce principe que la Religion eſt venuë du même Pays, d'où ſont venus les hommes, que les Dieux des Payens de l'Occident ſont les mêmes, que ceux de l'Orient. Après cela, il recherche, quels ſont les Dieux naturels ou quelles Parties du Monde on a adoré ſous ces noms; enfin il montre quels Dieux animaux ou quels hommes on a joint aux Dieux naturels, pour les adorer ſous le même nom. Sur cela on doit obſerver, que le Soleil eſt le premier des Dieux naturels, & qu'il eſt caché preſque ſous tous les noms des fauſſes Divinitez.

Mr. *Jurieu* croit qu'en général, les Romains apelloient *Dieux Indigétes*, tous les Dieux, qui étoient pris d'entre les hommes. Il nous donne un abrégé de la Théologie des Phéniciens ou Cananéens, tirée du Fragment de *Sanchoniaton*; parce que c'eſt là l'origine de toutes les Divinitez & de toutes les ſuperſtitions des Idolatres.

En parlant du sentiment de ces peuples sur l'origine de toutes choses, il déclare qu'il lui paroit certain, que la matiére confuse ne fut point créée dans l'espace des six jours, dont parle *Moyse*, puis que cèt Historien dit que le premier Ouvrage créé dans ces six jours fut la lumiére. Il ne lui paroit pas même improbable, que cette matiére aît subsisté un grand nombre de siécles avant la Création du Monde; puis qu'il y a de l'apparence que les Anges furent créez longtems avant le Monde sensible: que leur chûte arriva long tems avant la Création, & que les Démons furent précipitez dans le Chaos, lieu plein de ténébres, propre pour être le séjour de ces Esprits, qui étoient devenus ténébres. Or il y a de l'apparence, qu'au moment que Dieu créa le Monde intelligible, il fit les semences du Monde sensible; car il n'est pas nécessaire de supposer deux créations. Il n'y en a qu'une; ce fut celle dans laquelle Dieu créa les Esprits & la Matiére. Ce qu'on apelle aujourdhui la Création, n'est pas une véritable Création, c'est simplement *Adornatio*, un *arrangement*. Dieu ne tira du néant dans les six jours de la Création que l'Ame de l'homme.

2. Les

2. Les Idoles & les Idolatries des Syriens & des Hébreux, font le sujet du second Traité de cette troisiéme Partie. Il y est d'abord parlé des *Theraphims*. Selon Mr. *Jurieu* ils avoient la figure humaine. Ces figures servoient à deviner & étoient des instrumens de Magie. Ils n'étoient ni les simulacres, ni les emblêmes des faux Dieux, mais c'étoient proprement les Dieux domestiques, que les Latins ont nommé depuis *Lares*, les Dieux tutélaires de la maison. Le nom de *Theraphims* leur est donné du mot Hébreu רפא, *Rapha*, qui signifie *conserver*, *guérir*; peut-être, étoient-ils apelez au commencement *Meraphims*, *Guérisseurs*, *Dieux tutélaires*, *Dieux Conservateurs*. En particulier les *Theraphims* de *Laban* étoient ceux de ses Ancêtres, qui avoient été les plus illustres, dont il avoit fait ses Dieux tutélaires. Ce pouvoit bien être les images de *Noë* & de *Sem*; de *Noë*, parce que c'étoit le Pére commun du monde, & de *Sem*, parce que c'étoit le Patriarche de la Famille de *Laban*. S'enquerir des morts, & *interroger les Theraphims*, c'est la même chose. Voici comment on conçoit que cèt Oracle des *Théraphims* étoit composé.

Les Orientaux avoient dans une partie secréte de leur maison, les reliques de leurs Ancêtres, ou s'ils ne les avoient pas, ils faisoient des *Kénotaphes*, ou, des Tombeaux vuides, de gazon, de bois, ou de pierre. Ils érigeoient ces *Theraphims* ou images de leurs Ancêtres, sur les deux extrémitez de ces Tombeaux. En un mot, il y avoit une parfaite conformité entre l'Oracle des *Theraphims* & celui des Chérubins, pour la forme extérieure. L'Arche étoit une maniére de cofre, qui avoit justement la forme d'un Tombeau, & aux deux extrémitez de cette Arche étoient les deux Chérubins, du milieu desquels Dieu se manifestoit à son peuple par ses Oracles. De même le Tombeau des défunts entre les Payens, étoit au milieu comme l'Arche des Israëlites, & sur les deux extrémitez étoient les deux *Théraphims*. C'est sur cette machine, qu'ils exerçoient la Nécromance, & qu'ils évoquoient les ames des morts. Cèt Oracle fut donc formé sur celui des Chérubins. Il est vrai que les *Théraphims* ont été de tout tems des objets d'adoration, mais ils n'ont été des instrumens de Nécromance, qu'un Siécle après *Moyse*. Mais comment est-ce que les Manes par-

parloient par ces *Théraphims*? Mr. *Jurieu* croit que le Démon parloit du milieu de la Terre, qui est estimée la demeure des morts. Ou bien l'imagination de celui qui consultoit les *Théraphims*, étoit agitée & brouillée par l'opération de l'esprit malin, pour prononcer les Oracles, que le Démon lui dictoit.

3. Le troisiême Traité parle de l'origine des Simulacres. Le culte des Simulacres & des Images, n'est point si ancien que l'Idolatrie. C'est un si grand abaissement de la fierté humaine, de la voir prosternée devant le bois & la pierre, qu'elle a eu quelque peine à en venir là. Les Simulacres n'ont commencé que quand on a commencé à servir & à adorer des hommes. On a voulu les rendre présens par des représentations, parce qu'étant morts, on ne pouvoit les rendre présens en personne. Ensuite les hommes ont trouvé cela si commode, qu'ils ont fait des images pour tous leurs Dieux, non seulement pour les Dieux animaux, c'est-à-dire, pour les hommes qu'ils adoroient; mais aussi pour les Dieux naturels, c'est-à-dire, pour les Astres & pour les élémens. Les Chaldéens paroissent avoir été les premiers,

qui en ont eu ; cependant il y a apparence, que du tems de *Job* ils n'en avoient pas. *Tarquin l'Ancien* aporta les Simulacres à Rome, sur la fin de son Régne. Les premiers Simulacres furent faits quelque tems après la division des Langues, sous l'Empire de *Nimrod*. C'est dans la famille de ce Prince que cette idolatrie a pris sa naissance. Ce culte ne devint pas d'abord public. Il a commencé par un culte domestique. Les *Theraphims* de *Laban* n'étoient que pour lui, & personne ne se joignit à lui pour les recouvrer. Ce culte devint public, quand on commença à bâtir des Temples, car les Payens n'ont jamais eu de Temples sans Idoles & sans Simulacres. Les premiers Simulacres furent sans art & sans ornement, faits de simple terre cuite. On les fit ensuite de bois, & enfin d'or & d'argent.

A l'égard de l'opinion que les Idolatres ont eüe de leurs Simulacres, elle n'a pas été la même à l'égard de tous ; les plus raisonnables ne les regardoient que comme de simples représentations, qui rapelloient dans l'esprit la mémoire des Dieux. Plusieurs se persuadoient que par la vertu de la Consécration, les Dieux y étoient attirez.

attirez. Quelques uns ont cru que la Divinité venoit s'incorporer avec le Simulacre, lui tenoit lieu d'ame, & faisoit avec la Statue un tout, semblable à l'homme qui est composé de corps & d'ame. C'est ainsi que S. *Augustin* a expliqué le sentiment de *Mercure Trismégiste.* Mais quoi qu'il en soit de l'autorité de cèt Ouvrage supposé à cèt Ancien, il est certain que ce dogme, que les Statuës fussent animées, n'étoit point ordinaire entre les Payens. Enfin, il se peut bien faire, que parmi la populace il y ait eu des gens assez grossiers, pour avoir adoré de bonne foi les Simulacres comme des Dieux.

4. Le Veau d'or que les Israëlites firent dans le Désert est le sujet du quatriême Traité. Cette Idole, selon notre Auteur, avoit la figure d'un Bœuf. Ils avoient tiré cette idolatrie des Egyptiens, dont ils imitérent souvent les superstitions pendant leur captivité. Cela donne occasion à Mr. *Jurieu* de parler des animaux adorez en Egypte, des bœufs *Apis*, & *Mnevis*, &c. Outre ces bœufs vivans & réels, qu'ils adoroient dans leurs Temples, ils avoient aussi les images & les simulacres de ces bœufs, dans leurs chapelles.

Tous ces Animaux adorez en Egypte étoient les Symboles des Dieux, qui chez les Payens avoient châcun son animal, qui lui étoit consacré, & même son arbre & sa plante. Toutes ces bêtes n'étoient adorées, que comme le Symbole du Dieu auquel elles étoient consacrées. C'étoit là, du moins, le sentiment de leurs Sages.

Il y a des Savans, qui ont cru que le Bœuf *Apis* & le Dieu *Serapis* ont été canonisez & consacrez à la gloire de *Joseph*. Mais Mr. *Jurieu* croit que cette conjecture n'a point de solidité, & il en allégue diverses raisons. La principale est que l'adoration du Bœuf en Egypte étoit plus ancienne que *Joseph*; puis que l'Histoire sainte nous aprend que les Egyptiens avoient en horreur les bergers, sans doute parce qu'ils mangeoient la chair des Dieux d'Egypte. Le Bœuf Apis étoit plutot le Symbole de la Déesse *Isis*, & le Bœuf *Mnevis* le Symbole du Dieu *Osiris*. Ce dernier est le Soleil, comme le prouve *Plutarque* dans le Livre qu'il a fait sur ce sujet; & *Isis* la nature universelle, qui étoit considérée comme supérieure à *Osiris*, ce qu'on ne peut dire de la Lune, que quelques uns ont voulu trouver dans la

Déesse.

Déesse *Isis*. *Cybéle* & *Cérès* sont aussi la même Divinité qu'*Isis*, comme l'a prouvé *Vossius* dans son Traité de l'Idolatrie. A l'égard des Dieux naturels des Egyptiens, il y a grande apparence qu'ils ont adoré *Noë*, *Cham* & *Mitsraïm*; mais ils les ont couverts d'un manteau si épais, & envelopé de tant de fables afreuses, qu'il est impossible d'y voir rien de distinct. Il y a aussi tant de raports entre *Typhon* & *Moyse*, qu'il est difficile de ne pas trouver l'histoire de ce dernier dans la fable de ce premier. Le raport le plus remarquable c'est que *Typhon* étoit le grand ennemi des Dieux des Egyptiens; & Dieu *exerça jugement sur tous les Dieux d'Egypte*, par le Ministére de *Moyse*, ayant fait mourir leurs animaux sacrez, comme les autres. Mais ce qui est surtout remarquable, c'est ce que dit *Plutarque*, que *Typhon*, *après avoir perdu la bataille, s'enfuit par sept jours sur un âne, & qu'après s'être sauvé, il engendra deux Fils* Jerosolymus *&* Judæus. *Il est clair*, ajoute ce judicieux Ecrivain, *que ceux qui disent cela, veulent faire entrer l'Histoire des Juifs dans cette fable.* Au reste, Mr. *Jurieu* n'a pas de peine à prouver, que le Veau d'or fondu dans le désert étoit consa-

cré par les Israëlites au vrai Dieu. Il fait voir la même chose des Veaux de *Jeroboam* posez en *Dan* & en *Bethel.* Ce seroit en effet une grande erreur que de croire, que ce Prince & son Peuple eussent dessein d'abandonner le vrai Dieu, lors qu'ils firent ces Simulacres. Il est sûr que ce culte des Veaux n'est point regardé par les Prophétes comme une adoration purement Payenne. Au contraire les Rois de Samarie, qui, sans renoncer au Schisme de *Jeroboam* & sans quitter le culte des Veaux, détruisoient les Temples & les Sacrificateurs de *Babal*, étoient regardez comme ayant du zéle pour la gloire du vrai Dieu. Le Prophéte *Elie*, qui a tant prêché contre les Adorateurs de *Babal*, n'a rien dit contre les Israëlites, qui adoroient les Veaux ; parce qu'il ne regardoit pas ce culte comme tout à-fait abominable. Quand ce Prophéte se plaint à Dieu d'être resté seul ; Dieu lui répond, qu'*il s'est réservé sept mille hommes, qui n'ont point fléchi le genou devant Babal*; il ne dit pas, *qui n'ont point ployé le genou devant les Veaux*. Ainsi les dix Tribus dans leur revolte, suivirent les Loix de *Moyse*, & non celles des Payens, dans les cérémo-

nies.

nies qu'elles obſervoient dans le ſervice qu'elles rendoient aux Veaux de Dan & de Bethel.

Tout cela ne favoriſe point l'Idolatrie de *Jeroboam*, ni des Chrétiens Idolatres. Le péché des Rois de Samarie, qui adorérent le vrai Dieu dans des Veaux d'or, étoit moindre que le péché de ceux qui, par une apoſtaſie entiére, ſe livroient entre les mains des Prêtres Payens & adoroient les Bahalins. Mais cela n'empêche pas que le péché de *Jeroboam*, qui adora & fit adorer des Veaux en Bethel & en Dan, ne ſoit marqué comme un crime atroce, qui attira la malédiction de Dieu ſûr les dix Tribus. Si malgré cette Idolatrie, *Elie* & *Eliſée*, les plus grans faiſeurs de miracles, qui ayent été entre les Prophétes, depuis *Moyſe* juſqu'à *Jeſus-Chriſt*, ont vécu juſqu'à la fin, au milieu de ce peuple idolatre & ſchiſmatique, c'étoit par une diſpenſation particuliére de la Providence, qui vouloit empêcher la veritable Religion de perir entiérement entre les dix Tribus. Cette Nation étoit ſi encline à l'Idolatrie, qu'elle ſeroit tombée dans une entiére Apoſtaſie, ſi Dieu ne l'avoit ſoutenuë par ces deux hommes extraordinaires.

Elisée fut même en grande faveur dans la Cour des Rois d'Israël. Ce que Dieu voulut, afin de conserver le reste de ses vrais Adorateurs, qui étoient demeurez entre les Schismatiques.

La quatrième Partie de cet Ouvrage, qui est la dernière, sera le sujet d'un Article de nos *Nouvelles* du mois prochain.

ARTICLE II.

Lettre de Mr. RUCHAT *à l'Auteur contenant diverses Remarques sur ces* Nouvelles.

MONSIEUR,

VOus avez souvent fait conoître que l'on ne vous désoblige pas en faisant des observations sur vôtre Journal, & vous avez toûjours bien reçu jusques ici celles que l'on vous a faites. Je me flate donc que vous ne trouverez pas mauvais *qu'un Suisse se donne aussi la liberté de vous envoyer

* *On souhaiteroit que plusieurs personnes se donnassent la même peine, que s'est donnée Mr.* Ruchat.

voyer quelques réflexions détachées, après d'autres personnes qui lui en ont donné l'exemple.

I. Monsieur *Des Maizeaux* qui a fait voir une grande exactitude dans les curieuses découvertes qu'il vous a communiquées il y a deux ans, & que vous avez inserées dans vos Nouvelles (Août 1701. Art. II.) n'a pas cependant trouvé par tout la vérité toute entiére, mais ce n'est que faute des secours que j'ay trouvez ici. J'ai été un peu plus heureux que lui à cet égard au sujet de deux articles. Il dit p. cx. (p. 156.) *la distinction de l'V pointu & de l'U rond n'étoit presque pas connuë il y a quarante ans.* Il se peut que cette distinction étoit peu connuë il y a 40 ans, mais cependant on l'a employée il y a plus de soixante ans, & c'est là à-peu près l'Epoque de la découverte qu'on en a faite. Aparemment il n'a pas vû un vieux Dictionaire Flamand-François & François-Flamand imprimé en Hollande l'an 1642. qui m'est tombé entre les mains il n'y a pas long-tems. L'Auteur nous aprend dans la préface, qu'il s'est servi de cette distinction inconnuë avant lui, & il l'observe en effet dans le corps de l'ouvrage.

Mr. *Des Maizeaux* dit encore (p. 154) qu'*Alde Manuce* inventa la *Lettre Italique* au commencement du XVI. siecle, & que *dès qu'il l'eut inventée*, il obtint privilége du Pape, pour *empêcher qu'aucun autre que lui ne s'en servit. Le bref est daté du* 17. *Septembre*, 1502. Mais ce privilege du Pape ne fut pas le premier qu'*Alde Manuce* obtint pour sa lettre Italique. Avant celui-là, l'année d'auparavant 1501, il en avoit obtenu un pareil de la République de Venise pour l'espace de dix ans. J'ai entre les mains un *Horace* imprimé sur du vélin en ce caractére Italique l'an 1501. *Manuce* y a mis à la fin le privilége qu'il avoit obtenu de la République. Comme il m'a paru curieux & que d'ailleurs il est court, j'ai cru que je vous ferois plaisir de le transcrire tout entier.

Jussu, Mandatóve Ill. P. S. Q. V. Nobilis. Literator. Plebeie. Impressor. Mercator. Mercenarie quisquis es, id genus characteres decennium ne attingito. Libros hujuscemodi literulis excusos neu impressito, néve vendito. Si quid hujusce jussionis ergò adversus ierit, feceritve, pœnas statutas pendito. Eaque Magistratus. Orphanotrophii. Delatoris sunto. L'*Horace* dont je parle

a été le second ouvrage imprimé en lettre Italique; *Virgile* ayant été le prémier, comme *Manuce* nous l'aprend lui-même dans son Epître dédicatoire. *Impressis nuper*, dit-il, *Vergilianis operibus, Horatium Flaccum aggressi sumus, ut sicut post Maronem cultu & doctrina facilè secundus est, ita* secundus *exeat in manus hominum, factus curâ nostrâ enchiridium.* Quant à ce que Mr. *Des Maizeaux* ajoûte, que l'on abusa d'une si belle invention, quand on en imprima des Livres entiers, ce fut Manuce lui même, l'inventeur de cette lettre *courante*, qui en abusa le premier, & qui en donna l'exemple aux autres, puisque, comme je viens de le montrer, d'abord qu'il l'eut inventée, il s'en servit pour imprimer les ouvrages entiers des Poëtes Latins.

II. L'Article V. des Nouv. d'Avril 1702. où vous donnez l'Extrait de la Dissertation de Mr. *le Pelletier*, m'a beaucoup plû. J'ai eu bien du plaisir, à y voir démontrer aux yeux, pour ainsi dire, par un détail précis & exact des dimensions de l'Arche, qu'elle étoit plus que suffisante pour contenir tout ce qui devoit y être renfermé. Je n'ai qu'une petite reflexion à faire

sur

ſur cet Extrait. Vous dites (p. 424.) qu'on pouvoit diviſer la hauteur de l'Arche par dedans en *quatre* étages &c. Le *premier* de ces étages auroit été le fond de l'Arche, ou proprement ce que l'on apelle carène dans les Navires. Le *ſécond* pouvoit ſervir de grenier ou de magazin, le *troiſiéme* de place pour les étables, & le *dernier* pour les volieres & pour l'apartement des hommes. Et d'abord après (dans la page ſuiv.) vous mettez le *ſécond étage* pour la place des étables, & (p. 429. & ſuiv.) le *troiſiéme* pour le lieu où étoient les voliéres & l'apartement des hommes, ſans parler du *quatrième* étage. Cela m'a d'abord embarraſſé, & m'a paru un pétit dérangement; mais ayant relu l'Article avec attention, j'ai remarqué qu'après avoir partagé l'Arche en 4 Etages, vous ne contez que pour *un* les deux premiers où devoit être la carène & le magazin, tellement que le *troiſiéme* devient le *ſécond*, & ainſi de ſuite. Je paſſe à quelque choſe d'un peu plus conſiderable.

III. Le judicieux Auteur des Obſervations choiſies &c. (nouv. d'Avril. 1702. Art. IV) qui ſoutient hardiment que c'eſt *une opinion ridicule*, de croire

que

que *les Péres n'ont rien dit que d'excellent* (p. 401.) n'est pas le seul de son avis. Je ne saurois soufrir sur ce sujet l'affectation puerile, ce me semble, des Savans d'un certain parti, qui citent à tout bout de champ leur *S. Augustin*, mêmes quand ils ne disent que des choses assez communes, & que personne ne s'avisera de leur nier. (V. p. ex. Art de penser. I. Part. ch. 1. pag. 41. & ch. 3. p. 61. & ch. 12. p. 125. & Part. II. ch. 9. p. 195. & P. III. ch. 20. p. 394. & IV. Part. ch. 1. pag. 438. Impress. de Holl.) Une pareille affectation seroit pardonable à un Ecolier qui est bien aise de coudre quelque passage d'un Ancien dans ses Oraisons, pour briller dans un Auditoire. Mais dans un ouvrage excellent d'ailleurs, à quoi bon un *S. Augustin a très-judicieusement remarqué*, comme s'il ne pouvoit y avoir de bon sens dans une pensée, si elle n'étoit apuyée de l'autorité de S. *Augustin*? Les Péres sont bien éloignez de n'avoir rien dit que d'excellent. Il y a deja longtems qu'on a remarqué qu'ils étoient assez povres raisonneurs, & encore plus méchans Critiques. Et l'Auteur qui me fournit cette reflexion est, sans doute, bien fondé à se vanter de pouvoir sans beaucoup de peine

com-

composer un gros volume de fautes que les anciens Péres ont commises contre la bonne Logique. A cette occasion je ne saurois résister à la tentation de vous faire voir deux fautes de jugement assez grossiéres que j'ai trouvées dans une Homélie de S. *Chrysostome*. C'est la 43e. sur l'histoire des Actes. Voici dequoi il s'agit. S. *Paul* partit de la ville de Philippes, après la fête de Paque, pour aller en Syrie. Au bout de cinq jours il arriva à Troas, & il s'y arrêta sept jours. (S. *Luc* nous aprend tout cela dans un seul verset Act. XX. 6.) S. *Paul* le soir avant son départ, fit un long Sermon, & parla aux fideles assemblez, jusques bien avant dans la nuit. Il étoit donc bien aisé de conter, sans avoir étudié l'Arithmetique, que *cinq* jours de navigation, & *sept* de séjour font douze jours, desorte que celui auquel S. *Paul* fit ce long Sermon, avant son départ de Troas, étoit le 12e ou le 13e après Paque. Cependant, si l'on en croit S. *Chrysostome*, c'étoit la Pentecôte, & un jour de Dimanche. Ὅρα, dit il, *πῶς πάντα πάρεργα ἦν τοῦ κηρύγματος; πεντηκοστὴ τότε ἦν, καὶ Κυριακὴ ἦν, ὁ δὲ καὶ μέχρι μεσονυκτίου τὴν διδασκαλίαν ἐκτείνει.* &c. Or les petits enfans savent, que la Pentecôte

côte n'est pas le douziéme jour, mais le cinquantiéme après Paque. Dans le même endroit, il péche encore dans un autre raisonnement, quoi que pourtant par un excès de charité. Je ne sai si vous serez de mon avis. C'est au sujet du jeune homme *Eutyche*, qui fatigué enfin d'entendre prêcher S. *Paul*, peut-être trop longtems pour lui, s'endormit sur une fenêtre, & tomba du troisiéme étage, tellement qu'il fut levé mort. S. Chrysostome non seulement l'excuse, mais même le louë. Ἐπὶ θυρίδος ἐκάθητο, καὶ ἀωρὶ τῶν νυκτῶν τοσοῦτος ἦν ὁ πόθος τῆς ἀκροάσεως. *Il étoit assis sur une fenêtre*, dit-il, *& mêmes à une heure induë de la nuit, tant il avoit d'ardeur à écouter*; & un peu après. καὶ δὴ τοῦτο θαυμαστὸν, ὅτι καίτοι νεανίας ἐκεῖνος ὢν, οὐκ ἦν ῥάθυμος, καὶ ὕπνῳ καταφερόμενος, οὐκ ἀπέστη, οὐδὲ ἔδεισε τὸν κίνδυνον μὴ κατενεχθῇ. Εἰ δὲ καὶ νυστάξας κατέπεσε, μὴ θαυμάσῃς, οὐ γὰρ ἀπὸ ῥαθυμίας, ἀλλ' ἀπὸ ἀνάγκης φύσεως. *Il est étonnant*, dit-il, *qu'étant jeune, comme il étoit, il eut tant de zéle, qu'il fut si peu adonné à la molesse, que bien qu'il fut accablé de sommeil, il ne quitta point la place, & ne craignit point le danger qu'il y avoit de se précipiter*, (en s'asséyant sur une fenêtre). *Que s'il lui arriva de s'endormir & de tomber, ne vous*

vous en étonnez pas, ce fut un effet de la nécessité de la nature & non pas de sa mollesse. Qui a dit à ce Docteur, que ce fut par l'ardeur de son zele que ce jeune homme aima mieux se laisser acabler de sommeil sur une fenêtre que de quiter la place, que ce fut son ardeur à écouter qui le retint là, mêmes à une heure induë de la nuit? N'y a-t-il pas beaucoup plus d'aparence qu'étant entré dans l'Assemblée avec les autres, il n'osa pas sortir, bien que l'Action fut plus longue qu'on ne s'y étoit attendu, & qu'il se rétira à l'écart sur une fenêtre pour dormir. Il ajoute, Συνετάραξε τὴν ἑορτὴν ὁ Διάβολος, βαπτίσας τὸν ἀκροατὴν ὕπνῳ καὶ κατενεγκώς. *Le Diable troubla la fête, ayant plongé cet Auditeur dans le sommeil, & l'ayant précipité.* Mais qu'étoit-il nécessaire de faire intervenir le Diable là-dedans, puisque notre zêlé Evêque soutient deux lignes près de là que si ce jeune homme s'endormit, ce fut un effet *de la nécessité de la nature?*

Je raporterai encore une faute de *Theodoret*, qui peut-être vous divertira. Cet Historien nous aprend (Liv. 1. ch. 18) que S. *Helene* mere de *Constantin* ayant découvert par un miracle la vraye Croix, mit une partie des clous

au

au casque de l'Empereur son fils, & l'autre partie à la bride de son cheval, & cela, dit il, pour acomplir une prophetie de *Zacharie*, (ch. XIV. 20) *Et il arrivera que ce qui sera sur la bride, sera saint au Seigneur*. On ne m'en croira pas peut-être. Il faut l'entendre parler dans sa Langue. Τοῦ βασιλέως ἡ μήτηρ μαθοῦσα τὸ ποθούμενον, τῶν ἥλων τὰ μὲν εἰς τὸ βασιλικὸν ἐνέβαλε κράνος, τῆς τοῦ παιδὸς κεφαλῆς προμηθουμένη: τὰ δὲ τῷ τοῦ ἵππου ἀνέμιξε χαλινῷ, παλαιᾶς προφητείας πέρας ἐπιτεθεῖσα, πόῤῥωθεν γὰρ Ζαχαρίας ὁ προφήτης βοᾷ, καὶ ἔσται τὸ ἐπὶ τοῦ χαλινοῦ ἅγιον τῷ Κυρίῳ παντοκράτορι. Sans doute que le S. Esprit a eu soin de prédire, que les clous de la Croix du Seigneur sanctifieroient la bride du cheval de *Constantin*!

En faisant cette Critique, je ne prétens nullement décrier ni S. *Chrysostome* ni les autres Péres. Ils ont aussi leurs beaux endroits, qui peut-être ne sont pas en petit nombre: ils nous ont laissé d'excellentes choses, comme *Chrysostome* entr'autres, mais enfin ils ont été hommes, sujets par conséquent à se tromper, & ils se sont trompez en effet souvent. Ils ont mêmes copié quelquefois les fautes de ceux qui les avoient précedé, comme nous le

voyons

voyons en *Cassiodore*, qui (Hist. Tripart. lib. 2. c. 18) copie la faute de *Theodoret* que je viens de raporter. Leurs défauts sont comme des taches dans un beau visage. Mais cela sert à faire voir, qu'il faut être, ou, bien ignorant pour vouloir soumettre aveuglément ses lumiéres aux Anciens, ou, bien de mauvaise foi pour vouloir obliger les autres d'aquiescer comme à un article de foi, à tout ce qu'on allegue de leurs Ecrits.

Je tire de là cette réflexion qu'il est utile pour la République des Lettres que l'on reléve les fautes des Savans, qu'on redresse leurs faux jugemens, & qu'on suplée aux endroits où ils ont manqué. Et ils ne doivent nullement le trouver mauvais, car enfin il ne faut pas qu'ils se croyent infaillibles, ni qu'ils s'imaginent qu'ils ayent tout vû, ou qu'ils sachent tout. Un Ecolier peut quelquefois relever la faute d'un Docteur.

IV. J'aplique cette reflexion au savant Auteur qui nous a fourni ces *Observations choisies* &c. Que dira-t-il, si on lui montre que * lui qui paroit d'ail-

* *Peut-être que l'Auteur de l'une de ces Observations n'est pas l'Auteur de l'autre. Ce qui aura trompé celui qui nous écrit cette Letre.*

d'ailleurs si judicieux est tombé pourtant dans l'une des fautes qu'il reproche aux autres. Il prétend (Nouv. d'Avril 1702. p. 417.) que *si la fin est bonne, les moyens qu'on employe pour y parvenir sont bons aussi*, mais il léve la difficulté en soutenant d'ailleurs, que *la fin ne peut jamais être bonne, quand les moyens ne le sont pas.* Je pourrois d'abord lui nier ces 2. propositions prises chacune séparément. Mais ce n'est pas là où j'en veux venir. Ne trouvez-vous pas, Monsieur, que ce Savant à force de vouloir subtiliser & débiter des paradoxes, tombe dans un défaut, qu'on apelle dans la Logique un *cercle vicieux*? Pour le faire sentir, je mets ces propositions en forme.

Si la fin est bonne, les moyens sont bons aussi.

La fin n'est pas bonne, si les moyens ne sont pas bons.

Je me propose une certaine fin, j'employe de tels ou de tels moyens pour y parvenir. Comment saurai-je que ces moyens sont bons? Je le saurai, parce que la fin que je me propose est bonne. Mais comment pourrai-je m'asseurer que cette fin est bonne,

ou ne l'eſt pas, parce (ſelon l'Auteur) que les moyens ſeront bons ou ne le ſeront pas. Mais comment ſaurai-je que les moyens ſeront bons ou ne le ſeront pas? Parce que la fin ſera bonne ou ne le ſera pas. Et toujours ainſi de ſuite.

V. J'aplique encore ma reflexion à *Voſſius*. J'aprens dans vos Nouvelles. (Juin. 1702. p. 607. 608.) que ce ſavant homme prétend que *les Hebreux n'ont point de* P, *mais un* Ph, *qui ſe prononce comme nôtre* F; *ce que les Grammaires Hebraïques enſeignent du* pe, *avec un* daghesh, *qu'elles veulent qu'on prononce* P, *eſt une invention des Maſſoretbes.*

Je ne ſuis nullement entêté de toutes les minucies que les Grammairiens Hebreux nous débitent, mais auſſi je n'aprouve pas, que pour vouloir trop s'en éloigner, on donne dans l'extrémité oppoſée, & qu'on en vienne à nier des choſes aſſez conſtantes. Qui a dit à Mr. *Voſſius* que les Hebreux n'ont point de P? Son autorité toute ſeule n'eſt pas aſſez grande pour nous le faire croire. Je ne vois pas pourquoi cette lettre n'auroit pas été dans la Langue Hébraïque auſſi bien que dans les autres du vieux Monde que

nous

nous conoissons. Mais, dit-il, *les Anciens Interpretes ont rendu constamment par* ph *tous les noms propres dans lesquels il y a un* פ ph *Hebreu*. Supposé que cela fut, l'argument ne seroit pas fort concluant ; car qui ne sait que les Anciens Interprêtes ont étrangement corrompu les Noms Hebreux, non seulement pour les accommoder à leur Langue lors qu'ils y ont été contraints, mais mêmes (ce qui est remarquable) sans aucune nécessité? Et ils les ont tellement changé la plupart qu'à peine sont-ils reconoissables. Qui est-ce qui ne seroit surpris (par ex.) de trouver *Iechez-kel* dans *Ezechiel*, *Iéscha-h-ïa-hou* dans *Esaïe*, *Moscheh* dans *Moyse*, *Tsophnat-pa-h-anéach* dans *Psontomphanec*. *Tzo-han* dans *Tanis* &c? On voit donc par là que cette raison ne conclut rien, parce que les Anciens Interprêtes n'ont point rendu lettre pour lettre, en écrivant dans leur Langue les noms Hebreux : Ils n'ont pas fait difficulté de les changer, comme ils l'ont trouvé à propos, & même de rendre une lettre hébraïque par une autre qui n'a aucun raport avec elle, par ex. le ע *Hain* par un *g*, comme עמרה *Hamorah*, qu'ils ont transformé en Γομόῤῥα

 Gomorrha.

Gomorrha. כדר־לעמר *Kedor-la-bómer*, en Χοδολλογόμορ. *Chodollogomor.* (Gen. XIV. 1.) Si l'Argument de Mr. *Vossius* étoit bon, je prouverois par le même endroit que les Hebreux n'ont point eu de שׁ *Sch*, mais seulement une *s*, & *que ce que les Grammaires Hébraïques enseignent du* שׁ avec un point sur la corne droite, *qu'il faut prononcer* sch, est une *invention des Massorethes*. Je le prouverois, dis-je, parce que *les Interprêtes anciens ont rendu* constamment par *s* les noms propres où il y a un שׁ *sch* comme שְׁמוּאֵל *Schemouel*, *Samuel.* מֹשֶׁה *Moscheh*, Moyse. מְנַשֶּׁה *Menascheh*, *Manassé* &c. Mais l'argument seroit-il convaincant? S'ensuivroit-il donc de là que les Hebreux n'auroient point eu le *Sch*, mais seulement une *s*, & qu'ils auroient tous été comme les Ephraïmites, ne sachant prononcer que *Sibbóleth*, & non pas *Schibbóleth*? Jugez en vous-même, Monsieur. Encore une fois donc, cette raison tirée des Anciens Interprêtes, ne prouve rien, parce qu'elle prouve trop.

Cependant mon argument sur le שׁ *Sch*, est incontestablement vrai, au lieu que celui de *Vossius* n'a pas cet avantage. Car je lui nie tout net la

raison

raiſon qu'il avance. Il n'eſt pas vrai que *les anciens Interprètes ayent rendu* conſtamment *par* ph, *tous les noms propres dans leſquels il y a un* פ ph *hébreu*. Je veux bien être de bonne foi, & avouër qu'ils ont rendu par *ph*, (par une bizarrerie que je ne comprens pas,) le פ hébreu dans la plupart des noms. Mais cependant l'on peut trouver quelques noms où ils ont laiſſé la lettre p; comme פּוֹטִיפַר *Potiphar*, que les Septante ont rendu Πετεφρὴς. *Petephrès*. Gen. 39. 1. & פַּתְרֻסִים *Patbroſim*, que les mêmes ont rendu Πατροσωνιείμ. (Gen. x. 14.) Et ce qui mérite ici d'être conſideré c'eſt qu'ils ont rendu (Exod. 12. 43.) *πάσχα. paſcha*, le nom hébreu פֶּסַח *péſach*, la *pâque*; Voilà aſſez d'exemples pour détruire la propoſition que Mr. *Voſſius* avance pour ſoutenir ſa conjecture. Je pourrois alleguer encore quelque autre raiſon, mais je ne penſe pas qu'il ſoit néceſſaire. Au reſte, Monſieur, ne trouvez pas mauvais qu'un homme ſans nom comme moi ait oſé relever un grand & habile Critique, tel qu'a été Mr. *Voſſius*. Vous reconoiſſez vous-même (Nouv. de Mai 1702 p. 484) qu'*il auroit pu omettre certains Sentimens dont lui même reconoiſſoit fort bien le foible ou l'imperti-*

nence, (quoi que peut-être vous ne mettiez pas dans ce nombre celui que je combats;) qu'*il n'a pas* (p. 485.) *toujours raisonné bien juste, & qu'il a pris souvent de simples probabilitez, pour des raisons convaincantes & solides.*

VI. J'aprens dans divers endroits de votre Journal, & dans le Mercure du mois de Novembre dernier qu'il y a en Angleterre certains Novateurs qui prétendent que *Jesus-Christ* doit exempter de la mort les Chrétiens, & apuïent leur opinion sur ce que J. C. dit en divers endroits de S. *Jean*, entr'autres chap. XI. ℣. 26. πᾶς ὁ ζῶν καὶ πιστεύων εἰς ἐμὲ, οὐ μὴ ἀποθάνῃ εἰς τὸν αἰῶνα. Notre Version Françoise traduit en cet endroit, *Quiconque vit & croit en moi, ne mourra jamais*, ce qui fait un sens qui paroit incommode. Ne pourroit-on pas traduire mieux de cette maniére? *Celui qui vit & qui croit en moi, ne mourra pas éternellement*; d'autant plus que cette interprétation semble convenir mieux avec le but de *Jesus-Christ*, si l'on prend bien garde à la liaison de son discours.

Je finirai, Monsieur, ma trop longue Lettre, par des vœux très-ardens qu'il plaise au Ciel de vous conserver long-tems les forces de corps & d'esprit

prit nécessaires, pour continuër avec succès les Nouvelles dont vous enrichissez la République des Lettres. C'est un Ouvrage excellent, dont la lecture est très-utile, qui instruit agréablement, & qui sert beaucoup, à mon gré, à former le jugement & le bon goût. Permettez-moi seulement de vous ouvrir encore une pensée qui m'est venuë à leur sujet. Puis que vous divisez chaque Mois par Articles, ne trouveriez-vous pas assez à propos, de faire marquer au haut de chaque page, (ou du moins de deux l'une) *Article I. Article II.* & toujours ainsi de suite? Il me semble que cela épargneroit au Lecteur la peine de feuilleter long-tems pour trouver un Article

Pardon, Monsieur, si je prens cette liberté. Je ne le fais que parce que j'aime extrêmement votre Journal. Je souhaite qu'il aquiére tous les jours quelque nouveau degré de perfection, afin qu'il soit toujours plus recherché de ceux qui aiment les bonnes choses. Je suis avec une parfaite estimé.

MONSIEUR,

A Berne le 28. Dec. 1703.

Votre très-humble & très-obeïssant serviteur.

ABR. RUCHAT Min. du S. Ev.

APOSTILLE.

N'est ce point une faute d'impression, ce qu'on lit dans les Nouvelles de Mai 1702. p. 542? *En* 1460 *près d'une ville de* Suisse, *nommée* * Verone, *on trouva dans une mine profonde de cinquante toises, un Vaisseau tout entier*, &c. Je ne croi pas, Mr. que cela soit arrivé dans la Suisse, & je ne sache point de Ville en Suisse, qui s'apele Verone. J'ai consulté l'Errata, mais je n'y ai rien trouvé sur ce sujet.

P. S.

Après avoir achevé ma Lettre, un ami m'a montré un Livre intitulé *la chasse de la bête Romaine*, imprimé l'an MDCXI. dans lequel la distinction de l'u rond & de l'v pointu est toujours exactement gardée; ce qui fait voir que l'usage de cette

* *Ou je suis fort trompé ou l'on lit ainsi dans le Livre dont on a donné l'Extrait à l'endroit cité. On a bien soupçonné que c'étoit une faute; mais on n'a osé la corriger.*

cette distinction est beaucoup plus ancien que ni Monf. *Des Maizeaux*, ni moi, ne l'avons crû. Et comme le Livre dont je parle, a été imprimé à *la Rochelle*, il semble que cela détruit la Remarque de Monf. *Des Maizeaux*.

ARTICLE III.

RECUEIL *des* VOYAGES, *qui ont servi à l'*ÉTABLISSEMENT *&* *aux progrès de la* COMPAGNIE *des* INDES ORIENTALES, *formée dans les Provinces-Unies des Pays-bas.* Tome Second. A Amsterdam, chez Etienne Roger, chez qui l'on trouve un assortiment général de toute sorte de Musique. 1703. in 12. pagg. 776. du caractére de ces Nouvelles.

I. LE premier Voyage dont on nous donne la Rélation dans ce Volume, fut entrepris en 1598 sous la conduite du Général *Olivier de Noort*, pour faire le tour du Monde en passant par le Détroit de *Magellan*.

Ceux qui furent de ce Voyage ne souffrirent guéres moins, que ceux qui ayant entrepris d'aller aux Indes par le Nord, furent contrains de passer l'hiver dans la Nouvelle Zemble. Nous en avons parlé dans nos Nouvelles du mois * précédent. Ceux qui ont écrit cette Rélation nous disent qu'ils prirent dans une Isle du Détroit de *Magellan*, des hommes d'une taille médiocre à peu près comme celle des Hollandois. Ils ajoutent, qu'il y a un autre peuple plus avant dans les Terres, nommé *Tirimenen*, qui habite un Pays nommé *Coin*; & que les hommes y sont grans comme des Géans, ayant dix à onze piés de haut. Qu'ils font la guerre aux autres peuples, & les apellent par injure *mangeurs d'Autruche*. Je ne sai si ces Voyageurs veulent parler des *Patagons*, dont d'autres Rélations nous font de pareils contes. Il y en a une qui dit qu'un de ces prétendus Géans mangea en un repas une corbeille de Viscuit, but un seau de vin fort promtement, & s'enfonça dans le gosier une flêche longue de trois piés, en sorte qu'on n'en voyoit pas un bout. Tout cela est très-fabuleux, & il est bon de remar-

* *pag.* 414.

marquer, que les Auteurs de la Relation du voyage d'*Olivier de Noort*, nous parlent bien de ces hommes extraordinaires, mais ne disent point qu'ils en ayent vû. Au contraire, ils marquent expressément que ceux qu'ils prirent, & qui étoient voisins de ces prétendus Géans, n'étoient pas plus grans que les Hollandois.

Nos Voyageurs eurent mille peines à passer le Détroit de Magellan, & furent obligez de rebrousser chemin cinq ou six fois. Enfin, ils entrérent dans la Mer du Sud, & mouillérent à une Isle nommée *la Mocha* qui est sous le 38. degré de Latitude Méridionale, peu éloignée des côtes du Chili. Les habitans de ce Pays boivent d'un certain bruvage, qu'ils apellent *Cica*; il est fait d'eau & de Mays, & préparé d'une maniére bien dégoutante. Les vieilles femmes, qui n'ont presque plus de dens mâchent le Mays, qui est le froment de ce Pays-là, & l'ayant humecté de leur salive, qui sert de levain, le mettent dans des futailles, qu'on remplit d'eau. Plus les femmes, qui le mâchent, sont vieilles & plus le bruvage, qui s'en fait, est estimé. Les habitans s'en enyvrent, surtout aux jours de fêtes,

& les Hollandois en burent avec plaisir. Ils célébrent leurs fêtes en faisant assembler tous les gens du vilage, en présence desquels l'un d'entr'eux montant sur un pilier, fait un certain bruit de sa bouche, sifle, ou chante, & les Assistans se mettant en rond autour de lui s'efforcent de boire autant qu'ils peuvent. . . . .

On trouve dans cette Relation une assez longue Description des Côtes du Chili. Ce Pays depuis *San-Jago* jusqu'à *Baldivia* est, peut-être, le plus fertile, qui soit sous le Soleil. Tout ce qu'on y plante y croit merveilleusement. L'air y est si sain, qu'on y voit très-rarement des malades; & si subtil que quand on remet une épée toute mouillée dans son fourreau, elle y séche sans se rouiller.

Il y a aussi dans cette même Rélation une description du Japon, qui contient diverses particularitez assez remarquables. Il y a une Ville dans ce Royaume nommée *Coyo* & consacrée à un certain Bonze apellé *Combodassi*. C'est le lieu de la sépulture des Princes, ou, si on les enterre ailleurs, on y porte, au moins, une de leurs dents. On nous dit que dans ce Pays, les dents les plus blanches

sont

ſont les plus laides, & l'on tâche de les avoir les plus noires qu'on peut, auſſi bien que les cheveux. On nous veut aſſurer, que la couleur noire y eſt le Symbole de la joye, & que le blanc, au contraire, marque le deuil. Quand les femmes ſont groſſes elles ſe ſerrent le corps avec leurs ceintures de toutes leurs forces, & prétendent que ſi elles y manquoient leur fruit s'en trouveroit mal. On ne s'amuſe à délicater ni l'enfant nouveau né, ni la mére qui l'a mis au monde. On n'emmaillote point l'enfant; mais on l'expoſe à l'air, & on le lave dans de l'eau froide. On ſe contente de donner peu à manger à la mére & des choſes peu nourriſſantes. Le voyage d'*Olivier de Noort* dura trois ans, & il fit le tour du Monde, comme il l'avoit projetté.

2. Le ſecond Voyage dont on nous donne ici la Relation fut fait par *Paul Caerden* en 1599. 1600. & 1601. pour le compte de la Nouvelle Compagnie des Brabançons formée à Amſterdam, pour aller aux Indes Orientales. On voit dans cette Rélation, les peines que ſe donnérent les Portugais, pour empêcher le négoce & l'établiſſement des Hollandois dans les Indes;

les mauvais offices continuels, qu'ils leur rendoient près des Rois de ce Pays-là, & comment les uns & les autres cherchoient à se tromper mutuellement.

3. La troisième Rélation contient le second voyage de *Jaques Neck* commencé en 1600. avec six vaisseaux, dont il fut fait Amiral. Le 24. de Juillet, l'équipage du Yacht, qui étoit l'un des Vaisseaux de cette Flote, prit un poisson de la nature de ceux que les Portugais apellent *Dorades*, qui avoit cinq piés & demi de long. On trouva dans son corps un compas de fer, qu'un Matelot avoit laissé tomber dans la mer quatre jours auparavant. Le 17. de Septembre, l'équipage du vaisseau *Amsterdam* pêcha un autre poisson tout extraordinaire. Il avoit une demi aune de long, & étoit aussi mou que de la boüe, avec un bec aigu. Il vécut long-tems dans le Vaisseau : puis il tomba de lui-même en piéces. Le 20. on pêcha une autre dorade, qui avoit dans le corps un crochet de la longueur d'une demi aune.

Quelques uns des Vaisseaux de cette Flote allérent jusques à la Chine; mais ils ne purent point y faire de né-

goce.

goce. Ils mouillérent ensuite dans une fort belle Baye, où mille Vaisseaux pourroient être à l'ancre sans s'incommoder. Elle est sous les 11. degrez 45. minutes de latitude Septentrionale. Les Hollandois la nommérent la *Baye de la folie*, à cause qu'on y trouva un certain fruit, de la figure d'une prune, qui avoit un gros noyau, & qui faisoit perdre la mémoire à ceux qui en mangeoient avec quelque excès, particuliérement à ceux qui mangeoient les amandes, qui étoient dans les noyaux. Cette maladie ne duroit pourtant que deux ou trois jours; mais pendant ce tems-là, ceux qui en étoient atteints faisoient mille extravagances. Il y a dans ce Voyage une longue Rélation du Royaume de Patane, & de celui de Siam, qui en est proche. On nous dit que les revenus du Roi de Siam étoient alors de douze millions de ducats: qu'il y avoit plus de six cens vint Places habitées, & plus de quatre cens mille familles, dont le quart étoit de Nations étrangéres de divers endroits du monde; parce que ce Royaume est fort bien situé, pour le comerce dans toutes les Indes.

4, Après cette Rélation, on trouve dans

dans ce Volume divers Mémoires touchant les Indes Orientales, touchant le Commerce qui s'y fait en plusieurs endroits, avec la Description de quelques Pays. On nous dit qu'à Goa, il croit un arbre, que les Portugais apellent l'*Arbre triste*, parce qu'il ne fleurit jamais que la nuit. Lors que le Soleil se couche, on n'y voit pas encore une fleur, & une demi heure après il en est si couvert, qu'il n'y a rien au monde de si agréable. Les fleurs ont une odeur merveilleuse; mais elles ne durent, que jusqu'à ce que le Soleil commence à donner sur l'arbre; car alors elles tombent sur la terre, qui en est toute parsemée. En parlant des routes qu'on peut tenir, pour aller aux Indes, on prétend faire voir, que la route par le Nord, qu'on a tentée jusqu'ici inutilement, n'est pas impossible. On soutient que s'il n'y a point de terres vers le Pole, il n'y aura point de glace, parce que la pleine mer étant salée ne se glace point. Si donc on voit une prodigieuse quantité de glaces du côté de *Labrador* & de *Baccalaües*, c'est une marque qu'il y a de ce côté-là vers le Pole, beaucoup de terres & de riviéres, qui gélent en hiver, & dont les glaces se séparent

en

en été & coulent dans la mer.

5. On trouve ensuite dans ce Volume la Rélation d'un Voyage de trois Vaisseaux Hollandois aux Indes Orientales, sous le commandement de l'Amiral *Etienne vander Hagen*, dans les années 1597. 1600. & 1601.

6. Cette Rélation est suivie de celle du Voyage de deux Vaisseaux Hollandois fait au Royaume d'Achin dans l'Isle de Sumatra aux années 1600. & 1601 ce voyage fut assez malheureux, par l'infidélité des Indiens, qui retinrent prisonniers plusieurs personnes des Vaisseaux, qui étoient allées à terre pour négocier.

7. On trouve ensuite la Rélation d'un Voyage de cinq Vaisseaux dans les mêmes Indes, fait aux années 1601. 1602. 1603. sous le commandement de *Wolphart Harmansen*, & une autre Rélation abrégée du Voyage de *Corneille de Veen*. On y lit divers combats par mer entre les Portugais & les Hollandois, où ceux ci ont toujours l'avantage, quoi que toujours inférieurs à leurs Ennemis; en sorte qu'on est surpris de ne trouver plus dans ces premiers cette valeur qu'ils firent paroître, lors qu'ils s'établirent dans les Indes. La prospérité abâtardit leur

cou-

courage, & les Hollandois furent très-bien profiter de la trop grande confiance, qu'ils avoient en leurs forces, & de la fausse persuasion où ils étoient, que leur établissement dans les Indes étoit apuyé sur de si bons fondemens, qu'il étoit impossible de l'ébranler.

8. On lit en huitiême lieu la Rélation du premier Voyage de *Georges Spilberg*, en qualité d'Amiral, avec trois Vaisseaux de Zélande, fait pendant les années 1601. 1602 1603. & 1604. Il y a diverses particularitez touchant l'Histoire naturelle & civile de l'Isle de Ceylon, & des moyens qu'employérent les Hollandois, pour s'y établir. Il y est aussi parlé de divers avantages remportez, & de quelques riches prises faites sur les Portugais. On y trouve encore la Description de la grande Java, tirée de *Jean Isaac Pontanus*. Les Habitans croyent être descendus des Chinois. Ils disent que leurs Ancêtres accablez des impôts qu'on les obligeoit de payer à la Chine se retirérent dans cette Isle.

9. On voit, enfin, en neuviême & dernier lieu la Rélation du Voyage de quinze Vaisseaux Hollandois commandez par l'Amiral *Wybrandt van Warwyk*, pour la Compagnie d'Ottroi des Indes Orien-

rientales formée dans les Provinces
Unies. Ce Voyage fut commencé en
1602. après que les deux Compagnies
se furent réunies, & eurent obtenu du
Souverain des Lettres d'Ottroi, pour
une seule. On trouve entr'autres choses
dans cette Rélation, la Description de
l'Isle de Madére, de celle de S. *Thomas*, & de quelques autres. Les Hollandois eurent dans ce Voyage une
affaire fâcheuse avec le Roi de *Matecalo* dans l'Isle de Ceylon. Quelques
matelots ayant mis pié à terre s'en
allérent dans les bois avec leurs fusils,
& tuérent quelques petits bœufs sauvages, qu'il emportérent à bord. Les
Habitans se mirent dans une grande
colére. On en parla au Roi, on lui
dit qu'on avoit besoin de rafraichissemens, & on lui offrit de payer les
bœufs qu'on avoit tuez & ceux qu'on
tueroit encore. Mais le Roi répondit en colére, qu'ils lui avoient causé
beaucoup de déplaisir: qu'après être venus dans son Païs comme amis, ils en
usoient non seulement en ennemis;
mais plus mal encore que les Portugais n'avoient jamais fait; & qu'il
perdroit plutot la vie que de soufrir
une telle injure. Le dépit du Roi &
de ces peuples venoit, de ce qu'ils
cro-

croyent une espêce de métempsychose, & qu'ils ne tuent point de ces bœufs sauvages. Aussi y en eut-il qui dirent, que les ames des Bœufs qu'on avoit tuez, s'en étoient allées tout à l'heure en enfer. Enfin, le Roi promit de pardonner le passé & de donner toutes sortes de rafraichissemens, pourvû qu'on s'engageât à n'attenter plus rien de semblable.

ARTICLE IV.

HARMONIA APOSTOLICA, *seu*, BINÆ DISSERTATIONES, *quarum in priore Doctrina D.* JACOBI *de* JUSTIFICATIONE *ex operibus explanatur ac defenditur: in Posteriore Consensus D.* PAULI *cum* JACOBO *liquidò demonstratur. Auctore* GEORGIO BULLO, *&c.* C'est-à-dire, *Harmonie de S. Jaques avec S. Paul, ou, deux Dissertations, dans la premiére desquelles on explique & on défend la Doctrine de S. Jaques, de la Justification par les œuvres: & dans la derniere on démontre clairement le consentement de S. Paul avec S. Jaques.* Par George Bull, &c. A Londres, chez

chez Richard Smith, 1703. in folio. pagg. 134.

C'Est ici le quatriême * Traité du Récueil des Ouvrages du Docteur *Bull*. Il s'agit d'une matiére, qui été fort agitée dans l'Eglise, & surtout depuis le commencement de la Réformation, & qui aparemment le sera encore long-tems, malgré tous les efforts du Doćteur *Bull*. Il s'agit d'acorder S. *Jaques* & S. *Paul* sur la matiére de la Justification, sur laquelle ils paroissent si contraires, qu'il semble qu'ils ayent avancé des propositions tout-à-fait contradictoires, S. *Paul* assurant que l'homme est justifié par la foi sans les œuvres; & S. *Jaques* disant positivement que l'homme est justifié non seulement par la foi mais aussi par les œuvres. Le Doćteur *Bull* employe deux Dissertations assez longues à soudre cette importante difficulté.

II. La premiére Dissertation est destinée à expliquer & à défendre la Doctrine de S. *Jaques* de la Justification par les œuvres. D'abord l'Auteur soutient que le mot de *justifier* est

* *Il fut imprimé pour la premiére fois en* 1669.

eſt pris par cèt Apôtre dans le ſens du barreau, pour dire *eſtimer* ou *prononcer quelcun juſte*. Il prouve même contre *Grotius*, de qui il loüe d'ailleurs la Doctrine ſur cette matiére, que ce mot ſe prend ordinairement & preſque toujours ainſi, lors que la Juſtification eſt attribuée dans l'Ecriture Sainte ou à la foi ou aux œuvres.

Il fait voir en ſuite, que quand S. *Jaques* a dit, que l'homme eſt juſtifié *par les œuvres*, ἐξ ἔργων, il n'a pas voulu dire que les œuvres fuſſent la cauſe principale & méritoire de notre Juſtification, puis qu'elle n'eſt proprement duë, qu'à la miſéricorde du Pére & aux mérites & à la mort du Fils. Mais les œuvres nous juſtifient, entant qu'elles ſont la condition, que Dieu exige de nous ſous l'Evangile, pour être juſtifiez, c'eſt-à-dire, pour obtenir la remiſſion des péchez aquiſe par *Jeſus-Chriſt*.

L'Auteur entreprend enſuite de prouver cette Doctrine, premiérement par divers autres paſſages de l'Ecriture, dont les uns parlent en général des bonnes œuvres, de la pieté, de la ſainteté, de l'obéïſſance, comme d'une condition néceſſaire, pour être agréable à Dieu par raport au ſalut, c'eſt-

c'est-à-dire, pour être justifié ; les autres prescrivent certaines œuvres particuliéres, comme absolument nécessaires à la justification ; comme sont en particulier tous ceux qui parlent de la repentance & de l'amendement de vie. Que si on demande à notre Docteur, quelle est donc l'efficace de la foi pour la justification, puis qu'elle est attribuée aux œuvres, il répond que cette foi dont l'Ecriture fait de si magnifiques éloges, & à laquelle elle attribue tant de merveilleux effets, surtout par raport à la Justification, n'est pas une vertu particuliére & unique, mais renferme en soi tous les devoirs du Christianisme. Que partout où elle est considérée comme une simple vertu, distincte & séparée des autres, tant s'en faut que le S. Esprit l'éléve au dessus de toutes les autres vertus, qu'il ne lui donne au contraire que le troisiême rang, élevant l'Espérance & la Charité, ou l'Amour au dessus d'elle. Que si la Foi a quelque avantage sur les autres vertus, ce n'est que parce qu'elle en est comme le fondement & la mére ; non qu'elle les produise nécessairement, mais parce qu'elle est toute propre à les produire.

L'Au-

L'Auteur tâche de prouver en second lieu la Justification par les œuvres, par l'idée même que nous avons de ce mot de Justification; qui renferme un Juge, un Client, & une Loi. * Le Juge c'est Dieu, le Client c'est l'homme pécheur. Il n'y a point de difficulté sur cela; il s'agit seulement de savoir quelle est précisément cette Loi par laquelle le Pécheur doit être justifié. Cette Loi est celle que S. *Jaques* apelle la *Loi de Liberté*, *parlez & agissez comme des gens, qui doivent être jugez par la Loi de liberté*. Elle est apellée Loi de liberté, parce qu'elle nous délivre 1. du joug des cérémonies de *Moyse*; 2. du réat & de la peine du péché; 3. & principalement parce qu'elle nous arrache à la force & à la tyrannie de la corruption, au joug de laquelle ont resté assujettis tous ceux qui ont demeuré sous la Loi Mosaïque, sans espérance d'en être délivrez. C'est cette même Loi, qui est apellée la *Loi Royale*, par le même Apôtre, c'est-à-dire, la Loi de *Jesus Christ* notre Roi. Or le même Apôtre nous aprend que cette Loi est la même que celle

* *Il faut remarquer qu'en tout ceci, c'est le Docteur Bull, qui parle.*

celle du Décalogue, c'est-à-dire, la Loi morale expliquée & * perfectionnée par *Jesus-Christ*, qu'il donna à ses Apôtres, comme sa propre Loi, y ajoutant cette clause, que celui qui l'observeroit obtiendroit la vie éternelle, & celui qui y desobéiroit périroit éternellement. Notre Auteur croit cette remarque de la derniére importance, contre certains Théologiens Réformez, qui ont prétendu, que l'Evangile ne contenoit proprement que des promesses; c'est pourquoi il repéte encore que la Loi Morale, telle que *Jesus-Christ* l'a donnée dans son sermon sur la montagne, temperée de la grace Evangelique, est la Loi de l'Evangile adoptée par celui qui en est l'Auteur, & donnée à tous ses disciples, comme une condition indispensable, pour être justifié.

Le troisiéme argument du Docteur *Bull*, pour la Justification par les œuvres, est tiré de la nature même de

* *L'Auteur croit que Jesus-Christ a perfectionné la Loi, en l'expliquant plus clairement, en la munissant de quelques préceptes plus exacts*, præceptis quibusdam exactioribus muniendo; *& en portant efficacement les hommes à la pratiquer par les grandes promesses qu'il y a ajoutées.*

la Foi, à laquelle les Théologiens attribuent d'ordinaire trois actes, la connoissance, le consentement, & la confiance, *notitia, assensus, & fiducia*; & dont aucun, si nôtre Auteur en est cru, n'a une liaison nécessaire avec la Justification. La connoissance se trouve dans les Reprouvez; & si *Cameron* en attribuë une particuliére aux Elus, qui est efficace & salutaire par elle-même; il a, dit le Docteur *Bull*, été suffisamment refuté par *Episcopius*, & condamné par les Synodes de Dordrecht, d'Alez, & de Charenton. Le consentement simple ne peut pas non plus justifier, puis qu'il se trouve dans les Reprouvez & même dans les Démons.

La chose est plus difficile à l'égard de la confiance; surtout parce que les Théologiens ne se sont pas tous expliquez de la même maniére sur ce sujet; & qu'il y en a qui l'ont étrangement embrouillé. Cette confiance est ou conditionnelle ou absoluë. La conditionnelle se trouve dans tous ceux, qui croyent la Religion de *Jesus-Christ* véritable, & qui pourtant ne sont pas tous justifiez. Il y en a, au contraire, plusieurs, qui aprés avoir été convaincus de la vérité de l'Evangile, &

persua-

persuadez, que celui qui en observera les préceptes, joüira des biens infinis qu'il promet, ne peuvent pourtant se résoudre à abandonner leurs passions, pour obéir à l'Evangile & se mettre en état de joüir de ses biens.

Il reste la confiance absoluë, par laquelle quelcun croit que ses péchez lui sont actuellement pardonnez, sans être suspendu par aucune condition. Mr. *Bull* accuse presque tous les Théologiens Réformez, qui ne sont pas Anglois, d'établir cette confiance, comme l'Acte formel de la foi justifiante. * Il est vrai qu'il y en a plusieurs, qui se sont expliquez assez obscurément sur ce sujet; mais il y en a aussi, surtout parmi les Modernes, qui ont si bien dévelopé cette matiére, qu'il semble, qu'il n'y ait rien à ajouter: tels sont entr'autres, Mr. *Jurieu*, dans sa Réponse au *Renversement de la Morale de* Mr. *Arnauld*, & Mr. *Claude* dans son Traité de la Justification.

Pour revenir à notre Auteur, il prouve, que cette confiance absoluë ne peut être ni l'Acte principal, ni même un Acte de la Foi justifiante;

 parce

* *Remarques de l'Auteur de ces Nouvelles.*

parce que personne ne peut être absolument assuré de sa justification, qu'il n'ait exécuté auparavant tout ce qui est requis pour être justifié, & qu'il n'ait par conséquent déja été justifié, d'où il suit que la confiance absoluë n'est pas l'acte de la foi justifiante; mais une suite de la justification. Car comment, dit l'Auteur, le Chrétien peut-il être assûré de sa Justification, s'il n'a exécuté les conditions requises dans l'Evangile pour être justifié? Est ce par une révélation particuliére, différente de la révélation Evangelique? Mais ce seroit établir un enthousiasme ridicule. De plus ou cette persuasion est contraire à l'Evangile, ou elle lui est conforme; si elle lui est contraire, elle est fausse. Si elle lui est conforme, on retombe dans la premiére absurdité, puis que personne ne peut être assuré de la remission des péchez par l'Evangile; s'il n'a rempli la condition que cèt Evangile impose pour l'accomplir. En un mot, selon l'Auteur, ni la confiance conditionnelle ni l'absoluë ne peuvent constituer l'essence de la foi justifiante, puis que l'une & l'autre se trouvent dans les Réprouvez.

Le quatriéme argument de l'Auteur pour

pour la Justification par les œuvres est tiré de la maniére dont Dieu jugera les hommes au dernier jour. Tout homme, dit-il, est justifié en cette vie, de la même maniére, dont il sera jugé au dernier jour; or il sera jugé par les œuvres & non seulement par la foi; donc il est justifié en cette vie par les œuvres. L'Auteur s'occupe à prouver & la majeure & la mineure de cèt argument, comme on peut le voir dans son Chapitre V.

Le dernier argument de l'Auteur est tiré de la confession implicite des Théologiens contre lesquels il dispute. Les Théologiens Réformez, dit-il, ont deux hypothêses. La premiére que la Foi qui justifie est vive, c'est-à-dire, fertile en toutes sortes de bonnes œuvres. La seconde que les bonnes œuvres sont absolument nécessaires pour être sauvé. Selon la premiére de ces hypothefes toute la différence entre ces Théologiens & notre Docteur, sera cette subtilité métaphysique, si c'est la foi *qui* est vive qui justifie, ou si c'est la foi *entant* que vive, subtilité dans laquelle le peuple n'est guéres capable d'entrer. On ne peut s'empêcher de rire, dit le Docteur *Bull*, quand on lit cette proposition

dans des Auteurs graves : *fides fœta bonis operibus justificat ante partum* ; *la foi grosse de bonnes œuvres justifie avant que d'en avoir acouché.* Après tout, c'est toujours l'Auteur qui parle, quand on a une fois enseigné que la Foi est le seul instrument de la justification, & que les bonnes œuvres n'entrent pour rien dans cèt Acte, vous aurez beau forger tant de distinctions que vous voudrez ; vous ne persuaderez jamais à un homme imbu de cette maxime, qu'il lui soit nécessaire, ou pour être justifié, ou pour être sauvé, de faire de bonnes œuvres.

Quant à la seconde hypothése, que les bonnes œuvres sont nécessaires pour obtenir le Salut ; l'Auteur en conclut aussi qu'elles sont donc nécessaires pour être justifié ; puis que par la justification on aquiert le droit au salut & à la vie éternelle.

II. La seconde Dissertation, qui est la plus longue, travaille à concilier S. *Jaques* avec S. *Paul*, qui dit expressément que * l'*homme est justifié par la Foi, sans les œuvres de la Loi.* L'Auteur refute d'abord l'opinion de ceux qui ont prétendu, que S. *Jaques* ne vouloit parler que de la Justification devant

* *Rom.* III. 28.

devant les hommes, & S. *Paul* de la Justification devant Dieu. La principale raison qu'il en allégue, c'est que si S. *Jaques* parloit de la Justification devant les hommes; il auroit dit, non que l'homme est justifié non seulement par la foi mais aussi par les œuvres; mais que l'homme est justifié par les œuvres & nullement par la foi: puis que la Foi étant une habitude de l'ame qui ne se voit point; elle ne peut être reconnuë des hommes, que par les fruits extérieurs qu'elle produit.

D'autres ont cru que S. *Jaques* parloit d'une foi fausse & morte, & S. *Paul* d'une foi vive & opérante par l'amour. Notre Docteur refute cette seconde exposition par le même argument par lequel il a refuté la précédente. S. *Jaques* ne dit point que la foi ne justifie pas; mais qu'elle justifie, & que les œuvres justifient aussi: or il est faux que la foi morte justifie, de quelque maniére que ce soit.

Il y en a qui distinguent entre la premiére & la seconde Justification. La premiére, c'est-à-dire, le commencement de la Justification n'est duë qu'à la seule foi, la seconde c'est-à-dire sa continuation & sa perfection est aussi le fruit des œuvres. Les Ca-

tholiques R. aprouvent cette distinction en l'expliquant de l'infusion de la Justice. Il y a des Réformez qui ne la rejettent pas; en prenant la premiére Justification, pour la premiére entrée de l'homme dans la participation à la faveur & à l'amour de Dieu. Le Docteur *Bull* croit que les Catholiques R. se trompent, parce qu'ils attribuent au mot de justifier un sens qu'il n'a point dans cette dispute. Il nie aux seconds, que l'homme puisse entrer dans la faveur & dans l'amour actuel de Dieu, avant que d'avoir fait de bonnes œuvres. Il avoüe pourtant que les œuvres, qui précédent la justification, sont moins parfaites & en plus petit nombre que celles qui la suivent. Enfin l'explication des uns & des autres est contraire & au but de S. *Jaques* & à celui de S. *Paul*. Au but de S. *Jaques*, puis que bien loin d'accorder le droit de la premiére Justification à la foi, il la regarde, au contraire, considérée en elle-même & séparément, comme une chose vaine, inutile & morte. Au but de S. *Paul*; puis que cèt Apôtre exclut absolument & sans limitation, non seulement de la premiére & de la seconde justification, mais même entiérement du salut les œuvres dont il veut parler. La

La derniére opinion est celle du fameux *Josué de la Place*, qui concilie S. *Jaques* avec S. *Paul*, en disant, que nous serons accusez principalement de deux choses devant le Tribunal de Dieu; la premiére, que nous sommes Pécheurs; la seconde que nous n'avons pas observé la condition de l'Evangile, qui est la foi. Nous serons justifiez de la premiére accusation par notre foi, & de la seconde par nos œuvres. Mais, dit Mr. *Bull*, ce Théologien se trompe & dans la Thése & dans l'Hypothése. Dans la Thése, en supposant que la Foi remplit toute la condition de l'Evangile, & que les œuvres ne doivent être considerées que comme des preuves & des marques de la Foi. Dans l'Hypothése, en ce qu'il suppose que S. *Jaques* ne regarde les bonnes œuvres nécessaires que pour cette seconde Justification; & que S. *Paul* regarde la foi comme suffisante pour la premiére; deux propositions, dont il prétend démontrer absolument la fausseté.

Après avoir refuté les autres Théologiens sur la maniére de concilier S. *Jaques* avec S. *Paul*, il vient à l'exposition de son sentiment. Il suppose d'abord, que S. *Paul* doit être expliqué

par S. *Jaques* & non S. *Jaques* par S. *Paul*: non seulement parce que les paroles de S. *Jaques* sont claires, évidentes, & susceptibles d'un seul sens; mais aussi parce que son Epître, de même que la premiére de S. *Jean*, celle de S. *Jude*, & la seconde de S. *Pierre*, ont été écrites contre de faux Docteurs, qui abusoient des Epîtres de S. *Paul*, pour défendre leurs erreurs.

A l'égard de S. *Paul*, l'obscurité de sa Doctrine ne peut proceder que de l'ambiguité de l'un de ces trois mots, *justification*, *foi*, *œuvres*. L'ambiguité du premier mot a été ôtée dans la premiére Dissertation, où l'Auteur a fait voir, que par la *Justification* S. *Paul* entend l'acte par lequel Dieu en qualité de Juge, absout l'homme innocent, le déclare juste, & lui donne droit à la vie éternelle.

Pour ce qui concerne la Foi, le Docteur *Bull* prétend, que dans le Discours de S. *Paul* on ne doit point la prendre pour une vertu simple & unique, mais pour toute la condition de l'alliance Evangélique, qui renferme par conséquent toutes les œuvres de la pieté. 1. * Dans le stile de S. *Paul*, la Foi opérante

* *C'est encore ici le Docteur Bull, qui parle, & non l'Auteur de ces Nouvelles.*

opérante par la charité, la nouvelle créature, l'Observation des préceptes de Dieu, sont des termes synonymes, comme cela paroit si l'on compare les trois passages parallèles citez à la marge.

* 2 L'Apôtre ne tient aucun compte de † la Foi separée de la charité. On prétend que l'Apôtre parle de la véritable foi, dans la *I. Corinth. Chap. XIII.* Sans quoi on soutient que son Discours seroit aussi froid, que s'il assuroit que la force d'un Taureau vivant est plus grande que celle d'un lion mort. On croit aussi que la Foi peut actuellement être séparée de la charité & on tâche de le prouver. Enfin S. *Paul* lui-même, fait entrer les œuvres dans la Justification, quand il est dit que ce n'est pas ceux qui entendent la Loi, qui sont justes devant Dieu, mais que ce sont ceux qui mettent en exécution la Loi qui seront justifiez, ce qui prouve que par la Foi, il entend toute la condition Evangélique.

Mais d'où vient cette maniére de parler? C'est ce que l'Auteur explique dans son Chapitre IV. La Foi est le commencement & la racine de toute la Justice Evangelique, sans laquelle

* *Galat. V. 6. & VI. 15. I. Corinth. VII. 19.* † *I. Corinth. XIII.*

aucune vertu ne peut être salutaire, & qui produit toutes les vertus, si l'on n'empêche ou si l'on n'arrête son efficace. Outre cela, S. *Paul* a bien voulu se servir du mot de Foi plutot que d'un autre, pour exprimer toute l'obéïssance Evangélique; afin d'en faire voir la facilité, & d'en exclurre le mérite; car ce mot de foi renferme presque en soi-même l'idée de grace. En effet, elle suppose une révélation & une vocation de la part de Dieu, qui précéde toute obéïssance de la part de l'homme. D'ailleurs elle exclut le mérite, parce qu'elle suppose des promesses de la part de Dieu, qui portent l'homme à l'obéïssance d'une maniére forte & efficace; & parce que cette foi a son raport à une promesse gratuite, & à une récompense, qui n'est duë qu'à la grace de Dieu qui l'a promise. Nôtre Docteur cite plusieurs passages de l'Ecriture Sainte pour appuyer ces raisons.

Il reste à savoir ce que S. *Paul* entend par les œuvres, qu'il exclut des causes de la Justification. Pour le bien comprendre il faut savoir le but qu'il se propose & les ennemis qu'il a à combattre. Les Juifs s'étoient imaginé que l'Evangile étoit diamétralement

opposé

opposé à la Loi, ce qui empêchoit plusieurs d'entr'eux de l'embrasser. Ceux qui ne purent résister à l'évidence de l'Evangile voulurent pour la plûpart retenir les observations de la Loi, par le respect qu'ils avoient pour Moyse, & y obliger même ceux des Payens, qui avoient fait profession de la Religion Chrétienne. Cela excita des disputes, qui furent heureusement appaisées par les sages décrets du Concile de Jérusalem. Mais elles ne le furent que pour quelque tems. Des faux Docteurs, qui ne cherchoient que leur intérêt, les renouvellérent bientôt après, & les Eglises de Rome & de Galatie furent particuliérement exposées à ces disputes. Cela obligea S. *Paul* d'examiner *ex professo* l'origine, la nature, la fin & l'usage de l'Alliance Mosaïque, ce qu'il fait dans ses Epitres aux Romains & aux Galates, où il prouve que Dieu n'a point eu dessein de donner cette Loi, pour être une alliance, par le moyen de laquelle on pût obtenir le salut & la vie éternelle, que jamais personne n'est parvenu ni ne parviendra à la véritable justification par son moyen. Cela posé il est aisé de conclurre, selon la pensée du Docteur *Bull*, que par les

œuvres dont parle S. *Paul*, il faut entendre les œuvres prescrites dans la Loi de *Moyse*, qu'il apelle pour cèt effet presque toujours les œuvres de la Loi. Il faut seulement remarquer que S. *Paul* rejette en même tems toutes les opinions fausses & corrompuës, que les Scribes & les Pharisiens avoient ajoutées à la Loi de *Moyse*. Enfin, parce que l'Apôtre n'avoit pas seulement affaire aux Docteurs de la Synagogue, mais aussi aux Philosophes Payens, il fait voir en même tems que les œuvres réglées sur la simple Loi naturelle & produites par les seules forces de la nature, ne peuvent procurer le salut à l'homme. Il est vrai, que comme les Payens ne faisoient pas autant de fonds sur leur justice, que les Juifs sur la leur; il ne s'attache pas beaucoup à les refuter, se contentant de le faire en passant & comme par occasion. Il paroit de là; que les préceptes de la Loi Morale entrent aussi dans la dispute de l'Apôtre; non considerez en eux mêmes; mais entant qu'ils faisoient partie de la Loi Mosaïque. De là vient que S. *Paul* se sert de deux sortes d'argumens dont les uns ne regardent que les commandemens de la Loi cérémonielle & les

autres

autres ceux de la Loi Morale, & ceux de la Loi cérémonielle, en un mot, toute la Loi Mosaïque.

Le Docteur *Bull* explique ensuite les Argumens dont S. *Paul* se sert pour établir son opinion. Le premier qui regarde toute la Loi Mosaïque, est que cette alliance étoit destituée de la grace qui pardonne & accorde la remission des péchez. Sur cela l'Auteur fait cette question, si cette Alliance ne donnoit point d'espérance de pardon, parce qu'elle exigeoit une obéïssance exacte & parfaite, de laquelle l'homme est entiérement incapable. C'est l'opinion commune, mais ce n'est pas celle de notre Docteur. Il remarque qu'il y a bien de la différence entre dire, que Dieu juge quelcun indigne d'obtenir le prix & la récompense de la vie éternelle, & dire que Dieu juge quelcun digne d'être puni du suplice de la mort éternelle. Pour que quelcun soit jugé indigne de la vie éternelle, il sufit qu'il ne soit pas absolument exemt de tout péché; car Dieu peut refuser très-justement à l'homme la récompense de la vie éternelle, pour la moindre imperfection; il pourroit même la réfuser à un homme, qui seroit parfaitement saint; parce

parce que cette récompense est purement gratuite & qu'elle n'est duë à aucun mérite de l'homme: mais pour mériter la mort éternelle, il faut que l'homme n'ait pas obéï aux préceptes ausquels il pouvoit obéïr. D'où il suit que personne ne sera condamné aux peines éternelles, par le défaut d'une justice parfaite, parce que cette justice est impossible à l'homme durant cette vie. Or il paroit que l'Apôtre veut prouver, que tant les Juifs que les Gentils non seulement se sont rendus indignes de la vie éternelle par leur desobéïssance; mais se sont même rendus coupables de la mort éternelle. De là l'Auteur conclut, que Dieu n'a exigé ni des Juifs ni des Gentils une parfaite obéïssance à la Loi, sous peine de la damnation éternelle. Quant à la Loi Mosaïque en particulier on peut la considérer à deux égards, ou quant à la lettre & d'une maniére charnelle; entant qu'elle étoit le fondement & la régle de la République d'Israël; ou d'une maniére spirituelle, entant qu'elle avoit l'ombre des biens avenir. A ce second égard, n'étant autre que l'Evangile, personne ne peut dire, que ç'ait été une Loi qui exigeât une parfaite obéïssance, de la maniére

qu'on

qu'on l'entend en cet endroit. Elle ne l'exigeoit pas non plus au premier égard; puis que, bien loin de là, elle ordonnoit des sacrifices, pour expier les péchez qui ne se faisoient pas par mépris de la Loi, & à main levée, comme on parle: ajoutez que même Dieu, à cause de la dureté du cœur des Israëlites, leur avoit permis de certaines choses, qu'on a bien de la peine à s'empêcher de regarder comme des péchez. Tels sont la Polygamie & le Divorce.

L'impuissance donc de la Loi à justifier ne venoit pas, selon l'Apôtre, & au jugement du Docteur *Bull*, de ce qu'elle exigeoit une obéïssance parfaite, sous peine de damnation, & ce n'est pas ce sur quoi l'Apôtre se fonde, quand il lui attribuë cette impuissance. Mais 1. sur ce que les Juifs & les Gentils étoient coupables de péchez crians & énormes, qui les exposoient à la colére & à la vengeance divine. 2. sur ce qu'elle ne promettoit point une parfaite remission des péchez, & une delivrance de la mort éternelle à ceux qui étoient coupables de ces crimes. La Loi promettoit le pardon à quelques uns de ces grans péchez; mais seulement un pardon extérieur, civil,

& temporel, qui délivroit uniquement le coupable des peines civiles & temporelles.

L'autre argument de S. *Paul*, pour prouver l'impuissance de la Loi à justifier le pécheur, est tiré de ce qu'elle étoit privée de la grace sanctifiante, qui retient l'homme dans l'obéïssance & lui fait observer les commandemens de Dieu. C'est ce que signifient ces paroles, *ce qui étoit impossible à la Loi parce qu'elle étoit foible contre la chair*, à cause que les convoitises de l'homme étoient plus fortes que la Loi. Notre Docteur se sert de cette occasion pour expliquer le but & le sens du Chapitre septiéme de l'Epître aux Romains, qu'il aplique à un homme irrégéneré privé de la grace Evangelique. Il répond à toutes les raisons que *Paréus* & quelques autres Théologiens ont alleguées, pour faire voir qu'il s'agit dans ce Chapitre d'un homme régénéré.

Dans le Chapitre dixiéme le Docteur *Bull* explique plus particuliérement ce qu'il a dit dans les précédens de l'impuissance de la Loi. Il fait voir qu'elle étoit destituée de la promesse de la Vie éternelle & du don du S. Esprit. Sur quoi il faut toujours se souvenir, que

l'Au-

l'Auteur parle de la Loi prise précisément en elle-même, telle qu'elle fut donnée sur la montagne de Sinaï, & non de toute la Religion enseignée aux Juifs, & qui dans le fonds n'étoit pas une Religion différente de l'Evangile. Cette distinction paroitroit, peut-être, frivole, si elle n'étoit apuyée de l'autorité de S. *Paul*, qui considére souvent la Loi de *Moyse* à ce premier égard; comme lors qu'il dit que l'Alliance Evangelique est plus excellente que l'Alliance légale, parce qu'elle contient de plus excellentes promesses; ce qui ne se peut pas dire de la Loi prise d'une maniére spirituelle, puis qu'il est sûr, & le Docteur *Bull* le soutient, qu'à cet égard elle avoit les mêmes promesses que l'Evangile. Il distingue donc l'alliance traitée en Sinaï, qui étoit purement légale, de celle qui fut traitée ensuite & dont il est parlé *Deuteronome*, *Chap. XIX.* qui est expressément appellée une autre Alliance, & qui, selon notre Auteur, est l'alliance Evangélique traitée avec les Patriarches & renouvellée alors avec les Israëlites. C'est en vertu de cette seconde Alliance, que les Fidéles de l'Ancien Testament ont reçu le S. Esprit, sans lequel ils n'eussent pas été fidéles;

fidéles ; don qui n'a jamais été communiqué à personne en vertu de l'Alliance faite sur la montagne de Sinaï. Seulement doit-on remarquer qu'après la publication de l'Evangile, le S. Esprit qui avoit été donné sous la Loi, ne fut plus communiqué aux Sectateurs de la Loi ; mais seulement à ceux qui embrassérent l'Evangile ; cette Colombe, dit l'Auteur, abandonna l'Arche de *Moyse*, & vint s'arrêter & établir sa demeure dans l'Eglise de *Jesus-Christ*.

De toutes ces Remarques, l'Auteur conclut premiérement, que S. *Paul* n'exclut de la Justification, que les œuvres faites en vertu de la Loi Mosaïque, & conséquemment de la Loi naturelle sans la grace Evangélique, Secondement que bien loin que l'Apôtre excluë de la Justification les bonnes œuvres, au contraire son but est de montrer, que la véritable justice des œuvres est absolument nécessaire pour la Justification ; & que l'Evangile est le seul moyen nécessaire, pour parvenir à cette justice. C'est ce qu'il tâche de prouver par plusieurs passages tirez de S. *Paul* : comme, par exemple, de ce que cèt Apotre dit dans le Chapitre VIII. de son Epître aux Ro-

Romains; où après avoir assûré qu'il n'y a nulle condamnation pour ceux qui sont en *Jesus-Christ*; il ajoute que c'est parce que *la Loi de l'Esprit de vie, qui est en* Jesus-Christ *l'a afranchi de la Loi du péché & de la mort*.

Après avoir parlé des argumens de l'Apôtre contre la Loi en général, le Docteur vient à ceux qui concernent en particulier la Loi cérémonielle; sur lesquels il ne s'arrête pas si long-tems, parce que la matiére n'est pas si difficile. Nous remarquerons seulement à cèt égard, qu'il fait voir que S. *Paul* oppose ces cérémonies à la justice spirituelle & interne de l'Evangile.

Le Docteur *Bull* passe ensuite aux principales erreurs, qui régnoient parmi les Juifs au sujet de la Justification & du moyen d'obtenir le salut, & qu'il croit que S. *Paul* a refutées dans ses Epîtres. En général ou ils attribuoient trop de puissance & de liberté à la volonté humaine, ou ils ignoroient, du moins, la necessité de la grace de Dieu. D'ailleurs contens d'être à l'abri des peines civiles dont les violateurs de la Loi étoient menacez, ils ne poussoient pas la sanctification plus loin, & croyoient par cela

cela seul s'être bien aquittez de leur devoir envers Dieu. Ils soutenoient même, que celui qui s'attachoit scrupuleusement à l'observation exacte de quelque précepte, étoit exemt de l'observation des autres: d'où vient leur axiome cité par Maimonides, *qui operam dat praecepto liber est à praecepto.* Sur ce principe, ils choisissoient le précepte qui les incommodoit le moins, & négligeoient tous les autres. C'est ce que leur reproche *Jesus-Christ* dans l'Evangile. Les Pharisiens en particulier s'attachoient à l'observation de quelques cérémonies frivoles, qu'ils avoient reçuës par tradition, & les préféroient aux préceptes importans de la Loi. C'est en quoi ils faisoient consister toute leur justice; se mettant d'ailleurs fort peu en peine du Messie, qui devoit leur enseigner une justice tout autrement excellente.

L'Auteur finit son Traité en faisant voir, qu'il y a quatre erreurs dangereuses à éviter sur la matiére de la Justification. La premiére est le mérite des œuvres enseigné par les Catholiques R. C'est cette erreur qu'il croit que la Confession de l'Eglise Anglicane a principalement voulu condamner, quand elle a parlé de la Justi-

fica-

fication par la seule foi. La seconde erreur qu'il faut éviter est celle des *Antinoméens* ou *Solifidiens*, qui nient la nécessité des bonnes œuvres pour la justification & pour le salut. Il remarque à leur égard, qu'en voulant rejetter le mérite des bonnes œuvres, ils l'établissent actuellement, puis qu'ils ne les excluent de la Justification, que parce qu'ils croyent, que si elles y entroient, on ne pourroit pas dire, que la Justification est gratuite, mais une chose duë. La quatriême erreur qu'on doit éviter, est celle des Pélagiens, qui croyent que la grace de Dieu n'est pas nécessaire pour faire de bonnes œuvres. Enfin, la derniére erreur à éviter est celle des Manichéens, qui anéantissoient entiérement le franc arbitre, & établissoient une fatale nécessité.

ARTICLE V.

EXAMEN CENSURÆ *sive* RESPONSIO *ad quasdam* ANIMADVERSIONES *antehac ineditas in Librum, cui Titulus*: Harmonia Apostolica. *Per* GEORGIUM BULLUM, &c. C'est à-dire, *Examen de*

de la Censure, ou Réponse à quelques Remarques qui n'avoient point été imprimées auparavant, sur un Livre, qui a pour titre l'Harmonie Apostolique. *Par George Bull.* &c. A Londres, chez le même. in Folio. pagg. 212.

SEPT ans après que le Docteur *Bull* eut publié le Traité dont nous avons parlé dans l'Article précédent, on lui en envoya un Exemplaire, à la marge duquel un Théologien Anglois avoit fait diverses Remarques, où il accusoit notre Docteur d'avoir enseigné plusieurs dogmes nouveaux & pernicieux dans ce Traité, & exhortoit les Evêques d'Angleterre à y apporter du remède. Notre Auteur travailla à y répondre à ses heures de loisir, & envoya sa Réponse Manuscrite à l'Evêque qui lui avoit communiqué les Remarques de son Adversaire avec la permission de les communiquer à qui il jugeroit à propos. Quelque tems après cet Evêque mourut, & Mr. *Bull* ne se hâta pas de publier sa Réponse.

Cependant un autre Auteur Professeur en Théologie, apellé *Thomas Tullius* fit imprimer un Livre contre celui

celui de Mr. *Bull* auquel il donna pour titre *la Justification de S. Paul*; *Justificatio Paulina*. Alors pressé par ses Amis notre Docteur pensa à se défendre; & voulant répondre à Mr. *Tullius*, il crut qu'il devoit faire précéder cette Réponse de celle qu'il avoit faite autrefois au Théologien Anonyme qui avoit écrit des Remarques à la marge de son Ouvrage. C'est cette Réponse qu'il a intitulée *Examen de la Censure*, & qui fait le sujet de cet Article. Elle fut imprimée la premiére fois en 1675. Nous ne nous y arrêterons pas beaucoup, tant parce que l'espace nous manque, que parce que toute personne, qui entend un peu ce dont il est question, comprend assez quelles difficultez on peut faire au Docteur *Bull*, après l'idée que nous avons donné de son opinion dans l'Article précédent, & les repliques que peut aporter ce Docteur. Nous nous contenterons d'indiquer quelques unes des principales matiéres; après avoir remarqué que comme le Docteur *Bull* a été attaqué vigoureusement par ses * deux Adversaires, il leur répond

 aussi

* *D'autres Savans Anglois ont aussi attaqué le Docteur* Bull *sur la matiére; mais il ne les a pas jugé dignes d'une Réponse.*

aussi avec vigueur, & apelle souvent les choses du nom qu'il croit qu'elles méritent.

L'Auteur des Remarques blâme le Docteur *Bull* de ce qu'il a prétendu qu'on devoit expliquer S. *Paul* par S. *Jaques*; puis que S. *Jaques* ne traite la matiére qu'en deux mots; au lieu que S. *Paul* la traite fort au long & y revient plus d'une fois. On répond entr'autres choses, qu'on ne doit pas décider cette question par le plus ou le moins de paroles que S. *Paul* ou S. *Jaques* ont employées; mais par la maniére claire ou obscure dont ils se sont expliquez. Que S. *Jaques* étant clair & précis sur la matiére & S. *Paul* assez obscur; la raison veut qu'on explique S. *Paul* par S. *Jaques*. Or on ne doit pas être surpris, dit notre Auteur, qu'on dise que S. *Paul* est obscur; puis qu'outre que la chose saute aux yeux, S. *Pierre* nous le dit positivement.

Un autre procès qu'on fait à l'Auteur, est sur ce qu'il a dit que la Foi étoit formée par la charité. Il répond qu'il n'a pas prétendu que la Charité constituât la forme & l'essence de la Foi. Ce sens est absurde, puis que la Foi & la Charité sont deux vertus distinc-

distinctes, qui ont châcune leur forme & leur essence. Mais il a voulu dire que l'Acte de la Foi étoit formé & perfectionné par la charité, afin que selon l'Alliance Evangelique elle soit agréable à Dieu, & puisse obtenir la Justification & le salut de l'homme. L'Auteur travaille à prouver son opinion assez au long.

Après quelques autres remarques, il s'occupe à faire voir qu'il a eu raison d'assurer que l'Alliance Evangelique ne propose point de condition proprement ainsi apellée, qui ne soit en même tems une condition de la Justification Evangelique, c'est-à-dire, que Dieu n'exige rien de nous sous l'Evangile sous peine de damnation, qui ne soit en même tems nécessaire pour être justifié. Il prouve aussi assez au long contre son Adversaire que l'idée de la Justification enferme nécessairement celle de la remission des péchez. Il défend aussi ce qu'il avoit avancé, que la Foi ne peut point être regardée comme l'instrument de la Justification. Il combat de toutes ses forces la Doctrine de l'imputation de la Justice de *Jesus-Christ* à tous ceux qui croyent en lui: & insiste fort long-tems sur cette matiére. Il dé-

fend ce qu'il avoit avancé que la Confiance ne peut être l'acte formel de la Foi par lequel nous sommes justifiez. Il soutient, & avec raison, que la distinction fameuse de S. *Augustin croire Dieu*, *croire à Dieu*, & *croire en Dieu*, n'a aucun fondement dans l'Ecriture, quoi que ce S. Pére lui donne un sens orthodoxe. Il revient à la charge contre la maniére dont *Josué de la Place* a concilié S. *Jaques* avec S. *Paul*; parce que c'étoit l'opinion du Pére de celui qui a fait les Remarques contre nôtre Docteur. Dans son premier Traité l'Auteur n'avoit combattu cette opinion qu'en deux mots; il la refute ici beaucoup plus au long, & fait voir divers inconvéniens ausquels il croit qu'elle est sujette. Le plus grand c'est que, dans cette opinion, il semble que les bonnes œuvres ne sont nécessaires, que pour servir de preuves de la sincérité de la Foi, preuves dont Dieu, qui est le Scrutateur des cœurs & l'Auteur même de la Foi n'a pas besoin.

Après cela le Docteur *Bull* s'attache à expliquer & à défendre ce qu'il a avancé dans son Traité, que la Loi n'exigeoit point une obéïssance parfaite & exacte sous peine de damnation.

Il

Il a cru devoir s'expliquer sur cette matiére; parce qu'il a sû que son opinion avoit choqué quelques personnes savantes & pieuses. Il explique toute sa Doctrine sur ce sujet en sept Théses différentes, qui méritent d'être luës.

Notre Docteur soûtient ensuite contre son Adversaire, que la raison pour laquelle S. *Paul* ôte à la Loi la vertu de justifier ne vient point de ce qu'elle exige de l'homme à qui elle est donnée une obéïssance parfaite, mais pour les raisons qu'il a alleguées dans son premier Ouvrage. Il fait voir que son opinion, que *la Loi donnée au peuple Juif sur la montagne de Sinaï n'a point de promesses de la vie avenir*, est bien différente de celle des Sociniens, quoi que son Adversaire y aît voulu trouver de la conformité: puis qu'il enseigne que Dieu a traité une autre Alliance avec les Juifs que celle de Sinaï, & qui est la même que l'alliance Evangelique.

Il montre, enfin, que son opinion sur la Justification n'est point contraire à celle de la Confession de l'Eglise Anglicane, comme son Adversaire le lui reproche.

ARTICLE VI.

APOLOGIA *pro* HARMONIA *ejusque* AUCTORE, *contra Declamationem* THOMÆ TULLII, *S.T.P. in Libro typis nuper vulgato, quem* Justificatio Paulina, *inscripsit. Per* GEORGIUM BULLUM, &c. C'est-à-dire, *Apologie pour l'Harmonie & pour son Auteur, contre la Déclamation de Thomas Tullius, Professeur en Théologie, dans le Livre imprimé depuis peu, auquel il a donné pour titre. Justification de S. Paul. Par George Bull, &c.* A Londres, chez le même. In folio. pagg. 84.

C'EST ici le dernier Traité du Recueil des Ouvrages du Docteur *Bull*. Il y a beaucoup de personalitez, & diverses Questions de fait, qui n'intéressent pas autant le Public que les Questions de droit, que l'Auteur a traitées dans son Harmonie de S. *Paul* avec S. *Jaques*. Mr. *Tullius* avoit pris à tâche de décrier l'opinion du Docteur *Bull*, en faisant voir qu'elle est contraire aux Confessions de Foi de l'Eglise Anglicane & des autres Eglises Protestantes,

testantes, & au sentiment des premiers Péres de l'Eglise. C'est sur cela principalement, que le Docteur *Bull* se défend: Il fait voir d'abord que Mr. *Tullius* n'en veut pas à lui seul; mais aussi à plusieurs autres Docteurs de l'Eglise Anglicane, qu'il accuse d'être des Novateurs; qui abandonnant la Doctrine des Réformateurs de l'Eglise sur la Justification, ont de nouveau adopté les erreurs de l'Eglise Romaine, enseignant que l'homme est justifié par les œuvres & non seulement par la foi. L'Auteur défie son Adversaire de lui faire voir aucun article dans lequel il différé de ce qu'a enseigné l'Eglise primitive, ou de ce qu'a établi l'Eglise Anglicane dans sa Confession de Foi.

En parlant de la Foi & des habitudes infuses avec la Foi, notre Docteur soutient, que la Doctrine qui enseigne que les habitudes de la vertu, sont infuses dans un seul moment dans le cœur de l'homme, que le S. Esprit régénére, soit avant, soit après la Justification, est tout-à-fait fausse, & l'origine de diverses erreurs de conséquence dans la Théologie. Il prétend que les vertus Chrétiennes, à parler proprement, ne sont ni simplement

aquises, ni simplement infuses, mais en partie infuses & en partie aquises. Elles ne sont pas simplement aquises, parce que nous ne les aquerons par aucuns actes, qui ayent précédé de notre part sans la grace de Dieu & sans le secours de son esprit. Ce ne sont pas non plus des habitudes simplement infuses; parce que ce qui est simplement infus ne peut pas nous être prescrit comme un devoir, ou comme une condition nécessaire pour obtenir le salut. Qu'est-ce donc que ces vertus? Ce sont des actes qui sont proprement à nous, mais qui sont excitez & produits par la grace prévénante, assistante, concomitante, & subséquente; en sorte que la fréquente production de ces actes engendre enfin dans notre ame des habitudes par le moyen desquelles nous pouvons & voulons facilement, librement, & constamment produire les actes, qui sont les suites de ces habitudes. Par ce moyen, sans détruire la nature, on sauve, dit notre Auteur, la nécessité, la dignité, & l'efficace de la Grace divine.

Après cette remarque & quelques autres contre Mr. *Tullius*, le Docteur *Bull* raporte diverses autoritez des Pé-

res.

res des premiers Siécles, pour faire voir qu'ils ont enseigné la même Doctrine que lui sur la matiére de la Justification. Il passe de là à l'examen de ce qu'a enseigné l'Eglise Anglicane sur le même sujet, & tâche de faire voir qu'elle n'a pas été d'un autre sentiment. Il dit la même chose de la plupart des Eglises Réformées. Pour le prouver, il reduit toute cette Dispute à ces deux propositions. 1. que cette expression *nous sommes justifiez par la seule foi*, au sens des anciens Protestans, doit être prise figurativement, en sorte que sous le nom de *foi* on sousentende aussi la grace qui lui répond, d'où il suit, *qu'être justifié par la seule foi* est la même chose, *qu'être justifié par la seule grace & non par le mérite des œuvres*. 2. Que cette proposition n'exclut point la nécessité de la vraye repentance pour obtenir la remission des péchez ou la justification. Cela posé on soutient & on tâche de prouver que les premiéres & les principales confessions des Réformez, conviennent avec le Docteur *Bull* au sujet de ces deux Propositions.

Après s'être justifié contre les accusations de Mr. *Tullius*, le Docteur *Bull* attaque son Adversaire à son tour

& travaille à prouver qu'il a enseigné plusieurs erreurs contraires à la Doctrine de l'Eglise Anglicane. Comme entr'autres, que la repentance & la véritable contrition des péchez n'est point nécessaire pour obtenir la premiére justification. Que la continuation ou la conservation de notre Justification, aquise par la seule foi, ne dépend point de la condition des bonnes œuvres, que nous devions faire dans la suite. Que celui qui a une fois la foi justifiante n'en peut jamais décheoir, ni périr éternellement. Le Docteur *Bull* traite cette derniére opinion, de très-dangereuse, quoi que ce soit l'opinion constante de tous ceux des Reformez, qu'on nomme *Calvinistes.* Il tâche de faire voir qu'elle est contraire à la Doctrine de l'Eglise Anglicane, & par conséquent à celle des principaux Théologiens de cette Eglise; aux Confessions d'Ausbourg, de Saxe, & de Bohême; & au sentiment des plus anciens Péres de l'Eglise.

Enfin le Docteur *Bull* met entre les erreurs de Mr. *Tullius* celle d'enseigner que *Jesus-Christ* n'est mort que pour les seuls élus. Cette erreur, s'il en est cru, renverse de fond en comble les fondemens du Christianisme, & est directe-

directement opposée à l'opinion des anciens Péres & à celle de toute l'Eglise Anglicane. Il passe ensuite à diverses autres difficultez qui lui ont été faites par Mr. *Tullius*, & ausquelles il répond en peu de mots; pour s'attacher à défendre plus au long l'explication qu'il a donnée dans son Harmonie au septiême Chapitre de l'Epître aux Romains. Il semble que l'Auteur ait entiérement épuisé cette importante matiére: Je veux parler de la fameuse question si c'est de l'homme irrégeneré ou du régeneré, que veut parler l'Apôtre dans ce septiême Chapitre.

ARTICLE VII.

LETTRE *de Mr.* BAYLE *sur ce qui a été dit d'*ARNAULD *d'*ANDILLY, *dans les* Nouvelles *du mois dernier pag.* 469.

MONSIEUR,

J'AI lû avec beaucoup de plaisir le *Mémoire* de Mr. *Des Maizeaux*, dans vos *Nouvelles* d'Avril 1704. Les Mémoires d'un Favori du Duc d'*Orleans* me tombérent entre les mains l'an

1671. J'en lûs seulement les premiéres pages. Il me restoit une idée assez confuse de ce Livre-là lors que je faisois mon Dictionaire : mais j'ignorois tout-à-fait que ce Favori du Duc d'*Orleans* eut dit quelque chose de Mr. *Arnauld d'Andilly*. Si je l'eusse sû j'aurois fait chercher son Livre; mais je crois pourtant que la raison, qui m'empêcha de toucher au fait en question, m'eut empêché de me servir des recits de ce Favori. Cette raison est qui j'attendois l'Apologie que le Président de *Gramond* avoit opposée aux plaintes publiques de Mr. *Arnauld d'Andilly*. On ne peut nier que le témoignage de ce Président ne soit d'un tout autre poids, que celui d'un Favori, qui avoüe, que Mr. *Arnauld d'Andilly* l'a voulu perdre. Pour bien juger donc de cette affaire, il la faut reduire au démêlé de d'*Andilly* avec *Gramond*. Châcun d'eux a produit ce qu'il a pû pour sa justification. J'ignore les repliques du Président, mais je doute qu'il aît pû se tirer d'affaire, tant les justifications de *d'Andilly* me paroissent fortes, ayant été publiées sous les yeux, pour ainsi dire, du Duc d'*Orleans*, & de plusieurs de ses Domestiques, qui vivoient encore. J'ai été bien,

bien aise des particularitez, que Mr *Des Maizeaux* a recueillies touchant l'Auteur des Mémoires. J'ai trouvé un suplément dans d'autres Mémoires de ce même Prince publiez à Amsterdam l'an. 1685. En voici un passage tiré de la page 34. *Le Sieur de* *Boisdanemets, *Gentilhomme Normand, pour qui Monsieur avoit de la bonne volonté, ayant pressenti l'établissement, que son Altesse vouloit faire dans sa Maison, fit effort pour n'être pas exclus du secret des affaires dont il étoit déja entré en quelque part avec* Puylaurent; *mais il y avoit beaucoup de vanité & de présomtion en son fait, & il étoit mal-aisé, que de jeunes gens pussent se modérer de telle sorte, que chacun s'essayât d'emporter la faveur du maitre par dessus son compagnon. En quoi l'avantage tourna du côté* de Puylaurent, *qui étoit d'un esprit plus traitable & acommodant; outre que la recommandation de la Maréchale* (d'Ornano) *avoit supléé à ce qui manquoit d'ailleurs à* Puylaurent *pour remplir cette place, & le Président* le Coigneux *ayant crû par toutes ces raisons devoir mieux trouver son compte avec ce dernier, s'étoit*

* *On a mal écrit son nom, qui est* Bois-d'Almay.

1672. J'en lûs seulement les premiéres pages. Il me restoit une idée assez confuse de ce Livre-là lors que je faisois mon Dictionaire: mais j'ignorois tout-à-fait que ce Favori du Duc d'*Orleans* eut dit quelque chose de Mr. *Arnauld d'Andilly*. Si je l'eusse sû j'aurois fait chercher son Livre; mais je crois pourtant que la raison, qui m'empêcha de toucher au fait en question, m'eut empêché de me servir des recits de ce Favori. Cette raison est qui j'attendois l'Apologie que le Président de *Gramond* avoit opposée aux plaintes publiques de Mr. *Arnauld d'Andilly*. On ne peut nier que le témoignage de ce Président ne soit d'un tout autre poids, que celui d'un Favori, qui avoüe, que Mr. *Arnauld d'Andilly* l'a voulu perdre. Pour bien juger donc de cette affaire, il la faut reduire au démélé de d'*Andilly* avec *Gramond*. Châcun d'eux a produit ce qu'il a pû pour sa justification. J'ignore les repliques du Président, mais je doute qu'il aît pû se tirer d'affaire, tant les justifications de d'*Andilly* me paroissent fortes, ayant été publiées sous les yeux, pour ainsi dire, du Duc d'*Orleans*, & de plusieurs de ses Domestiques, qui vivoient encore. J'ai été

bien

bien aise des particularitez, que Mr *Des Maizeaux* a recueillies touchant l'Auteur des Mémoires. J'ai trouvé un suplément dans d'autres Mémoires de ce même Prince publiez à Amsterdam l'an. 1685. En voici un passage tiré de la page 34. *Le Sieur de* * Boisdanemets, *Gentilhomme Normand, pour qui Monsieur avoit de la bonne volonté, ayant pressenti l'établissement, que son Altesse vouloit faire dans sa Maison, fit effort pour n'être pas exclus du secret des affaires dont il étoit déja entré en quelque part avec* Puylaurent; *mais il y avoit beaucoup de vanité & de presomtion en son fait, & il étoit mal-aisé, que de jeunes gens pussent se modérer de telle sorte, que chacun s'essayât d'emporter la faveur du maitre par dessus son compagnon. En quoi l'avantage tourna du côté* de Puylaurent, *qui étoit d'un esprit plus traitable & acommodant; outre que la recommandation de la Maréchale* (d'Ornano) *avoit supléé à ce qui manquoit d'ailleurs à* Puylaurent *pour remplir cette place, & le Président* le Coigneux *ayant crû par toutes ces raisons devoir mieux trouver son compte avec ce dernier, s'é-*

* On a mal écrit son nom, qui est Bois-d'Almay.

toit déja * acconporté avant lui ; & tous deux travaillérent depuis de concert à persuader à leur maître, qu'il n'étoit pas du bien de son service que tant de monde se mêlât de ses affaires. A quoi son Altesse s'accorda volontiers, & résolut qu'elles passeroient par la direction de ces deux personnes seulement. Boisdanemets se voyant ainsi exclus de sa prétension, joüa un mauvais personnage, & ne pouvant souffrir de la diminution en sa fortune fit tôt après retraite, ayant été quelques jours auparavant le joüet du Maître & des principaux de la Maison.

ARTICLE VIII.

Extrait de diverses Lettres.

D'*Angleterre*. Voici le contenu des *Transactions Philosophiques* de *Novembre* & *Décembre*. 1. Deux Lettres d'un Gentilhomme de la Campagne touchant la Lettre de Mr. *Leuwenhoek* publiée dans les Transactions de Janvier & Février dernier †. 2. Partie.

* Il y a ainsi dans l'Imprimé.

† Voyez nos Nouvelles d'Octobre 1703. pag. 469.

Partie d'une Lettre de Mr. *Etienne Gray* touchant les taches qu'il a remarquées dans le Soleil au mois de Juillet dernier. 3. Observations sur les taches du Soleil par Mr. *Guillaume Derham*, Membre de la Société Royale. 4. Observations sur l'invention & le progrès de l'Imprimerie jusqu'à l'année 1465. écrites à l'occasion de la Lettre de Mr. *Ellis* insérée dans les Transactions de Juillet & Août. *

On vient d'imprimer un petit Livre en faveur de l'Episcopat : *Tractatus breviusculus in quo præmonstrata Ordinis Episcopalis Auctoritate divina, ostensum è Patribus primævis & vetustioribus Ecclesiæ Christianæ Conciliis esse tum Electiones Episcoporum, quam Ordinationes ad nullam, qualiscunque aut quantacunque sit, Potestatem secularem, sed ad solos Ecclesiarum Præsides, Metropolitanum scilicet quemque & Episcopos Provinciales, pertinere. Auctore* Thoma Gregorio *M. A. & Ecclesiæ Parochialis de Woolwich, in Comitatu Cantii Rectore. in* 12.

Je ne sai si le Livre suivant aura beaucoup d'Aprobateurs ; mais ceux qui ne jugent des Livres que par le

* *Voyez les Nouvelles de Mars*, 1704. pag. 347.

tre ne croyent pas que ce soit grand' chose. *Biographia Ecclesiastica or the Lives*, &c. C'est-à-dire, *la vie des plus illustres Péres de l'Eglise Chrétienne, qui ont vécu dans les quatre premiers Siécles & dans une partie du cinquiême, avec leurs portraits & un Discours sur l'état de la Religion de ces tems-là.* 2. Volumes *in* 8. Ces Portraits des premiers Péres de l'Eglise ne donneront pas une trop bonne idée de l'habileté de l'Auteur; outre que c'est une matiére si rebattuë, qu'on ne sauroit la traiter exactement, sans dépeindre ces saints Hommes *per convicia & laudes*; ce que peu de gens sont capables de faire.

Voici encore quelques Livres, qui traitent des matiéres Ecclésiastiques. *Dictionarium Sacrum seu Religiosum, A Dictionary &c.* C'est-à-dire, *Dictionaire de toutes les Religions anciennes & modernes, Juive, Payenne, & Mahométane; contenant en particulier, 1. La Vie & la Doctrine de leurs Auteurs & Propagateurs. 2. Les Divisions, Sectes, & Hérésies, qui s'y sont formées. 3. Les Objets du culte tant vrais que faux, comme les Dieux des Payens, leurs Idoles &c. 4. Les différentes maniéres d'adorer, & les Lieux consacrez à cet usage.*

usage. 5. *Les Ordres & les Communautez Réligieuses*. &c. in 8.

The Forms &c. C'est à dire, *la forme de la Dédicace & Consécration d'une Eglise, d'une Chapelle, d'un Cimétiére, & des Vases de la Communion. Nouvelle Edition, corrigée*. in 12.

On a fait une Critique de la Chronologie de Mr. *Whiston*, dont vous avez donné le Précis. * *A short View of Mr. Whiston's Chronology*, &c. C'est-à-dire, *Courte revuë de la Chronologie du Vieux Testament de Mr.* Whiston, *& de son Harmonie des quatre Evangelistes; avec un* Postcriptum, *sur la régle que nous suivons dans l'Observation de la Pâque, servant de Réponse aux Non-Conformistes. Par* Jean Wright, *Maître aux Arts, Recteur de Kiston dans le Comté de Nottingham.* Il paroit depuis peu une *Continuation des* Origines Sacræ *du Docteur* Stillingfleet. *Origines Anglicanæ, or a History ot the English Church.* &c. C'est-à-dire, *Histoire de l'Eglise Anglicane, commençant où Mr. l'Evêque* Stillingfleet *a fini son Histoire de l'Eglise des Bretons, & contenant une Rélation de ce qui y est arrivé depuis que l'Evangile* a

* *Voyez les Nouvell. de Mars*. 1703. pag. 331.

a commencé d'être prêché aux Saxons Anglois, jusqu'à la conquête des Normands, par Jean Inet, *Docteur en Théologie, Chantre & Résidentiaire de la Cathédrale de Lincoln.*

Il paroit depuis quelques jours deux Volumes *in* 8. qui contiennent la Vie de plusieurs personnes illustres d'Angleterre & des Pays Etrangers. *English and Foreign Lives &c.* On avertit dans la Préface qu'on a tâché de suivre la Méthode de *Plutarque*. Les Vies de Mylord *Burleigh*, du Chevalier *Raleigh*, du (premier) Duc de *Buckingham*, du Marquis de *Montrose*, d'*Olivier Cromwell*, de l'Amiral *de Coligny*, de Don *Juan d'Autriche*, de *Guillaume I.* Prince d'Orange, d'*Alexandre Farnése* Prince de Parme, & d'*Albert de Wallestein*, sont le sujet du premier Volume. On trouve dans le second le Duc d'*Hamilton*, le Général *Blake*, le Duc d'*Albemarle*, le Comte de *Shaftsbury*, le Duc *de Monmouth*, l'Amiral *Ruyter*, le Vicomte de *Turenne*, le Prince de *Condé*, l'Amiral *Tromp*, & le Duc de *Lorraine*. Cet Ouvrage est de trois différentes mains.

On a publié sous le nom de *Don Pedro Ronquillo*, une Rélation de la

Cour

Cour de France. *The Idea of the Court of France &c.* C'est-à-dire, *Idée de la Cour de France, & de sa maniére de proceder, depuis la Paix de Nimégue, jusqu'au printems de l'année 1684; écrite, à ce que l'on croit, par* Don Pedro Ronquillo *Ambassadeur d'Espagne à la Cour d'Angleterre, & traduite d'Espagnol en Anglois.* Je ne saurois bien vous dire ce que c'est que *Select Orations* &c. c'est-à-dire, *Harangues choisies sur la liberté de la paix de l'Europe, traduites du Latin par* Joseph Tily, *Chevalier.* Il y a près d'un mois que l'Optique de Mr. *Newton* est publique. En voici le tître. *Opticks or a Treatise of the Reflexions*, &c. *L'Optique ou Traité des Reflexions, Réfractions, Inflexions, & couleurs de la Lumiére. Avec un Traité des Espéces & de la grandeur des Figures curvilignes. Par Mr.* Isaac Newton. in 4. La Critique du Traité des Fluxions de Mr. *Cheynei* est aussi imprimée. Je vous en envoyerai le précis dans ma prémiére Lettre.

Le * Docteur *Coward* a publié un nouvel

* *Ce mot signifie un Médécin. On a parlé de lui & de son sentiment en divers endroits de ces Nouvelles. Voyez entr'autres, Mois d'Août, 1703. pag. 202. & 228. & Octobre 1702. pag. 469.*

nouvel Ouvrage, où il continue de défendre ses principes sur la matérialité de l'Ame. Voici le titre. *The Grand Essay &c. Or a l'indication of Reason and Religion &c.* C'est-à-dire, *Défense de la Raison & de la Religion contre les impostures de la Philosophie, où l'on prouve que selon les idées & les notions, que l'Entendement humain est capable de se former des choses, 1. l'Existence de toute Substance immatérielle est une imposture philosophique & impossible à concevoir 2. Que toute matiére a originairement un principe de mouvement interne ou spontanée. 3. Que la matiére & le mouvement doivent être le fondement de la pensée dans les hommes & dans les Bêtes. Auquoi l'on a ajouté une court Réponse au Psyco'o. &c. de Mr.* Broughton. *Par* W. C. M. D. C. M. L. C. Les deux Livres de ce Docteur furent brûlez il y a quinze jours par la main du Bourreau, par ordre de la Chambre Basse. * Il faut être bien hardi pour attaquer de front la Religion dans l'un de ses Articles fondamentaux : mais c'est pousser l'impudence aussi loin qu'elle peut aller, que d'oser apeller des Livres composez dans ce dessein, *Défense*

* *Réflexion de l'Auteur de ces Nouvelles.*

ſe de la Raiſon & de la Religion. C'eſt là un piége un peu groſſier, & dont on s'eſt aviſé il y a long-tems. Auſſi n'y a-t-il plus que des dupes, ou des gens qui ſont bien aiſes qu'on leur fourniſſe des armes contre la Religion, qui s'y laiſſent prendre.

De Hollande. Je ne doute point, Monſieur, que l'on ne vous aît déja donné avis que dans le Mémoire inſéré dans les *Nouvelles* de Février 1704. pag. 238. concernant Mr. de *Saumaiſe* il y a une petite faute. On ſuppoſe que *Scaliger* fut apellé à Leide pour remplir la place de défunt *Lipſe*. Il eſt ſûr que cette place n'étoit vacante que par la retraite de *Lipſe*, qui vécut encore plus de dix ans. * Ce qui peut avoir donné lieu à cette mépriſe, c'eſt que l'Auteur de la Vie de Mr. de *Saumaiſe*, de qui on a tiré ce fait, s'eſt ſervi d'un mot Latin qui ſignifie la mort & le départ.

On a imprimé à Utrecht *Auguſt. Pfeifferi Opera omnia, quæ exſtant Philologica*, en deux Volumes *in* 4. Cèt Auteur n'eſt preſque qu'un Rapſodiſte, qui n'a fait que ramaſſer ce que les autres ont dit; mais qui l'a ramaſſé avec aſſez de jugement. L'*Ar-*

rien

*Réflexions de l'Auteur de ces Nouvelles.

rien de Mr. *Gronovius* en Grec & en Latin *in folio*, paroit préſentement. Il eſt imprimé à Leide chez *Vander Aa*. Ce même Savant a fait imprimer, ſelon la coutume, la harangue qu'il prononça en ſortant du Rectorat, elle a pour tître. *Jacobi Gronovii Oratio de immigratione Batavorum in hanc Inſulam.*

Mr. *Croeſe* a publié la premiére Partie d'un Ouvrage dont le deſſein eſt tout ſingulier & tout nouveau. Il prétend prouver qu'*Homere* a écrit l'Hiſtoire des anciens Patriarches & des Iſraëlites, dans l'*Iliade* & dans l'*Odyſſée*. Il y a bien de la Littérature dans ſon Ouvrage; mais je doute qu'il perſuade beaucoup de gens. Voici le tître de ſon Livre. *Gerhardi Croeſe* ΟΜΗΡΟΣ ΕΒΡΑΙΟΣ, *ſive Hiſtoria Hebræorum ab Homero in* 8.

Mr. *Pierre Yvon* Miniſtre de ceux qui ſuivent les ſentimens de *Labadie*, a publié un Livre Flamand, ſur l'*Ancienne & la Nouvelle Alliance & le chemin de la Paix.*

Il s'eſt élevé une grande diſpute entre quelques Miniſtres Flamands. Mr. *Frederic de Leenhof* Miniſtre à Zwoll dans l'Overyſſel, a publié un Livre en ſa Langue, ſous ce tître, *le Ciel*

sur la Terre, &c. On prétend qu'il y enseigne sans détour les sentimens de *Spinoza*. Il a été déja vigoureusement attaqué par quelques Savans, & entr'autres par Mr. *Tako Hayo vanden Honert*, dans une Lettre qu'il lui a écrite & qui est publique; & par Mr. *Jean Creighton*, dans un Livre Flamand, auquel il a donné pour titre, *Le Ciel sur la Terre contre le Ciel sur la Terre de Mr.* Leenhof. Entr'autres sentimens de Mr. *de Leenhof* on dit qu'il enseigne, que l'homme ne doit s'affliger de rien, non pas même de ses péchez; parceque Dieu est le Maître de tous les événemens, & que c'est s'opposer à sa providence que de s'affliger au sujet de quelque événement que ce soit. On a retorqué cet argument contre lui, en lui soutenant qu'on devoit s'affliger, puis qu'on s'affligeoit actuellement, & que Dieu n'étoit pas moins le maitre de cet événement, que de tous les autres. On ne doute point que cette dispute n'ait de très grandes suites; puis qu'elle intéresse si considérablement la Religion.

On vient d'imprimer à la Haye une nouvelle *Histoire de Hollande*, depuis le commencement de la République, jusques à présent. Elle contient trois Volumes

Volumes en grand *in*-12. On y a inséré quelques Piéces, & entr'autres la belle & longue Apologie de *Guillaume I.* Prince d'Orange, contre la proscription de *Philippe II.* Roi d'Espagne. Cette Piéce se trouve dans plusieurs autres Ouvrages, & en dernier lieu on l'a inserée dans le Recueil des Traitez en 4. Volumes *in folio*, imprimez à la Haye.

TABLE *des Matiéres Principales.*

Mai 1704.

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES
LETTRES.

Mois de Juin 1704.

Par JAQUES BERNARD.



A AMSTERDAM,

Chez HENRY DESBORDES

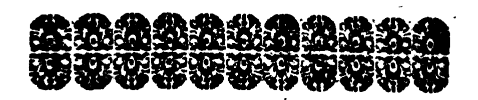
& DANIEL PAIN.

M. DCCIV.

Avec Privilege des Etats de Holl. & Westf.

Fautes à corriger dans les six premiers Mois de 1704. outre celles qu'on a déja marquées dans quelques Mois précédens.

Pag. 50. lig. 1. *Sa véritable*. lis. *La véritable*. Pag. 88. Ligne pénul. effacez, *pas*. pag. 180. lig. 13. *Charles I*. lis. *Jaques I*. pag. 213. lig. 17. *ttaite* lis. *traite*. pag. 229. lig. NACISTRATOS, lis. MAGISTRATOS. pag. 300. lig. 4. *embouchare*, lis. *embouchure*. pag. 494. lig. 7. *du Temple des Sacrifices*. lis. *du Temple, des Sacrifices*. pag. 538. lig. 25. *Viscuit*. lis. *biscuit*.



NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Juin 1704.

ARTICLE I.

CHRISTIANI HUGENII, *Zelemii, dum viveret, Toparchæ* OPUSCULA POSTHUMA, *quæ continent Dioptricam, Commentarios de vitris figurandis. Dissertationem de Corona & Parheliis. Tractatum de Motu. De vi Centrifuga. Descriptionem Automati Planetarii.* C'est-à-dire, *Oeuvres Posthumes de Chrétien Huygens, Seigneur de Zelem, qui contiennent la Dioptrique, des Commentaires pour*

donner aux verres dont on se sert dans la Dioptrique les figures nécessaires. Une Dissertation sur la Couronne & les Parhélies. Un Traité du Mouvement & de la Force centrifuge. La Description d'une Machine pour représenter le Mouvement des Planétes. A Leyde, chez Corneille Boutestyn. 1703. in 4. pagg. 460. gros caractére.

DIVERSES personnes, qui ont lû * l'Extrait que nous avons donné de l'Astronomie de Mr. *Gregori*, ont aprouvé la méthode, que nous avons suivie; qui est de se contenter d'indiquer les choses les plus difficiles, & de s'arrêter principalement à celles qui étant faciles à comprendre, ne laissent pas d'être utiles ou curieuses. C'est cette aprobation, qui nous a fait naitre la pensée de donner un Extrait des Oeuvres Posthumes de Mr. *Huygens* en suivant la même méthode. Ainsi quoi que ce Savant, qui étoit extrêmement profond, & fort original, traite dans ses Ouvrages de certains sujets, qui sont de la connoissance de peu de gens, nous tâcherons d'acommoder l'Extrait que nous

* *Janvier.* 1704. *pag.* 1. *&* *Février.* *pag.* 123.

nous en allons donner à la portée de tous nos Lecteurs: ou de faire, du moins, en sorte, que s'ils ne comprennent pas tout ce que nous dirons, ils en comprennent pourtant une bonne partie.

Mr. *Huygens* legua par son Testament à l'Université de Leide quelques Traitez de Mathématique, à condition qu'on feroit imprimer ceux que Mess. de *Volder* & *Fullenius* célébres Mathématiciens de ces Provinces jugeroient dignes de voir le jour, & principalement sa Dioptrique, le Traité du mouvement des Corps après leur choc, & celui de la maniére de former & de polir les verres. Les deux Savans, dont nous venons de parler, n'ont pas eu peu de peine de mettre en ordre tous ces Traitez; mais enfin leur habileté & leur patience leur a fait heureusement surmonter toutes les difficultez qu'ils ont trouvées, & l'on ne doit pas douter, que ces Ouvrages ayant passé par de si bonnes mains n'ayent toute la perfection, dont ils étoient susceptibles.

I. Le premier est un Traité de Dioptrique. L'Auteur traite cette Science dès ses premiers fondemens, qui est la mesure de la Refraction des

rayons, qui passent de l'air dans l'eau ou dans le verre. Il donne ensuite des régles pour trouver les points où les rayons se rassemblent, ou les points de divergence, en passant par divers milieux, soit que la superficie en soit plane ou sphérique, & par toutes sortes de verres lenticulaires. Il ne se contente pas de parler des points qui sont près de l'axe, mais aussi de ceux qui sont aux côtez, & qu'il est plus difficile de déterminer. Et parce que dans les verres lenticulaires, qui sont convexes des deux côtez, ou dont une superficie est convexe & l'autre plane, les rayons ne se réunissent pas précisément en un point; Mr. *Huygens* a jugé à propos d'examiner combien chacun de ces rayons s'éloigne du point de l'union. Il passe de là à la construction de l'œil, & explique comment on peut corriger par le moyen des lunettes, le défaut des yeux des vieillards, & de ceux qui ont la vuë courte. Il donne ensuite l'explication des effets des verres lenticulaires; il examine quelle est la grandeur apparente des objets comparée à la véritable, & leur situation, soit qu'on les regarde à travers d'un seul verre, soit qu'on en employe plusieurs.

Il

Il explique après cela ce qui concerne les Télescopes, composez de deux, de trois, & de quatre verres, ou tous convexes, ou en partie convexes & en partie concaves. Il détermine la quantité dont ces verres grossissent les objets, la situation en laquelle ils les représentent, & la grandeur de l'angle visuel, dans chacun en particulier. Ceux qui entendent un peu cette matiére savent, que quand on laisse une trop grande ouverture aux verres dont on se sert, les objets en paroissent beaucoup plus lumineux, mais en même tems beaucoup moins distincts; & qu'au contraire lors que cette ouverture est plus petite, les objets en sont plus distincts, mais aussi plus obscurs. Mr. *Huygens* étant donc persuadé qu'il y avoit dans la nature, à cèt égard, de certaines bornes, au delà desquelles il étoit impossible d'aller, a examiné quelle devoit être l'ouverture des Télescopes par raport à la distance du foyer du verre objectif, &c. & en supposant un Télescope qu'on sache par l'expérience être aussi exactement fait qu'il se puisse, il aprend comment, sur le modéle de celui-là, on en peut former d'autres, de quelque longueur que l'on voudra, qui repré-

feutent les objets aussi lumineux & aussi distincts.

Enfin, l'Auteur explique la Doctrine des Microscopes, en parlant premiérement des simples & ensuite des composez, & expliquant toujours la quantité, dont ils grossissent les objets. En prenant un Microscope bien construit, comme il a fait dans les Télescopes, & examinant combien les rayons s'écartent du point de l'union, tant à cause de la figure du verre, qu'à cause de la dissipation des * rayons, & comparant ce Microscope avec les autres, il enseigne le moyen d'en trouver un autre quelconque, où, la distance du foyer du verre oculaire étant donnée, & l'amplification de l'objet, on puisse faire en sorte que ni l'un ni l'autre de ces *écarts* des rayons ne puissent nuire.

Au reste, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer ici, ce que notre Auteur nous aprend dès le commencement de sa Dioptrique, c'est que quoi qu'on attribuë communément à *Descar-*

* *On a découvert qu'un rayon aprés avoir soufert réfraction en passant d'un milieu dans un autre ne compose plus une ligne droite, mais se divise en plusieurs lignes, qui font de petits angles, & qui font paroitre l'objet coloré.*

Descartes l'invention des régles des rétractions des rayons, qui passent d'un milieu dans un autre, elle est duë pourtant à *Willebrord Snellius*, qui après l'invention du Télescope, jugea à propos d'examiner à fonds cette matiére, & trouva les véritables mesures des réfractions, quoi que lui-même ne comprit pas trop bien ce qu'il avoit inventé. Il nous aprend, qu'il a vû le Traité de *Snellius* où il explique toute cette matiére & qui n'a jamais été imprimé. Il a apris que *Descartes* l'avoit aussi vû, ce grand homme a pû perfectionner ce que *Snellius* avoit inventé.

En parlant de l'œil, l'Auteur n'a pas jugé à propos d'examiner, comment l'image des objets visibles qui se forme au fond de nos yeux passe de là au cerveau & est aperçu de l'ame; comment nous voyons les objets dans leur véritable situation, quoi que l'image qui s'en forme au fond de l'œil soit renversée; ni comment enfin nous voyons tous les objets uniques, quoi que nous les apercevions en même tems avec les deux yeux, & qu'il se forme une image dans chaque oeil. Mr. *Huygens* croit qu'il est trop difficile d'expliquer la raison de

ces Phénoménes, & qu'aucun homme du monde n'y peut réussir. Divers Physiciens ont voulu l'entreprendre, mais ils n'ont aporté que des conjectures, qui peuvent passer en Physique; mais qui ne peuvent être de mise dans les Mathématiques.

On dispute fort sur le premier Inventeur des Télescopes. Quelques uns croyent qu'ils furent inventez par hazard, par un certain *Jaques Metius*, de la ville d'Alcmar; mais Mr. *Huygens* dit qu'il sait qu'avant lui, un Ouvrier de Middelbourg en Zélande en a fait environ vers l'an 1610. soit que cèt Ouvrier s'apelle *Jean Lippersheim*, dont *Syrturus* fait mention, soit qu'il s'apelle *Zacharie*, comme le nomme *Borelli*, dans le Livre qu'il a fait du véritable Inventeur du Télescope. Mais quinze ans avant ceux-ci, *Jean Baptiste Porta* Néapolitain avoit donné quelques premiers principes de cèt Art. Car dans les Livres qu'il a écrit de la Magie naturelle, il dit que par ses Lunétes, qu'il apelle *Specilla*, les choses éloignées paroissent comme si elles étoient proches. Il parle aussi de l'union des verres concaves avec les convexes. Cependant *Porta* n'exécuta rien de fort merveilleux avec ses luné-

lunétes; surtout il ne s'en servit point pour regarder les Astres. Son secret demeura comme enséveli. La raison en est, qu'on ne devoit ces découvertes qu'au hazard; que ne pénétrant point dans la nature des réfractions, on ne connoissoit point les principes de ces effets surprenans, & l'on ne pouvoit, par conséquent, perfectionner ces inventions. Cependant bien loin qu'on doive être surpris qu'on aît inventé les Télescopes, on doit être bien plus étonné, qu'on ait été si tard à le faire, puis qu'il y avoit longtems qu'on se servoit séparément des verres convexes & des concaves pour corriger les défauts de la vuë.

Au reste, après que les Télescopes eurent été inventez en Hollande, le célébre *Galilée* les perfectionna bientôt, & s'en étant servi le prémier pour contempler les Astres, il fut aussi le prémier à découvrir des montagnes & des vallées dans la Lune; des tâches sur la surface du Soleil, par la révolution desquelles, il connut que cet Astre tournoit autour de son centre; les Satellites de *Jupiter*, les Phases de *Venus*, semblables à celles de la Lune; que la Voye Lactée n'étoit qu'un assemblage d'un nombre infini de petites

étoiles, & un grand nombre d'autres veritez, qu'on n'eut jamais crû que l'homme eût pû découvrir.

Mr. *Huygens* ayant poussé plus loin ces recherches fut le premier qui reconnut que le globe de *Saturne* étoit environné d'une espéce d'anneau, qui étoit la cause des différentes phases de cette Planéte. Il découvrit aussi un des Satellites de *Saturne*, qui fait sa révolution autour de cette Planéte en seize jours. Les Astronomes, qui sont venus après, excitez par ces exemples, ont enrichi l'Astronomie d'un très-grand nombre de découvertes inconnuës à tous ceux qui les avoient précédez.

Il y a aparence, que les Microscopes à un seul verre convexe furent trouvez peu de tems après les Télescopes. Mais pour ceux qui sont composez de plusieurs verres, il n'étoit pas si aisé de les trouver, & ils ne le furent qu'environ dix ans après les premiers. Il n'y avoit point encore de tels Microscopes en 1618. puis que *Jerôme Syrturus*, qui publia un Livre cette même année, sur l'origine & la construction des Télescopes, n'auroit pas passé sous silence une si belle invention, si elle eut été connuë. Il est

vrai que *François Fontana* dit qu'il inventa ces Microscopes en 1618. mais le témoignage de *Jerôme Syrsalis*, qu'il allégue, n'est que de l'année 1625. & dès 1621. on vit à Londres chez un certain *Drebelius* Hollandois de ces sortes de Microscopes. On croyoit communément alors, qu'il en étoit l'inventeur. Il se peut faire que *Fontana* & *Drebelius* ayent inventé en même tems la même chose, en unissant plusieurs verres lenticulaires, quoi que l'un & l'autre ignorassent la Géométrie & la véritable cause des effets de ces Microscopes. Au reste, les Microscopes à un seul verre, qu'on négligea d'abord, lors que les autres furent inventez, sont pourtant les meilleurs pour grossir les objets. On les fait ou d'un seul verre convexe, ou d'un petit globe de verre tout-à-fait rond. Les derniers grossissent beaucoup davantage; mais on n'en peut voir que les corps qui sont transparens par eux-mêmes ou à cause de leur petitesse.

Le Microscope est d'un usage merveilleux dans la Physique. Par le moyen de ceux qui ne sont composez que d'un seul verre lenticulaire, ou d'une petite boule de verre, on voit clairement la circulation du sang dans

le bout de la queüe d'une anguille.

Il y a aussi du plaisir à voir par le moyen du Microscope ces petits animaux qui nagent dans l'eau dans laquelle on a jetté quelques jours auparavant, du poivre, du gingembre, ou quelque autre corps d'une odeur forte. Il y en a de toutes sortes; les uns plus petits que les autres, & qui nagent fort vite à proportion de la petitesse de leur corps, quoi qu'ils n'ayent ni piés, ni nageoires. Les petites anguilles qu'on trouve dans le vinaigre, & qui sont plus grosses, que ces animaux dont nous venons de parler, nagent de même que les anguilles de nos riviéres. Ce qu'il y a de merveilleux, c'est qu'elles en produisent d'autres, qu'on peut voir dans leur ventre, parce qu'elles sont transparentes. Mr. *Huygens* en a vû une qui étoit grosse de quatre autres, & l'ayant enfermée dans un tuyau, elle les mit au monde quelques heures après. Il conjecture que ces petits animaux qu'on voit dans l'eau, où l'on a jetté du poivre ou du gingembre, y viennent de l'air & y sont attirez par l'odeur. Car ils sont toujours de la même forme, qu'on y ait jetté du gingembre, ou du poivre, ou

quel-

quelque autre corps odoriferant: & il y a aparence que les eſpêces en ſeroient différentes, ſi c'étoit ces corps qui les produiſiſſent.

Par le Microſcope on voit que le lait eſt compoſé de petits globules tranſparens, qui nagent dans une autre liqueur, & c'eſt la refraction que ſouffrent les rayons de lumiére qui paſſent de ces globules dans cette liqueur & de cette liqueur dans ces globules, qui fait paroitre le lait blanc, quoi qu'en effet il ne ſoit compoſé que de matiére tranſparente. On n'auroit jamais fait ſi on vouloit raporter toutes les merveilles qu'on a découvertes par le moyen du Microſcope. On peut dire en général que cèt Inſtrument nous a dévelopé un nouveau monde que nous ne connoiſſions point, qu'on peut apeller le monde des petits corps, qui contient un plus grand nombre d'eſpêces différentes de corps, & auſſi merveilleux, que le monde, que nous apercevons par les ſimples yeux.

II. Le ſecond Traité de ce Volume enſeigne l'Art de polir les verres. L'Auteur l'avoit écrit en Flamand, & il étoit aſſez difficile de le traduire en Latin, à cauſe du grand nombre de machines & d'inſtrumens, qui

qui n'ont point de nom en Latin, parce qu'ils ont été inventez, depuis que cette Langue est devenuë une Langue morte. Mr. *Boerhaven* Docteur en Philosophie & en Médecine, & qui enseigne publiquement à Leide la Médecine avec aplaudissement, a bien voulu se charger de ce soin, & y a très-bien réussi. En parlant du choix qu'on doit faire du verre, Mr. *Huygens* remarque, que le plus blanc seroit le meilleur, parce qu'il est le plus transparent, mais il arrive souvent qu'il a des veines & de certaines inégalitez, ou devient de soi-même, humide à l'air. Le meilleur d'ordinaire est donc celui qui paroit un peu jaunâtre, ou roux, ou verd, quand on regarde au travers. En ce Pays il n'y en a point de meilleur, que celui des miroirs rompus.

III Ce Traité est suivi d'une Dissertation sur les Couronnes & les Parhélies. L'Auteur l'avoit écrite en partie en Latin & en partie en Flamand. Le Flamand a été traduit en Latin par Mr. *Daumesnil*. Il n'y a rien de si ingénieux que la maniére dont Mr. *Huygens* explique ces merveilleux Phénoménes. Les Couronnes sont ces cercles ronds qu'on voit de jour au-

tour

tour du Soleil, & quelquefois la nuit autour de la Lune, tantôt blancs, tantôt diversifiez de plusieurs couleurs, comme l'Arc-en-Ciel, savoir lors qu'ils sont fort illuminez. *Descartes* a cru que ces Couronnes étoient produites par la réfraction des rayons du Soleil qui passent à travers de petites étoiles planes formées de glace transparente. Notre Auteur réjette cette opinion, parce qu'il s'ensuivroit, que l'espace renfermé dans la Couronne paroitroit plus lumineux, que le reste de l'air, qui est hors de la Couronne, au lieu qu'on expérimente le contraire. Il croit donc, que ces Couronnes sont produites, par un grand nombre de petits grains ronds, composez en dehors de glace ou d'eau transparente, mais au centre desquels, il y a une espêce de noyau moins transparent, telle que seroit de la neige condensée. Ceux de ces grains qui avec le Soleil & l'œil du Spectateur, forment un angle d'une certaine quantité, n'envoyent point de rayons vers l'œil, & ceux qui ne forment point un pareil angle y en envoyent. Par cette supposition simple & fort naturelle l'Auteur rend raison de tout ce qui concerne les Couronnes.

A l'é-

A l'égard des Parhélies il en explique toutes les particularitez, en supposant en l'air un nombre infini de petits cilindres, perpendiculaires, composez de parties de neige très-subtile & congelée, & qui sont demi opaques, à peu près comme les petits grains dont nous venons de parler. Il montre comment ces cilindres peuvent se former en l'air, quelle doit être leur figure, leur grandeur, & leur situation. Par cette seule supposition, qu'il confirme par quelques expériences qu'il a faites, il dévelope d'une maniére très-ingénieuse, & très-naturelle tout ce qui concerne ces admirables phénoménes: en sorte qu'il est bien difficile de douter qu'il n'ait rencontré la vérité. On ne peut du moins s'empêcher de reconnoitre que tout ce qu'il avance sur ce sujet ne soit plus simple, plus probable, & plus conforme à l'expérience, qu'un certain anneau de glace que *Descartes* a supposé suspendu en l'air, & par le moyen duquel il a voulu expliquer tout ce qui concerne les Parhélies. L'opinion de Mr. *Huygens* sur les Couronnes & les Parhélies fut publiée à Paris dès l'an 1667. dans un petit *in* 4. imprimé chez *Jean Cusson*, sous ce titre. *Relation d'une Observa-*

tion

tion faite dans la Bibliothéque du Roi à Paris le 12. Mai, d'un Halo ou Couronne à l'entour du Soleil, avec un Discours de la cause de ces Météores & de celle des Parhélies. Il en est parlé dans le *Journal des Savans* de Paris, *Journal XII. de* 1667.

IV. Le quatriéme Traité de ce Volume a pour sujet le mouvement des Corps par la percussion. Mr. *Huygens* communiqua les Régles de ce mouvement à l'Auteur du *Journal des Savans* dès l'année 1669. & on peut les lire à la fin du second Journal de cette année-là. A peu près dans le même tems on découvrit quelque chose de semblable en Angleterre, ce qui peut former un préjugé en faveur de ces régles, qui d'ailleurs sont assez différentes de celle de *Descartes*.

On a joint à cèt Ouvrage, à cause de la conformité de la matiére un petit Traité de la Force Centrifuge. Les *Editeurs* de ces Oeuvres Posthumes défendent sur ce sujet dans la Préface l'Auteur, contre ce qu'on lui a objecté dans le *Journal des Savans* de 1702. Il avoit déja expliqué cette matiére sur la fin du Traité des Pendules, qu'il publia, il y a plusieurs années.

V. Enfin on trouve ici la Description

cription de cette merveilleuſe Machine inventée & conſtruite par la direction de l'Auteur, par le moyen de laquelle on repréſente le mouvement de toutes les Planétes dans une ſi grande juſteſſe, que dans l'eſpace de vint ans, on n'y peut découvrir aucune erreur ſenſible. La ſimplicité de cette Machine en reléve infiniment le prix. On la trouve ici ſi bien décrite, qu'en joignant les figures qu'on y a ajoutées à la Deſcription qu'on en donne, on en peut faire faire une toute pareille à un Ouvrier un peu habile. On ſait que le Public eſt redevable à Mr. *Huygens* de diverſes inventions très-utiles & très-curieuſes. Mais quand il n'auroit inventé que la Machine, dont nous parlons, il y en auroit aſſez, pour immortaliſer ſon nom.

ARTICLE II.

* MORT *de Mr. le Marquis* DE L'HOPITAL *Vice-préſident de l'Academie Royale des Sciences. Communiquée à l'Auteur de ces* Nouvelles.

LA

* *Cèt Article a été communiqué à l'Auteur de ces Nouvelles tout tel qu'on le trouve ici.*

LA République des Lettres vient de faire une perte irréparable dans la personne de l'illustre & savant Mr. le Marquis de *L'Hopital* Vice-président de l'Académie Royale des Sciences, lequel mourut le 2. Février de cette année 1704. âgé de quarante trois ans, après avoir langui pendant tout le Mois de Janvier d'une fiévre qui ne paroissoit aucunement dangereuse, mais qui sur la fin fut accompagnée d'une Apoplexie dans laquelle il tomba la veille de sa mort, laquelle se termina le même jour à une paralysie sur le côté gauche. Le lendemain 2e. Février il perdit la parole sur les dix heures du matin, il cessa de voir & d'entendre jusques à sa mort, qui arriva sur les six heures du soir.

La Maison de *L'Hopital*, dont étoit cèt illustre Mort, vient (selon la tradition de plusieurs Historiens) de celle de *Gallucci* au Royaume de Naples; *Alphonse* Seigneur *de L'Hopital* fut le premier qui prit ce nom. *Philibert Campanile* dans son Livre de l'an 1610. commence leur Généalogie par *Géoffroy de Gallucci* qui vivoit en 1163. Il eut *Hugues* pour fils duquel sortit *Roger*, & de celui-ci sortit *Pierre de Gallucci*

Gallucci Seigneur de L'Hopital dans la principauté d'Oultre, & Viceroi de la terre de Labour: En 1283. il épousa *Catherine* fille d'*Angelo della Marra*, qui fut Viceroi de Naples en 1239. dont il a eu cinq fils; la branche de l'ainé finit en 1502. à *Louis*, dont la fille porta la Baronie de *Gallucci* dans une autre Maison. Un des autres fils de *Pierre Gallucci* fut *Alphonse* de *L'Hopital*, à qui *Charles II.* Roi de Naples donna le droit de foire de 8 jours par an pour la terre de *L'Hopital* en 1308. *Frederic de L'Hopital* fils d'*Alphonse*, épousa *Marie de Tarente* une des filles de *Philippe d'Anjou* Prince de Tarente, frere de *Robert* & fils de *Charles II.* Roi de Naples, & de *Marie de Hongrie*; ledit *Charles* fils de *Charles premier* Comte d'Anjou & de Provence, frére de *Saint Louis*. Ledit *Frederic* eut deux fils, *Frederic* & *Jean*; ce *Frederic* n'eut pas d'Enfans & la terre de l'Hopital se trouve presentement possédée par les filles de l'Anonciade de Naples. Il y a une Chapelle dans l'Archevêché de Naples où sont encore les armes de la Maison de *l'Hopital*, qui sont un coq d'argent en champ de gueule.

Jean de l'Hopital Seigneur de Choisi aux

aux loges, Conseiller & Chambellan du Roi *Jean* (selon les mémoires de la maison & des Historiens) vint en France en 1350 & fut Grand Maître des Arbalêtriers. Il épousa en 1364 la fille de *Nicolas Braq*, Seigneur de Choisi Châtillon, Conseiller & Maître d'Hôtel de *Charles V.* Général des finances, mort Ambassadeur en Angleterre. *François de l'Hopital* fils de *Jean*, Seigneur de Choisi, Conseiller Chambellan du Duc d'Orleans, & des Rois *Charles VI.* & *VII.* eut pour fils *Jean de l'Hopital*, qui en 1446 épousa *Blanche* de Sannes alliée des maisons de *Crouy* Duc d'Arscot, des Princes d'Orange, des Comtes de Châlons; il en a eu quatre Enfans, dont l'ainé fut *Adrien de l'Hopital.*

Cet *Adrien* de l'Hopital fils de Jean fut Conseiller, Chambellan du Roi *Charles VIII.* Capitaine des cent hommes d'armes, Lieutenant Général en Bretagne, Gouverneur de Saint Malo & de Caudebec, il menoit l'avant-garde de l'armée du Roi à la bataille de Saint Aubin de Cormier, où fut pris le Duc d'Orleans & mis en sa garde; il fut avec sa Compagnie au voyage de Naples; il épousa *Anne*, fille de *Joachim Rouault* Maréchal de France, dont il eut trois fils & trois filles; ses deux

deux fils furent *Aloph* Seigneur de Choisi & de Sainte Mesme, & *Charles* Seigneur de Vitry d'où sont sortis les Maréchaux de *l'Hopital* & les Ducs de Vitry.

Aloph Seigneur de *L'Hopital* fils aîné d'*Adrien*, Seigneur de Choisy, Conseiller, Chambellan du Roi, Capitaine de Fontainebleau & des Forêts d'Orleans, épousa *Louise de Poisieu* fille de *Claude de Poisieu* Seigneur de Sainte Mesme &c. dont il eut trois fils, *Jean* Comte de Choisy, *René* Seigneur de Sainte Mesme, & *Henri* Vicomte des Vaux & Seigneur de Mainville, mort sans Enfans. *René* de L'Hopital second fils d'*Aloph*, Chevalier de l'ordre du Roi, Seigneur de Sainte Mesme, Lorey, Villemadeur, Mainville, Vicomte des Vaux, Baron de Montigny &c. épousa *Louise* de *Montmirel* Dame de Chambourey, sœur de *Cecile* femme d'*Antoine* de la Rochefoucault, dont il eut un fils nommé *Anne* de L'Hopital, Seigneur de Sainte Mesme, Villemanoche, &c. lequel épousa *Jaqueline Haraut du Marais*, dont il eut deux fils, *Jaques* & *Gilles*, & deux filles; *Jaques* épousa *Claire de Barillon*, Sœur du Préfident Barillon & du Seigneur de Morangis Conseil-
ler

ler d'Etat ordinaire & Directeur des finances; Il en a eu deux fils, *Anne II.* de ce nom & *Antoine* Capitaine Lieutenant de la Mestre de Camp de la Cavalerie Legére, tué à la bataille de Rhetel en 1651.

Anne de *l'Hopital* deuxiême de ce nom, fils de *Jacques*, Comte de Sainte Mesme, Seigneur de Châtelain, de Bretaucour Villemanoche, & Conseiller d'Etat, Mestre de Camp d'un vieux régiment d'Infanterie entretenu, Lieutenant Général des armées du Roi, premier Ecuier de son Altesse Royale Monsieur *Gaston* Duc d'Orleans, Chevalier d'honneur & Ecuier de S. A. R. de feu Madame d'Orleans &c. épousa *Elisabet* fille de *Claude Gobelin* Conseiller d'Etat ordinaire, Maître des Requêtes, Intendant des armées du Roi, & d'*Elisabet Ardier*, dont est sortie l'illustre mort que nous pleurons. Il s'apelloit *Guillaume François de l'Hopital*, Chevalier & Marquis de Sainte Mesme, & de Montlier, Comte d'Antremont, Seigneur d'Ouques, la Chaise, Le Beau, & autres Lieux; Il avoit épousé *Marie Charlotte de Rommilley*, de la Chenelaye aujourdhui sa veuve, de laquelle il laisse quatre Enfans, un fils & trois filles; Dans son enfance

il eut deux précepteurs, dont le premier voulant aprendre les Mathématiques, en acheta quelques Livres qui firent naître à ſon Eléve l'envie de les aprendre ; & ce précepteur étant mort, preſque auſſi-tot, ſon Eléve ne laiſſa pas de les étudier ſeul, & avec tant de ſuccès que ſon ſecond précepteur, qui voulut s'y apliquer auſſi, ne put jamais (quoi qu'homme d'Eſprit) le ſuivre que de très-loin ; Notre jeune Mathématicien alloit ſi vite de lui-même & ſans aucun ſecours, qu'à l'âge de 15 ans s'étant trouvé chez Monſieur le Duc de *Roannés*, où l'on parloit d'un des problêmes de Monſieur *Paſchal* ſur la Roulette (on ne m'a pas pu dire lequel) il entreprit de le reſoudre, & il en vint à bout au grand étonnement du celebre Mr. *Arnauld* (alors ſon voiſin) & des autres qui l'avoient regardé d'abord comme un jeune téméraire. Il a continué depuis à cultiver toujours les Mathematiques avec tant d'application que ni le Monde quand il y fut entré, ni même les exercices de la guerre, où il s'engagea, ne purent jamais l'en détourner. Il les étudioit juſque dans ſa Tente. Il avoit été Capitaine de Cavalerie dans le régiment Colonel général ; mais il fut

fut obligé de quitter le ſervice à cauſe de la foibleſſe de ſa vuë qui ne lui permettoit pas de voir l'étendart : il l'avoit ſi courte, (quoique bonne à voir de près) qu'il ne voyoit pas même d'un côté de la rue à l'aûtre ceux qui le ſaluoient. Retiré ainſi du ſervice, il s'apliqua plus que jamais aux Mathématiques & avec une aſſiduité qui faiſoit voir évidemment qu'elles faiſoient ſa paſſion la plus violente ; elle l'étoit à un point que bien des gens n'attribuent ſa mort qu'aux excès, & aux débauches (pour ainſi dire) qu'il y faiſoit ; ce qu'il y a de vrai, c'eſt qu'ayant voulu les abandonner à cauſe des maux de tête & des inſomnies qu'elles lui cauſoient, il ne put s'en abſtenir que pendant quatre jours, tant il avoit de paſſion pour elles. Auſſi a-t'il été un des premiers Géométres de ce temps ; c'eſt ainſi que tous les Mathématiciens de l'Europe le regardent, ſur tout ce qu'il a reſolu de problêmes propoſez dans les Journaux de Leipſik & d'ailleurs ; auſquels peu de Mathématiciens même du premier ordre ont pû atteindre. Combien de pénétration, de profondeur ne voit-on pas dans le ſavant Livre de l'*Analyſe des infiniment petits* qu'il a donné au public, & qui a déja

ouvert le chemin de la Géometrie la plus ſublime à tant de Géomêtres, en leur découvrant autant de Méthodes générales pour y arriver qu'il contient de propoſitions ; quoique d'ailleurs toutes ces Méthodes, ou la plûpart, lui ayent été fournies en écrit par Monſieur *Bernoulli* Profeſſeur à Groningue, dont il a apris les premieres ouvertures de cette Analyſe, laquelle Mr. *Bernoulli* porta le premier en France dans le tems qu'elle y étoit encore tout à-fait inconnuë ; on en voit un aveu aſſez reconnoiſſant dans la préface dudit Livre.

Il travailloit encore ſur un plan aſſez ſemblable à celui de la Géometrie de Mr. *Deſcartes*, mais beaucoup plus vaſte & plus complet ; il le diſoit preſque achevé quelques jours avant ſa mort. Ainſi il eſt à ſouhaiter, qu'on le veuille bien donner au public, en quelque état qu'il ſoit, les fragmens mêmes des Ouvrages d'un ſi grand homme ne pouvant être que très-éxcellens.

ARTICLE III.

* SUITE *de l'*EXTRAIT *de l'*HISTOIRE CRITIQUE *des* DOGMES & *des* CULTES BONS & MAUVAIS *de l'Eglise depuis Adam jusqu'à Jesus-Christ. Par Mr.* JURIEU.

IV. IL NOUS reste à parler de la quatriéme Partie de cét Ouvrage, qui est aussi divisée en plusieurs Traitez, de même que la troisiême.

1. Le Premier a pour sujet les Dieux des Cananéens ou Syriens. Le premier de ces Dieux est *Bahal-Phegor*, dont il est si souvent parlé dans l'Ecriture. S. *Jerôme* avoit apris de la Tradition des Juifs, que c'étoit le Dieu des Jardins des Grecs & des Romains. Mr. *Jurieu* suit cette opinion, qui a aussi été embrassée par plusieurs autres Savans. Les femmes étoient les Prêtresses de ce faux Dieu, & c'est ce que signifie le mot hébreu קדשות que l'on trouve dans *Osée*. *Maaca* Mére d'*Asa* étoit la grande Prêtresse de ce faux Dieu, ainsi le *Miphheletseth* de *Maaca*, & le *Bahal-Pehor* des Moa-

* *On trouvera le commencement de cet Extrait dans les* Nouvelles *d'Avril, pag* 363. *& la suite dans celles de Mai, pag.* 483.

bites étoient la même Divinité. Ce dernier mot signifie un Dieu découvert, ce qui convient fort bien au Dieu des Jardins.

Mais quel est l'ancien Patriarche, que les Moabites adoroient sous cette fausse Divinité de *Bahal-Phegor*? Mr. *Jurieu* ne doute point que ce ne fut *Noë*. Le nom de cette Divinité signifie un *Maître* ou un *Dieu découvert*, ce qui convient admirablement à *Noë*, qui de son tems étoit le Pére, le Maître, & le Roi du Genre humain, & qui se découvrit aux yeux de ses enfans, après qu'il se fut enyvré. Ceux qui savent ce que les Payens ont dit de leur Dieu des Jardins, n'auront pas de peine de lui faire l'aplication de toutes ces particularitez de la vie de *Noé*. Au reste, cela n'empêche pas, que, selon les principes établis par Mr. *Jurieu*, & que nous ne repeterons pas ici, *Bahal-Phegor* ne soit en même tems le Soleil, qui est le Pére de la nature, & qui manifeste toutes choses.

Kemos autre Dieu des Moabites, est le même que *Bahal-Phegor*. C'est la pensée de S. *Jerôme* & des Interprêtes, qui sont venus depuis. *Kemos* signifie *manié*; ceux qui savent la ma-

niére

niére dont le faux *Berose* d'*Annius* de *Viterbe*, raporte l'Histoire de *Cham* & de *Noë*, & ce que les Payens ont dit de leur Dieu des Jardins, n'auront pas de peine de faire l'aplication de cette Etymologie. On adopte aussi la conjecture de *Vossius*, que *Kemos* est le Κῶμος des Grecs, qui étoit le Dieu des banquets, ce qui convient encore fort bien à *Noë*.

Nebo dont il est parlé dans *Isaye*, étoit l'Oracle de *Pehor* & de *Kemos*.

2. Le second Traité parle de *Moloch* Dieu des Hammonites, de *Hanamelech* & *Adrammelech* Dieux de *Sepharvaim*, de *Kijoun*; des Dieux des Gaulois *Thautates*, *Tharanes*, *Hesus*, &c. Chacun sait la diversité d'opinion des Savans sur le culte, que l'on rendoit à *Moloch*; quelques uns ont crû, qu'on lui sacrifioit des enfans, qu'on brûloit à son honneur. D'autres ont prétendu qu'on les faisoit passer par le feu, sans que la mort s'en ensuivit. Il y en a, qui ne pouvant pas bien accorder cette seconde opinion avec quelques passages de l'Ecriture, ont voulu les réunir toutes deux. Ils ont dit qu'ordinairement on faisoit passer simplement les enfans par le feu, sans les brûler, *ad februationem*, c'est-

à-dire, pour *expiation* & *purification*: mais que dans les cas extraordinaires & dans les grandes calamitez, ils brûloient quelques uns de leurs plus chers enfans à l'honneur de l'Idole. *Grotius* a cru, que les Syriens, pour corriger cette cruelle coutume de sacrifier des enfans, voulurent dans la suite prendre ce mot *faire passer*, dans un sens plus commode, & l'expliquer par faire passer par le feu simplement, sans brûler. Mais il croit que cèt adoucissement ne fut inventé, que fort long-tems après l'origine de ce culte. Il est vrai qu'il n'allégue point de preuves de cèt adoucissement aporté à la Loi des Idolatres. Mr. *Jurieu* se détermine donc pour l'opinion, qui tient qu'on brûloit effectivement les Enfans à l'honneur de *Moloch*, sans qu'il y aît jamais eu d'adoucissement à cette Loi, tant qu'elle a été en usage.

Le nom de *Moloch* signifie *Roi*. Les Dieux des Sepharvaïtes, *Adrammelech* & *Hanamelech*, sont les mêmes que *Moloch* & ont la même signification. Les additions *Adar* & *Hana* ne sont que des surnoms ajoutez à *Melech*, pour marquer quelques attributs de ce Dieu. Le premier signifie *Roi magnifique & puissant*, & le second *Roi ré-*

pondant

pondant ou *exauçant*, *flexible aux vœux & aux priéres.* Selon l'opinion de tous les Modernes *Moloch* est *Saturne*, les Grecs l'ont nommé Κρόνος, que Mr. *Jurieu* dérive d'un nom Hébreu, qui signifie *sa corne* ou *cornu.* Ce nom est venu de la figure que les Phéniciens donnoient à *Moloch*; c'étoit une tête de bœuf, chargée de cornes. Il y a beaucoup d'autres conformitez entre *Saturne* & *Moloch*; mais la principale est qu'on immoloit de victimes humaines à l'un & à l'autre. Les Gaulois en immoloient aussi à leur *Thautates*, que quelques uns ont pris pour *Mercure*; mais que Mr. *Jurieu* croit avoir été *Saturne*, parce que c'étoit leur grand Dieu, & que c'est le même que le *Thautus* des Phéniciens; & *Sanchoniaton* dit que *Saturne établit le Dieu* Thautus *Roi sur toute l'Egypte.*

Ce qui prouve encore que *Moloch* étoit *Saturne*, c'est que les Carthaginois, qui étoient une Colonie de Phéniciens sortis de Tyr, ville sur les côtes maritimes de la Palestine, sacrifioient des hommes à leur Dieu, que tous les Auteurs excepté *Pline*, disent expressément avoir été *Saturne.* Or il est clair que les Carthaginois, en sortant du Pays des Cananéens, ne pu-

rent emporter aucune autre Divinité, à laquelle on sacrifiât des hommes, que ce *Moloch*, qui est quelquefois apellé *Bahal.* Car il n'y avoit point d'autre Divinité à laquelle on offrit des Victimes humaines.

Pour mieux confirmer cette opinion, Mr. *Jurieu* fait voir la conformité du culte que les Phéniciens rendoient à leur *Moloch* avec celui des Carthaginois à leur *Saturne.* Ce qu'il y a de remarquable, c'est ce qu'*Amos* dit dans le *Chap. V.* de son Livre, *vers.* 25. *Vous avez porté le Tabernacle de* votre Roi, en suivant la ponctuation des *Massorethes*, ou *de votre Moloch*, & les images de *Kijoun.* On a été long-tems à savoir, qui étoit ce *Kijoun*; on soupçonnoit que c'étoit *Saturne. Aben-Esra* nous avoit dit, qu'en langue Persienne כיון signifie *Saturne*, & que *Kijoun* c'est le *Keivan* des Perses. Mais on n'en avoit pas eu de certitude, jusqu'à notre Siécle. La Version des LXX. avoit répandu de l'obscurité sur ce passage, car ils avoient traduit *Kijoun* par *Rhéphan* ou *Rempham*; & l'on ne savoit ce que c'étoit que ce Dieu *Rempham.* Mais *Saumaise* nous a apris que dans la Langue des Egyptiens ce mot signi-

fie

fie la Planéte de *Saturne*. Les Septante écrivant en Egypte, il n'y a pas lieu de s'étonner, qu'ils ayent traduit *Kijoun* par *Rhephan*.

Il fuit de là, qu'il paroit fort naturel d'entendre par *Moloch*, la Planéte de *Saturne*;cependant Mr. *Jurieu* croit avec beaucoup de raiſon que c'eſt le Soleil, qui eſt le *Moloch*, c'eſt-à-dire, le Roi des autres Aſtres. A l'égard des Dieux animaux adorez ſous *Moloch*, Mr. *Jurieu* croit qu'on n'y doit pas chercher un homme ſeul, puis qu'il n'y a point de Divinité Payenne, dans l'hiſtoire de laquelle les Poëtes n'ayent fait entrer les avantures de pluſieurs perſonnes, qu'ils ont confondues enſemble. On voit beaucoup de conformité entre *Saturne* & *Adam*, mais on en trouve encore plus entre *Saturne* & *Noë*. Les Anciens ayant confondu ces deux perſonnes en une, les ont adorées toutes deux ſous le nom de *Saturne*.

3. Il eſt parlé dans le troiſiême Traité de *Babal* & des *Babalins*, de *Belus*, de *Belenus*, *Eliogabalus*, &c. de *Jupiter Hammon*, de *Nimrod*, *Cham*, &c.

Le nom de *Babal* ſignifie *Seigneur*, *Maître*, & *Mari*. C'eſt le nom que les Peuples donnoient à leur Dieu

Souverain, à celui qu'ils concevoient Maître des hommes, des Dieux, & de toute la Nature. Ce nom a tiré ſon origine de la Phénicie, car *Bahal* eſt un Dieu des Phéniciens. *Jezabel* en entrant dans la maiſon d'*Achab* y apporta cette Divinité de la ville de Sidon. Mais ce Dieu étoit connu ſous ce même nom dans toute l'Aſie. Il a même paſſé dans les Gaules ſous le nom de *Belenus*, l'une des quatre principales Divinitez des Gaulois. Le mot d'*Eliogabale*, eſt compoſé du nom de *Bahal* & de deux autres, dont l'un ſignifie *élevé*, & l'autre *luire* & *luiſant*, en ſorte que ce mot ſignifie *le Dieu élevé luiſant*, qui eſt la vraye définition du Soleil. *Bahal* eſt d'un ſexe ambigu Dieu & Déeſſe, auſſi bien que *Venus* & la *Lune*. Le ſervice qu'on rendoit à ce faux Dieu conſiſtoit en quatre choſes principales. 1. On lui immoloit des enfans. 2. On ſautoit à l'entour & ſur ſon autel. 3. Ses Sacrificateurs ſe faiſoient des inciſions, avec des couteaux & des lancettes, tant que le ſang en couloit. 4. Ils le baiſoient. C'eſt ce qu'on voit dans le Livre de *Jerémie*, *Chap.* XIX. *vers.* 3. Sur quoi Mr. Jurieu prouve que ce *Bahal* de *Jerémie* eſt le *Moloch* des Hammo-

nites

nites, parce que ce mot *Bahal* en cèt endroit se doit prendre pour un nom général. Il fait diverses remarques sur toutes ces parties du culte rendu à ce faux Dieu, sur lesquelles nous ne pouvons nous arrêter.

Le *Bahal* des Tyriens & des Sidoniens étoit le Ζεὺς des Grecs & le *Jupiter* des Latins. Le *Jovi* & le *Jove* des Latins vient du *Jehova* & *Jehovi* des Hébreux, qui est le nom du grand Dieu, que le Demon a emprunté presque sans déguisement. L'Auteur remarque sur cela, que les noms, que les Romains donnoient aux Dieux, conservoient beaucoup plus de marques de leur origine, que ceux des Grecs; c'est-à-dire, que leur origine, descenduë de la Langue Phénicienne & Hébraique, est beaucoup plus reconnoissable, que dans les noms des Dieux de la Gréce. On le prouve par divers exemples.

Le Dieu naturel caché sous le nom de *Bahal* est le Soleil. *Sanchoniaton* dit expressément que les Phéniciens regardoient le Soleil comme l'unique modérateur du Ciel, & qu'ils l'apelloient *Baal-Samein*, ou *Baal-Samen*, qui signifie *Seigneur des Cieux.* Les Dieux animaux cachez sous *Bel* & *Ba-*

bal sont *Nimrod* & *Cham*. Ce dernier mot signifie *chaud*, *brûlant*; & celui de ζεὺς, pourroit bien venir de ζέω, *ferveo*: mais quand il viendroit de ζῆν vivre, cela n'empêcheroit pas que le nom de ζεὺς n'eut été donné à *Jupiter*, à cause de la signification de celui de *Ham* ou *Cham*, qui signifie, *brûlant*, *chaud*; car la chaleur est le principe de la vie. On a donné à *Cham* la Souveraineté sur les Dieux & sur les hommes, parce que la postérité de *Cham* obtint la premiére domination, & la premiére Monarchie, par Babylone & par Ninive. Les enfans de *Sem* & de *Japhet* lui furent soumis.

4. Les autres *Bahalins* sont le sujet du quatriême Traité. L'Auteur appelle *Bahalins* tous les faux Dieux de la Palestine & des Nations voisines, entre lesquelles le nom de *Bahal* signifioit *Dieu* en général, & *Bahalim*, signifioit les Dieux.

A l'égard de *Baal-Berith* Divinité des Sichemites, Mr. *Jurieu* se détermine pour le sentiment de *Bochart*, qui tient que cette Divinité n'étoit pas le *Bahal* des Tyriens & Sidoniens, mais un des Dieux des Phéniciens, différent des autres Bahalins. Il n'avoit point tiré son nom de la ville de

de *Beryth*, mais il avoit donné le nom à la ville. Ce faux Dieu s'apelloit proprement *Beryth* ou *Beruth*; il est apellé *Baal-Beryth*, comme si l'on disoit, *le Dieu Beryth*; ou plutot *la Déesse Beryth*, car *Sanchoniaton* dit positivement que c'étoit une Déesse. On peut croire, qu'on a voulu désigner par là la vertu créative d'*Elion*, du Dieu Souverain, car *Bara* dans la Langue des Phéniciens signifie créer, & *Beruth* & *Beritha* en Chaldaïque & en Syriaque signifie *la Création*. *Cette vertu créative de Dieu*, dit notre Auteur, *en bonne Mythologie me paroit être sa parole, & Dieu dit que la lumiére soit & la lumiére fut*: en sorte que dans la Théologie de *Sanchoniaton*, cette *Berith* est l'intelligence Divine & la sagesse du Pére, qui a créé le Ciel & la Terre, & que la révélation nous fait connoitre, comme une personne distincte dans la Divinité.

Il est vrai, selon Mr. *Jurieu*, que les Sacrificateurs & les Mystagoges de cette Déesse ne remontoient pas si avant. Dans leur intention cette *Beryth*, étoit la Terre elle-même, ou la vertu générative de la Terre. C'est la *Cybéle* des Grecs & des Romains. Elle est ainsi apellée du mot hébreu

Kibbel,

Kibbel, qui signifie *recevoir*, parce que la Terre reçoit les semences, pour les rendre avec usure. Les Latins l'ont apellée *Ops ab opibus*, parce que la Terre produit les richesses. Ou le mot de *Cybéle* vient de סבל, *Sabal*, qui signifie *porter*, parce qu'elle porte les hommes, les animaux & les plantes. On lui mettoit aussi des Tours sur la tête, parce que la Terre porte les villes. Quant aux Dieux animaux, on ne peut trouver sous la Déesse *Cybéle*, qu'*Eve* la mére de tous les hommes, & celle par conséquent des Dieux Payens, qui ont été des hommes.

A l'égard de *Beel-Zebud*, l'Auteur rejette toutes les conjectures des Savans comme fausses. Ce n'est point le *Babal* ou le *Jupiter* des Syriens. Le nom de *Beel-Zebud*, *Dieu des mouches*, ne lui est point donné par mépris, puis que les Payens ont donné à leurs Dieux de semblables épithétes, sans avoir dessein de les tourner en ridicule. Ce Dieu, c'est *Pluton*. Le nom de Prince des Démons donné à *Beel-Zebud* lui convient fort bien. *Serapis*, qui est *Pluton*, est le même que *Beel-Zebud*. Ce dernier mot signifie le Dieu des mouches, & *Serapis* peut

fort

fort bien venir de *Sararbi*, שראךבי, *Prince* des *Sauterelles*, ou *Prince des Harpyes.*

Une autre preuve que *Beel-Zebud* eſt *Pluton*; c'eſt qu'*Accaron*, eſt le nom attaché au Dieu *Beel-Zebud*, & *Acheron* eſt le nom attaché à *Pluton.* Or ces deux noms ne ſont que la même choſe. Mais pourquoi a-t-on donné à *Pluton* le nom de *Dieu des mouches* & de *Prince des Sauterelles*? Il faut ſavoir que ces deux ſortes d'Inſectes étoient les deux plus grands fleaux de l'Orient. Etant donc fort fatiguez de ces bêtes, les Payens devoient, ſelon leur Théologie, avoir un Dieu tout exprès contr'elles; & ce devoit être *Pluton*; puis qu'il étoit eſtimé le maître & l'auteur de tous ces fleaux, parce que c'étoit lui à qui étoit attribuée l'intendance ſur la nature inférieure, l'eau, la terre, & l'air. Comme donc ces Inſectes, ſelon l'opinion commune, naiſſent de la Terre & de ſa corruption, ils étoient compris ſous la domination de *Pluton.* Enfin, les Dieux des enfers paſſoient pour les Auteurs de tous les maux, & on leur ſacrifioit, non pour obtenir d'eux quelque bien; mais afin qu'ils ne fiſſent pas de mal ou qu'ils ceſſaſſent d'en faire.

faire. Au reste, on peut croire, que les Phéniciens ayant honte de ce nom de *Beel-Zebul*, *Dieu des mouches*, qui donne une idée si basse de cette Divinité, l'ont avec le tems changé en *Beel-Zebud*, *Dieu de l'habitation éternelle*, ce qui convient fort bien à *Pluton*.

A l'égard des Dieux naturels, on peut entendre par *Pluton* la vertu, qui est renfermée dans les entrailles de la Terre. Pour les hommes qu'on a consacrez sous les noms de *Beel-Zebud* & de *Pluton*, il peut y en avoir plusieurs. *Bochart* prétend que c'est *Sem*. Mr. *Jurieu* n'en disconvient pas; mais il croit que les enfers ne lui furent donnez en partage, qu'après que les Israëlites eurent conquis la Terre de Canaan, & chassé ses habitans, qui étoient Phéniciens. Ces gens, pour se venger de la race de *Sem*, qui leur étoit venu enlever leur Pays, firent de leur Pére le Dieu des enfers, & le premier des mauvais Démons.

Dagon étoit aussi un des Dieux des Phéniciens. Les uns croyent que ce mot vient d'un autre qui signifie *un poisson*, & d'autres d'un mot, qui signifie du *blé*. Ainsi, selon quelques uns, ce Dieu présidoit sur la culture des champs; selon d'autres, il avoit

la

la forme que les Poëtes donnent aux Tritons, c'est-à-dire, qu'il étoit demi-homme & demi-poisson. C'est l'opinion que suit Mr. *Jurieu.* C'est, selon *Seldenus*, le même Dieu, que les Babyloniens ont adoré, sous le nom d'*Oannes*; qui n'est autre que *Neptune*, le Dieu de la Mer. Il est sûr que les Syriens adoroient les poissons, comme des Dieux; & c'est pour cela qu'ils n'en mangeoient point, persuadez que les piés & le ventre leur enfleroient. On verra dans notre Auteur ce qu'il dit de la Déesse *Derceto*, que quelques uns ont confondue avec *Dagon*, mais qu'il ne croit pas avoir été la même Divinité. Le Dieu naturel caché sous *Dagon* c'est la Mer & l'esprit répandu dans cèt élément, & le Dieu animal c'est *Japhet* second fils de *Noë*. *Derceto* c'est la Reine de la Mer, la femme de *Dagon*.

Nergal & *Ashima* sont les Dieux des Orientaux, qui furent transportez en Samarie. Le nom du premier vient de deux mots Hébreux, qui signifient *flambeau roulant*, ou *flambeau éclairant*; ce qui marque le Soleil, qui étoit adoré par les peuples de *Cuth*. Pour le Dieu *Ashima* nom de l'Idole du peuple de *Hamath*, les Juifs disent

qu'il

qu'il avoit la forme d'un bouc. C'étoit un de ces Satyres, que les Payens adoroient, & dont l'un, si S. Jerôme en est cru, se fit voir au grand S. *Antoine*. dans le désert. *Elias Germanus* veut qu'*Asbima* fut un Singe. Mr. *Jurieu* à la faveur d'un petit changement de lettres, fait venir ce mot de deux autres, qui signifient le *feu journalier* ou le *feu perpétuel*, ou *le feu qui fait le jour*, & tout cela désigne le Soleil. Il en est de même de *Nibechaz* Dieu des Haviens. Ce mot, selon l'Auteur, vient d'un autre qui en Chaldaïque signifie *sauter*, *courir*, *se hâter*.

Quant à *Tartak* autre Dieu des Haviens, les Juifs disent que c'est l'Ane. Mais quoi que cèt animal entre fort dans les fables des Payens, on ne lit point qu'on l'aît adoré. C'est une pure fiction des Juifs. Ce mot peut venir de *Rathak*, qui en Chaldaïque signifie un *chariot*, en sorte que Tartak, pourroit bien être le Chariot du Soleil. Tous ces Dieux sont fort inconnus, & on ne peut alleguer que des conjectures.

Nisroch ou *Nisrach* Dieu de *Sennacherib*, signifie *Aigle* ou *Aiglon*. Notre Auteur croit que c'étoit *Belus*. On lui

lui a donné le Symbole de l'Aigle; parce que l'Aigle est un oiseau de chasse & de proye, & que *Nimrod* qui est *Belus* est apellé dans l'Ecriture un *puissant Chasseur*.

5. Le cinquiême Traité parle des Divinitez féminines. La premiére c'est *Astaroth* ou *Astoreth* Déesse des Sidoniens, car on soutient que c'étoit une Déesse. Il est vrai que l'Ecriture lui donne le nom de Dieu; mais c'est que les Hébreux n'ont point de nom pour signifier les Divinitez féminines. Le vrai nom de cette Déesse est *Astaroth*, qui vient de deux mots *Asta orot*, qui signifie, *qui fait* ou *rend des lumiéres*. *Astaroth* donc & *Astarté* deux noms d'une même Déesse, c'est la Lune, qui de tous les Astres de la nuit est le plus lumineux. Le mot de *Diane* qui est un de ses noms vient d'une semblable origine, car Mr. *Jurieu* le dérive de *Dies*, qui signifie jour, parce que la Lune fait une espêce de jour.

Les Syriens avoient quatre Déesses, dont l'Histoire est un peu confuse, & que notre Auteur tâche de démêler, c'étoit *Astarté*, *Derceto*, *Venus Uranie*, & la *Déesse Syrienne*, touchant laquelle nous avons un petit Livre, que *Lucien*, ou quelque autre ancien Auteur nous

a

a laissé. Mr. *Huet* a confondu ces quatre Déesses en une, mais on prend soin ici de les distinguer. *Astarté* est *Junon*, selon le témoignage de S. *Augustin*, qui étant voisin de Carthage, où cette Déesse étoit adorée, en devoit être bien instruit. Aussi voyons-nous qu'*Asherah* ou *Astaroth*, qui est la même, est presque toujours jointe dans l'Ecriture avec *Bahal*, qui est *Jupiter*, le mari de *Junon*. Quant au Dieu animal caché sous cette Déesse, ce ne peut être que l'une des femmes de *Cham*, la Mére des Cananéens & des Phéniciens. Mais comme l'Ecriture ne nous dit rien des femmes de cèt ancien Patriarche, on ne sauroit comparer leurs avantures avec celle d'*Astarté*, pour savoir si elles se ressemblent.

L'Ecriture ne nous parle pas non plus de la Déesse Syrienne, qui est *Venus*, mais elle nous parle d'*Adonis* sous le nom de *Thammus*, & cèt *Adonis* est inséparable de *Venus*. Mr. *Jurieu* croit que *Thammus*, vient de *Thamsu*, par une petite transposition de lettres, or ce mot signifie un *homme parfait*, ce qui convient fort bien à l'Amant de *Venus*. A cette occasion il explique le fameux passage du Chap.

XVIII.

XVIII. d'*Isaye*, *vers* 2. qui a tant fait de peine aux Interprêtes, & qu'il croit qu'on doit traduire ainsi; *Malheur au peuple, qui envoye des Idoles par mer, dans des Vaisseaux de jonc, & qui disent, allez vîte.* Cela conviendroit fort bien aux Egyptiens, qui envoyoient par mer tous les ans le nom d'*Adonis* ou d'*Osiris* retrouvé? La *Venus Syrienne* étoit la même que l'*Isis* des Egyptiens, & *Adonis* & *Osiris*.

Cette *Venus Syrienne* étoit la nature universelle, & la vertu générative, qui y est répanduë partout. C'est pour cela que cette Déesse est apellée par les Assyriens *Mylitta*, qui est un mot, qui dans leur Langue signifie *generation*, celle qui met des enfans au monde. *Astarté* donc, selon l'Auteur, est la Lune, la Reine des Cieux: la Déesse Syrienne est *Cybéle* ou la *Terre Atergatis* ou *Derceto* c'est la Mer, & *Venus* la nature universelle, qui mariée avec *Adonis*, qui est le Soleil, est le principe de toutes les générations du Monde. La *Venus* des Babyloniens n'est pas différente de cette derniére. Il n'y a qu'un * endroit dans l'Ecriture, où il nous en soit parlé, & elle est appellée *Succoth-Be-*

* *II. Rois. XVII.* 19.

Benoth. Ce mot signifie le *Tabernacle des Filles*. Ce n'étoit pas donc proprement le nom de la Divinité mais le nom de son Temple. C'étoit la *Venus* impure, la Déesse de la débauche.

Les Grecs l'ont distinguée de la *Venus Uranie* ou *céleste*, qui étoit chaste; & ils ont eu raison en un sens. C'étoit deux Divinitez bien différentes puis que la *Venus Uranie* étoit proprement *Junon*, qui présidoit sur les mariages & sur les unions honnêtes, ce qui la faisoit nommer *pronuba Juno*.

6. Le sixiéme Traité parle de quelques Divinitez moins connuës & dont les noms sont moins fréquens dans l'Ecriture, ce qui fera que nous nous y arrêterons peu, nous contentans de les indiquer. Tels étoient *Gad*, *Meni*, *Sesach*, *Malaczim*, *Babal-Tsephon*, *Margemath*.

Il est parlé des deux premiers dans *Isaye*. LXV. 11. Selon les Hébreux *Gad* est un Astre, ou une constellation jointe avec le génie, qui préside & fait les naissances heureuses. *Meni* est une autre étoile, que les Astrologues font présider à la naissance. On entend aussi par l'un & par l'autre les génies attachez à ces étoiles, & qui continuent de conduire la vie de ceux à la naissance

fance de qui ils ont préfidé. Mais quels font ces Aftres? Mr. *Jurieu* croit que *Gad* eft le Soleil, & *Meni* la Lune.

Les *Mabuzim* dont il eft parlé dans *Daniel*, font, felon lui, les *Aigles Romaines*, qu'*Antiochus* l'*Illuftre* devoit *magnifier* par des homages & par des prefens. Le mot de *Maozzim*, qui fignifie *force* & *puiffance*, eft le même que le nom de *Rome*, Ῥώμη, qui a la même fignification.

Bahal-Tfephon, étoit le nom d'un lieu, que les Rabins ont mal-à-propos changé en une Divinité.

7. Le feptiême Traité eft deftiné au culte du Soleil, de la Lune, des Planétes, & des Etoiles, du Feu, des Chevaux confacrez au Soleil, détruits par *Jofias*, & des *Chammanim*. Nous ne ferons fur tout cela que quelques remarques détachées.

Ce que dit *Porphyre*, que les hommes n'adoroient au commencement que les Dieux céleftes, c'eft-à-dire, les Aftres, eft très-véritable. Les Phéniciens & les Egyptiens furent aparemment les premiers, qui gâtérent cette Théologie, où l'on voyoit quelque efpêce de pureté & de raifon. Mêlant les hommes avec les aftres, ils firent une monftrueufe Théologie, & con-

fondirent enfin le culte des héros avec celui des Dieux céleſtes.

Les *Chammanim*, dont il eſt parlé dans *Iſaye**, ſont ou des Statues ou des Temples du Soleil; car dans la Langue des Juifs *Hamma* ſignifie *le Soleil*. C'étoit, ſelon *Aben Eſra*, des maiſons voutées, faites à l'honneur du Soleil en forme de chariot, ou des reſſemblances de chariot.

Mercure a été nommé *Caſmillus* ou *Camillus*, de deux mots Hébreux, qui ſignifient *hâter la parole*, ce qui convient parfaitement à celui, qui parle au nom des Dieux. Les Anciens le faiſoient le Dieu des chemins, parce qu'étant le meſſager des Dieux & devant porter leurs ordres partout, il doit ſavoir les chemins. Comme on va de l'un à l'autre, c'eſt pour la même raiſon, qu'on l'a fait le Dieu des Marchands, à cauſe des longs voyages, auſquels engage le commerce. Tout céla au fonds tire ſon origine de ce que la Planéte de *Mercure* eſt fort proche du Soleil, puis qu'il ne s'en éloigne jamais de plus, que de 28. degrez.

8. Le huitiême Traité eſt employé à traiter de l'Ephod de *Gédeon*, du Serpent d'airain, du Dragon des Babylo-

* *Chap. XVII. vers.* 8.

byloniens, & des Idolatries dont les Juifs ont été faussement accusez. A l'égard de cèt *Ephod*, Mr. *Jurieu* croit que c'étoit une grande veste, que *Gédeon* apella *Ephod*, parce qu'elle étoit composée & tissuë à peu près comme l'*Ephod* du Souverain Sacrificateur, & qu'elle avoit la figure de ces vêtemens longs, que l'on apelloit un *Ephod*. *Gédeon* prit une partie des dépouilles, qu'il avoit remportées sur les Madianites, & en composa cèt *Ephod*, pour conserver le souvenir de sa victoire, & reserva le reste pour l'usage de sa maison, qui depuis ce tems-là fut fort riche, jusqu'à ce qu'elle prit fin en *Abimelech*. Mais pourquoi choisir une espêce de vêtement pour un monument, plutot que quelque chose de plus de durée? C'est que cèt *Ephod* ou cette robe de *Gedeon* étoit l'enseigne des Armées, le signe militaire sous lequel s'assembloient les Soldats. Mr. *Jurieu* croit qu'elle étoit semblable au *Labarum* des Romains. C'étoit deux bois, qui se traversoient en forme de croix. Celui qui croisoit l'autre étoit tout haut, & un voile d'or ou de pourpre, fait comme la casaque du Général, étoit suspendu à ce bois traversant, qui entroit dedans, & faisoit comme deux

épaules, qui soutenoient cette casaque, laquelle étoit apellée *Paludamentum.*

Mais comment les Juifs vinrent-ils à adorer ce monument? *Gedeon* le consacra à Dieu & le mit dans le Tabernacle, selon la coutume de ce temslà, qui n'est pas même encore tout-à-fait abolie aujourdhui. Comme c'étoit une des choses les plus remarquables, qui étoient consacrées à la Divinité, le peuple conçut une grande vénération pour lui. *Gedeon* lui-même le regardant comme un monument considérable de sa victoire, voulut aparemment célébrer quelque fête solennelle dans le lieu, où il avoit mis cèt *Ephod*; sans doute il lui bâtit un Tabernacle ou un Temple. Il y éleva un autel, il y fit des sacrifices; qui sait même s'il ne le regardoit pas comme un Symbole de la présence de Dieu? Ces dévotions se faisoient, à la vérité, à l'honneur de Dieu: cependant ce culte ne laissa pas de lui être desagréable, parce que c'étoit un culte Schismatique. Car Dieu avoit marqué le lieu, où il vouloit être adoré; les sacrifices & les fêtes, qu'on faisoit partout ailleurs, ne lui pouvoient être agréables, & tout au plus il les toléroit. Que s'il est dit que les Israëlites

paillardérent après cèt *Ephod*, Mr. *Jurieu* répond que le mot de l'original ſignifie, tout ce que les Rabins apellent *avoda zara*, un *culte étranger*, c'eſt-à dire, tout ſervice oppoſé à celui de la Loi, ſoit que ce culte ſe raporte au vrai Dieu, ſoit qu'il ſe raporte à une fauſſe Divinité.

A l'égard du Serpent d'airain, l'Auteur croit, que les Iſraëlites commencérent de l'adorer dès le tems des Juges; puisque dès lors ils adorérent des idoles étrangéres, de la vertu deſquelles, ils n'avoient aucunes preuves, comme ils en avoient du Serpent d'airain. Il remarque à cette occaſion, que malgré l'averſion naturelle, que les hommes ont pour le ſerpent, il n'y a point d'animal qu'on ait autant adoré, ni en qui on aît mis plus de Divinité.

En parlant des Idolatries dont les Juifs ont été fauſſement accuſez, Mr. *Jurieu* n'oublie pas celle d'avoir adoré la tête d'un Ane. Après avoir raporté le ſentiment des Savans, ſur le fondement faux ou légitime de cette adoration, il donne ſa conjecture. Selon lui les Cherubins avoient quatre faces. 1. d'homme. 2. de lion. 3. d'aigle. & 4. de bœuf. Il n'eſt pas difficile de prendre l'une de ces têtes, & d'en faire

la tête d'un âne; furtout celle de bœuf, si vous en changez les cornes en grandes oreilles, elle ne revient pas mal à celle d'un âne. Les Payens voulant rendre ridicule & odieuse la Religion des Juifs, il n'est pas étonnant qu'ils ayent fait cette petite Métamorphose.

9. Les hauts lieux, les Bôcages & les Temples de l'Idole, les Sacrificateurs, les Sacrifices, & les Cérémonies de leur culte, font le sujet du neuvième Traité, qui est le dernier.

Les hauts Lieux & les Bôcages ont été les premiers Temples destinez au service de la Divinité. Quand il n'y avoit pas d'autres Temples, Dieu trouvoit bon qu'on lui sacrifiât dans ces Lieux-là. Mais parce que les Payens les rendirent abominables, par la multitude des Idolatries & des impuretez, qu'ils y commirent, Dieu en défendit l'usage. Il fit construire le Tabernacle, & ne voulut point qu'on lui sacrifiât ailleurs. Cependant la superstition des Bôcages avoit pénétré si avant, qu'elle ne put être arrachée des esprits des peuples. Après la construction du Temple de *Salomon*, & quoi que divers Rois pieux eussent pû faire, on continua pourtant à sacrifier au vrai Dieu dans les Bôcages & sur les hauts Lieux.

Dieu

Dieu même toléra ce culte & souvent l'agréa, particuliérement avant que le Temple fut bâti.

Après ces remarques, Mr. *Jurieu* parle de l'antiquité des Temples des Payens, de leur figure, & de leurs meubles. Il croit que les Autels étoient communément placez hors des Temples, à l'imitation de ce que Dieu avoit commandé aux Israëlites. Si les Autels eussent été dans les Temples, la fumée des sacrifices auroit rempli ces lieux d'un air ténébreux, & d'une odeur puante.

On sait que la Loi de *Moyse* ne donnoit aucune part aux femmes dans le service du Temple, non pas même dans les emplois les moins importans. Il faloit moudre, pétrir, cuire, laver, &c. dans le Temple, & tout cela se faisoit par les Sacrificateurs & par les Lévites. Mais le Paganisme a donné l'honneur du Sacerdoce aux femmes. Le fameux Temple de la *Diane* d'Ephése, par exemple, étoit servi par une Prêtresse, qui devoit être Vierge, puis que *Diane* l'étoit & qu'elle aimoit fort la Virginité. Ainsi, on ne sait point ce que veut dire *Plutarque*, quand il assure que *Camma* femme de *Sinatus* Galatien étoit Prêtresse de *Diane* en Galatie.

Mais cette coutume de donner aux femmes l'honneur du Sacerdoce, n'a pas été en usage entre les anciens Orientaux ni même entre les Romains. C'est la mollesse des Grecs qui l'a établie. Il est vrai qu'il y avoit à Rome, quelques services des Dieux, où les femmes avoient part ; mais ils avoient été empruntez des Grecs. On avoüe encore, que les Vestales ont quelquefois été apellées Prêtresses, & qu'on leur attribuë le service Divin : mais on doit entendre par là les priéres, & quelques autres Cérémonies. On ne lit point que les Vestales missent la main au sang des sacrifices. * Au fond on ne doit pas être surpris que les Idolatres eussent leurs Prêtresses, comme leurs Prêtres. Ils avoient des Dieux de † l'un & de l'autre sexe. Mais le vrai Dieu étant unique, il ne faut pas s'étonner, qu'il aït voulu, que tout le service se fit par des hommes.

Mr. *Jurieu* fait un long paralléle du service de la Déesse de Syriè & de celui du Temple de Jérusalem, on pourra le voir à la pag. 775. *&* *suiv.* Il montre

* *Réflexion de l'Auteur de ces N.*

† *On ne prétend pas dire par là, que les Dieux ayent toujours été servis par des hommes, & les Déesses par des femmes.*

tre aussi que les Payens ont emprunté de la Loi de Dieu, diverses coutumes concernant les Ministres des Autels, & il fait diverses remarques curieuses sur leurs sacrifices, & sur leurs différentes espêces.

On sait qu'il y a peu d'animaux terrestres, que les Payens n'ayent immolez aux Dieux; mais on demande s'ils ont aussi sacrifié des poissons. *Plutarque* le nie absolument, & dit qu'il n'y a aucun poisson qui soit propre aux sacrifices, ni qui pût être présenté aux Dieux. Cependant *Athénée* dit quelque part, que les Bœotiens sacrifioient aux Dieux certaines anguiles, qu'ils apelloient *Copaïdes*, du Lac *Copaïs*: qu'ils les couronnoient comme des victimes, & les couvroient de cette farine salée, que les Latins apelloient *mola salsa*. Il raporte aussi d'*Antigonus Caristius*, que les Pêcheurs ont accoutumé de sacrifier à *Neptune* le plus grand des Thons, qu'ils prennent & apellent ce sacrifice, *Thynnea*.

C'est là ce que nous avons cru devoir remarquer sur l'Ouvrage, qui fait le sujet de cèt Article. Mais quoi que nous ayons été fort longs, il s'en faut beaucoup, que nous n'en ayons tiré, tout ce que nous avions jugé digne

d'être extrait dans la premiére Lecture, que nous en avions faite. Ainsi nous souhaitons, qu'on ne regarde ce que nous en avons dit, que comme un échantillon de ce que nous en aurions pû dire. Au reste, quelques personnes qui ont lû cèt Ouvrage avec plaisir, mais qui n'entendent ni le Grec, ni l'Hébreu, nous ont témoigné qu'elles auroient souhaité, qu'on eut mis partout les mots Grecs & Hébreux en caractéres François; comme on l'a observé en plusieurs endroits. Le Libraire pourra profiter de cèt avis dans une seconde Edition.

ARTICLE IV.

Méthode Géométrique & Générale de déterminer le Diamétre de l'Arc-en-Ciel, quelque Hypothése de la Refraction qu'on suppose dans l'eau, ou dans toute autre liqueur transparente. Et le Diamétre de l'Arc en Ciel étant donné par Observation, en trouver la Raison de la Refraction. Communiquée à l'Auteur de ces NOUVELLES, *par Mr.* HERMAN.

MON-

MONSIEUR *Halley* semble avoir raison d'être surpris, qu'après que Mr. Descartes a enfin deviné la véritable raison du phénoméne de l'Arc-en-Ciel, il n'y ait point eu de Philosophe, qui s'avisât de traitter ce point de Physique d'une maniere plus étendue, que n'avoit fait ce grand Homme. Ce Philosophe se contentoit de trouver l'Angle ou le Diamétre du premier Arc-en-Ciel de 41d. 30′ & celui du second de 51d. 54′ par une Méthode fort indirecte, ou pour mieux dire, en tâtonnant seulement. Mais Mr. *Halley* a tâché de suppléer à tout ce qui manquoit jusques ici, à la Théorie de l'Arc-en-Ciel, dans le très-beau Mémoire qu'il fit publier dans les *Transactions Philosophiques* du Mois de Novembre & de Décembre 1700. & dont Mrs. les Collecteurs des Actes de Leipsic ont donné une traduction dans la IXe. Section du IIIe. Tome des Supplémens pour ces mêmes Actes. Mais à cause de la brieveté qu'il s'étoit prescrite, il s'étoit contenté de démontrer le Premier Theorême concernant le Diamétre de l'Arc-en-Ciel, & d'indiquer seulement le reste, sans tout démontrer. C'est pourquoi j'espére

que les connoiſſeurs ne ſeront pas fâchez de voir ce que j'ai trouvé de moi-même touchant ce Phénoméne, avant que j'euſſe vû la Section des Supplémens des Actes, dont je viens de parler, Mr. *Bernoulli* * d'ici en peut être Témoin. Pour les Tranſactions Philoſophiques elles-mêmes, je ne les ai du tout point vûes. Au reſte, puiſque Mr. *Halley* a été le prémier qui ait appliqué la Nouvelle Géométrie (qui fait bien de l'honneur au Siécle paſſé) à ce Chapitre de la Météorologie, il eſt bien juſte qu'on lui en céde la gloire toute entiére.

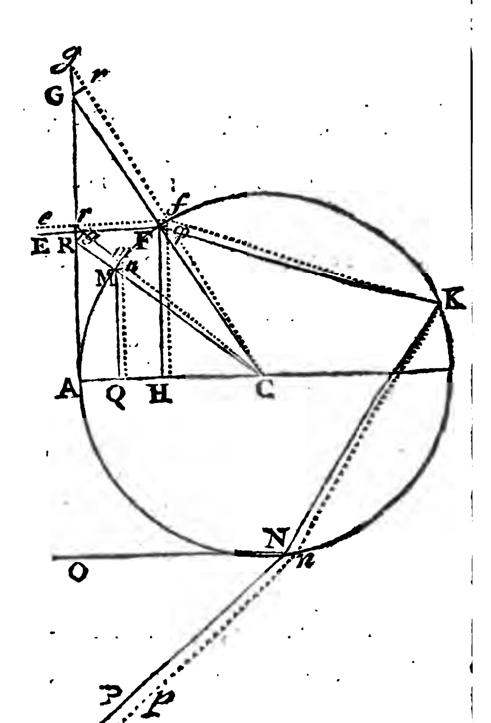
Mr. *Deſcartes* a très-bien expliqué l'Arc-en-Ciel interieur (que j'apelle le prémier Arc-en-Ciel) par deux Refractions & une Réflexion, & l'extérieur ou le ſecond Arc-en-Ciel, par deux Refractions & deux Réflexions; enfin le troiſiéme par deux Refractions & par trois Reflexions ſur une même goutte d'eau. Mais parce que tous ces Rayons qui ſortent de la goutte avec une trop grande divergence, diſſipent trop la Lumiére, en ſorte qu'elle ne peut pas frapper les yeux du ſpectateur avec aſſez de force. Afin donc qu'on puiſſe voir une Eſpêce d'Arc-en-Ciel,

* *Baſle*.

Ciel, il faut que quelques uns des Rayons qui sont entrez en lignes paralléles dans la goutte d'eau, en sortent de même en lignes paralléles; c'est là le Principe de tout ce qu'on va dire dans la suite.

Soit la Goutte A F K N, dont le Centre est C, & soient E F, e f &c; des Rayons du Soleil, paralléles entre eux, qui entrent dans la goutte en F, f &c; & après une reflexion dans le premier Arc-en-Ciel, ou après deux dans le second, ou après trois reflexions dans le troisiéme Arc-en-Ciel &c; en sortent en N, n, &c; allant dans l'air par les lignes N P, n p &c: Il s'agit de trouver un point F, dans la goutte A F K N, en sorte que les rayons E F, e f, &c; qui entrent tout proche de lui, en sortent avec le moins de divergence que cela est possible, ce qui arrive quand les rayons N P, n p &c; sont parfaitement paralléles. Si l'on tire la ligne O N, paralléle à E F ou à A C, l'angle O N P sera le Diamétre apparent de l'Arc-en-Ciel, que l'on cherche.

J'appelle les angles d'incidence A C F, ou plutot les Arcs A F qui en sont les mesures, dans tous les Arcs-en-Ciel, p; les Angles rompus C F K,


g
r
G
e
r
E
R
F
f
φ
M
m
a
K
A
Q
H
C
N
n
O
P
p

auxquels je fais égaux les angles ACR, ou leurs Mesures, les Arcs AM = q; & les angles de la moitié de la latitude, c'est-à-dire les semi-Diamétres de l'Arc-en-Ciel, ou les angles ONP = 2 ω.

Il est aisé à démontrer, ceci posé, que dans le premier Arc-en-Ciel on a 4 q - 2 p = 2 ω = ONP. Dans le second, 2 r † 2 p - 6 q = 2 ω = ONP; (mettant r pour l'angle droit) & dans le troisiéme Arc-en-Ciel 4 r † 2 p - 8 q = 2 ω = ONP. Si vous augmentez donc les Angles ACF, ACM ou leurs arcs AF, AM, c'est-à-dire p & q, des angles infiniment petits FCf, MCm ou de leurs mesures Ff, Mm; que j'appelle *dp*, *dq*, à la maniére & suivant le Calcul de Mr. Leibnitz; vous aurez 4 q - 2 p † 4 dq - 2 dp = Onp dans le premier Arc-en-Ciel, ou 2 r † 2 p - 6 q † 2 dp - 6 dq = Onp, dans le second, ou 4 r † 2 p - 8 q † 2 dp - 8 dq = Onp, dans le troisiéme Arc-en-Ciel. Et puisque les lignes NP, np, &c. doivent être paralléles, il faut que les Angles Onp, ONP soient parfaitement égaux, c'est pourquoi faisant 4 q - 2 p = 4 q - 2 p † 4 dq - 2 dp, on trouve Ff = dp = 2 Mm = 2 dq pour le premier Arc-en-Ciel, de même on trouve dans le second,

$Ff = dp = 3Mm = 3dq$; & pour le 3e. Arc-en-Ciel $Ff = dp = 4Mm = 4dq$, & ainsi de suite.

Mettons de plus $AC = a$, $FH = t$, $f\varphi = dt$, $HC = \sqrt{aa-tt}$, $\frac{m}{n}$ pour la Raison de la refraction en général, $MQ = \frac{nt}{m}$, $mn = \frac{ndt}{m}$ & $QC = \sqrt{aa - \frac{nntt}{mm}}$. A cause des Triangles semblables $Ff\varphi$, FCH & Mmn, MCQ, on trouve $Ff = \frac{adt}{\sqrt{aa-tt}}$, & $Mm = \frac{andt}{\sqrt{aamm-nntt}}$, d'où l'on tire $t = a\sqrt{\frac{4}{3} - \frac{mm}{3nn}}$; dans le premier Arc-en-Ciel; $t = a\sqrt{\frac{9}{8} - \frac{mm}{8nn}}$ dans le second; & dans le troisiéme $t = a\sqrt{\frac{16}{15} - \frac{mm}{15nn}}$ &c; de même que *Mr. Halley* l'a trouvé aussi, & *Mr. de Volder* dans ses Additions au Traitté des *Couronnes & des Parhelies de Mr. Huygens*.

Pour l'autre Problême, qui est de *trouver la Raison de la Refraction, du Diamétre de l'Arc-en-Ciel*, que l'on suppose être donné par Observation. Ma maniere de le resoudre est telle: Soient la Tangente de l'Angle d'inciden-

cidence ACF, AG = x, la Secante CG = $\sqrt{aa + xx} = s$, la Tangente du Complement de l'Angle ACG = $\frac{aa}{x}$, dont la secante est $\sqrt{\frac{a^4}{aa + xx}}$; la Tangente AR, de l'angle rompu ACR = y, la Tangente du Complement = $\frac{aa}{y}$, & enfin la Secante du Compl. = $\sqrt{aa + \frac{a^4}{yy}}$.

Il est démontré dans toutes les Trigonometries, *que les Sinus de deux Arcs quelconques sont reciproquement proportionels, aux Secantes des Complemens, de ces mêmes Arcs.* C'est pourquoi m. n :: FH. MQ :: $\sqrt{aa + \frac{a^4}{xx}}$. $\sqrt{aa + \frac{a^4}{yy}} :: \sqrt{\frac{aa + xx}{x}} . \sqrt{\frac{aa + yy}{y}}$; d'où l'on tire $y = \sqrt{\frac{anx}{aamm + mmxx - nnxx}} = \frac{anx}{z}$, faisant $z = \sqrt{aamm + mmxx - nnxx}$, & $\sqrt{aa + yy} = \frac{ams}{z}$. Maintenant, la différence qu'il y a entre Ag & AG que l'on appelle la differentielle, ou l'élement, ou la Fluxion de la Tangente AG = x, étant Gg = dx, la Difference ou la Fluxion de la Tangente de l'Angle rompu sera Rr = dy = $\frac{a^3mmnd}{z^3}x$; & à cause des Triangles sem-

semblables Ggr, GAC & GrC, Ffc, on trouve $Ff = \frac{aadx}{ss}$, ainsi vous aurez $Mm = \frac{a^3ndx}{ssz}$, à cause des Triangles semblables RAC, Rϛr & RϛC, MmC. Et puisqu'on a demontré que $Ff = 2Mm = \frac{aadx}{ss} = \frac{2a^3ndx}{ssz}$, on a $z = 2an$ dans le premier Arc en Ciel, dans le second $z = 3an$, dans le Troisiéme $z = 4an$: en mettant donc $2an$, $3an$, $4an$ &c; à la place de z dans l'égalité $y = \frac{anx}{z}$; il en provient $y = \frac{1}{2}x$ pour le pr. Arc-en-Ciel, $y = \frac{1}{3}x$; pour le second, & $y = \frac{1}{4}x$ pour le troisiéme Arc en Ciel. Et comme il a été dit ci dessus, que l'angle du premier Arc en Ciel étoit $4q - 2p = 2\omega$ ou $2q - p = \omega$, & $2q = p + \omega$: nous appellerons la Tangente de l'angle donné ω, par la lettre b, pour en trouver la Tangente des arcs $2q$ & $p + \omega$, par le moyen de ce Theorême: *La Tangente de la Somme de deux Arcs moindres qu'un Angle de 90 degrés, est à la somme des Tangentes de chaque arc à part, comme le Quarré du Rayon est au même quarré moins le rectangle fait sous les Tangentes.* La Tangente de $2q$ sera

donc

donc = $\frac{2aay}{aa-yy}$ & la Tangente de p + ω = $\frac{aab+aax}{aa-bx}$, d'où l'on tire, en mettant, $\frac{1}{2}x$ à la place de y, $x^3 - 3bxx - 4aab = 0$, & m. n :: $\sqrt{4aa+xx}$. $\sqrt{aa+xx}$ à cause que nous avons trouvé $z = \sqrt{aamm+mmxx-nnxx} = 2an$, dans le premier Arc en Ciel.

Si l'on met b pour la Tangente de l'angle donné ω, dont le double est le Diametre du second Arc en Ciel. L'on conclurra du Theorême précedent que la Tangente de l'angle 3q-p est égale à $\frac{3a^4y-aay^3-a^4x+3aaxyy}{a^4-3aayy+3aaxy-xy^3}$, mais à cause que l'angle 3q-p, est le Complément de r-3q+p=ω, *il faut diviser le quarré du rayon par cette valeur trouvée de la Tangente de* 3q-p, pour avoir la Tangente de r-3q+p=ω, qui est $\frac{a^4-3aayy+3aaxy-xy^3}{3aay-y^3-aax+3xyy} = b$, mettant donc 3y à la place de x, & rangeant cette équation comme il faut, il en resulte, $y^4+\underline{3}by^3-2aayy-\frac{1}{3}a^4=0$, qui est précisément l'Equation que *Mr. de Moivre* a trouvée. Mais il faut faire ici m. n :: $3\sqrt{aa+yy}$. $\sqrt{aa+9yy}$ à cause que $\sqrt{aamm+mmxx-nnxx} = 3an$.

Si le Diametre du troisiéme arc en Ciel est donné, l'Equation qui sert à

à determiner la Raison de la Refraction sera $y^5 - \frac{15}{4} by^4 \; 5aay^3 + \frac{5}{2} aabyy + \frac{1}{4} a^4 b = 0$, désignant par y & b les mêmes choses que dans les autres Cas qu'on a déja touché. Enfin on dit ici $m.n :: 4\sqrt{aa+yy}.\sqrt{aa+16yy}$.

En voila assez pour faire voir l'utilité immense de l'Analyse des infiniment petits, & à quel point d'exactitude elle peut porter la Physique traittée par des Geometres. Mais Messieurs les Collecteurs *des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts*, trouveront peut-être mauvais, qu'on se soit servi dans cette recherche *de l'Analyse des infiniment petits, qui pénetre jusques dans l'Infini, n'embrassant pas seulement l'Infini, mais l'Infini de l'Infini, l'Infini de l'infini de l'infini ou une infinité d'infinis.* Car selon ces Messieurs. „ Il seroit à souhaitter „ que l'Analyse des infiniment petits, „ que l'on prétend être d'une fécon- „ dité admirable, portât dans les dé- „ monstrations cette évidence que „ l'on attend & que l'on a droit d'at- „ tendre de la Geometrie. Mais „ *quand on raisonne* (continuent-ils „ au Mois de Mai & de Juin 1701. „ de leurs Memoires) *sur l'infini, sur* „ *l'infini de l'infini, sur l'infini de l'in-*

fini

„ *fini de l'infini & ainsi de suite,*
„ *sans trouver jamais des termes qui*
„ *arrêtent*, & que l'on applique à des
„ grandeurs finies, *ces infinitez d'infi-*
„ *nis*, ceux que l'on veut instruire,
„ ou que l'on entreprend de convain-
„ cre, n'ont pas toujours la pénetra-
„ tion requise pour voir clair dans de
„ si profonds abimes.

On a de la peine à prendre sérieusement, ce que ces Messieurs viennent d'avancer du Calcul différentiel : il semble qu'ils veulent plûtôt se divertir aux dépens *de ces Infinis de l'infini & de ces infinitez d'infinis*, qui leur font peur & dont ils semblent tout efrayez. Ils accusent cette nouvelle méthode du defaut d'évidence dans ses démonstrations qu'elle dévroit porter. J'avoue que cette Accusation est grande & importante: mais de quelles raisons est-elle appuyée ? „ C'est, disent ils,
„ quand on raisonne *sur ces infinitez*
„ *d'infinis*, que ceux que l'on veut in-
„ struire, ou que l'on entreprend de
„ convaincre n'ont pas toujours la pé-
„ netration requise, pour voir clair dans
„ de si profonds abimes. C'est là tout
ce qu'ils ont su dire; mais ne devoit-on pas attendre d'eux, des Exemples tirez de l'Analyse des infiniment petits,

tits, pour prouver cette prétendue, pour ne pas dire, cette chimerique Obſcurité, dont ils accuſent cette nouvelle Méthode, ſi peu propre à leur faire quitter *les anciennes maniéres de raiſonner en Géométrie*? S'il y en a quelques uns *qui n'ont pas la pénetration requiſe pour voir clair autour de ſoi*, ſe ſervant *du Calcul differentiel*, le defaut ne tombe pas ſur cette Méthode, puis qu'il y en a auſſi tant d'autres qui ne ſentent aucune difficulté en eux à comprendre tout ce qu'elle a de plus fin. Il eſt donc clair, que les raiſons que ces Mrs. apportent pour condamner cette Méthode nouvelle dont on ſe ſert aujourdhui, ne donnent aucune atteinte à cette Méthode en elle même. D'ailleurs, je leur demande s'il eſt poſſible, qu'on puiſſe conſtamment bien rencontrer avec une Méthode auſſi obſcure qu'eſt celle du Calcul differentiel dans leur Imagination; Ils repondront ſans doute que non, car la ſeule raiſon pourquoi ceux qui ſont accoutumez à l'Ancienne Geometrie ont de la peine à la quitter pour ſuivre des Méthodes auſſi abſtraites qu'ils croient être l'Analyſe des infiniment petits, eſt ſelon eux, qu'ils *n'aiment pas de s'engager dans les*

Nou-

nouvelles routes de l'infini de l'infini &c; où ils ont peur *de s'égarer sans qu'ils s'en apperçoivent*, faute de lumiere. Or on défie qui que ce soit, de pouvoir montrer qu'on se soit égaré en se servant bien de la nouvelle Methode. Il faut donc qu'on y ait vû assez clair autour de soi, pour avoir toujours bien conclu. Ainsi donc, ces Messieurs ont tort de prononcer avec un ton si décisif, *que l'Analyse nouvelle ne porte pas cette évidence dans ses démonstrations qu'on attend toujours & qu'on a droit d'attendre de la Geometrie*. Au reste ceux qui entendent bien la *Geometrie Ancienne* ne trouvent pas tant de difficulté à s'engager dans la route du Calcul differentiel, que ces Messieurs se l'imaginent, puis que l'ancienne Geometrie y est contenue pour une bonne partie, ce qui ne seroit pas malaisé à démontrer.

ARTICLE V.

TRACTATUS THEOLOGICUS *de* PRÆDESTINATIONE, ELECTIONE, & REPROBATIONE *Hominum, ad promovendam Concordiam Ecclesiasticam conscriptus, à* BART-

BARTHOLDO HOLTZFUS, *SS. Theologiæ D. & Prof. Publ. Ordin. in Universitate Francofurtana. Editio Altera.* C'est-à-dire, *Traité de Théologie, sur la Prédestination, l'Election, & la Reprobation des hommes, composé pour avancer la réunion entre les Eglises par Barthold Holtzfus, Docteur en Théologie & Professeur Public Ordinaire dans l'Université de Francfort sur l'Oder.* Seconde Edition. A Francfort sur l'Oder. 1703. in 4. pagg. 200. d'un caractére un peu plus gros, que celui de ces Nouvelles.

CET Ouvrage n'a point été composé dans un esprit de dispute; mais dans le desseiu de raprocher les Luthériens des Réformez, en leur faisant voir, qu'ils ne sont pas aussi éloignez les uns des autres, qu'ils se l'imaginent ordinairement. On sait que le Roi de Prusse souhaite ardemment la réunion de ces deux Partis & l'Ouvrage de Mr. *Holtzfus* est tout propre à seconder ces loüables intentions. Aussi aprenons-nous qu'il a été reçu très-favorablement des Luthériens sages & modérez. Mr. *Scultet* en a fait un long éloge dans sa *Discussio Universa-*

versalismi Reformati. Cap. 8. *pag.* 163. *& suiv.* Il semble que les Luthériens n'y ayent trouvé qu'un article à reprendre, c'est celui où l'Auteur enseigne que Dieu acorde aux Elûs une grace particuliére, qu'il refuse aux reprouvez.

En général ce Livre a été reçu avec tant d'aplaudissement, qu'ayant été imprimé pour la premiére fois en 1702. toute cette Edition a été venduë dans l'année, & le Libraire a été obligé d'en faire une seconde en 1703.

Voici en général la méthode que suit Mr. *Holtzfus.* Il raporte d'abord sur chaque article les divers sentimens des Théologiens, tant Hétérodoxes qu'Orthodoxes. Il dit modestement les raisons qu'il croit être contraires aux opinions qu'il rejette, il explique ensuite la sienne, qu'il confirme par l'Ecriture, par les Péres de l'Eglise, & par les Théologiens de toutes les Communions, & de toutes les Nations, qu'il trouve avoir été du même sentiment que lui.

1. Tout l'Ouvrage est divisé en trois Dissertations. La premiére traite de la Prédestination en général. L'Auteur commence par expliquer en combien de maniéres ce mot se peut prendre. Il n'oublie pas de remarquer,

que quelques uns le regardent comme un mot général, qui renferme l'Election & la Reprobation; & les autres comme un mot particulier, qui ne se prend que pour l'Election. Il dit que ce n'est là proprement qu'une dispute de mots, qu'on peut laisser à chacun la liberté de se servir de ce mot de Prédestination, comme il jugera à propos. Que cependant, parce qu'il y a des Théologiens qui craignent qu'en regardant la Reprobation comme une espèce de Prédestination, on ne veuille dire que les Reprouvez sont non seulement destinez à la damnation, mais aussi aux causes de la damnation, qui est le péché, il vaut mieux ne point se servir du mot de Prédestination dans cette idée générale, ou, du moins, n'y insister point comme sur une chose nécessaire.

Après avoir parlé du nom, l'Auteur prouve qu'il y a une Prédestination, après quoi il raporte sur l'ordre des décrets de Dieu, l'opinion des Juifs, des Sociniens, des Grecs, des Catholiques Romains, tant Thomistes, Dominicains, Scotistes, Franciscains, & Capucins, que Jésuites; des Arminiens, & des Lutheriens, & porte son jugement sur toutes ces opinions.

nions. Il blâme dans le sentiment des Juifs & des Sociniens. 1. Qu'ils ne reconnoissent point de Decret d'Election & de Reprobation des particuliers, qui aît été fait avant le tems. 2. Qu'ils nient le péché originel. 3. Qu'ils élévent trop les forces du franc arbitre. 4. Qu'ils attribuent leur conversion & leur salut au franc arbitre aidé de je ne sai quelle grace générale & indifférente. 5. Que par ce moyen ils tombent dans le Pelagianisme. 6. En particulier à l'égard des Sociniens, qu'ils refusent à Dieu, la prescience des futurs contingens. On ne blâme point dans la Doctrine des Grecs, des Scotistes, des Franciscains, des Jésuites Molinistes & des Arminiens, qu'ils fondent l'ordre des Décrets de Dieu sur une grace universelle suffisante, parce qu'on la croit conforme à l'Ecriture & à la Doctrine des anciens Péres. Mais on desaprouve 1. qu'ils ne reconnoissent point d'autre grace, que cette grace universelle égale & indifférente, après toutes les opérations de laquelle la volonté demeure encore dans l'équilibre, & notre conversion dépende tellement de nous, que nous puissions nous convertir, ou ne pas nous convertir. 2. Qu'ils croyent

yent que le libre Arbitre détermine cette grace égale & indifférente, & qu'un homme se distingue d'un autre homme. 3. Qu'ils font dépendre l'Election & la Conversion de la créature & de son libre Arbitre. 4. & enfin, que selon eux, la Prédestination ne regarde pas tant les personnes, que leur qualité & leur état. Les Thomistes, les Dominicains, & les Augustiniens aprochent plus de la Doctrine des Réformez. Mais surtout les Luthériens n'en sont pas fort éloignez, puis qu'ils enseignent, que la cause de l'Election ne se trouve point dans l'homme, que la foi est un don de Dieu, & que dans le premier moment de la conversion, l'homme est purement patient & non agent; *se habet merè passivè.*

Notre Auteur s'étend plus sur la Doctrine des Réformez que sur celle des autres Théologiens. Il commence par l'opinion des Supralapsaires, il fait voir que *Calvin* n'en a point été, non plus que *Piscator*. Il montre que ce n'est point l'opinion des Eglises Réformées, & la refute par huit raisons, qui paroissent sans replique.

Il passe de là à l'opinion des Infralapsaires, qui sont encore divisez en deux

deux classes, dont les uns sont apellez *Catégoriques.* Ce sont ceux qui enseignent que Dieu ne veut sincérement le salut que des seuls élus, & que *Jesus-Christ* n'est mort que pour eux. Les autres qu'on nomme *Hypothétiques* ou Universalistes croyent que Dieu a une volonté sincére & générale de sauver tous les hommes, quoi qu'ils ne soient pas tous sauvez, & que *Jesus-Christ* est mort pour tous. L'Auteur s'étend beaucoup à expliquer & à prouver cette derniere opinion, qui est la sienne, parce que c'est celle qui est enseignée & établie dans les Confessions & dans les Edits des Etats du Roi de Prusse.

L'Auteur remarque à l'égard de la Doctrine des Supralapsaires, que *Twissus*, qui en est le grand Défenseur, a fondé toute la lourde masse de cèt édifice, sur cèt Axiome, *ce qui est dernier dans l'exécution est le premier dans l'intention*, axiome tout-à-fait faux, & que personne n'avança jamais dans cette généralité. On a seulement voulu dire, que la fin, qui est la derniére dans l'exécution, est la premiére dans l'intention. Or ni *Twissus* ni aucun autre ne montreront jamais, que Dieu se soit proposé la damnation,

 dans

dans la création de la plupart des hommes.

Mr. *Holtzfus* s'étend beaucoup à prouver, que S. *Augustin* a cru l'Universalité de la mort de Jesus-Christ, quoi qu'aujourdhui ceux de ses Disciples qu'on nomme *Jansénistes* soient accusez de n'enseigner pas cette Universalité. Il y a un passage de l'Evêque d'*Hippone* qui est bien formel sur ce sujet, *Judas*, dit-il, *rejetta le prix de l'argent par lequel il avoit vendu le Seigneur, & ne reconnut point le prix par lequel le Seigneur l'avoit racheté. Projecit pretium argenti quo ab illo Dominus venditus erat; nec agnovit pretium quo ipse à Domino redemtus erat.*

Notre Auteur prouve aussi par le témoignage de *Crocius* & de *Steinius*, qui assisterent au Synode de Dordrecht, & par plusieurs autre raisons, que l'intention de ce Synode n'a point été de mettre le Décret de l'Election, avant celui de l'envoi du Rédemteur. Il fait voir ensuite que Dieu veut le Salut de tous les hommes par une volonté antécédente; ce qu'il établit sur l'Universalité de la mort de *Jesus-Christ*, sur les promesses générales & universelles faites sous la condition de la foi & de la repentance. Il montre

que

que la Vocation générale & commune est sérieuse, & suffisante; quoi que Dieu communique une grace spéciale à ses Elus par laquelle & par sa parole il les convertit actuellement. Comme l'autorité de Mr. *Holtzfus*, quelque habile qu'il soit ne suffiroit pas, pour persuader les Luthériens, il a été nécessaire qu'il s'apuyât toujours de celle d'un très-grand nombre de Théologiens de tous les Pays & de tous les partis Protestans, pour faire voir qu'il enseigne une Doctrine assez généralement enseignée & reçuë parmi eux; quoi qu'il ne dissimule pas qu'il y a eu des Docteurs, qui en ont eu une contraire, & qu'il les nomme même ordinairement En parlant de cette grace générale, suffisante, & commune accordée à tous les hommes, Mr. *Holtzfus* dit que ceux qui en sont honorez, sont bien convaincus de leur devoir & même sollicitez à le pratiquer; mais que cependant abandonnez à eux-mêmes ils résistent *d'ordinaire* à ces opérations, même internes, de la grace de Dieu, & se rendent par leur propre faute, qui auroit pû être vaincuë par cette grace, incapables de croire aux promesses & d'obéïr à la volonté de Dieu. Il finit cette pre-

miére Dissertation en disant, que puis que les Réformez & les Luthériens conviennent, 1. qu'après le péché, l'homme est entiérement corrompu, mort dans ses péchez, & entiérement incapable de commencer ou d'achever aucun bien spirituel. 2. Que non seulement la foi, mais aussi le penchant & la disposition à la foi est un don de Dieu. 3. Que l'homme est purement passif dans le premier moment de sa conversion; les Luthériens & les Réformez pourroient plus facilement s'accorder sur cette matiére, que les autres Communions Chrétiennes.

II. La seconde Dissertation traite de l'Election en particulier. Mr. *Holtzfus* prouve que nous avons été élûs en Christ, c'est-à-dire, que le Décret & l'acte de l'Election a été fait en *Jesus-Christ*, & que nous avons été élûs par *Christ* & à cause de *Christ*. Le sujet éloigné de l'Election, c'est l'homme tombé, le sujet prochain c'est l'homme, ou apellé immédiatement s'il est adulte, ou médiatement s'il est enfant. Quoi que Dieu ne puisse pas ne point prévoir la foi qu'il veut communiquer à ses Elus par le S. Esprit & par la parole, ce n'est pourtant point

point la prévision de cette foi, qui est la cause de l'Election.

III. Il est parlé de la Réprobation dans la troisiéme Dissertation, qui est la derniére. La cause de ce Décret est le péché des Reprouvez, non seulement le péché originel, mais aussi les péchez actuels dans les Adultes, commis contre la Loi ou contre l'Evangile, qu'ils eussent pû éviter, s'ils l'eussent sérieusement voulu. Ces péchez ne sont pas seulement une condition ou une qualité qui doive préceder dans l'objet qui est reprouvé ; mais ils sont la cause méritoire & proprement dite de leur Réprobation. C'est ce que l'Auteur établit par un très-grand nombre de preuves.

Quelques Théologiens ont distingué deux actes dans la Réprobation, le premier négatif, qu'ils nomment *prétérition*, par lequel Dieu ayant choisi les élus de la masse corrompuë d'Adam, a laissé les autres dans leur corruption. Le second affirmatif ou positif, qu'ils nomment prédamnation, par lequel il resout de punir de peines éternelles, ceux qu'il a laissé justement dans la masse corrompuë d'Adam sans les élire. Ils disent que l'Acte negatif n'a d'autre cause que la volonté &

le droit Souverain de Dieu : mais que le second suppose le péché dans l'homme.

Notre Auteur qui n'est pas de ceux qui sont toujours prêts à faire le procès à leurs fréres pour de simples expressions, ne dispute point sur cette distinction. Seulement soutient-il qu'on ne peut séparer ces deux actes, si ce n'est par notre maniére de concevoir, en sorte que l'un & l'autre doivent avoir la même cause méritoire, d'autant plus que, selon un axiome de Métaphysique, *dans les choses nécessaires, la cause déficiente doit être ramenée à l'efficiente.* Il soutient aussi que la prédamnation n'est pas plus un acte positif, que la prétérition.

La question la plus difficile de tout ce Traité, & qui a embarrassé & embarrassera aparemment encore long tems les Théologiens, est ce que l'on doit penser du salut des petits enfans, qui meurent sans baptême. L'Auteur croit, qu'on doit regarder les enfans des Fidéles, comme étant dans l'alliance de Dieu, & qu'on leur doit accorder la grace de cette alliance ; c'est-à-dire, qu'on doit les sauver. Mais que deviendront les enfans des Infidéles, qui meurent dans l'enfance ?

Gre-

Gregoire de Nazianze, S. *Ambroise*, &c. les condamnent à la peine non de la damnation, mais de l'exil, *non exitii, sed exilii*. Ils ne les reléguent pas dans l'enfer, mais ils les excluent du Royaume des Cieux * J'ai lû quelques Théologiens, qui sont tentez de croire leur annihilation, Dieu pouvant leur ôter, tout ce qu'il leur a donné. S. *Augustin* fut d'abord du premier sentiment, que nous avons marqué, mais il changea dans la suite. *Prosper*, *Fulgence*, &c. & quelques Conciles d'Afrique, les condamnent aux peines de l'enfer, mais à des peines très-legéres, en sorte que malgré leur triste état, ils aiment mieux être, que de n'avoir jamais été. *Vincent Victor* sauvoit tous les enfans, ce dont S. *Augustin* lui a fait un si grand crime, qu'il a dit que son opinion étoit plus pernicieuse, que celle des Pélagiens.

Dans la suite le sentiment de S. *Augustin* & de ses Sectateurs parut un peu trop cruel. *Gerson* & quelques autres enseignérent qu'on ne devoit pas exclurre du Ciel tous les enfans morts sans baptême ; mais seulement ceux qui n'avoient reçu ce sacrement ni

* *Remarque de l'Auteur de ces Nouv.*

ni actuellement, ni virtuellement par leurs désirs ou par ceux de leurs Parens. Aujourdhui tous les Catholiques Romains suivent le sentiment de *Thomas* d'Aquin, qui exemte les enfans morts sans baptême de la peine de *sentiment*; mais qui les assujettit à la peine du *dam*, c'est à-dire, à la privation de la vuë de Dieu. *Grégoire d'Arimini* condamnoit les enfans aux peines éternelles, ce qui le fit apeller *la torture des enfans*, *Tormentum infantium*. Nous avons dit dans quelque autre endroit * de ces Nouvelles, qu'un Théologien de France avoit renouvellé depuis peu cette opinion. Dans le Concile de Trente les Moines de S. *Augustin* insistérent fort pour empêcher, pour l'honneur de leur maître, que la Doctrine de *Grégoire* ne fût pas condamnée comme hérétique. Les Dominicains & les Franciscains ne furent pas d'accord dans ce Concile. Les premiers assuroient, qu'après la Résurrection, les enfans morts sans baptême seroient renfermez dans un lieu ténébreux & soûterrain; mais où il n'y auroit point de feu. Les autres au contraire leur assignoient un lieu sur la terre & dans la lumiére.

Am-

* *Septembre* 1702 *pag.* 347.

Ambroise Catharin ajoutoit, qu'ils seroient consolez & visitez des Anges & des Bien-heureux. Il faisoit tous ses efforts pour empêcher qu'on ne divulgât le sentiment de S. *Augustin*, & soutenoit que cèt Evêque avoit parlé si durement des enfans dans la chaleur de la dispute contre les Pélagiens. *Ambroise Catharin* & *Albert Pighius* ont enseigné, que les enfans morts sans baptême, joüiront après le dernier jugement d'une félicité Naturelle, comme dans le Paradis terrestre. *Gabriel Biel & Thomas Cajetan* estiment que le Vœu du Baptême doit tenir la place de ce Sacrement, surtout puis que personne n'est tenu à l'impossible. Les Remontrans enseignent, que par la vertu de l'Alliance Evangelique & de l'Universalité de la mort de *Christ*, à laquelle les enfans n'ont aporté aucun obstacle, ils seront tous sauvez, sans en excepter ceux des Infidéles. A l'égard des Protestans, tous conviennent que le péché originel mérite la damnation, quoi qu'il ne damne pas actuellement tous les hommes. Ils rejettent tous le Limbe des enfans. Quelques uns d'eux aprouvent le sentiment de S. *Augustin*, & croyent qu'il faut faire le même jugement des Pa-

yens & de leurs enfans. Enfin il y en a qui croyent qu'on ne doit rien déterminer à cèt égard, & c'est le sentiment de notre Auteur. Il soutient d'un côté que c'est une trop grande sévérité, d'assurer que Dieu a condamné aux peines éternelles tous les enfans des Infidéles; il soutient de l'autre, comme on l'a déja remarqué, que tous les enfans, qui sont dans l'alliance ou médiatement ou immédiatement, sont sauvez.

ARTICLE VI.

L'USAGE *de la* SPHÉRE, *du* GLOBE *& des* CARTES, *pour la Géographie; avec des Méthodes pour prendre la Distance des lieux, par des Tables des Méridiens & des Elévations du Pole, telles que sont celles, que Messieurs de l'Académie Royale des Sciences nous donnent dans le Livre de la Connoissance des Tems.* A Genéve. 1704. in 12. pagg. 120. d'un caractére un peu plus gros que celui de ces Nouvelles.

IL Y A environ trois ans, que Mr. * *Violier* publia une † *Introduction à la Géographie*, dans laquelle, par le moyen de seize Cartes à joüer, on peut se former une idée générale de cette Science en fort peu de tems & sans beaucoup de peine. Ce petit Ouvrage a été si bien reçu du Public, qu'on en a fait diverses Editions, & que le Recteur d'un grand & fameux Colége l'a mise entre les mains de ses Ecoliers.

Mais parce qu'on ne peut avoir qu'une connoissance fort superficielle de la Géographie, si l'on n'a quelque idée de la Sphére & du Globe; Mr. *Violier* a cru, qu'il devoit aprendre l'usage de l'un & de l'autre, & celui des Cartes de Géographie; & c'est le sujet du petit Traité dont on vient de donner le titre. Pour être court, il a tâché de ne rien avancer d'inutile, ou, du moins, de peu important à ceux qui veulent se borner à la Géographie: &, pour être clair, il ne s'est servi d'aucun terme d'arts dont il n'aît auparavant donné la signification. Il a tâché d'égayer une matiére, qui paroit

* *Ministre à Genéve.* † *On en a parlé dans ces* Nouvelles, *Juillet.* 1701. *pag.* 86.

roit assez séche, par des réflexions, qu'il a fait imprimer en un autre caractére. Par ce moyen, ceux qui non contens de savoir que les choses sont, voudront être instruits de la maniére qu'elles se font, l'aprendront par ce qui est d'un caractére différent.

Ce petit Ouvrage est comme divisé en trois Parties. La premiére traite de la Sphére & de ses principaux Cercles, après avoir donné une explication des termes d'art, dont l'Auteur a été obligé de se servir. Il y en a qui raportent l'Invention de la Sphére à *Atlas* Roi de Mauritanie, d'autres à *Sapor* Roi de Perse, & d'autres enfin à *Archimède*. Cette derniére opinion paroit la plus vrai-semblable. * *Ciceron* dit que sur son Tombeau qu'il trouva dans la Sicile, il avoit remarqué une Sphére & un Cylindre, qui marquoient qu'il en étoit l'Inventeur. *Claudien* nous insinue dans une de ses Epigrammes, que ce fameux Mathématicien avoit fait une Sphére de crystal, où l'on pouvoit observer les mouvemens des Astres, qui y étoient représentez, comme ils sont situez dans le Ciel. Ce Poëte dit que *Jupiter* fut surpris qu'un homme eut pû faire

voir

* *L. Tuscul.*

voir la disposition de l'Univers dans une machine de sa façon. Mais peut-être, que ceux qui entendent la Langue Latine seront bien aises de lire les propres termes de *Claudien.*

Juppiter in parvo cum cerneret æthera vitro,
Risit & ad Superos talia dicta dedit.
Huccine mortalis progressa potentia curæ?
Jam meus in fragili luditur orbe labor.
Jura Poli, rerumque fidem legesque Deorum,
Ecce Syracusius transtulit arte senex.

La seconde Partie traite du Globe terrestre. Il y a un assez grand embarras dans la Géographie sur les noms qu'on doit donner aux trente six Méridiens, & aux seize Cercles Parallèles, qu'on marque sur le Globe Terrestre. Les uns nomment les premiers des Cercles de Latitude, parce que ce sont les Arcs de ces Cercles, qui déterminent la Latitude des lieux; les autres les nomment Cercles de Longitude, parce que la distance de l'un de ces Cercles à l'autre est ce qu'on apelle la Longitude d'un lieu. Il en est de même des Cercles parallèles. Il y en a qui leur donnent le nom de Cer-

Cercles de Longitude, parce que ce ſont leurs Arcs, qui déterminent la Longitude; les autres les nomment Cercles de Latitude; parce que c'eſt la diſtance de l'un de ces Cercles à l'autre, qui marque la Latitude. Il me ſemble que l'uſage le plus ordinaire, eſt de nommer les Méridiens Cercles de Latitude, & les Paralléles Cercles de Longitude. Cependant tout le monde ne ſuivant pas cette Méthode, il a été libre à Mr. *Violier* de l'abandonner. Il nomme donc les Méridiens Cercles de Longitude, & les Paralléles Cercles de Latitude: & voici la raiſon qu'il en donne. *Les mutuels offices*, dit-il, *que ces Cercles ſe rendent*, de ſe couper les uns les autres, *n'empêchent pas que les Méridiens ne déterminent la Longitude & ne ſoient proprement les Cercles de Longitude, & que les Paralléles ne déterminent la Latitude, & ne ſoient proprement les Cercles de Latitude. Car on dit de deux villes, qui ſont ſous un même Meridien, comme par exemple Paris & Bourges, qu'elles ſont, non ſous un même Cercle de Latitude, mais ſous un même Cercle de Longitude, comme je m'exprime: & de deux Villes, qui ſont ſous un même Cercle Paralléle, on*

n dit qu'elles sont non sous un même Cercle de Longitude, mais sous un même Cercle de Latitude, comme je les ai apellez. Ce n'est là à la vérité qu'une Dispute de mots, qui ne peut pas même embarrasser les gens du métier, puis qu'ils voyent fort bien ce qu'on veut dire, de quelque maniére qu'on s'exprime. Il seroit pourtant bon que tous les Géographes parlassent à cèt égard le même langage, de peur d'embarrasser ceux qui commencent d'aprendre la Géographie, & qui ont d'abord assez de peine à comprendre ce que c'est que la Longitude & la Latitude, & qui confondent très-souvent ces deux choses.

La voye la plus courte, pour connoitre la Longitude & la Latitude des Lieux, c'est d'avoir recours aux Tables, que les Savans en ont données. *Ptolemée* en dressa autrefois, dont on s'est servi long tems, en y faisant de tems en tems quelque changement, selon les nouvelles découvertes. Mais Messieurs de l'Academie Royale des Sciences à Paris, ayant trouvé une nouvelle maniére de prendre les Longitudes, & ayant remarqué que les anciennes Tables étoient fort défectueuses, ont donné au Public les positions

cer-

certaines des lieux, qu'ils ont recueillies de diverses Observations faites en plusieurs endroits du Monde, & en ont publié une Table dans le Livre de *la Connoissance des Tems*: & quoi qu'elle ne soit que d'un petit nombre de Villes, elle ne laisse pas d'être d'un fort grand usage. Mr. *Violier* l'a inserée dans son Ouvrage, en reduisant au premier Méridien des Géographes, ce que ces Savans avoient calculé pour l'Observatoire de Paris, par où ils font passer le premier Méridien.

Par le moyen des Longitudes & des Latitudes de divers lieux, on peut savoir leur distance. Mais on ne la sait jamais qu'en ligne droite, & l'on sait que les chemins par terre ne composent pas toujours une ligne droite. Mr. *Violier* croit, que la curvité des chemins peut être reduite à peu près à une * sixiême, c'est-à-dire, que quand on trouve, que deux Villes sont éloignées de cinq lieües par exemple en ligne directe; il faut dire, qu'elles sont éloignées de six lieües, à cause de la curvité des chemins. La verité est, que cette curvité étant fort

* *Mr.* Nolin *la détermine à une cinquiême, c'est-à-dire, à un quart de lieüe, sur chaque lieüe.*

fort inégale dans différens Pays, on ne doit s'attendre sur ce sujet à rien, qui soit fort certain

La derniére Partie traite des Cartes Géographiques. Mr. *Violier* y donne diverses méthodes pour trouver la distance des Villes; soit qu'elles ne différent qu'en la Latitude, soit qu'elles ne différent qu'en Longitude, soit qu'elles différent en l'une & en l'autre. Il y a aussi ajouté la Table de la réduction des degrez de Longitude sous chaque degré de Latitude.

ARTICLE VII.

Extrait de diverses Lettres.

DE *France*. La derniére fois que l'Academie des Sciences s'assembla publiquement, la moitié du tems fut employée à la lecture de deux espêces d'Oraisons funébres; l'une de feu Mr. *Viviani* dernier Disciple de *Galilée*, & Membre de cèt Illustre Corps; & l'autre de feu Mr. le Marquis de l'*Hôpital* Membre honoraire de la même Académie. Après la lecture de ces deux Discours le R. P. *Sebastien* Religieux Carme & honoraire de cette Aca-

Académie lut la Defcription de deux bras artificiels de fer blanc, qu'il a conftruits pour un Seigneur Suédois, qui a eu le malheur de perdre les deux avant-bras dans une Bataille, à côté du Roi de Suéde. Le P. *Sébaftien* prétend, que par le moyen de ces deux bras artificiels, ce Seigneur Suédois pourra s'habiller, boire, manger, & écrire. Ce n'eft pas là une médiocre confolation pour ceux qui fe font eftropier fur les pas des Céfars. Le refte du tems fut employé par Mr. de *Tournefort* à la lecture de l'anatomie de l'huitre à l'écaille.

On voit ici (Paris) une brochure de 7. pages d'impreffions *in* 12. qui a pour titre, *Déclaration & Proteftation du R. P. Quefnel, Prêtre &c. contre le Placard affiché contre lui à Bruxelles, le* 15. *Février*, 1704. Elle eft dattée du troifiême Mars dernier. Cette Proteftation commence par ces mots. *Au nom du Pére, du Fils, & du S. Efprit. Je foussigné Pafquier Quefnel Prêtre &c. du Diocéfe de Paris habitant de Bruxelles féjour de* 19. *ans &c.* Il protefte contre cette citation perfonnelle, 1. Parce qu'il eft dans l'impuiffance de comparoitre. 2. Parce qu'il ne peut reconnoitre Mr. *de Malines* comme fon

ſon Juge, pour les raiſons expoſées par un de ſes Fréres, dans un Acte juridique, ſignifié audit Archevêque le 6. du mois de Juillet dernier. 3. Parce qu'il n'a pas lieu d'eſpérer un jugement équitable dudit Prélat obſedé par ſes ennemis à l'égard des accuſations formées contre lui, *qui ne ſont*, dit-il, *que fauſſetez & calomnies, comme je le prouverai en tems & lieu.* Cela ſuppoſé, il renouvelle la récuſation juridique, qui a éte faite à Mr. de *Malines* avec les formalitez de juſtice, vû que n'ayant point été jugé, il prétend qu'elle ſubſiſte encore, de même que la commiſſion donnée, pour la ſignifier. C'eſt pourquoi il requiert par la préſente, tout autre moyen lui étant ôté, le Notaire public *Jean van der Helſt*, qui a été employé par ſon Frére, & tous autres de réïtérer la ſignification par lui faite le 6. Juillet dernier, & d'intimer à tous ceux qu'il apartiendra la Proteſtation de nullité y contenuë, &c. en foi de quoi il a ſigné la préſente, & y a appoſé un de ſes cachets au lieu de ſa retraite le 3. Mars, 1704. Si cette affaire ne concernoit que le Pére *Queſnel* en particulier, elle ne ſeroit pas conſidérable; mais vous ſavez que ce Pére eſt com-

comme à la tête du Parti de ceux qu'on apelle *Janſéniſtes*, & que les perſécutions qu'on lui fait, ſont une ſuite des perſécutions faites à ce parti.

Mr. *Delaizement* Profeſſeur au Colége de Navarre, a fait imprimer un petit Ouvrage, qui a pour tître *Calendrier Ecclésiaſtique & Aſtronomique.*

De Genéve. Mr. *Turrettin* Profeſſeur en Hiſtoire Eccléſiaſtique a fait imprimer ici une Harangue Latine, qui a pour tître *de Sæculo XVII. Erudito & hodiernis Literarum periculis.* C'eſt une piéce fort bien écrite & très-judicieuſe. Après avoir expliqué nettement les grans progrès que toutes les Sciences ont faits dans le Siécle paſſé, il fait voir le danger qu'il y a que les belles Lettres ne tombent dans la Décadence, il en explique les cauſes, & montre les remêdes, qu'on pourroit employer, pour prévenir un ſi grand malheur.

On a imprimé dans la même ville un Livre Italien ſous ce tître. *Memorie del General Principe di Montecuccoli che rinfermano una eſatta Inſtruzzione de i Generali ed Ufficiali di Guerra, per ben commandar un'Armata, aſſediare e diffendere Città, Fortezze, &c. e particolarmente le Maſſime Politiche,*

litiche, Militari e Stratagemi da lui pratticati, nelle guerre d'Ungheria, d'Italia, e contro li Suedesi in Germania, colle Cose successe le più memorabili. Alle quali si hà aggiunta la Vita dell' Autore per il Signor H. D. H. C D. R. D. P. Il tutto con Note cavate dagl' Autori Antichi e Moderni: Poste in luce per il Signor Henrico di Huyssen Consigliere di Guerra per S. M. il Czar di Moscovia.

De Hollande. J'ai lu (Mr. de M.) dans l'Extrrait de la *Réponse aux Questions d'un Provincial*, que vous avez donné dans vos Nouvelles, * que l'Auteur de ce Livre attribuë à Mr. du *Buisson* Auteur de la *Vie de Mr. de Turenne*, des *Mémoires de la Guerre d'Italie*, ou *Mémoires du Comte D....* qui ont paru il y a près de quatre ans. Ce savant homme se trompe fort. J'ai connu l'Auteur de ce Livre, qui étoit de mes Amis. Il s'apelloit Mr. *de Grand-Champ*, & servoit comme Capitaine en pié dans le Régiment de *Lillemarais*. Il s'apliquoit fort à l'étude, & surtout aux Mathématiques Ayant voulu servir dans l'Armée des Etats comme Ingénieur, il fut tué à l'attaque de la Citadelle de Liége. Il n'y avoit pas longtems qu'il s'étoit érigé

* *Mois de Novembre* 1703. *pag.* 571.

en Auteur. Il avoit fait un petit Livre plus d'un an auparavant, qu'il avoit intitulé le *Télémaque moderne*. Excepté ces deux Livres, je ne sache pas qu'il en aît jamais composé aucun. Il avoit servi en Piémont, & il y avoit recueilli les Mémoires de cette Guerre, & des Intrigues amoureuses dont il parle. Vous voyez par là que les plus grans hommes se trompent, quand ils veulent juger de l'Auteur d'un Livre sur sa maniére d'écrire.

On a imprimé à Amsterdam les *Oeuvres Posthumes de Mr. de S. Evremond ou suite de ses Oeuvres mêlées. Tom. VII.* On voit aussi depuis quelque tems un Livre nouveau ou renouvellé, sous ce tître, *Nouveaux Voyages du R. P. Loüis Hennepin & du Sr. de la Borde.* On a fait une cinquiême Edition de la *Géographie de Mr. Robbe.*

On continuë d'attaquer vigoureusement Mr. *Leenhof* sur son *Paradis sur la Terre* & il ne manque pas aussi de répondre. Tous ces Ecrits sont en Flamand, & il seroit trop long d'en raporter ici le tître. Nous n'en indiquerons qu'un, parce qu'il léve le masque, & déclare ouvertement, que les Principes de Mr. *Leenhof*, sont contraires au Christianisme. *D. Leenhofs*

Boek,

Boek, genaamd den Hemel op Aarden, *strydende tegen het Christendom &c. ontdekt door nodige aanmerkingen.* C'est-à-dire, *le Livre du D.* Leenhof, *intitulé* le Ciel sur la Terre, *combattant le Christianisme, &c. découvert par des remarques nécessaires.*

TABLE

des Matieres Principales.

Juin 1704.

TABLE ALPHABETIQUE

Pour les Nouvelles des six premiers Mois de 1704.

A.

B.

Cel-

Jesus-

Mal-

N.

O.

P.

Peres

S.

V.

W.

Wood-

Fin de la Table Alphabétique.

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES
LETTRES.

Mois de Juillet 1704.

Par JAQUES BERNARD.



A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES
& DANIEL PAIN.

M. DCCIV.
Avec Privilege des Etats de Holl. & Westf.

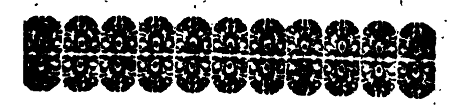
AVERTISSEMENT.

On trouve à Amsterdam chez Henry Desbordes, Daniel Pain & Etienne Roger *dans le Kalverstraat, en quatre grandes tables* l'Idée generale de la Fortification tant Défensive qu'Offensive, précedée des Elemens ou Principes de Geométrie les plus necessaires à cet Art. *Et une* Nouvelle Méthode de Fortifier toutes sortes de Places tant réguliéres qu'irreguliéres sur le côté exterieur ou sur l'interieur.

Lesdits Henry Desbordes & Daniel Pain, *ont aussi achevé une nouvelle Edition des* Oeuvres de Moliere 12, 4 voll. *mieux imprimées & plus correctes que les Impressions précedentes.*

Les Principes de Physique & l'Essay de Dioptrique de Mr. Nicolas Hartsoeker, 4°. 2 *voll. se trouvent chez lesdits Libraires, comme.*

Les Nouvelles de la République des Lettres, *complettes jusqu'à present & par années ou mois separez pour la commodité du Public.*



NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Juillet 1704.

ARTICLE I.

La LOGIQUE *courte & facile, pour toutes les Personnes, qui veulent aprendre à raisonner juste. Par le Sr.* DU BOIS-VERD. A Bruxelles, chez George de Backer. 1704. Grand in 12. pagg. 210. du caractére de ces Nouvelles.

JE CROIS qu'on donnera une Définition assez juste de cette Logique, quand on dira que c'est un Abrégé de

l'*Art de penser* de Messrs. de *Port-Royal*, tronqué de la quatriême Partie; critiqué en quelques endroits, corrigé en d'autres, & gâté en plusieurs, le tout dans un stile un peu diffus, & qui n'est pas le plus pur du Monde.

Mr. *Du Bois-Verd* nous aprend dans sa Préface, que le titre d'*Art de penser* n'a pas plû à ceux qui savent, que nous ne pensons pas par Art, & qu'on se plaint d'ailleurs que l'Auteur s'y explique fort souvent par des termes & des exemples de Mathématique, moins connus de la plûpart du monde, que ce qu'on veut faire comprendre. *On se plaint encore*, dit-il, *qu'on s'y étend trop à expliquer ce qu'on pouvoit rendre plus clair, sans tant de discours; & qu'on n'y a pas assez fait voir, ni démontré la certitude des bons raisonnemens, par les principes infaillibles sur quoi elle est apuyée. De plus on y donne quelques régles, dont on fera voir ici le méconte. Enfin, les exacts ne sauroient aprouver, qu'on y aît inséré un traité de la Méthode, pour en faire une quatriême Partie de la Logique.*

Je ne suis point prévenu en faveur de l'*Art de penser*, & je n'ai nullement dessein d'en faire ici l'Apologie. Mais je ne saurois aprouver des Auteurs, qui

qui disent du mal des sources dans lesquelles ils ont puisé, pour relever le mérite de leurs Ouvrages, quoi qu'ils n'ayent plus rien de bon, dès qu'ils ne puisent plus dans ces sources. Tous ceux qui ont lû l'*Art de penser* n'ont qu'à jetter l'œil sur cèt Ouvrage; & ils les trouveront tous deux si semblables pour le fonds de la matiére, pour l'ordre, & même pour les exemples, qu'on n'a pas toujours déguisez, qu'on sera surpris que Mr. *Du Bois-Verd* parle si mal d'un Livre, qui lui a fourni à peu près tout ce qu'il y a de bon dans le sien. Il blâme le tître d'*Art de penser*, parce qu'on ne pense pas par Art. A lui permis; mais un tître un peu plus ou un peu moins exáct n'ôte rien du prix d'un bon Ouvrage. Si ce tître a choqué Mr. *Du Bois-Verd*, il pouvoit l'ôter, & faire imprimer l'Ouvrage même avec cette importante correction. Des gens exacts ne sauroient aprouver, qu'on aît inséré un Traité de la Méthode. Ce n'est pourtant pas le seul Auteur de l'*Art de penser* qui en aît usé ainsi. On en pourroit citer plusieurs autres. D'ailleurs il faudroit prouver, que la bonne méthode ne contribue pas tant à la justesse du raisonnement, que toutes ces régles,

& tous ces modes de Syllogismes, qu'on étale avec tant de pompe, & qu'on a même affecté d'augmenter considérablement, quoi qu'on ose bien assurer, qu'ils n'aprendront jamais à personne à raisonner juste. Il faut que j'aye le gout bien bizarre, il m'a toujours paru que cette quatriême partie de l'*Art de penser*, étoit la plus utile de toutes, pour former le jugement. Je soupçonne que ce qui a déplû à Mr. *Du Bois-Verd* dans cette Partie, c'est qu'il y est trop parlé de Mathématiques, & je suis fort trompé s'il n'est un peu en colére contre ces Sciences. C'est ce qui lui fait desaprouver ce fréquent usage d'exemples tirez des Mathématiques, qu'on trouve dans toute cette Logique, aparemment, parce qu'il ne les a pas trop bien entendus. Je me fonde sur ce que lui-même s'étant échapé à en tirer deux ou trois de ces Sciences, il en parle tout de travers. * *L'idée, qui représente à l'esprit un Triangle est celle qui lui représente*, dit-il, *un corps dont la figure a trois angles*. Et un peu plus bas. *L'action par laquelle notre esprit confrontant l'idée d'un triangle & celle d'un globe, avec l'idée d'une figure ronde, connoit*

* pag. 11.

noit & conclut, que l'idée du Triangle étant toute autre, que celle d'une figure ronde, avec laquelle s'acorde l'idée du globe; il juge & conclut qu'un triangle n'est pas un globe. Ces deux exemples font voir que Mr. *Du Bois-Verd* a eu beaucoup de raison d'écarter de sa Logique, tous les exemples pris des Mathématiques, comme des écueils contre lesquels il n'auroit jamais manqué de faire naufrage. Mais cela ne prouve pas, que l'Auteur de l'*Art de penser*, qui entendoit les Mathématiques, aît eu tort de s'en servir. Il supposoit, qu'on ne devoit point aprendre la Logique, sans avoir quelque teinture de ces Sciences, & je crois qu'il avoit raison. Trois mois d'étude de Géométrie servent plus à former l'esprit, que six ans d'étude des régles des Sylogismes. D'ailleurs, il n'y a pas d'exemples plus nets, plus précis, plus exacts, que ceux qu'on tire des Mathématiques.

Bien loin donc de blâmer l'Auteur de l'*Art de penser* d'en avoir fait usage; je trouve qu'il est bien plus blâmable de ce qu'il ne les a pas toujours employez. Il en a tiré un grand nombre de l'Histoire Ecclésiastique, de la Physique, & d'autres Sciences, dont

ceux qui aprennent la Logique n'ont aucune connoissance, ce qui leur cause mille embarras, & oblige les Maîtres, qui les enseignent, à s'écarter de leur chemin, pour leur expliquer ces exemples, ce qui leur dérobe une partie très-considérable du tems. A quoi bon fourrer dans une Logique les Disputes des Donatistes contre S. *Augustin*, la Question de l'antiquité des points Hébreux, les sentimens d'*Hobbes* sur l'usage de la Parole, les Disputes des Cartésiens contre les Péripatéticiens, sur les formes substantielles & quantité d'autres choses de cette nature, qu'on ne doit pas raisonnablement supposer être connus par ceux qui aprennent la Logique? Ce défaut de jugement, qui saute aux yeux, me confirme dans la pensée que j'ai, il y a longtems, c'est qu'il n'y a point de Livres, dont la composition soit plus difficile, que ceux qui sont destinez à instruire les jeunes gens de ce qu'ils ne savent pas. La sote vanité de passer pour savant fait presque toujours insérer dans ces Livres des choses, qui ne sont pas de la portée de ceux ausquels on les destine.

Mr. *Du Bois-Verd*, qui se plaint de l'*Art de penser* sur le choix des exemples,

ples, a-t-il bonne grace lui-même, d'aller intérer dans sa Logique des exemples tirez des Disputes des Jésuites & des Janséniſtes, sur le sens de *Jansénius*, disputes dont on ne parle plus que dans un petit coin de l'Univers, & ausquelles il y a bien peu de personnes qui s'intéressent. Cèt Auteur me fait souvenir de ce que j'ai lû autrefois dans * *Montagne*. *Quand les Vignes gélent en mon vilage*, dit-il, *mon Prêtre en argumente l'ire de Dieu sur la race humaine, & juge que la pepie en tienne déja les Cannibales. A voir nos guerres civiles, qui ne crie que cette machine se bouleverse, & que le jour du Jugement nous prend au colet: sans s'aviser, que plusieurs pires choses se sont vuës, & que les dix mille parts du monde, ne laissent pas de galler le bon tems cependant? Moi, selon leur licence & impunité, j'admire de les voir si douces & molles. A qui il grêle sur la tête, tout l'Hémisphére semble être en tempête & orage. Et disoit le Savoyard, que si ce sot de Roi de France eut sû bien conduire sa fortune, il étoit homme pour devenir Maître d'hôtel de son Duc. Son imagination ne concevoit autre plus élevée gran-*

A 5

* *Liv. I. Ch. 25. pag. 103. Ed. de Paris, in. fol. 1635.*

grandeur, que celle de son Maître. Nous sommes insensiblement tous en cette erreur: erreur de grande suite & préjudice. Il en est de même des Savans, ils s'imaginent que leurs querelles sur des questions de néant intéressent tout l'Univers, & ils trouvent fort mauvais, que les Puissances ne quittent pas tout, pour juger de leurs différens, & surtout, pour condamner leurs Adversaires.

J'ai dit que Mr. *Du Bois-Verd* avoit gâté en plusieurs endroits le Livre qu'il copie & qu'il abrége, en voici quelques exemples. L'*Art de penser* a défini le *propre* presque avec tout ce qu'il y a de Logiciens, *l'Attribut, qui est nécessairement lié avec le premier que l'on conçoit dans une chose, qui convienne à toute l'espèce & à l'espèce seule, lors qu'il est désigné par un terme connotatif.* Il a expliqué cela par un exemple de Mathématique; mais comme notre Auteur n'a pas, sans doute, compris cèt exemple, il apelle *idée du propre, celle qui représente à notre èsprit, quelque raison, raport, mode, ou proprieté, qui convient nécessairement à plusieurs sujets, & qui leur est commun, mais qui n'en fait pas l'essence, en sorte que sans cette proprieté ils pourroient absolument exister, & qu'on pour-*

roit

roit connoitre ce qu'ils sont essentiellement. Mr. *du Bois-Verd* nous aprendra, quand il lui plairra, quelles sont ces proprietez, qui conviennent nécessairement à un sujet, & sans lesquelles il peut pourtant absolument exister: pour moi j'avoüe que je n'en connois point de telle.

Il blâme l'*Art de penser* de ce qu'il confond les termes analogues, avec les termes équivoques; ce qui n'est pas vrai. J'avoüe, qu'il ne distingue pas d'abord les termes, comme quelques autres Philosophes, en univoques, analogues, & équivoques. Il n'en fait que deux classes, les *univoques* & les *équivoques*; mais il subdivise les équivoques, en analogues, lors qu'il y a quelque ressemblance entre les choses différentes signifiées par le même mot; tel est le mot de *sain*, à l'égard de l'animal, de l'air, & des viandes; & en ceux qu'on apelle plus particuliérement *équivoques*, lors que les différentes idées jointes à un même mot n'ont aucun raport naturel entr'elles. Aussi notre Auteur est-il obligé de reconnoitre que les termes analogues sont véritablement équivoques. En sorte qu'on ne peut s'empêcher de s'apercevoir, que c'est la seule envie de critiquer, qui lui a fait trouver à redire

à cèt endroit de l'*Art de penser*.

Tout ce que l'Auteur dit des Propositions qui sont opposées, fait voir qu'il a voulu un peu trop subtiliser, sur une matiére, qui est d'elle-même assez claire, parce que les Philosophes s'entendent bien. Il dit, par exemple, à l'égard des propositions contradictoires, qu'elles peuvent être toutes deux fausses, & il en aporte pour exemple, ces deux-ci, *quelque homme n'est pas juste*, entendant par ce terme, quelque homme, S. *Joseph* par exemple, & *tout homme est juste*. Mais il semble que Mr. *Du Bois-Verd*, n'ait pas compris en cèt endroit, la nature de la proposition particuliére. Quand je dis, *quelque homme n'est pas juste*. Je veux dire, qu'en cherchant parmi les hommes j'en trouve qui ne sont pas justes. En sorte que si cette proposition, *parmi les hommes, il y en a qui ne sont pas justes*, est fausse; il est impossible, que celle-ci, *tout homme est juste*, ne soit pas vraye; ou si celle-ci est fausse, il est impossible, que l'autre, *parmi les hommes il y en a qui ne sont pas justes*, ou *quelque homme n'est pas juste*, ne soit vraye. C'est donc combattre un principe, qui a passé pour incontestable jusques à présent & qui l'est en effet, que de

dire que des propositions contradictoires peuvent être toutes deux fausses.

Il est aisé de faire voir tout de même, que notre Auteur se trompe ; quand il prétend contre l'*Art de penser*, que des propositions subcontraires, telles que sont *quelque homme est juste*, *quelque homme n'est pas juste*, peuvent être toutes deux fausses. Il est visible, que quand on soutient qu'elles ne peuvent être toutes deux fausses, on les entend ainsi, *entre les hommes, il y en a quelques uns de justes*, *entre les hommes il y en a quelques uns qui ne sont pas justes*. Or il est évident que ces deux propositions ne peuvent être toutes deux fausses. Car s'il est faux qu'entre les hommes il y en aît quelques uns de justes ; il est vrai que *nul homme n'est juste*, & s'il est vrai que *nul homme ne soit juste*, il est encore plus vrai que *quelque homme n'est pas juste*, puis qu'on peut conclurre de l'universel au particulier. Que si en la place de *quelque homme est juste*, on met *Judas est juste*, entendant ce quelque homme de ce Traître ; & si en la place de *quelque homme n'est pas juste*, on met S. *Pierre*; alors ces deux propositions seront fausses ; mais ce n'est point de telles propositions,

positions, que les Logiciens apellent subcontraires.

En parlant des Propositions conditionelles, l'Auteur nie ce qui est enseigné dans l'*Art de penser*, c'est que lors que le sujet de l'antécédent devient l'attribut du conséquent, ces propositions doivent être négatives. Comme, *si tous les vrais Chrétiens vivent selon l'Evangile, il n'y a guéres de vrais Chrétiens*. Mr. *Du Bois-Verd* soutient, que cela n'arrive pas toujours, & il en aporte ces deux exemples. *Si Mr.* Arnauld *est l'Auteur de quelque Livre; celui de la fréquente Communion vient de lui: Si la lecture de l'Evangile conduit à la pieté, les Chrétiens doivent faire souvent cette lecture.* Mais ces exemples ne sont point propres, parce que l'attribut d'une proposition n'est pas toujours le dernier terme de cette proposition, mais celui qui est affirmé ou nié du sujet, quelque place qu'il aît dans le Discours. Si donc l'Auteur avoit voulu examiner quel est le véritable attribut du conséquent de ces deux Propositions hypothétiques, il eut remarqué facilement, que le mot *lui* dans la premiére, ni *la lecture* dans la seconde ne sont point le véritable attribut, mais le sujet du con-

conséquent, & que ces deux propositions doivent être reduites à celles-ci, *Si Mr. Arnauld est l'Auteur de quelque Livre, Mr. Arnauld est l'Auteur de celui de la fréquente Communion*; *Si la lecture de l'Evangile conduit à la pieté, La lecture de l'Evangile doit être souvent faite par les Chrétiens*. Dans la premiére de ces Propositions Mr. *Arnauld* est le sujet de l'antécédent & du conséquent, comme *la lecture de l'Evangile* l'est de l'une & de l'autre dans la seconde.

J'avoüe, que je me suis souvent étonné que l'Auteur de l'*Art de penser* ait dit que dans une proposition hypothétique, le sujet de l'antécédent ne pouvoit devenir l'attribut du conséquent, si la proposition n'étoit négative, & qu'il n'en aît point donné la raison. Un Auteur si exact ne devoit pas avancer cela sans le prouver. Voici ce que j'ai imaginé sur ce sujet. Une proposition hypothétique est une espêce d'enthymême; *si le Soleil luit il est jour*; c'est à peu près comme si l'on disoit, *le Soleil luit, donc il est jour*. Ou *il n'est pas jour, donc le Soleil ne luit pas*. Dans l'Enthymême, quelquefois c'est la Mineure proposition qui est sousentenduë & quelquefois la Majeure: quand l'attribut de

la

la conclusion se trouve dans l'antécédent, c'est toûjours la Mineure qu'on sousentend. Cela posé, quand l'Attribut du conséquent dans une proposition hypothétique, se trouve dans l'antécédent; cette proposition est équivalente à un Enthyméme ou Syllogisme tronqué composé de la Majeure & de la Conclusion. Or quand le sujet de l'antécédent devient l'attribut du conséquent, c'est une marque que le terme moyen est l'attribut de ce même antécédent. Or cèt antécédent est la Majeure; le Syllogisme entier seroit donc naturellement dans la seconde figure, qui ne conclut jamais que négativement. D'où il suit que dans la proposition hypothétique où le sujet de l'antécédent devient l'attribut du conséquent, ce conséquent ne peut être que négatif.

Il est vrai que puis que l'Auteur de l'*Art de penser* admet la *figure Galénique*, où le moyen est attribut dans la Majeure & sujet dans la Mineure, & qu'il y a des Syllogismes dans cette figure dont les conclusions sont affirmatives; il devoit, suivant ses principes, assûrer, qu'il y a des propositions hypothétiques qui concluent affirmativement, quoi que le

sujet

ſujet de l'antécédent devienne l'attribut du conſéquent. Je crois que ces ſortes de propoſitions étant fort rares & fort indirectes, l'Auteur n'y a pas fait attention, quoi qu'il dût y en faire ſelon ſes principes. Voici deux exemples de ces ſortes de propoſitions tirez de deux argumens, qu'on trouve dans l'*Art de penſer* au rang des Argumens de la quatriême figure. *Si tous les miracles de la nature ſont ordinaires, il y a des choſes qui ne nous frapent point, qui ſont des miracles de la nature. Si quelque fou dit vrai, il y en a qui méritent d'être ſuivis, qui ne laiſſent pas d'être fous.*

Je ne doute pas, au reſte, que bien des Lecteurs ne traitent tout cela de vaines ſpéculations; mais il eſt bon quelquefois d'exercer ſon eſprit ſur ces ſortes de ſpéculations. Je ne fais pas grand cas de toutes les régles des Syllogiſmes conſidérées en elles mêmes; mais je ſai par expérience, que l'examen des fondemens ſur leſquels elles ſont apuyées exerce beaucoup l'eſprit, & en augmente la pénetration.

Pour revenir à notre Auteur, je crois qu'il n'étoit pas fort néceſſaire, qu'il renverſât l'ordre des figures des Syllogiſmes, en nous donnant pour ſecon-

feconde figure, celle qu'on met d'ordinaire pour la quatriême, la troisiême pour la feconde, & la quatriême pour la troisiême. Il femble que quand on eft accoutumé à un ordre, qui eft bon, il ne faut pas le changer fans néceffité. Il paroit que ceux qui les premiers ont rangé les figures dans l'ordre qu'on les trouve dans prefque toutes les Logiques, ont eu égard au plus ou au moins d'ufage de ces figures, & cela avec raifon. Ils ont appellé premiére celle où le moyen eft le fujet de la Majeure & l'attribut de la Mineure; parce que c'eft la plus naturelle, la plus univerfelle & la plus en ufage; la feconde de même l'eft plus que la troifiême, & la troifiême plus que la quatriême.

Mais ce qui me furprend davantage, c'eft que Mr. *Du Bois-Verd*, qui prétend exceller fur l'*Art de penfer*, après avoir bien défini ce que c'eft que la * Majeure, & ce que c'eft que la Mineure dans un Syllogifme, nous donne l'argument fuivant, pour être dans fa feconde Figure, qui eft la quatriême

* *Il eft vrai qu'à la page 164. il fe brouille & femble avoir oublié ce qu'il a dit par deux fois de la véritable Majeure & de la véritable Mineure.*

quatriême Galénique. *Toute vertu est don de Dieu, tout don de Dieu vient par Jesus-Christ, donc toute vertu vient par Jesus-Christ.* Il ne faut pas être grand Logicien, pour remarquer que cèt argument est dans la premiére figure au mode *Barbara*, mais que la veritable mineure est la premiére en ordre, & la véritable majeure la seconde, voila tout le mystére. Si l'Auteur avoit été aussi promt à profiter des lumiéres de l'*Art de penser* qu'à le critiquer, il n'auroit pas fait cette faute.

Il n'auroit pas aussi, pour augmenter le nombre des modes des Syllogismes, sans nécessité, admis des conséquences particuliéres, quand il en pouvoit tirer d'universelles. Il auroit pensé que le raisonnement nous étant donné pour augmenter nos connoissances, & ces connoissances ne pouvant jamais être trop universelles, on ne s'avisa jamais de conclurre, par exemple, *donc quelque ame raisonnable est immortelle*, Donc *quelque impie ne sera pas sauvé*, quand on peut conclurre, *donc toute ame raisonnable est immortelle; donc nul impie ne sera sauvé.* Ces premiéres conclusions font un très-mauvais effet. Quand, par exemple, je lis dans Mr. *Du Bois-Verd*,

Verd, Donc quelque charité vient de Dieu; donc quelque honnête homme n'est pas Athée. Il me semble d'abord, qu'il *y a quelque charité qui ne vient pas de Dieu; qu'il y a quelque honnête homme, qui est Athée*; deux propositions qui sont tout-à-fait fausses. Il faloit donc conclurre universellement, pour ne pas faire naître cette pensée.

Je ne ferai plus qu'une remarque, pour justifier ce que j'ai dit au commencement de cèt Article, que le Stile de cette Logique n'étoit pas le plus pur du Monde. On en jugera par ces phrases, *nul impie est chéri de Dieu, nul impie est juste*; pour, *nul impie n'est chéri de Dieu, nul impie n'est juste.* On demande *s'il se donne des idées équivoques. Il ne se donne que trop de propositions fausses.* L'Auteur ne parle guéres autrement; c'est-à-dire, qu'il parle Latin en François.

Au reste, je ne sai si l'on ne trouvera point mauvais, que je me sois attaché à critiquer le Livre qui fait le sujet de cèt Article, plutot que d'en donner l'Extrait: mais je répondrai, que je n'y ai presque rien trouvé de particulier que ce que j'ai relevé. D'ailleurs Mr. *Du Bois-Verd*, ayant critiqué l'*Art de penser*, donne par là le mê-

même droit à son Lecteur sur son Ouvrage. Surtout puis qu'on peut bien pardonner à un Auteur les fautes qu'il a commises; mais que des critiques mal fondées ne sont jamais pardonnables. La premiére régle que se doit prescrire un Critique doit être, de ne rien reprendre, qu'il n'aît une démonstration Mathématique, que ce qu'il reprend est une véritable faute.

ARTICLE II.

RÉLATION *des* PROCEDURES *des Seigneurs Ecclésiastiques & Séculiers assemblez en Parlement, tenuës au sujet du Bill, qui a pour titre.* Acte pour prévenir la Conformité Occasionnelle. *Traduite de l'Anglois.* A Amsterdam, chez Henri Schelte. 1704. petit in 8. pagg. 146. gros caractére.

CE LIVRE a été écrit premiérement en Anglois. Mais parce que la matiére qu'il contient n'intéresse pas si particuliérement la Nation Angloise, que les Etrangers, & surtout ceux qui sont alliez de cette Nation, n'y prennent aussi quelque part, on

on a jugé à propos de le traduire en François. On a souvent oüi parler de la *Conformité Occasionnelle*, & de deux *Bills* dressez dans la Chambre des Communes sur ce sujet, & rejettez par la Chambre Haute. Mais il y a bien des gens qui ne savent pas trop ce que c'est que cette *Conformité occasionnelle*, & qui savent encore moins ce qui s'est passé dans le Parlement d'Angleterre sur cette importante affaire. On pourra s'instruire de cela dans quelques heures par la lecture de ce Livre, & on ne pourra le lire sans admirer en même tems la sagesse de cèt illustre Corps, qui ne resout rien, qu'après une très-mûre délibération, & le bonheur d'un peuple qui est conduit par de si prudens Législateurs.

Celui qui a traduit cette Rélation, a mis au devant une longue Préface fort instructive, qui ne se trouve point dans l'Anglois. On y voit l'explication de tout ce qui concerne les coutumes & les Loix d'Angleterre, qui pourroit faire de la peine aux Etrangers dans la lecture du recit des procédures faites dans cette occasion. On a renvoyé à la marge les Notes plus courtes, & qui pouvoient facilement occuper cette place.

On

On nous aprend, par exemple, que le terme de *Communes*, qu'on trouve si souvent dans les Livres, qui parlent de l'Histoire d'Angleterre signifie deux choses. Il se prend premiérement pour tout le peuple distingué du Souverain, des Pairs Ecclésiastiques & Séculiers du Royaume. Dans ce sens il comprend tous les fils de Pairs ainez & cadets, sans préjudice de leurs rangs & de leurs priviléges, simplement honoraires; tous les Gens de Justice, excepté le Grand Chancelier; ou le Garde des Seaux, qui préside dans la Chambre Haute du Parlement, & qui y est ce qu'est l'Orateur dans la Chambre Basse. Il comprend encore tous les Corps de ville, les Universitez, les Chevaliers, & les Gentilshommes, parmi lesquels il y en a plusieurs d'une naissance illustre, & d'un très-gros revenu; en un mot, presque tout ce qu'il y a de sujets en Angleterre. En second lieu le terme de Communes se prend pour la Chambre Basse du Parlement, parce qu'elle représente cette partie considérable de la Nation, qui est ainsi nommée.

Pour comprendre ce qu'on entend par la *Conformité occasionelle*, il faut savoir ce que c'est que l'*Acte du Test*.

La

La Loi qui porte ce nom fut faite en 1672. sous le Régne de *Charles II.* pour exclurre tous les Papistes des Charges publiques. Le motif, qui porta le Parlement à faire cette Loi, fut, que le Roi ayant des Maitresses Papistes, & étant très-favorable à tout le Parti, on remarquoit que les Emissaires du Pape faisoient de grans progrès à la Cour, & avoient déja seduit des personnes de la plus grande importauce. C'est ce qui obligea de rendre plus forts les termes du serment que cèt Acte exige, & d'en augmenter les peines en 1678. à l'occasion de la Conspiration des Papistes, révélée en ce tems-là par *Titus Oats.* Le *Test* signifie *épreuve* ou *témoignage de la vérité de quelque chose.* Tous ceux donc, qui entrent dans les Charges en Angleterre, doivent donner des assurances qu'ils sont Protestans, en recevant le Sacrement sous les deux espêces, & en prétant des sermens de renonciation au Pape & aux Papistes extrêmement forts. Mais comme la Loi porte, que cette Communion se fera selon le *Rit* & la *Liturgie* de l'Eglise Anglicane; les *Non-Conformistes* Protestans se trouvent en quelque façon exclus des Charges aussi bien que les autres. Mais

l'*Acte*

l'*Acte de Tolérance* les exemte de recevoir le Sacrement de la maniére qu'il a été dit, s'ils veulent y entrer. C'est ce qui a donné lieu à la *Communion* ou à la *Conformité Occasionelle*. Le Roi *Guillaume* ayant jugé à propos d'employer quelques uns des plus sages & des plus considérables du Parti *Non-Conformiste*, tous ceux d'entr'eux, qui ont eu part aux Charges, se sont aussi fait une habitude de recevoir le Sacrement & de fréquenter les Assemblées de l'Eglise Anglicane, lors que les Loix de l'Etat, ou, même, lors que les régles de la bienséance l'ont requis. Mais en même tems la plûpart d'entr'eux se sont trouvez aux Assemblées Presbytériennes le plus réguliérement qu'ils ont pû. D'autres ont été indifféremment chez les Episcopaux & chez les Presbytériens, & quelques uns sont devenus tout à fait Conformistes. Le Roi *Guillaume* étant mort, & le changement de régne en aportant toujours dans les Partis, dans les desseins, & dans la faveur; on a vû * sous le nouveau Régne les Membres de l'Eglise Anglicane les plus zélez, s'asseoir au timon des affaires, ou, du moins,

 être

* *On ne fait que copier l'Auteur de la Préface.*

être en état de donner dans peu de tems l'exclusion à tout le Parti opposé. Plusieurs ayant toujours crû que les Statuts & les Privilèges de l'Eglise Anglicane seroient en danger, si on laissoit les *Nonconformistes*, ou garder leurs places, ou en remplir d'autres à l'occasion de la *Conformité occasionnelle*, c'est ce qui a donné lieu au Bil dont il s'agit. Par ce Bil on prétendoit condamner à de grandes amendes, & à la perte de leurs Charges, tous ceux qui ayant communié dans l'Eglise Anglicane pour en avoir, fréquenteroient après cela les *Conventicules*, c'est-à-dire, les Assemblées des *Non-Conformistes*.

Les Communes ont donné au Public la Rélation de leurs Procedures dans l'affaire du *Bil* de *la Conformité Occasionnelle*, de même que la Chambre Haute; & il sembloit qu'on en dût faire une Traduction en même tems que de celle-ci; mais comme les uns ne font que repeter en d'autres termes, mais avec une fidélité exacte pour les choses, ce que les autres avoient avancé; on n'auroit pû dans une Traduction des Procedures des Communes, s'empêcher de repeter ce qui étoit dans celles des Seigneurs, ce qui n'auroit

roit pû être qu'ennuyant.

Nous n'entrerons point ici dans tout le détail de ces procedures; mais nous ne saurions nous empêcher de raporter le témoignage que la Chambre Haute rend à tout le Parti Presbytérien. *On les vit*, dit elle, *il n'y a pas longtems*, *quand les Evêques fûrent envoyez à la Tour*, *joindre leurs efforts à ceux de l'Eglise dans ses plus grans dangers*, *sans marquer de rancune*; *& ils ont toujours agi depuis de la même maniére*. Je crois qu'on peut rendre à tous les Protestans de l'Europe, à peu près le même témoignage que la Chambre Haute rend aux Presbytériens d'Angleterre; tout le Parti fut allarmé de la prison de ces illustres Evêques; & il y a peu de véritable Protestant, qui eut épargné ses biens & sa vie même, s'il eut pû procurer la liberté à de si illustres Défenseurs de la Religion Protestante. On peut même dire que la Hollande ayant employé toutes ses forces à maintenir la liberté de l'Angleterre, c'est la meilleure & la plus considérable Partie de l'Eglise Presbytérienne qui a procuré l'élargissement des Evêques prisonniers. *Dans le dernier & le plus grand danger de l'Eglise*, disent les Seigneurs un peu

plus bas, *les* Non-Conformistes *joignirent leurs efforts aux siens avec le zele le plus ardent & le plus sincére contre les* Papistes *leurs ennemis communs, & loin de faire paroître de la rancune, ils témoignérent le plus profond respect aux Evêques, qui furent alors envoyez à la Tour, & ils ont continué jusqu'ici à donner toutes les marques possibles d'amitié & de soumission au Gouvernement de l'Eglise & de l'Etat.*

Nous ne devons pas non plus oublier le témoignage illustre, que les Pairs d'Angleterre rendent au feu Roi *Guillaume.* Voici les termes dont ils se servent. *Enfin tous ces * Stratagêmes nous ayant reduit aux derniéres extrémitez, on pria le feu Roi* Guillaume *de venir à notre délivrance, qui après qu'il eut assuré notre Religion, nos Loix, & nos priviléges, passa l'Acte de Tolérance, pour conjurer ces tempêtes dont la fureur nous avoit presque fait faire naufrage. Quoi que quelques uns en veuillent penser, ce Prince sera toujours regardé comme un de nos plus grans Rois; nous lui sommes redevables d'une florissante prosperité, dont nous avons joüi, pendant même plusieurs années d'une cruelle guerre; & c'est à lui encore* *que*

* *des Papistes.*

que nous ſommes redevables aujourdhui du bonheur de voir ſa Majeſté ſur le Trône.

A l'égard des Proteſtans Etrangers, qui ſe ſont établis en Angleterre, la Chambre Haute leur rend ce témoignage, que l'Angleterre leur a de l'obligation, puis que non ſeulement ils y ont établi pluſieurs Manufactures nouvelles, mais qu'ils les ont auſſi miſes ſur un ſi bon pié, que depuis peu d'années les Anglois ont envoyé au delà de la Mer, la valeur d'un million d'étofes de laine de plus, qu'on ne faiſoit du tems du Roi *Charles II.* avant que ces Proteſtans euſſent paſſé en Angleterre.

On a joint à la fin de cette Rélation 1. Le Bil intitulé *Acte pour empêcher la Conformité occaſionnelle*, tel qu'il paſſa dans la Chambre des Communes: & qui fut rejetté dans la Haute à la pluralité de 12. Voix, 71. contre 59. 2. Et une Traduction du Diſcours de Mr. l'Evêque de *Saliſbury* prononcé dans la Chambre des Seigneurs contre ce Bil. C'eſt une piéce très-judicieuſe & très-ſolide, & qui mérite d'être luë.

ARTICLE III.

* MÉMOIRE *sur ce que Mr.* JURIEU *a dit de l'*EPÎTRE *de S.* JUDE, *dans son* Histoire Critique, &c. *Communiqué à l'Auteur de ces* Nouvelles *par un de ses Amis.*

ON NE comprend pas trop comment & pourquoi quelques Personnes ont voulu rendre suspect l'Auteur de l'*Histoire Critique des Dogmes & des Cultes &c.* comme s'il avoit voulu ruiner l'autorité Canonique de l'Epître de S. *Jude*, † puis qu'il dit précisément le contraire.

Historiquement il raporte les difficultez qu'on a faites contre la Divinité de cette Ecriture : mais il commence ces difficultez par ces paroles. *Il y a bien des choses dans cette Epître, qui font de la peine à ceux qui se croyent obligez de croire qu'elle est un Ouvrage canonique.* § L'Auteur évidemment se met

* *Puis qu'on a inseré dans ces Nouvelles l'endroit de l'Histoire de Mr.* Jurieu, *qui a donné lieu à ce Mémoire, on a cru devoir l'inserer ici.* † *Part. I. Ch. IV. p.* 24. § *pag.* 24.

met du nombre de ceux qui se croyent obligez de croire que cette Epître est Canonique. Au bas de la même page, après avoir exprimé les difficultez, il les finit en disant: Cela fait soupçonner *à quelques uns que l'Auteur de cette Epître n'a pas été S.* Jude. 1. Il reduit le nombre de ces doutans à un petit nombre, quelques uns. 2. Il ne se met nullement au nombre de ces *quelques-uns*. Mais surtout il se déclare absolument, & nettement dans la pag. 31. & dans le même Chapitre. Là il dit 1. Que le passage de la Prophétie d'*Enoch* touchant l'apareil du dernier jour du jugement n'a point été tiré d'un Livre Apocryphe, qui subsistât alors sous le nom d'*Enoch*. 2. Que S. *Jude* a pris cèt Oracle d'*Enoch* de la Tradition. 3. Que les Ecrivains sacrez du Nouveau Testament, qui étoient conduits par des lumiéres surnaturelles savoient bien distinguer dans la Tradition ce qui étoit véritable de ce qui ne l'étoit pas. 4. Que c'est de cette source de la Tradition, qu'ont été tirées plusieurs choses par les Apôtres, qui ne se trouvent pas dans les Livres sacrez du Vieux Testament; comme sont les noms de *Janes* & *Jambres* Magiciens d'Egypte, & ce que

l'Auteur de l'Epître aux Hébreux fait dire à *Moyse*, Chapitre XII. *Je suis tout étonné & en tremble tout.* Entre les choses, qui ont été tirées de la Tradition par l'esprit de discernement dont les Apôtres étoient doüez, l'Auteur met le combat de *Michel* l'Archange avec le Diable, touchant le Corps de *Moyse*, qui est raporté par S. *Jude*. Par tout cela il paroit qu'on n'a nullement combattu l'autorité canonique de l'Epître de S. *Jude*.

Mais, dit-on, c'est assez dégrader l'Epître de S. *Jude* du Privilége d'être Canonique, que de lui faire débiter une Fable; savoir que les Anges ont couché avec les filles des hommes avant le Déluge, dont étoient venus les Géans. Premiérement on dit que le fait semble évident, par ce que S. *Jude* dit des Anges, *qu'ils se sont détournez comme les Villes de Sodome & de Gomorre à une autre chair.* Ces derniers termes signifient les péchez contre nature; les Anges étant d'autre nature que les femmes, s'ils ont couché avec elles, ils se sont détournez après une autre chair. Cette difficulté est considérable, je l'avoüe; mais on ne dégrade pas un Livre du titre de canonique, parce qu'on y trouve des difficul-

cultez insolubles. On ne prétend pas détruire l'autorité de S. *Luc*, encore qu'on affirme que la Généalogie qu'il nous donne de *Jesus-Christ* paroit irréconciliable avec celle de S. *Matthieu*. Avec le peu de connoissance que nous avons de la maniére dont les Juifs faisoient leurs Généalogies; tout homme sincére & pénétrant ne se satisfera jamais des observations violentes & forcées, que les Commentateurs ont imaginées, pour reconcilier les deux Généalogies. Mais cependant nul homme sage & pieux ne prononcera que l'un de ces deux Evangiles de S. *Matthieu* & de S. *Luc* n'est pas canonique. Les Savans savent bien qu'il y a dans les Livres sacrez plusieurs difficultez insolubles: mais ils ne se croyent pourtant pas obligez d'ôter ces Livres du nombre des Livres Canoniques, à cause de ces difficultez, dont Dieu ne veut pas que nous ayons le dénoüement dans sa Parole & dans le Siécle présent.

ARTICLE IV.

ΟΜΗΡΟΣ ΕΒΡΑΙΟΣ, *sive Historia Hebræorum ab Homero Hebraicis nominibus ac sententiis conscripta in Odys-*

sea & Iliade, exposita illustrataque studio atque operâ Gerardi Croesii. Tomus. I. A Dordrecht, chez Théodore Goris. 1704. in 8. pagg. 665. d'un caractére un peu plus gros que celui de ces *Nouvelles.*

LE TÎTRE de cèt Ouvrage en marque assez le dessein. Mr. *Croese* prétend que les Poëmes d'*Homére* sont fondez dans l'Histoire de l'Ancien Testament, dans ce qu'elle nous dit des Patriarches & du peuple Juif. Il tâche de le prouver à l'égard de l'*Odyssée* dans ce premier Volume, & il le prouvera de l'*Iliade* dans un second Volume, qui n'est pas encore public.

I. COMME ce dessein est tout nouveau, & qu'il a d'abord de quoi surprendre, Mr. *Croese* y prépare son Lecteur par une *Introduction* de 226. pages. Je puis dire en général, que s'il entraine peu de gens dans son opinion, son Livre ne laissera pas d'être lû par ceux qui aiment la Critique, & les recherches de Littérature.

Voici l'Abrégé & la Conclusion de tout ce qu'il établit dans son *Introduction.* Il prétend que l'*Odyssée* & l'*Iliade* d'*Homére* soint d'un stile & contiennent un sujet tout particulier. Que le

le Poëte y raconte les mêmes choses, qui sont contenuës dans l'Histoire sainte. Qu'il se sert, pour cèt effet, de noms propres tirez de la Langue Hébraïque, & inconnus, pour la plûpart, aux Grecs. Ce dessein d'*Homére* paroit, si l'on examine le raport de ces noms Hébreux avec les faits & les paroles de l'Histoire Sainte. C'est là le principal fondement de tout son Systême, & ce sur quoi il raisonne dans tout son Ouvrage. Il avoüe pourtant, qu'*Homére* parle presque toujours énigmatiquement, & qu'il corrompt même quelquefois la vérité. Il passe sous silence plusieurs miracles qu'on trouve dans l'Histoire Sainte, ou ne les touche qu'en passant, en sorte qu'on ne voit pas trop bien ce qu'il en pense. Enfin, il mêle souvent le sacré avec le profane, & gâte presque tout par une infinité d'ombres & d'additions. Mr. *Croese* souscrit au jugement que *Lucien* a fait de ce Poëte. *J'avoüe*, dit cèt Ancien Auteur, *qu'*Homére *a été un excellent Poëte; mais que lui ou aucun autre Poëte, soient des témoins sûrs des choses qu'ils raportent, c'est ce dont je ne saurois convenir. Aussi pensé-je qu'ils n'ont pas eu dessein de dire la vérité, mais seulement de chatoüiller les*

oreilles par la douceur de leurs Poësies.

Pour dire un mot en particulier de l'*Odyssée* & de l'*Iliade*, Mr. *Croese* croit que dans le premier de ces Poëmes, *Homére* raconte diverses avantures des Ancêtres des Israëlites, & des Israëlites eux-mêmes, jusqu'à la mort de *Moyse*, & qu'il y mêle divers événemens, qui concernent les peuples descendus de la même tige, c'est-à-dire, d'*Heber*. Dans l'*Iliade*, le Poëte raconte ce qui arriva dans la prise de la Ville de Jericho, & dans la conquête de toute la Terre de Canaan, sous la conduite de *Josuë* & des autres Chefs du peuple d'*Israël*. Il y mêle aussi plusieurs faits concernant les autres Descendans d'*Heber* & quelques autres Peuples vaincus & chassez par les Israëlites.

Mais parce qu'il nait d'abord une difficulté, comment *Homére* a sû la Langue Hébraïque, d'où & par quelles voyes il a eu connoissance de l'Histoire Sainte, notre Auteur examine ces Questions dans son Introduction, & rend autant probables qu'il lui est possible les lumiéres qu'il attribuë à cèt ancien Poëte. Il avoüe, qu'en général, la plûpart des Nations ont eu au commencement très-peu de connoif-

noiſſance, de l'Hiſtoire du peuple Juif. Mais dans la ſuite les Iduméens & les Iſmaëlites, voiſins de Canaan, & divers autres habitans de ce Pays, ſoit par force, ſoit par crainte, furent obligez de quitter leur Patrie, & d'aller chercher d'autres demeures ailleurs. La plûpart paſſérent dans l'Aſie Mineure, & s'établirent dans ces Pays, principalement ſur les rivages de la mer Méditerranée, de là ils envoyérent des Colonies en Thrace, en Gréce, & dans divers autres Pays. * *Procope* † dit que ces Peuples s'enfuirent en Egypte; mais que, comme ils n'y trouvérent point de terres vacantes, ils furent obligez de ſe retirer dans l'Afrique, où ils étendirent leurs demeures juſqu'aux colonnes d'*Hercule.* Il ajoute, qu'ils bâtirent un Fort dans la Numidie, à l'endroit où étoit de ſon tems la Ville de *Tigiſe.* Qu'on voyoit encore proche d'une fontaine deux colonnes de pierre blanche, où cette Inſcription étoit gravée en Langue Phénicienne, *Nous ſommes ceux qui avons été chaſſez de notre Pays par* Jeſus *le Voleur fils de* Navé. Ces particu-

 laritez

* *Remarque de l'Auteur de ces Nouvelles.* † *Dans ſon Hiſtoire de la Guerre contre les Vandales.*

laritez peuvent bien être fausses, quoi que ce qui concerne la retraite des Cananéens en Afrique soit véritable. Il y a aussi grande aparence, que quelques uns de ces Peuples s'enfuirent dans l'Asie Mineure, pendant que les autres prirent la route de l'Egypte. Ces peuples portérent dans les Pays où ils habitérent l'ancienne Tradition de leur origine, qui étoit, à l'égard de plusieurs, la même que celle des Israëlites. Ils y portérent aussi leur Langue, & aprirent l'un & l'autre aux Peuples avec lesquels ils se mêlérent. Il n'a pas donc été impossible à *Homére* de connoitre l'un & l'autre.

Mais si ce Poëte a eu dessein d'écrire l'Histoire Sainte, d'où vient que personne jusques ici n'a découvert cette Histoire dans ses Poëmes? Mr. *Croese* répond que ce Poëte est très-difficile à entendre, qu'il se sert partout de mots fort éloignez de l'usage ordinaire des Grecs, de mots étrangers, nouveaux, très-souvent abrégez, en sorte qu'il est très-difficile de pénétrer sa pensée. Il propose d'ailleurs presque tout ce qu'il dit d'une maniére obscure & en quelque sorte énigmatique. On ne sauroit rejetter cette opinion de Mr. *Croese*, s'il est vrai, comme il le prétend,

que la plûpart des noms tant propres qu'apellatifs, tant substantifs qu'adjectifs, qu'employe *Homére*, quand il parle des Dieux, des Heros, de leurs actions, des Pays, des Villes, des Fleuves, des Montagnes, & de plusieurs autres choses, sont rarement Grecs, mais toujours barbares & Hébreux. Il fait pourtant cela avec tant d'adresse, que ces mêmes noms sont fort semblables aux noms des personnes, des Pays, des Villes, &c. qui étoient dans la Gréce & dont les noms étoient fort connus. C'est là la Clé pour entendre *Homére*, & le principal fondement sur lequel Mr. *Croese* bâtit tout son Systême.

Au reste, il croit que le nom d'*Homére* n'est pas le nom propre de cèt ancien Poëte, mais son surnom, ou plûtôt celui qu'il donna lui-même à ses Ouvrages, & qui est ensuite passé de l'Ouvrage à l'Auteur. On ne sait point d'où il étoit. Il est probable qu'il étoit Ionien & de la Ville de Smyrne. Mr. *Croese* croit qu'il a vécu, après *David* & *Salomon*, & même après *Jeroboam* le premier Roi des dix Tribus, puis qu'il fait mention de la Poësie des deux premiers, & qu'il parle aussi du dernier. Il y a de l'apparence

qu'il

qu'il a vécu après le tems d'*Omri* sixiéme Roi d'Israël, lors que la Religion des Samaritains commença, & que les affaires des Iduméens & des Sidoniens devinrent florissantes. Pour le tems précis auquel il a vécu, notre Auteur croit, qu'on ne peut alleguer sur ce sujet, que des conjectures très-incertaines. Il tire le nom d'*Homére* du mot Hébreu אמר, *Omer*, *Orateur*, *Rhéteur*, ou, *Discours*, *Parole*, *Commentaire*, ce qui a raport à l'Ouvrage de ce Poëte. Il croit aussi que les noms d'*Hésiode*, de *Theognis*, & de *Phocylide* sont Hébreux, & désignent les Ouvrages de ces Poëtes.

Homére ne composa pas toutes ses Poësies en même tems, ni dans l'ordre que nous les avons; mais en divers tems & par parties. Ce fut *Pisistrate* ou son Fils *Hipparque*, qui les mirent dans cèt ordre, lors que les Athéniens ordonnérent que les vers de ce Poëte seroient lûs publiquement dans les fêtes, qu'ils apelloient *Panathénées*.

Mr. *Croese* prouve ensuite de ces Remarques sur *Homére*, que les Payens ont dû, selon les Oracles de l'Ecriture, & pû avoir connoissance de l'Histoire Sainte & des Livres sacrez. Et parce qu'il croit que c'est principale-

ment par les Iduméens que cette connoiſſance s'eſt étenduë chez les Payens, il fait l'Hiſtoire de ces Peuples & des principales avantures, qui leur ſont arrivées. Il croit que ce qui eſt dit *I. Rois. Chap. XI. verſ.* 15. 16. que *Joab tua tous les Mâles d'Edom*, ne ſe doit entendre que de ceux de la Ville des Iduméens, où étoit *David* & non de toute la Nation. Il fait voir que ces peuples converſant très-familiérement avec les Juifs, & ayant même part au ſervice divin, ont eu communication des Livrez ſacrez, & que paſſant enſuite dans la Thrace & dans les Pays voiſins, ils y ont porté les lumiéres, qu'ils avoient. Il explique comment ces Iduméens quittérent leur Pays & s'habituérent en Thrace. Il fait voir que du tems d'*Homére* les Payens ont pû facilement avoir les Livres des Juifs. Puiſque *Lycurgue*, *Pythagore*, & *Platon* ont été inſtruits par les Egyptiens & par les Juifs, le même a pû arriver à *Homére*, & lui eſt effectivement arrivé, puiſqu'il ſe ſert dans ſes Poëmes de tant de mots étrangers à la Langue Greque, & dont ſes Interprêtes ont bien de la peine de découvrir le ſens.

Mais parce qu'on peut oppoſer à notre

notre Auteur *Dictys* de Créte, *Darès* de Phrygie, & *Orphée*, qui ont écrit avant *Homére*, & qui ont parlé des événemens raportez dans l'*Iliade* & dans l'*Odyssée*, Mr. *Croese* nous aprend quel jugement on doit faire de tous ces anciens Auteurs. Il est sûr que les Ouvrages des deux premiers sont des Ouvrages supposez; & pour *Orphée*, il croit qu'il n'y a jamais eu de Poëte de ce nom, tel qu'on nous le dépeint. Le nom d'*Orphée* est un nom apellatif, qui signifie la même chose qu'un *Européen*, & qui a la même origine. אור *Aur*, *Luire*, & אף, *Ap*, *face*, *visage*. Le nom d'*Orphée* étoit commun à un peuple, qui introduisit les Sciences & les Arts & surtout la Musique, premiérement en Thrace, & ensuite en Gréce. De là vient qu'on dit qu'*Orphée* est fils d'*Apollon* & de *Calliope*. Mais ce qui fait voir qu'il n'y a point eu de Poëte de ce nom, c'est qu'aucun ancien Auteur, ni *Homére*, ni *Hésiode*, ni *Hérodote* n'en ont fait mention. On ne nie pourtant pas, que dans la suite il n'y ait eu les Poëmes, qu'on attribuë communément à *Orphée*, puis que *Pythagore*, *Epigénes*, & d'autres Anciens en ont parlé. Mais ces Ouvra-

ges ont porté le nom d'*Orphée* à cause de leur ſujet & non à cauſe de leur Auteur, parce qu'ils traitoient de l'ancienne Hiſtoire & des Myſtéres des Thraces; ou parce que l'Auteur s'eſt donné ce nom. Il ne faut pas même croire, que tous ces Ouvrages attribuez à *Orphée* ſoient d'une même main, puis que le ſtile en eſt ſi différent.

Mr. *Croeſe* fait voir enſuite la grande conformité qu'il y a entre *Homére* & l'Ecriture Sainte, dans ſes Hieroglyphes, dans ſes Allégories, dans ſes ſentences, dans ſes phraſes, &c. *Zackarie Bogan* a déja traité ce ſujet, dans un Ouvrage imprimé à Oxford en 1658. ſous ce titre: *Homerus Ἑβραΐζων, ſive Comparatio Homeri cum Scriptoribus ſacris quoad normam loquendi.* Mais, au jugement de Mr. *Croeſe*, cèt Auteur a trouvé diverſes conformitez entre *Homére* & l'Ecriture Sainte, qui ne paroiſſent pas trop évidentes, & il en oublie pluſieurs autres où cette conformité ſaute aux yeux.

A l'égard des ſentimens d'*Homére*, notre Auteur croit qu'il en a pluſieurs de conformes à l'Ecriture. Il a cru l'unité d'un Dieu, de même que tous les anciens Poëtes Grecs & Latins, malgré ce grand nombre de Divinitez dont

dont leurs Livres sont tous remplis. Ce grand & unique Dieu d'*Homére* c'est Ζεὺς, *Jupiter*, qui vient de deux mots Hébreux זה, *Ze*, *celui-ci*, & יש, *Jes*, *est*, *celui-ci est*, ce qui se raporte au nom de *Jehova*, *celui qui est*.

II. APRES cette longue Introduction, Mr. *Croese* passe à l'explication de l'*Odyssée*, sur laquelle nous n'insisterons pas long-tems. On sait qu'*Ulysse* est le Héros de ce Poëme. L'Auteur croit que ce mot signifie toute personne, qui subit de grans travaux & s'expose à de terribles dangers, pour les autres. Ainsi c'est une espêce de nom apellatif, & l'*Ulysse* de l'*Odyssée* qu'on croit être unique, est effectivement diverses personnes, qui ont quelque chose de commun, par où elles ont mérité le nom d'*Ulysse*. Les Interprêtes se trompent fort, quand ils s'imaginent ce Héros comme un homme fin, double, & trompeur, parce qu'*Homére* lui donne le nom de πολύτροπος. Ce mot signifie un homme qui prend plusieurs formes, une espéce de *Prothée*, parce qu'en effet, *Ulysse* n'est pas toujours le même personnage dans toute l'*Odyssée*. C'est quelquefois *Lot*, quelquefois *Abraham*, *Isaac*, *Jacob*, & quelquefois même *Moyse*. Il en

est

est de même de *Penelope* femme d'*Ulysse*, c'est un nom apellatif & commun à plusieurs dans ce Poëme. *Ithaque* Patrie d'*Ulysse* n'est point cette petite Isle de la Mer d'Ionie, comme on le croit ordinairement, c'est la Mésopotamie. Si cela étoit bien prouvé, on n'auroit plus occasion de railler les Poëtes, à qui les Royaumes ne coutent rien, d'avoir donné pour tout Etat, à un Heros aussi célébre que l'étoit *Ulysse*, un aussi petit coin de terre, que l'est l'Isle d'Ithaque. La Généalogie du premier *Ulysse* de l'*Odyssée* est celle d'*Abraham* & de ses Descendans jusques aux enfans de *Jacob*. Le *Minos* & l'*Atride* d'*Homére*, sont l'*Abraham* & le *Lot* de *Moyse*. *Agamemnon* est quelquefois *Abraham*, & quelquefois *Lot*; on en doit juger par les circonstances de l'Histoire. *Deucalion* fils de *Minos* est * *Isaac*; son nom vient de deux mot Hébreux ou Chaldaïques, qui signifient *éloigner* ou *repousser l'Holocauste*; ce qui a raport au Sacrifice d'*Isaac*. A cette occasion l'Auteur explique le mot d'*Hecatombe*, qu'on a mal pris pour un sacrifice de cent bœufs, puis qu'*Homére* donne quelquefois ce nom à un sacrifice de quinze cens victimes. Il croit

* *Ailleurs* Isaac *est Télémaque.*

croit que l'origine de ce mot est Hébraïque, & signifie la même chose que le *Calil* des Hebreux, c'est-à-dire, l'Holocauste d'une bête parfaite.

L'incendie de Troye n'est autre chose, selon notre Auteur, que l'embrasement de Sodome. Les Amours d'*Ulysse* & de *Calypso* contiennent l'Histoire de l'inceste de *Lot* avec ses deux filles. Après cette Histoire, *Homére* représente celle de la promesse faite à *Abraham* de lui donner un héritier à l'exclusion d'*Ismaël*. C'est le sujet de la fin du premier Livre de l'*Odyssée* & de tout le second. *Ulysse*, qui jusques là étoit *Lot*, devient *Abraham* tout d'un coup, parce que comme on l'a déja remarqué, dans le stile d'*Homére*, le nom d'*Ulysse* est un nom apellatif, qui convient à plusieurs personnes. Si cela est vrai, il faut avoüer que le P. *le Bossu* s'est bien donné de la peine en vain, pour trouver l'unité de sujet dans les Poëmes Epiques d'*Homére* & de *Virgile*. Au reste, il ne faut pas croire que le Poëte passe grossiérement de l'Histoire d'une personne à celle d'une autre, en donnant le nom d'*Ulysse* à toutes les deux. Il nous avertit d'ordinaire auparavant qu'*Ulysse* s'est endormi, ce qui marque

qu'il

qu'il est mort, & que l'*Ulysse* dont il va nous parler dans la suite est tout une autre personne. *Homére* raporte l'Histoire de la guerre d'*Amraphel* Roi de *Sinhar* & du Roi de Sodome, le combat d'*Abraham*, la délivrance de *Lot*, & la rencontre de *Melchisedec*, dans le Livre troisiême, jusques au vers 310. Le Sacrifice d'*Isaac* est aussi raporté dans le même Livre & commence au 323. vers.

Dans le quatriême le Poëte raconte le mariage d'*Isaac*, & y mêle diverses avantures qu'*Abraham* eut en Egypte. Il y parle aussi de la naissance d'*Esaü* & de *Jacob*.

Mr. *Croese*, pour soutenir son opinion, prouve que *Charan* & *Paddan-Aram*, ne sont pas situées dans la Mésopotamie, près du fleuve *Chaboras*, comme on le croit d'ordinaire; mais dans les campagnes de Babylone, entre la Chaldée & l'Assyrie. Il croit que *Charan* est l'*Agranum*, dont parle *Pline*, *Liv. VI. ch.* 26.

Dans le Livre sixiême & dans une partie du septiême, *Homére* décrit l'arrivée de *Jacob* dans la maison de *Laban*, & le premier entrétien du même *Jacob* avec *Rachel*. Dans la suite du même Livre & dans le huitiême, il

il raconte les autres avantures de ce Patriarche dans la maison de *Laban.* Mr. *Croese* explique par occasion la Fable d'*Hercule*, qui fut contraint, dit-on, de nétoyer se étables d'*Augias* Roi d'Elide, où il y avoit trois mille bœufs. Il croit que c'est l'Histoire de la ruine du Temple de *Dagon*, où trois mille hommes perirent, par le moyen de *Samson.* C'étoit des gens stupides comme des bœufs ; leur fête & leur Dieu, étoient une fête & un Dieu d'ordure ; *Samson* détruisit tout cela dans un moment. Il examine aussi quel étoit ce Dieu des Philistins apellé *Dagon.* Il croit que cette Idole avoit la forme d'un homme couvert d'écailles, ou de la peau d'un poisson, ou qui sortoit de la mer, & qui étoit accompagné de poissons nageans. *Dagon* étoit le nom & du Dieu & de l'idole. Il vient de deux mots qui signifient un poisson & la force. Ainsi *Dagon* c'est le Dieu de la Mer, la cause de l'augmentation & de la fécondité des poissons.

Voila une legére idée du Livre de Mr. *Croese.* Nous n'aurions pû entrer dans les preuves de toutes ces explications, sans nous engager dans une

une trop grande discussion, & sans remplir cèt Article de Grec & d'Hébreu. Nous nous contenterons d'ajouter à ce que nous avons dit, qu'il explique par occasion divers passages de l'Ecriture & des Auteurs profanes, & qu'il refute plus d'une fois les étymologies de *Bochart*, & les opinions de quelques autres Savans.

ARTICLE V.

RÉFLEXIONS *sur la* NATURE *des* REMÉDES, *leurs effets, & leur maniére d'agir, leurs indications & contre-indications, & le bon & mauvais usage, qu'on en peut faire. Apuyées d'Exemples, d'Histoires, & d'Observations considérables. Par Mr. de* SAINT ANDRÉ *Conseiller, Medecin du Roi.* A Roüen, chez François Vaultier. 1700. in 12. pagg. 378. sans la Table & les Préfaces, d'un caractére un peu plus gros que celui de ces Nouvelles. Et se trouve à Amsterdam, chez Henri Desbordes & Daniel Pain.

MR. DE *S. André* est déja connu par d'autres Ouvrages de Médecine,

cine, qu'il a donnez au Public. On ne doit même regarder ces *Réflexions* que comme une ſuite de celles qu'il publia il y a quelques années. Dans celles-là il expliquoit les cauſes des maladies & des Symptomes, par raport aux découvertes qu'on a faites dans l'Anatomie & dans la Chymie, & conformément à la Doctrine des premiers Médecins. Il explique de la même maniére dans celles-ci la nature des remêdes, leurs effets, & leur maniére d'agir; il examine leurs indications & contre-indications, & montre le bon & le mauvais uſage qu'on en peut faire. Ce Livre eſt ſurtout conſidérable par la quantité d'exemples, d'hiſtoires, & d'obſervations, que l'Auteur raporte; quoi que, peut-être, ceux qui aiment plus le raiſonnement, que l'expérience, ne s'en acommodent pas. Mais on ſait qu'en matiére de Médecine, une expérience bien faite vaut infiniment mieux, que mille raiſonnemens.

I. L'OUVRAGE contient trois parties. La premiére traite de la nature des remêdes, de leurs effets, & de leur maniére d'agir. On diſtingue d'ordinaire les remêdes des alimens & des poiſons. Des alimens, en ce qu'ils ne ſoufrent aucune altération conſidé-

rable

rable dans le corps, & que le dissolvant naturel de l'estomac ne les peut dissoudre ni les revétir de ses idées. Des poisons, en ce qu'ils n'ont pas assez de force pour ulcerer & gangrener les parties, ni pour corrompre la masse du sang & détruire les principes de la vie. Cependant il est vrai qu'il y a des remêdes, qui reçoivent les impressions du suc acide de l'estomac, & qui se changent en chyle & en sang, comme la poudre de vipére & les huiles, qu'on tire par expression des amendes & de quelques autres fruits.

Il y a d'ailleurs des remêdes, qui rongent l'estomac, les intestins, & les autres parties; qui corrompent la masse du sang, & qui étoufent la chaleur naturelle, ou les esprits, quand on les fait prendre mal-à-propos, ou en trop grande quantité. L'Euphorbe, par exemple, le Tithymale, & la Coloquinte ulcérent l'estomac & les intestins, & corrompent la masse du sang. L'Hellébore blesse les parties nerveuses, & cause des convulsions mortelles: l'Opium, la Jusquiame, & la Mandragore étoufent les esprits & causent la mort.

Quoi que les remêdes simples soient moins en usage, que les composez,

notre Auteur croit qu'ils doivent leur: être préférez en beaucoup d'occasions. Car outre que les simples sont plus aisez à trouver & à préparer, on est plus sûr de leur opération, que de celle des autres. Les parties des différens corps, dont ceux-ci sont composez, aquiérent souvent par leur union des qualitez différentes de celles qu'elles avoient auparavant. On en a un exemple dans le sel, qu'on apelle de *Sennerte*: quoi que le vinaigre, le sel de tartre, & l'esprit de vin, dont il est composé, n'ayent rien de cathartique, il purge néanmoins par les selles, & ne conserve aucune des qualitez, ni du vinaigre, ni du sel de tartre, ni de l'esprit de vin.

De même, le vif argent, le sel commun, & le vitriol, dont on fait le sublimé corrosif, n'ont rien de mal faisant.

L'Auteur fait peu d'état de ce grand nombre de remêdes, ni de ces grandes & fastueuses compositions, qu'on trouve dans les Dispensaires. Il estime mieux un petit nombre de remêdes, bien choisis & bien préparez. Il ne desaprouve pourtant pas la Thériaque, l'Orvietan, les Confections d'Hyacinthe, & d'Alkermes; mais il voudroit qu'on

qu'on en retranchât plusieurs drogues inutiles, qui afoiblissent considérablement la vertu des autres.

Les remédes internes ont beaucoup d'avantage sur les externes. Même dans les vieilles playes, les purgatifs, les potions vulneraires, & les Opiates altératives, donnent plus de soulagement aux malades, que tous les remédes qu'on y aplique.

On ne doit pas néanmoins négliger les remédes externes ; & ils produisent quelquefois des effets surprenans. L'Auteur fut apellé pour voir un homme âgé de quarante ans, grabataire de la goute, qui étoit devenu hydropique depuis six mois, & qui avoit la rate extrêmément gonflée, & dure presque comme du bois. Il envisagea cette maladie comme incurable, & son Médecin ordinaire l'avoit abandonné. Cependant, il lui fit apliquer sur la région de la rate, une emplâtre de Gomme ammoniac & opopanax dissoute dans les sucs de verveine, d'ache, de ciguë, de camomille, & de sommitez de genêt, & cuites à petit feu, & ordonna qu'on la laissât, jusqu'à ce qu'elle tombât d'elle-même. Il n'osoit se servir d'aucuns remédes internes, particuliére-

ment de purgatifs, dans la crainte que le malade ne mourût dans l'opération. Trois ou quatre jours après l'aplication de cette emplâtre, le dévoyement prit le malade, & dura pendant trois semaines, que l'emplâtre resta sur la partie afligée. Il fut guéri de l'Hydropisie & de l'Obstruction & Dureté de rate, ne lui étant resté que la goute, dont il mourut trois ou quatre ans après.

Notre Auteur employe également les remêdes Galéniques & les Chymiques. Les uns & les autres ont leur tems & leur utilité. Il prétend, qu'il y en a de Galéniques, qui guérissent infailliblement la fiévre & la goute, Celui qui guérit la fiévre est connu de tout le monde; mais celui pour la goute l'étant de peu de gens, on ne sera pas fâché de le trouver ici. Il est composé de parties égales de racines de gentiane, de rhapontique, & d'aristoloche ronde, & de feüilles de chamédrys, de chamépitys, & de petite centaurée. On les reduit en poudre chacune en particulier, & les ayant mêlées ensemble on les conserve en un lieu sec & tempéré. La dose est d'un gros pour chaque prise. On la fait infuser du soir au matin dans un

verre

verre de vin rouge, on la prend à jeun, & on ne boit ni ne mange, que quatre heures après. On en continuë l'usage pendant un an. On se purge, avant que d'en user, avec l'éléctuaire *Caryocostinum* de *Bayre*, ou avec les pilules de *Zapata*, ou avec le *Casomelanos* de *Turquet*, & le Diagréde, ou avec un purgatif, de quelque nature qu'il soit, qu'on réïtére tous les trois mois, dans le déclin de la Lune. C'est à Mr. l'Abbé de *Cunale* à qui nous devons la connoissance de ce remêde.

Mr. de *Saint-André* croit qu'*Hippocrate* avoit une connoissance parfaite de la Chymie, & des différens remêdes, qu'elle nous fournit. On trouve un grand nombre de préparations de remêdes Chymiques dans ses Livres. Quoi que *Galien* n'en fut pas tant sur ce sujet, il ne laissoit pas de s'y attacher. L'usage continuel, qu'il faisoit des mineraux, prouve, qu'il n'en apréhendoit pas les effets. La Chymie, qui florissoit du tems d'*Hippocrate*, avoit perdu beaucoup de son éclat du tems de *Galien*. On l'a vuë presque anéantie dans les derniers siécles, & on peut dire qu'elle a repris son ancien lustre par les soins & par les travaux des Chymistes modernes, qui l'ont enrichie

d'une infinité de remêdes, peut-être inconnus aux Anciens.

II. Il est parlé dans la feconde Partie des Indications & Contre-indications des remêdes. L'une & l'autre font tirées principalement de la nature, de la caufe, de la qualité, & des différens tems des maladies; de la grandeur & de la complicité des Symptomes, de la nature & de la qualité des parties affectées; des mouvemens que la nature a faits, de ceux qu'elle fait, & de ceux qu'elle a coutume ou qu'elle eft fur le point de faire; du tempérament, de l'âge, du fexe, des habitudes, de la maniére de vivre & des forces du malade; des évacuations, qui fe font faites, des alimens & des remêdes dont on s'eft fervi; du climat, de la faifon, des vens, & de la conftitution particuliére de l'air. L'Auteur examine toutes ces fources l'une après l'autre, donne des préceptes fur toutes ces circonftances, & confirme d'ordinaire toutes fes remarques par des expériences.

Celles qu'il raporte, pour prouver qu'il eft quelquefois impoffible de connoitre les caufes des maladies, ne font pas des moins curieufes. En voici quelques exemples. Un homme étoit incommodé d'une difficulté d'uriner;

ner ; il sentoit de la douleur & de la chaleur vers le milieu de l'urêtre, lors qu'il avoit uriné, & rendoit le pus avec l'urine. Sur toutes ces indications, on crut qu'il y avoit un ulcére dans l'urêtre, à l'endroit où le malade sentoit de la douleur. Après beaucoup de consultations, on résolut d'y faire ouverture. Le célébre Mr. *Mery* fit l'opération; mais on ne trouva ni ulcére, ni excoriation dans l'urêtre. Quelques jours après on fit dilater l'ouverture, croyant que l'ulcére étoit au dessous; mais ce fut inutilement, le malade étant mort cinq ou six jours après la séconde opération. Après sa mort on lui ouvrit le bas ventre, dans la pensée que l'ulcére étoit au col de la vessie ou dans la vessie même; mais on n'y trouva ni ulcére, ni abscès, ni aucune marque d'altération. Enfin, on ouvrit un des reins, où l'on trouva ce qu'on avoit inutilement cherché ailleurs. Outre plusieurs pierres d'une grosseur considérable, il en sortit plus d'une palette de pus. On ne pouvoit donc connoitre la maladie de cèt homme; & quand on l'auroit connuë on ne l'eut pû guérir.

Notre Auteur fut apellé à voir une Demoiselle fatiguée depuis six semai-

nes d'une toux violente, ayant beaucoup de peine à respirer, & desséchée par une fiévre lente, qui la minoit, & qu'on traitoit comme * pulmonique. Elle fut guérie quelques jours après, par l'expulsion qu'elle fit en crachant, d'un pepin de raisin qu'elle avoit avalé, sans s'en être aperçuë, & qui s'étoit engagé dans la Trachée artére, ou dans les bronches.

Un homme de 46. ans sujet à la goute & à un rhumatisme universel, fut attaqué de douleurs vagues, suivies peu après de pesanteur de tête, de surdité, de toux, & de fiévre. La toux & la fiévre ayant redoublé, notre Auteur & un autre Médecin mirent tout en usage, pour y couper pié & empêcher que la poitrine ne se chargeât davantage. Cependant le mal s'augmentoit de jour en jour, il arrivoit de moment à autre de nouveaux Symptomes, & entr'autres une grande oppression, qui le suffoqua à l'entrée du septiême, jour dans lequel ces Médecins avoient prédit la mort. Comme ils étoient persuadez que le siége du mal étoit dans le cerveau, ils crurent trouver en ouvrant le corps le cerveau inondé,

* *L'Auteur dit toujours* poumonique, *mais c'est une faute.*

inondé, la poitrine remplie de sérositez, & les poûmons gonflez par l'abondance du sang, qui n'y pouvoit circuler. Mais ils ne trouvérent rien de tout cela, ni aucune autre cause, qui eût pû causer la mort. Etonnez de ce qu'ils voyoient, ils s'avisérent de chercher dans le cœur, où ils trouvérent ce qu'ils n'avoient sû trouver ailleurs. Le péricarde étant ouvert, on vit l'oreille & le ventricule droit du cœur d'une grosseur prodigieuse. Après les avoir ouverts, on en tira une espêce de polype, ou de corps étrange charnu, mais d'une chair pâle, qui se teilloit, comme de la chair bouillie, ou du blanc d'œuf durci. Ce corps ne donnoit aucune marque d'adhérence; il étoit de la grosseur du pouce, & s'insinuoit dans l'artére du poûmon, d'où l'on en tira un morceau de la longueur du doit du milieu, & de la grosseur du petit doit. Outre ce corps étranger, il y avoit dans l'oreille & le ventricule droit du cœur plusieurs pannes de sang coagulé. L'oreille & le ventricule gauche étoient vuides, & de la grosseur ordinaire.

Cela fait voir qu'il y a des maladies, dont on ne sauroit connoitre les causes. Il y en a d'autres dont on les

connoît, mais qui sont incurables; telles sont les fortes apoplexies, les ulcéres & les suppurations considérables du poûmon, & les gangrénes des parties internes. Notre Auteur dit que, depuis vint-un an qu'il exerce la Médecine, il n'a presque pas vû de malades crachant des matiéres de couleur de rouille, qui ne soient morts. Il y a aussi des maladies qu'on croit incurables, qui ne le sont pas, & on en trouve quelques exemples dans le Chapitre IV. de cette seconde Partie.

En parlant des Indications & Contre-indications qu'on tire de la constitution particuliére de l'air & de l'état du Ciel, Mr. de S. *André* nous aprend que depuis plus de vint-un an, qu'il fait la Médecine, il n'a point encore vû que les observations tirées de l'aspect ou de la conjonction des Planétes, & des diverses phases de la Lune fussent vrayes. L'expérience lui a même fait connoitre le contraire. Il a vû de bons & de méchans effets des remêdes en toute sorte de tems. Il en a vû qui ont produit des effets merveilleux dans les tems même que les Astrologues marquoient pour les plus dangereux, parce qu'ils avoient été ordonnez fort à propos. Il en a vû d'au-

d'autres faire beaucoup de mal aux malades, qui les avoient pris, quoi que felon les Aftrologues le tems fut fort favorable, parce qu'on les avoit fait prendre mal-à-propos. Si *Hippocrate* a défendu les purgatifs pendant la Canicule, ce n'eft pas qu'il ait aprébendé la malignité de la Conftellation, mais la grande chaleur & la fécherefle excéffive, qui arrivent ordinairement en ce tems-là. Pour *Galien*, quand il recommande d'avoir égard à l'état du Ciel, il ne veut pas parler des divers mouvemens, ni des diverfes conjonctions, oppofitions & afpects des Aftres, ni des diverfes phafes de la Lune; mais du climat, de la faifon & de la conftitution de l'air.

III. LE BON & le mauvais ufage qu'on peut faire des remédes font le fujet de la troifiême Partie de cèt Ouvrage. La premiére maxime fur cèt article, c'eft qu'il n'en faut jamais faire fans néceffité. Quelque benins & innocens, qu'ils paroiffent être, ils font toujours contraires à notre nature; ils troublent l'œconomie des fonctions, & ils afoibliffent & détruifent même fouvent l'union & l'harmonie des principes, qui nous compofent.

Il ne faut pas même toujours faire

des remêdes dans les maladies. Il y en a de grandes qui ont leurs périodes réglez & leurs tems déterminez qu'on ne sauroit avancer. Dans la petite verole, par exemple, les pustules paroissent en certain tems, elles se grossissent & se meurissent en d'autres, & en d'autres elles se dessêchent, sans que l'on puisse changer cèt ordre, ni guérir les malades, avant que tous ces tems-là soient passez. On ne doit surtout jamais faire de remêde sans nécessité dans les tems de contagion. Car comme ils causent toujours quelque agitation dans les humeurs, elles deviennent plus susceptibles des impressions de l'air, & elles sont plus faciles à s'altérer & à se corrompre.

En parlant de la prudence qu'on doit avoir dans l'administration des remêdes, l'Auteur raconte une Histoire arrivée à son Pére, qui est des plus surprenantes. Un homme âgé de soixante ans, malade d'une fiévre continuë, étant tombé en syncope, rendit à ce qu'on crut le dernier soupir. Tout étoit prêt pour ses funerailles, & même pour l'ouverture de son corps, que ses enfans avoient souhaitée. Deux Curez, qui étoient restez auprès du corps, pour faire les prie-

res ordinaires, se disputoient à qui l'auroit, ce qui obligea le Pére de l'Auteur d'entrer dans la chambre, pour empêcher, qu'ils n'en vinssent aux mains. Il s'aprocha ensuite du lit où étoit le mort prétendu, & lui ayant par je ne sai quelle curiosité, ou plutot par quel hazard, découvert la face, il crut y voir quelque mouvement: il lui aprocha en même tems la chandelle du nez & de la bouche, & lui toucha les temples, sans s'apercevoir d'aucune respiration, ni d'aucun battement d'artéres. Comme il le quittoit, le croyant tout-à-fait mort, il crut encore voir le même mouvement; & lui ayant retouché les temples, il lui sembla y sentir quelque battement: il demanda du vin, il lui en frota le nez, les lévres, & les temples, & lui en mit plusieurs fois dans la bouche, sans qu'il donnât aucune marque de vie. Le Pére de l'Auteur alloit l'abandonner, le croyant entiérement mort, lors qu'il commença de savourer le vin, qu'on lui avoit mis dans la bouche, & en ayant avalé quelques cueillerées, il ouvrit les yeux. Etant enfin revenu de sa foiblesse, il raconta tout ce qui s'étoit passé entre les deux Curez, sans en

oublier

oublier la moindre circonſtance. Il guérit entiérement peu de tems après. Ce qu'il y a de plus ſurprenant, c'eſt que le malade aît eu l'ouïe libre, qu'il ait entendu diſtinctement tout ce qui s'eſt dit, qu'il l'aît retenu, & qu'il en ait fait un recit exact, ſans en avoir rien omis. Il faloit que les eſprits coulaſſent encore aſſez abondamment dans les organes de l'ouïe, pour recevoir les impreſſions de l'air, & pour en tracer enſuite les veſtiges dans le cerveau, & donner à l'ame une idée claire & diſtincte de ce qui ſe paſſoit.

Voici une autre Hiſtoire à peu près ſemblable. Une femme de qualité a aſſuré l'Auteur, que dans une fiévre continuë qu'elle eut, il y a vint-cinq ans, deux Médecins, qui étoient auprès d'elle, la quittérent comme morte, qu'on avoit tout diſpoſé pour laver ſon corps & l'enſevelir; qu'elle entendoit tout ce qui ſe diſoit & ce qui ſe faiſoit: que quelque effort qu'elle fit, pour faire connoitre qu'elle n'étoit pas morte, elle n'en pouvoit venir à bout. Qu'entendant les lamentations & les gemiſſemens d'une Tante, chez qui elle étoit, & qu'elle avoit toujours regardée comme ſa Mére, qui ſe déſeſperoit & ſe jettoit ſur ſon

corps,

corps, pour l'embraſſer, elle fit un dernier effort & pouſſa un cri, qui, quoi qu'il ne fût ſuivi d'aucun autre ſigne de vie, donna occaſion de lui apliquer des ventouſes en différentes parties de ſon corps, & de lui faire quelques autres remêdes, qui la firent revenir.

L'Auteur conclut de ces Hiſtoires, & de quelques autres, qu'en quelque état que ſoit un malade, on ne doit jamais l'abandonner; & que comme il n'y a rien à riſquer du côté des cordiaux, & que le peuple eſt prévenu en leur faveur, on doit lui en faire prendre, tant qu'il eſt en état de le faire.

ARTICLE VI.

CONCILIATION *de* MOYSE, *avec St.* ESTIENNE *&* *avec lui-même. Ou Diſcuſſion de la Famille de* JACOB, *ſur le nombre des perſonnes, qui la compoſoient en Egypte;* *&* *ſur quelques autres difficultez touchant cette Sainte Famille. Par* U. P. R. D. L. R. A Amſterdam, chez Pierre Brunel. 1704. in 8. pagg. 110. gros caractére.

Nos

NOs *Nouvelles* ne seroient pas tout-à-fait inutiles au Public, si elles fournissoient de tems en tems d'occasion à des Ouvrages de la nature de celui, qui va faire le sujet de cèt Article. Il y a près de trois ans * que nous raportâmes la maniére dont un Auteur Allemand concilie *Moyse* avec S. *Etienne* sur le nombre des personnes de la Famille de *Jacob*, qui vinrent en Egypte. Cela excita l'Auteur qui fournit la matiére de cèt Article à méditer sur ce sujet. Il trouva des difficultez sur la conciliation, que nous avions alleguée. Il nous les communiqua, & nous les inserâmes dans nos *Nouvelles* du mois de † Février dernier. Ces difficultez ne parurent pas assez importantes à Mr. de *Marolles*, pour lui faire abandonner la solution de l'Auteur Allemand. Il y répondit, & nous ayant communiqué sa Réponse, elle trouva sa place dans les *Nouvelles* du mois d'*Avril* suivant ‡. Enfin, l'Auteur des difficultez n'étant point content des Réponses de Mr. de *Marolles*, a cru devoir publier la maniére dont il conçoit, que la

* *Voyez les Nouvelles de Novembre.* 1701. *pag.* 562. † *pag.* 165. ‡ *pag.* 403.

la conciliation de *Moyse* avec S. *Etienne* doit se faire, & c'est ce qu'il exécute dans l'Ouvrage dont on vient de lire le tître. Il y a joint une assez longue Préface, pour répondre à la Lettre de Mr. de *Marolles*; mais dans laquelle nous ne nous engagerons point, parce que nous ne pourrions faire entendre ce dont il s'agit entre ces deux Savans & ce qu'ils allèguent l'un contre l'autre, sans employer beaucoup de paroles. Il vaut mieux tâcher de faire comprendre la solution de notre Auteur, après avoir averti, qu'il ne nous donne ce Traité que comme un échantillon de plusieurs autres qu'il a tout prêts, & qu'il a dessein de publier. On doit le solliciter à tenir parole; puis qu'il paroit beaucoup de pénétration, & encore plus de netteté dans tout ce que nous avons vû de lui jusques ici.

Voici ce dont il s'agit. *Moyse* & S. *Etienne* semblent se contredire, sur le nombre des personnes appartenantes à la Famille de *Jacob*. S. *Etienne* en compte soixante & quinze. *Actes VII*. 14. *Joseph*, dit-il, *envoya querir son Pére & toute sa parenté, consistant en 75. personnes*. *Moyse* dans le *Chapitre XLVI. de la Genése, au verset* 26.

n'en

n'en compte que soixante six, *Toutes les personnes qui vinrent en Egypte, appartenans à Jacob, sorties de sa hanche..... sont en tout* 66. & dans le verset 27. il va jusqu'à 70 personnes. *Toutes les personnes de la maison de Jacob venues en Egypte furent* 70. *Moyse* repéte encore le même nombre 70. dans le *X.* *du Deutéronome*, au *verset* 22. *Tes Péres sont descendus en Egypte au nombre de* 70. *personnes.*

On ne peut selon l'Auteur resoudre cette difficulté en ayant recours au Grec des LXX. qui mettent 75. personnes dans le XLVI. de la *Genése*, comme le dit S. *Etienne*, parce que préferer le Grec des LXX. à l'Hébreu, c'est couper le nœud & non pas le défaire. Ajoutez à cela que les mêmes Interprêtes ont le nombre de 70. dans le passage du *Deutéronome* déja cité. En sorte qu'il faudroit toujours concilier les 75. de S. *Etienne* avec ces 70. de *Moyse*.

Ce n'est pas dans le fonds, que l'Auteur croye, que l'Hébreu raporte toujours les choses avec une exactitude scrupuleuse, & qu'il faille toujours suivre aveuglément l'ordre & le tems où il place quelquefois certains faits particuliers. On voit, par exemple, dans

dans la Genése la mort d'*Isaac* raportée avant la vente de *Joseph*. Cependant il y avoit déja 12. ou 13. ans, que *Joseph* avoit été vendu, quand *Isaac* mourut.

On en doit dire autant de la naissance du même *Joseph*. La *Genése* ne la raporte qu'après celle de tous les enfans de *Jacob* excepté *Benjamin*; c'est-à-dire, que de treize enfans qu'a eus *Jacob*, comptant *Dina*, il semble, selon la suite de l'Histoire, que *Joseph* ne naisse que le douziême, quoi que, selon la pensée de notre Auteur, il soit né le septiême.

On en verra la preuve dans le Livre; comme je n'en ai pas bien aperçu toute l'évidence, je ne la raporterai pas ici. Je me contenterai de remarquer qu'il croit que *Lea* ne donna sa servante à *Jacob*, qu'après que *Rachel* fut accouchée de *Joseph*; ce qui met la naissance de ce Patriarche avant celle de *Gád*, d'*Ascer*, d'*Issachar*, de *Zabulon*, & de *Dina*. Il est vrai que l'Ecriture dit, que *Joseph* étoit le *fils de la vieillesse de Jacob*; mais cela ne signifie pas que *Jacob* l'eut eu en sa vieillesse, comme on le prétend. Cela veut dire que *Joseph* étoit l'apui de la vieillesse de son Pére, celui

lui de tous ses fils, qui s'attachoit le plus à consoler sa vieillesse.

Pour venir à la question principale, afin de la resoudre voici les principes que pose notre Auteur. 1. Que ceux de la Famille de *Jacob*, qui étoient morts en Canaan; comme *Her* & *Onan*, ne doivent point être comptez. La raison en est que cette famille est toujours considérée, non telle qu'elle étoit avant que de sortir de Canaan; mais telle qu'elle s'est trouvée après en être sortie. 2. Le second principe, c'est que les femmes & les belles-filles de *Jacob* ne sont comptées dans aucun dénombrement; & que pour ses filles, elles peuvent bien être comptées entre les membres des familles; mais non pas entre les Chefs du peuple. On verra dans l'Auteur les preuves de ce principe. 3. Le troisième, c'est que plusieurs de ceux qui sont dénombrez de la famille de *Jacob* au *Chapitre XLVI. de la Genése*, ne pouvoient pas être nez, lors que *Jacob* vint en Egypte. Aussi n'est-il pas dit que les dénombrez vinrent en Egypte avec *Jacob*; mais, mot-à-mot, qu'ils vinrent en Egypte *à Jacob*. Cela est clair, par exemple, sur l'article de *Benjamin*. Car dans le Chapitre, dont il s'agit, *Moyse*

Moyse ne dénombre pas seulement les fils de ce Patriarche ; mais aussi ses petits-fils, tels que sont *Nabaman* & *Ard*, qui étoient fils de *Bela*, le fils ainé de *Benjamin*. Il en est de même de *Ruben*. *Moyse* dans le dénombrement qu'il fait lui donne quatre fils, quoi que dans la même année que *Jacob* vint en Egypte, *Ruben* lui-même ne s'en donne que deux. * *Fai mourir mes deux fils, si je ne te le raméne*, dit-il à *Jacob* au sujet de *Benjamin*. Mais comment *Moyse* a-t-il pû dire, de gens, qui n'étoient pas encore nez, qu'ils sont *venus avec* Jacob *en Egypte*? Ils y sont venus dans la personne de leurs péres, à peu près comme *Levi* fut dîmé par *Melchisedec* en la personne d'*Abraham*.

4. Le quatrième principe, c'est que *Jacob* avant que de mourir érigea en chefs de lignées tous les mâles de ses Descendans, nez alors, qui sans cela n'auroient été que chefs de familles. Pour comprendre ce principe, il faut savoir, que l'Auteur distingue entre *famille*, *lignée*, *tribus*, & *nation*. Les familles étoient formées immédiatement de plusieurs têtes. Les lignées étoient formées immédiatement de plu-

* *Genés. XLII.* 37.

plusieurs familles. Les tribus étoient formées immédiatement de plusieurs lignées; & la Nation étoit formée immédiatement de plusieurs tribus. La Nation se divisoit donc en Tribus, une Tribu en Lignées, & une Lignée én familles. Ainsi *Jacob* avant que de mourir érigea en chefs de lignées tous les mâles ses Descendans, nez alors, qui, sans cela, n'auroient été que chefs de Familles. Ce principe sert à l'Auteur à lever quantité de difficultez, qui sont dans le texte sacré, & qui, sans cela, lui paroissent inexplicables.

5. Le cinquiême principe, c'est que *Joseph* bénissant sa Famille a eu le même droit sur ses deux Tribus, sur *Ephraim* & sur *Manassé*, qu'avoit eu *Jacob* sur toutes les Tribus ensemble, & qu'en vertu de ce droit il a aussi érigé en Chefs de lignées les fils de ses petits-fils, nez avant sa mort, qui autrement n'auroient tenu dans leurs Tribus que le rang de Chefs de famille. C'est un privilége de *Joseph*, qui le distingue des autres Patriarches ses fréres. *Jacob* lui avoit transporté * le droit d'ainesse; il étoit devenu par là, non seulement Chef de Tribu, mais Chef

* *Voyez I. Croniq. Chap. V.*

Chef de Nation; il pouvoit avoir le même droit qu'avoit eu *Jacob.* Aussi est-il remarquable, que tous les dénombrez du *Chapitre XXVI.* du Livre des *Nombres*, qui ne sont point nommez dans le *Chapitre XLVI.* de la *Genése* apartiennent aux deux Tribus de *Joseph*, étant tous ou de la Tribu d'*Ephraïm* ou de celle de *Manassé.*

Après ces principes, on avance quatre conjectures, pour resoudre la difficulté, dont il s'agit. 1. La premiére suppose, que le nombre 70. du *Chapitre XLVI.* de la *Genése* comprend sans aucune distinction de Sexe, tous les Descendans de *Jacob*, qu'il a pu voir auprès de lui en Egypte. 2. La seconde suppose que le nombre 66. du même Chapitre comprend les seuls mâles de la Famille de *Jacob*, qu'il a pu benir comme chefs principaux en *Israël*, soit qu'ils fussent venus de Canaan avec *Jacob*, soit qu'ils fussent nez en Egypte. Où il faut remarquer que par *Chefs principaux* l'Auteur entend tous ceux qui sont au dessus des Chefs de Familles, de la maniére qu'on l'a expliqué.

3. La troisiéme conjecture suppose, que l'autre nombre 70. du *Chapitre X.* du *Deutéronome* comprend tous les

mâles descendus de *Jacob*, qui après la mort de *Joseph* devinrent actuellement chefs principaux en *Israël*, pourvû que leur postérité aît eu quelque héritage en Canaan.

4. Enfin, la derniére conjecture est que le nombre 75. comprend tous les mâles chefs principaux, qui se sont trouvez dans toutes les Tribus, nez jusques à la mort du même *Joseph*, sans en excepter aucun, soit qu'ils ayent eu, ou qu'ils n'ayent pas eu d'héritage en Canaan.

Pour mieux faire goûter ces quatre Conjectures, on peut les ranger dans un ordre méthodique, en considérant la famille de *Jacob* sous deux égards principaux. Premiérement lors qu'elle sort de dessous la direction de *Jacob*, & dans l'état où il l'a vuë en Egypte. Alors on la peut considérer 1. ou par raport à tous ceux de ses Descendans, sans distinction de sexe, qu'il a vûs lui-même en Egypte: ce qui donne le nombre 70. du *Chapitre XLVI.* de la *Genése*. Ou par raport aux seuls mâles des mêmes Descendans, que non seulement il a vûs en Egypte, mais qu'il a benits avant sa mort, comme Chefs principaux en Israël, c'est-à-dire, comme Chefs de Tribus ou de Lignées, ce qui

qui donne le nombre 66.

Le second égard sous lequel on peut considérer cette Famille, est dans l'état qu'elle sort des mains de *Joseph*, qui a rendu complet le nombre de ses Chefs principaux. Alors on peut la regarder, 1. ou comme formée de tous les enfans mâles benis soit par *Jacob* soit par *Joseph*, à l'exception de ceux dont la postérité n'a point eu d'héritage en Canaan: ce qui donne les 70. du *Chapitre X.* du *Deutéronome*. 2. Ou comme formée des mâles Chefs principaux dans toutes les Tribus benis & par *Jacob* & par *Joseph*, sans en excepter ceux même dont la postérité n'a point eu d'héritage, ce qui donne le nombre 75. Ces Conjectures, au reste, sont fondées sur les cinq principes établis par l'Auteur, & que nous avons raportez ci-dessus.

Il aplique ensuite & ces Conjectures & ces principes aux quatre nombres dont il s'agit. Le premier, qui est celui de 70. de la Genése, comprend *Jacob* & ses Enfans, savoir *Ruben* & 4. fils. *Simeon* & 6. fils; *Levi* & 3. fils, *Juda* avec 5. fils & petit-fils. *Issachar* avec 4. fils, *Zabulon* avec trois fils; *Dina*, dont la personne est comptée, *Gad* avec sept fils; *Ascer* avec 7. fils

& petit-fils, y compris *Sarah* qui y est nominée; *Joseph* avec 2. fils; *Benjamin* avec 10. fils & petit-fils; *Dan* avec 1. fils, *Nephtali* avec 4. fils, ce qui fait le nombre de 70.

De ce nombre, pour faire celui de 66. qui ne comprend que les enfans mâles, Chefs principaux du peuple, que *Jacob* a benits, & dont quelques uns ont été érigez par lui en Chefs de Lignée, il en faut ôter les deux filles qui ont été comptées dans le dénombrement précédent, puis qu'elles n'étoient pas Chefs principaux du peuple, ce qui reduit le nombre à 68. Il faut encore en retrancher *Jacob*, puisque *Moyse* compose ce nombre 66. de ceux qui étoient sortis de ce Patriarche, il reste 67. Mais c'est encore un de plus, que les 66. que l'on cherche. L'Auteur croit donc encore, qu'on en doit excepter *Sçaul* fils de *Simeon*. L'Ecriture dit expressément qu'il étoit fils d'une Cananéenne, c'est-à-dire, bâtard; or la lignée ou la famille d'un bâtard n'étoit point comptée entre les familles, ni entre les lignées d'*Israël* qu'après la dixiéme génération. Si *Moyse* dénombre la lignée de *Sçaul* dans * le désert, c'est qu'alors sa *dixiéme géné-*

* *Nombres. XXVI.*

genération étoit passée de reste, y ayant plus de deux Siécles, que Sçaul avoit vécu. Qu'il me soit permis de dire ici, sans avoir envie de critiquer, que c'est bien le tout si dans deux siécles, il s'écoule dix générations ; il faut supposer pour cela, ce me semble, que chaque homme met des enfans au monde à l'âge de vint ans, ce qu'on trouvera rarement dans ces premiers Patriarches.

Maintenant pour avoir les 70. du *Deuteronome*, il faut recourir à ceux que *Joseph* a érigez en Chefs de Familles, c'est-à-dire, à tous les petits-fils d'*Ephraim* & de *Manassé* nez avant sa mort, & à qui il pût donner sa bénédiction Patriarchale : on en trouvera les noms dans l'Auteur. Il n'y met ni *Levi*, ni sa Tribu, ni ses Lignées, parce que *Moyse* ne parle dans cèt endroit, que de ceux qui partagérent la Terre de Canaan.

Pour le passage des Actes, voici comment on doit le traduire, *Joseph envoya querir Jacob son Pére & toute sa parenté*, qui ont été 75. *personnes.* Pour entendre cela, il faut le prendre pour la Famille Sainte considerée dans tous les Chefs principaux, c'est-à-dire, dans tous les Chefs du peu-

ple, jusqu'aux Chefs des Lignées inclusivement, sans en excepter aucun. Telle en un mot, qu'elle fut après l'établissement de ses principaux Chefs, c'est-à-dire, telle qu'elle commença d'être après la mort de *Joseph*, qui y mit la derniére main. Le sens est donc que *Joseph* fit venir en Egypte, la Famille Sainte dont il étoit membre, laquelle après son établissement & son entiére formation a consisté en 75. Chefs, à les rassembler tous. Pour donc trouver ce nombre il ne faut que joindre aux 70. Chefs dont il est parlé dans le Deutéronome, les cinq autres Chefs que *Moyse* ne compte point dans le *Chapitre XXVI.* des *Nombres*, c'est-à-dire, *Jacob*, *Levi*, & les Lignées de sa Tribu, savoir *Gerson*, *Cahat*, & *Merari*; cinq Chefs, qui sont châcun Chefs du Peuple, châcun dans son rang & à sa maniére.

Voila comment l'Auteur resout la difficulté dont il s'agit. Au reste, quoi que nous ayons été longs, il auroit été à souhaiter, que nous eussions pû l'être davantage, pour expliquer la pensée de notre Auteur avec la même netteté qu'il la propose dans son Livre.

ARTI-

ARTICLE VII.

La PERPÉTUITÉ *de la* FOI *de l'Eglise Catholique touchant l'*EUCHARISTIE, *défenduë contre le Livre du Sieur* Claude *Ministre de Charenton. Nouvelle Edition, &c. divisée en 4. Tomes.* * *Suivant la Copie imprimée à Paris.* 1704. *in* 4. d'un caractére un peu plus gros que celui de ces Nouvelles. Et se trouve à Delft, chez van Rhyn.

IL y a des gens, qui n'estiment plus les Livres François dès qu'ils ont vint ou trente ans d'antiquité. Les changemens perpétuels qui arrivent à notre Langue les persuadent, qu'ils se corromproient dans leur lecture s'ils parlent bien, ou qu'ils ne pourroient s'y perfectionner dans la Langue, s'ils n'ont pas encore atteint à la perfection. De là vient que certains Auteurs connoissant le gout du Public, ont écrit en Latin plûtôt qu'en François, afin que leurs Ouvrages durent

* *On n'en marque pas les Pages, parce que les nombres en sont souvent recommencez à chaque Tome.*

plus long-tems ; ils ont mieux aimé s'exposer au danger d'être peu lûs par leurs contemporains, qu'à celui de n'être point lûs du tout par ceux qui viendront après eux.

Ceux qui ont le gout dont je viens de parler seront, sans doute, étonnez, de voir qu'un Libraire aît entrepris de réïmprimer les Ouvrages que Mr. *Arnauld* a composé en François sur l'Euchariſtie, & qu'il l'ait entrepris dans un tems, où l'on débite bien plus d'épées & de mousquets, qu'on ne débite de Livres. Cependant, ce ne sont là que des Préjugez ; & il est vrai dans le fonds qu'à plusieurs égards, il y a peu de Livres en notre Langue, qui soient meilleurs que ces Livres de Mr. *Arnauld*. Il écrivoit parfaitement bien en François, son stile est pur, noble, & clair, & s'il est un peu trop diffus, comme c'est ce petit défaut, qui contribuë beaucoup à sa clarté, on le lui pardonne facilement. Ainsi quand il n'y auroit à profiter que pour la Langue & le stile, on ne sauroit assez lire ces Livres de Mr. *Arnauld*. D'ailleurs on peut le regarder comme les derniers efforts de l'Esprit humain, pour défendre une méchante cause. En sorte que d'un côté

côté les Catholiques Romains peuvent s'assurer qu'ils trouveront dans ces Ouvrages ce qu'il y a de plus plausible pour soutenir leur sentiment sur l'Eucharistie, & les réponses les plus spécieuses aux objections de ceux qui combattent leur opinion. Les Réformez de leur côté peuvent être persuadez que s'ils ont des raisons suffisantes, comme ils en ont en effet, pour repousser toutes les attaques de Mr. *Arnauld*, rien n'est capable d'ébranler leur foi, sur un Article qui est devenu capital, par les terribles suites ausquelles est sujette l'opinion de leurs Adversaires. Cèt Ouvrage est donc une piéce de cabinet, dont ne peuvent se passer tous ceux qui se piquent d'avoir une Bibliothéque un peu assortie; & j'avoüe que je suis bien aise qu'il ne manque pas dans la mienne. S'il se trouvoit parmi les Réformez des personnes qui eussent autant de zéle qu'en ont eu ceux qui nous ont procuré cette nouvelle Edition des Oeuvres de Mr. *Arnauld*, nous ne tarderions pas à en voir une pareille de celles de Mr. *Claude* sur la même matiére; mais c'est là une de ces choses qu'on doit plutot désirer, qu'on ne peut les espérer.

Cette Edition eſt préférable aux précédentes, non ſeulement parce qu'elle a été faite avec tous les ſoins d'un Libraire qui a à cœur ſa réputation, & qui aime l'Ouvrage qu'il imprime; mais auſſi parce qu'on a joint en un corps un grand nombre de Piéces détachées, qu'il étoit bien difficile de ramaſſer. Les principales de ces Piéces ſont, *la Perpétuité de la Foi de l'Egliſe Catholique touchant l'Euchariſtie, avec la Réfutation de l'Ecrit d'un Miniſtre contre ce Traité; Réponſe générale au nouveau Livre de Mr.* Claude; *la Créance de l'Egliſe Grecque touchant la Tranſſubſtantiation; la Tradition de l'Egliſe & une Table Hiſtorique ſervant d'Eclairciſſement à la Tradition de l'Egliſe; avec une Table Alphabetique.*

1. Le Premier Tome comprend l'Ouvrage qui a donné lieu à toute cette Diſpute, c'eſt-à-dire, la *Perpetuité de la Foi de l'Egliſe Catholique, touchant l'Euchariſtie,* avec *la Réfutation de l'Ecrit d'un Miniſtre contre ce Traité*; & celui de *la Perpétuité de la Foi de l'Egliſe Catholique touchant l'Euchariſtie, défenduë contre le Livre du Sieur* Claude *Miniſtre de Charenton.*

2. Le Second Tome contient, *les Preuves de la Doctrine de l'Egliſe tirées*

rées de l'Ecriture, & des Péres des Six premiers Siécles, & la Réfutation des défaites par lesquelles les Ministres se sont efforcez de les éluder, & principalement de leurs fausses comparaisons d'expressions, & des deux clefs célébres de figure & de vertu.

3. On a mis dans le Troisiême la *Réponse aux passages difficiles des Péres objectez par les Ministres, & la Confirmation de l'union des Eglises Orientales avec l'Eglise Romaine sur la présence réelle, la Transsubstantiation, & autres points, par les Attestations authentiques de tous les Patriarches, & de la plûpart des Evêques de ces Eglises, & par un grand nombre d'autres preuves.*

4. Enfin on a mis dans le Quatriême, la *Réponse générale au nouveau Livre de Mr.* Claude. *La Créance de l'Eglise Grecque touchant la Transsubstantiation défenduë contre la Réponse du Ministre* Claude *au Livre de Mr.* Arnauld. *Partie. I. La Réfutation de la Réponse d'un * Ministre de Charenton, à la Dissertation qui est à la fin du Livre de Mr.* Arnauld, *sur le sujet des Emplois, du Martyre, & des Ecrits de* Jean Scot *ou* Erigéne. La Seconde Partie de la *Créance de l'Eglise Grecque,* &c.

* C'*est Mr.* Allix.

&c *La Tradition de l'Eglise touchant l'Eucharistie, recueillie des SS. Péres & autres Auteurs Ecclésiastiques*, precédée de *la Table Historique & Chronologique des SS Péres & des Auteurs Ecclésiastiques, dont on a tiré les Passages contenus dans ce Volume*. Enfin on a joint à tout cela une ample *Table des Matiéres contenuës dans les quatre Volumes de cèt Ouvrage.*

Au reste, nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire d'avertir, que dans le Catalogue que nous venons de donner de tous les Ouvrages contenus dans cette Edition, nous nous sommes servis des propres termes qu'ont employé les Auteurs de ces Ouvrages, & que nous en aurions employé d'autres, si nous avions parlé de notre chef. Cela paroit assez de lui-même.

Mais nous remarquerons à cette occasion, que Mr. *Arnauld* s'excuse en quelque endroit des termes un peu durs dont il s'est servi contre son Adversaire; sur quoi je ne saurois m'empêcher de lui répondre qu'il eut mieux valu ne rien dire qui eut besoin de cette excuse, que de se mettre dans la nécessité de s'excuser. J'avoüe que Mr. *Arnauld* croit soutenir la vérité, car je ne suis pas de ceux qui se persuadent

ſuadent qu'il n'a * écrit ſur cette matiére que par politique. Il eſt encore vrai, qu'il écrivoit dans un Pays, où ſa Religion étoit apuyée de l'autorité d'un Souverain & d'un puiſſant Souverain : mais c'eſt cela même, qui devoit l'obliger à écrire avec plus de modération. Il n'y a que ceux qui défendent une mauvaiſe cauſe, à qui il ſoit permis, ce ſemble, de jetter des pierres à leurs Adverſaires, faute de bonnes raiſons: mais un homme qui croit avoir la vérité de ſon côté ne doit combattre qu'avec les armes de la vérité, qui ſont des raiſons ſolides & évidentes. D'ailleurs la générofité vouloit qu'ayant affaire à un Adverſaire, qui n'eut oſé lui rendre la pareille, ſans s'attirer l'indignation du parti régnant & quelque choſe de pis, il n'employât contre lui que les mêmes armes, dont il étoit permis à ſon Adverſaire de ſe ſervir. Mais Mr. *Arnauld* ne pouſſoit pas la générofité ſi loin. Il étoit homme, & c'eſt un des défauts de l'humanité de profiter de ſes avantages, & que le plus fort inſulte toujours au plus foible. Jamais, peut-être, Ecrivain n'a mieux

D 7 mon-

* *On remarquera qu'il ſe plaint de ceux qui lui attribuent ce motif.*

montré qu'il étoit homme par cèt endroit-là que Mr. *Arnauld*, ſurtout dans les derniers Ouvrages, qu'il a écrits contre les Proteſtants. Sa bile aqueroit de nouvelles forces, à meſure que celles de ſon corps s'afoibliſſoient.

Vireſque acquirit eundo.

ARTICLE VIII.

LETTRE *de Mr.* DE LA FAYE *à l'Auteur de ces* Nouvelles, *ſur le tems où l'on a commencé de ſe ſervir de l'*V *pointu & de le diſtinguer de* l'U *rond.*

LORS que je lûs dans vos *Nouvelles* d'Août 1701. les Remarques de Mr. *Des Maizeaux* ſur l'V pointu & ſur l'U rond, il me prit envie de vous envoyer ce que j'avois découvert ſur ce ſujet; mais ayant fait réflexion, que ce n'étoit qu'une vetille de Grammaire, qui ne valoit pas la peine qu'on vous interrompît une ſeconde fois, je rengainai mes Obſervations. Préſentement que je vois que Mr. *Ruchat* n'a guéres mieux rencontré que Mr. *Des Maizeaux*, faute de ſavoir la véritable Epoque de cette diſtinction, je me

me flate, que vous ne desaprouverez pas, que je vous en écrive mon sentiment : permis à vous néanmoins de faire de ma Lettre tel usage qu'il vous plaira.

N'en déplaise à l'Auteur du Dictionaire imprimé en Hollande l'an 1642. il se trompe, & il ne dit pas la vérité, quand il assure dans sa Préface, qu'il *s'est servi de cette distinction inconnuë avant lui.* Le bon homme en vouloit imposer aux Lecteurs. Un faiseur de Dictionaires, comme lui, devoit savoir, que, de son tems, une foule de témoins déposoient hautement contre cette invention chimérique. Ma Bibliothéque n'est pas fort nombreuse; cependant j'y ai trouvé beaucoup de Livres imprimez avant ce tems-là, où la distinction des deux *u* est exactement observée. Il suffira de vous en indiquer ici quelques uns. *P. Rami Arithmetica. in* 8. *Lugd. Bat.* 1584. *Chemnicii Examen Concili Tridentini. In fol. Francof. ad Mœn.* 1585. *Sallustius cum Notis Christ. Coleri.* 8. *Noribergæ.* 1599. *Minucius Felix de Vower.* 8. *ex Bibliopol. Froben.* 1602. (Ne seroit-ce point le même que Mr. *Cellarius* a vû, & que vous dites être imprimé chez *Wober*, dans vos Nou-

velles

velles de Février, 1704. pag. 228?) *Sphinx Theol-Philos. Joan. Heidfeldii*, 8. *Herbornæ Nassov.* 1604. *Guil. Perkinsii Problema de Rom. Fide, &c.* 4. *Cantab.* 1604. *Vita Erasmi, & Epistolar. Libri duo, edente Merula*, 4. *Lugd. Bat. apud. Th. Basson*, 1607. *Baudii Poëmata.* 8. *ibid. apud eund.* 1607. *Dissertatio de Fide Hæreticis non servanda*, 8. *Amst.* 1608. Je vous ennuyerois, Monsieur, si je grossissois ce Catalogue, par un plus grand nombre d'autres Livres, que j'ai encore, imprimez longtems avant ce Dictionaire en Hollande, à Oxford, à Anvers, à Cologne, à Hanaw, à Genéve, &c. où l'on trouve l'U rond très soigneusement distingué de l'V pointu.

Mais quelle est donc la véritable Epoque de cette distinction? La voici. *Ramus* ou *Pierre la Ramée*, si connu dans le XVI. Siécle en est le véritable Auteur. C'est lui qui l'a premiérement mise en usage dans la Grammaire Françoise, qu'il publia peu de tems après la Latine & la Grecque, environ 1560 J'ai eu autrefois cette Grammaire, & je me souviens très-bien d'y avoir vû cette distinction des deux *u*, qu'il dit être de son invention, aussi bien que des deux *i*,

l'un

l'un consonne & l'autre voyelle, & quelques autres changemens dans l'Orthographe, dont nous lui sommes aussi redevables. Il fut suivi en cela par plusieurs Savans, & entr'autres par *Franc. Junius*, ou autrement *Dujon*, comme on le peut voir dans tous les Livres qu'il a fait imprimer. J'ai sa Bible Latine *in fol.* de 1596. où il y a ceci de remarquable, c'est qu'en plusieurs endroits où il faudroit des consonnes en caractére Romain, il les met en * Italique, plutot que de manquer à la régle.

Au reste, cette petite innovation étant aujourdhui généralement reçuë & aprouvée, comme commode, & *qui fait une si agréable varieté à la vuë*, pour m'exprimer avec Mr. *Des Maizeaux*, on ne peut que desaprouver le jugement qu'en porte le grand *Scaliger*. Voici ce qu'on lui fait dire dans les *Scaligerana* au mot *Ramus pag.* 333. *Edit. d'Amst.* 1695. *Ramus étoit homme docte, mais on en fait trop grand état. Il étoit plus grand personnage que Dujon, car il avoit des Lettres: ils écrivent les* v *consonnes à la Ramiste, distinguez des* u *voyelles: la grande folie!* Il

* *C'est qu'aparemment l'Imprimeur n'en avoit pas assez de Consonnes.*

Il paroit par là, Monsieur, que c'étoit une chose connuë du tems de *Scaliger*, que *Ramus* étoit l'Auteur de cette distinction, & qu'ainsi on peut fort bien en mettre l'Epoque vers le milieu du XVI. Siécle, & justement à l'année qu'il fit imprimer sa Grammaire Françoise. En voila assez, ce me semble, pour donner quelque jour à une question, qui, quoi que peu de chose à la considérer en elle-même, n'est pourtant pas indigne de votre Journal, puis que Mess. *Kuchat* & *Des Maizeaux* ne l'ont pas jugée indigne de leurs recherches. Je finis, Mr. en vous avertissant, qu'il y a une faute d'impression dans la Lettre que vous écrivit Mr. *Claude* sur les Eclaircissemens que vous lui aviez demandez sur sa Dissertation *de Salutat. Veterum*. Il vous cite un passage de *Pline*, *Liv. IV. Ch.* 13. & c'est le *Livre XIV*. Comme cela m'a fait de la peine d'abord, & que j'ai cherché longtems avant que de trouver le passage, j'ai cru par occasion vous en devoir avertir. Je suis, &c. *Jean de la Faye*. A Leide, ce 13. Mai. 1704.

* Il est bon de remarquer ici pour ôter toute équivoque, que les deux figures

* *Remarque de l'Auteur de ces Nouvelles.*

gures de l'v pointu & de l'u ouvert ont été en uſage, avant qu'on s'en ſervit de la maniére dont on s'en ſert aujourdhui. On employoit l'v pointu au commencement des mots, ſoit qu'il fût voyelle, ſoit qu'il fût conſonne, & l'on employoit l'u ouvert au milieu des mots, ſans diſtinction de voyelle ou de conſonne. Ainſi l'on écrivoit

Va chercher vn repos qu'il ne trouua jamais.

Il y a donc proprement deux queſtions ; la premiere quand on a employé ces deux caractéres *v*, *u*, dans l'Impreſſion ; & la ſeconde quand on s'eſt ſervi du premier pour ne caractériſer que l'v conſonne, & du ſecond pour marquer l'u voyelle. Il y en auroit une troiſiéme à faire ſur les V, U, quand ce ſont des Lettres capitales. Il y a peu de Livres imprimez en France où l'on ſe ſerve de l'U ouvert capital. J'ai un Recueil d'anciens Auteurs ſur la Sphére imprimé en 1536. où l'on ne trouve aucun V pointu, que le Capital, & il eſt employé indifféremment pour l'v conſonne & pour l'u voyelle. J'ai au contraire un excellent

petit

petit Ouvrage de *Godefroi*, qui a pour titre *de Statu Paganorum sub Christianis Imperatoribus* imprimé *in* 4. chez *Voegelin* en 1616. où l'on trouve les deux *v*, *u*, mais employez de la maniére que je viens de marquer dans le vers de Mr. *Boileau*, que j'ai cité. En voici un exemple tiré d'une Loi de l'Empereur *Constance*, laquelle on ne sera, peut-être, pas fâché de voir ici. *Placuit, omnibus locis atque vrbibus vniuersis claudi protinus Templa, &, accessu vetitis omnibus, licentiam delinquendi perditis denegari. Volumus etiam, cunctos Sacrificiis abstinere. Quòd si quis aliquid fortè huiusmodi perpetrauerit, gladio vltore sternatur: Facultates etiam perempti fisco decernimus vindicari; & similiter adfligi Rectores prouinciarum, si facinora vindicare neglexerint. Dat. Kal. Dec. Constantio III. & Constante II. AA. CONSS.*

Au reste, je n'ai pas raporté ces exemples, comme des exemples singuliers; mais seulement pour faire comprendre en quoi consiste la question.

ARTICLE IX.

LIVRES NOUVEAUX *ou réimprimez depuis peu, accompagnez de quelques Remarques.*

I.

LES ENTRETIENS DES VOYAGEURS SUR LA MER. A Cologne, chez Pierre Marteau. Et se trouve à Londres chez François & Paul Vaillant, & à Amsterdam, chez Etienne Roger, chez qui l'on trouve aussi un assortiment de toute sorte de Musique. in 12. 1704. Partie Premiere. pagg. 263. Partie Seconde. pagg. 310.

CE LIVRE fut imprimé pour la premiére fois en 1683. c'est à-dire, dans le tems que le Roi de France ne gardoit plus de mesures avec les Réformez de son Royaume, & faisoit connoitre ouvertement qu'il avoit résolu d'éteindre leur Religion dans ses Etats. Il avoit paru à peu près dans ce tems-là divers Livres de controverse & autres qui se raportoient à l'état où se trouvoient les Eglises Réformées de France. Tels étoient entr'autres

les * *Moyens sûrs & honnêtes pour la Conversion des Hérétiques*: Le *Préservatif contre le Changement de Religion*: La *Politique du Clergé*: Les *Derniers efforts de l'innocence affligée*: La *Critique générale de l'Histoire du Calvinisme du P.* Maimbourg, *les Lettres sincéres*; &c. Presque tous ces Livres avoient été imprimez hors de France. Et comme ils peignoient au vif l'injustice de ceux qui poussoient à outrance les Réformez, & qu'ils pouvoient aporter quelque obstacle à leurs desseins, en confirmant dans leur Religion ceux qu'on vouloit porter à l'abandonner, on ne négligea rien pour empêcher que ces Livres n'entrassent dans le Royaume, ou pour suprimer les Exemplaires, qui y étoient déja entrez. C'est de quoi se plaint l'Auteur de ces *Entretiens des Voyageurs sur la Mer*, dans son Epître Dédicatoire adressée aux personnes commises en France pour la visite des Livres défendus. Il paroit assez que l'Auteur de ces Entretiens est le même que celui des *Lettres sincéres*, quand il ne le diroit pas dans la Préface qu'il a mise au devant de sa seconde Partie. On voit le même stile, le même

* *On dit que c'étoit l'Ouvrage d'un Catholique Romain.*

même tour, le même dessein. C'est une espêce de conversation entre des personnes de différent sexe & de différente Religion, qui disputent entr'elles sur les matiéres de la Religion, & surtout sur celles, qui étoient à la mode, lors que ce Livre fut composé, & qui y mêlent quelquefois quelques traits de galanterie ou de matiéres indifférentes; sans doute, pour mieux représenter ces conversations familiéres, dans lesquelles il arrive souvent qu'en fort peu de tems, on bat beaucoup de Pays, & l'on passe brusquement du serieux à l'enjoüé, & des matiéres les plus graves, aux matiéres les plus badines. C'étoit d'ailleurs assez le caractére de l'Auteur de ces Entretiens, s'il est vrai que ce soit celui à qui on les a attribuez. C'étoit un * Théologien de Profession; mais qui étoit aussi beaucoup du Monde. C'étoit une espêce de P. *Bouhours* chez les Réformez, à son Stile près, qui n'étoit pas aussi pur que celui de ce Jésuite poli. Quoi qu'il en soit, la Lecture de ces Entretiens est assez divertissante, parce qu'ils sont fort diversifiez, comme nous l'avons déja insinué.

IL

* *Mr. Fl. M. d. G.*

II.

FORMULAIRE *de* PRIÉRES, *dont se servoit sa Majesté* GUILLAUME III. *lors qu'il participoit au Sacrement de la Céne. Avec une Préface de* JEAN MOORE, *Seigneur Evêque de Norwich. Traduit de l'Anglois.* A Amsterdam, chez Loüis Renard. 1704. in 12. pagg. 72. gros caractére.

MR. L'EVEQUE *de Norwich* nous assûre dans sa Préface, que ces Priéres ont été imprimées fidélement, & qu'on n'a rien du tout changé au Manuscrit Original, dont le Roi *Guillaume III.* se servoit. Aussi n'y a-t-il rien dans ces priéres, qui démente ce témoignage, & qui puisse nous faire douter que ce ne soient celles, dont se servoit ce grand Prince. On nous aprend qu'il communioit quatre fois l'année, selon la coutume de ceux dans la Communion desquels il avoit été élevé. Toutes les fois qu'il communioit, il consacroit deux ou trois jours pour s'y préparer. Lors qu'il étoit à l'Armée, si des affaires trop pressantes lui arrivoient aux jours qu'il avoit

avoit destinez, pour se préparer à la Communion, il ordonnoit qu'elle fût remise au Dimanche suivant, afin qu'il pût avoir le tems nécessaire, pour se disposer à cette sainte Action. Au reste, comme tous les titres des grandeurs terrestres s'évanoüissent en la presence de Dieu, il ne faut pas croire que ces priéres ne puissent être à l'usage des particuliers. Nous devons tous tenir à peu près le même langage, quand nous parlons à ce Maître de l'Univers.

III.

Les ADMIRABLES SECRETS *d'*ALBERT *le* GRAND, *contenant plusieurs Traitez sur la Conception des femmes & les vertus des herbes, des Pierres précieuses & des Animaux. Augmentez d'un Abrégé curieux de Physionomie, & d'un Préservatif contre la Peste, les Fiévres malignes, les Poisons, & l'infection de l'Air. Tirez & Traduits sur des Anciens Manuscrits de l'Auteur, qui n'avoient point encore paru, ce qu'on verra plus amplement dans la Table. Divisez en quatre Livres.* A Cologne, 1703. in 12. pagg. 302. du Caractére de ces Nouvelles.

APRÈS toutes les découvertes en Médecine & en Anatomie qu'on a faites dans notre Siécle; on sera, peut-être, surpris, qu'on aît imprimé les Secrets d'*Albert le Grand*, dont la plûpart sont fondez ou sur des Préjugez populaires, ou sur l'Astrologie Judiciaire, ou sur la Physionomie, ou sur d'autres apuis aussi fragiles que ceux-là. Mais il est sûr, que, quoi que notre siécle soit fort revenu de toutes ces fadaises, le bon sens n'est pourtant pas si général, qu'il n'y aît encore bien des gens, qui donnent dans les chiméres; & à qui tout ce qui est trop clair & trop évident devient suspect. Pourquoi ne voudroit-on pas qu'il y eût des Livres pour ces sortes de gens, aussi bien que pour ceux, qui ne sont pas bien aises de marcher à tâtons? Celui-ci sera tout propre pour eux. Ils y aprendront, s'ils ne le savent déja, que la Planéte de *Saturne domine sur la vie, les édifices, la Science, & les changemens. Que Jupiter domine sur l'honneur, sur les souhaits, sur les richesses, & sur la propreté aux habits. Que le Soleil donne bonne espérance, le profit, le bonheur, & les héritages; que Venus domi-*

ne

ne sur les Amis, les Amoureux, les Amans, & les Voyageurs; & cent autres veritez de cette nature, aussi sûres & aussi bien démontrées que celles-là.

Ce Livre peut même être à l'usage de ceux, qui méprisent tous ces excellens secrets, pour s'en tenir à l'expérience & aux nouvelles découvertes. Ils pourront après l'avoir lû, se féliciter du bonheur qu'ils ont de vivre dans un Siécle éclairé, & de n'avoir pas vécu dans le * Siécle de ténebres dans lequel vivoit celui, qui nous a laissé tant de belles choses.

IV.

HISTOIRE *de la* DRAGONNE, *contenant les Actions militaires & les Avantures de* GENEVIÉVE PRÉMOY, *sous le nom du Chevalier* BALTHAZAR. *Dédiée au Roi.* A Bruxelles, chez George de Backer. 1703. in 12. pagg. 285. du caractére de ces Nouvelles.

IL y a vint ou vint cinq ans qu'on publia un Livre assez bien écrit, sous le tître de l'*Héroine Mousquetaire*. On pré-

* *Sur la fin du douziéme & au commencement du treiziéme Siécle.*

prétendoit y raconter la véritable Histoire d'une Fille qui avoit servi dans les Armées du Roi de France, habillée en homme. Mais on prétend avec assez de vrai-semblance, que jamais cette Héroine ne fut que dans l'imagination de l'Auteur, & que les actions qu'on lui attribuë n'ont jamais paru que sur le papier.

Il n'en est pas de même de l'*Histoire de la Dragonne*, qu'on nous donne présentement. Il peut bien être que cette Histoire a été embellie de quelques avantures qui ne furent jamais. Pour ce qui regarde le fonds, on ne peut guéres douter qu'il ne soit véritable. Cèt Ouvrage est dédié au Roi de France. Il a l'Aprobation de Mr. *Pavillon*, qui a lû le Livre par ordre du Chancelier, & l'on nous assure que l'Héroine qui en fait le sujet paroit à la Cour, à Paris, & à l'Armée en habit d'Amazone. Le Roi de France a témoigné l'estime qu'il en faisoit, par les pensions & par les bienfaits, dont il la comble châque jour. Il l'a honorée depuis peu de la dignité de l'Ordre militaire de S. *Loüis*. Elle a servi en France, en Allemagne, & sert maintenant en Italie.

ARTICLE X.

Extrait de diverses Lettres.

D'*Angleterre.* Il y a plus de deux mois que les Oeuvres de Mr. de S. *Evremond* * sont sous la presse; & on espére qu'elles paroîtront au mois d'Octobre prochain. Il ne se peut rien voir de plus beau, ni de plus exact que cette Impression. Aussi n'a-t-on eu principalement en vuë que d'obliger les personnes de qualité & les curieux, en l'imprimant de cette maniére.

On imprime une *Vie Satyrique* des Papes, qui sera très-curieuse, & qui paroitra bientôt. La Traduction Angloise du *Dictionaire* de Mr. *Bayle* est fort avancée. On commencera de l'imprimer dans trois ou quatre mois.

Voici le contenu des *Transactions Philosophiques* de Janvier & Février 1704. 1. Lettre de Mr. *Leuwenhoek* touchant les vers qu'il a observez dans des foyes de brebis & dans des pâturages. 2. *Solutio Problematis à D. Joh.* Ber-

* *Voyez les Nouvelles de Janvier* 1704. *pag.* 113.

Bernoulli in Diario Gallico Feb. 1703. *propositi, quam D. G. Chynæo communicavit Joannes Craig.* 3. Partie d'une Lettre de *J.* Fuller *d'Essex Ecuyer, sur un Accident extraordinaire causé par la * tempête dans cette Comté.* 4. Lettre de Mr. *Guillaume Derham* Membre de la S. Royale, contenant les Observations qu'il a faites sur la tempête. 5. Observations de Mr. *Leeuwenhoek* sur la Tempête. 6. Deux Lettres du même sur la figure du sable. 7. Partie de deux Lettres de Mr. *Thoresby* Membre de la Societé R. touchant le Tremblement de Terre qu'on sentit dans quelques endroits du Nord de l'Angleterre, le 28. de Décembre, 1703. 8. Extrait d'un Livre nouveau intitulé. *Euclidis Opera omnia Gr. Lat. ex recensione Dav. Gregorii S. R. S. in Fol. Oxonii.*

Mr. *Boyer* a publié un second Volume des Annales de la Reine. *The History of the Reign of Queen Anne. &c.* C'est-à-dire, *Histoire du Regne de la Reine, en forme d'Annales. Seconde année, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable au dédans & au dehors de ses Royaumes, &c.* On y trouve l'Histoire des trois Parlemens d'Angleterre,

* *Arrivée le 26. de Novembre, 1703.*

gleterre, d'Ecosse & d'Irlande ; de l'expédition de l'Amiral *Shovel* ; &c. On feroit bien de traduire cèt Ouvrage en François. Les Etrangers y aprendront à connoitre les affaires de ces Pays, & à se former une juste idée des différens intérêts, qui y régnent.

Voici un nouveau Livre de Mr. *Toland*, qui ne fait que d'éclorre. *Letters to Serena*, &c. c'est-à-dire, *Lettres à Serena*, contenant, 1. L'origine & la force des préjugez 2. L'Histoire de la créance de l'immortalité de l'Ame parmi les Payens. 3. L'origine de l'Idolatrie & des raisons du Paganisme. 4. Une Lettre à un Savant de Hollande, où l'on montre que le Systême de la Philosophie de *Spinoza*, n'a ni principes, ni fondemens. 5. Que le mouvement est essentiel à la matiére; servant de Réponse à quelques Remarques, qu'une personne de qualité avoit faites sur la Réfutation de *Spinoza*; à quoi l'on a ajouté 6. Une Préface ou Lettre à un Savant de Londres, où on lui aprend ce qui a donné lieu de composer les Dissertations de ce Volume. Par Mr. *Toland*.

Le Sieur *Psalmanazaar* natif de l'Isle *Formosa*, vient de publier ici (Lou-

dres) une Rélation de sa Patrie. *The Historical and Geographical Account*, *&c.* C'est-à-dire *Rélation Historique & Géographique de l'Isle* Formosa, *sous la Domination de l'Empereur du Japon; où l'on parle de la Religion, des coutumes, maniéres, &c. de ses Habitans: avec une Rélation des Voyages de l'Auteur, & des Conférences qu'il a eües avec les Jésuites & avec d'autres personnes en divers endroits de l'Europe; & l'Histoire & les raisons de sa Conversion au Christianisme, & ses Objections contre la Religion Chrétienne en faveur du Paganisme. A quoi l'on a ajouté une Préface, où l'Auteur se défend contre les accusations d'un Jésuite nouvellement venu de l'Amérique, & où il raporte ce qui se passa entr'eux, &c. in* 8. avec des Figures. Cèt Ouvrage avoit été écrit en Latin, & le Sieur *Lesley* l'a traduit en Anglois.

De France. Lors que je (Mr. **) vous écrivis dans ma précédente ce qui s'étoit passé dans la derniére Assemblée Publique de l'Academie Royale des Sciences, j'étois si pressé que je ne pus vous en parler qu'en un mot. Voici quelques petits suplémens à ce que je vous en dis alors. Ce fut le 2. d'Avril que se tint cette Assem-

ſemblée. Il y eut un grand concours de perſonnes de tout ſexe & de toute condition. Ils entendirent d'abord deux beaux, mais fort longs, éloges, qui durérent plus d'une heure : ce ſont ceux dont je vous ai parlé dans ma précédente. Mr. l'Abbé *Bignon* releva quelques endroits de l'Eloge de Mr. le Marquis de l'*Hôpital*, à l'occaſion des *infinimens petits*, dont il fit un troiſiême Eloge. Il dit enſuite à Mr. *de Fontenelle*, qu'il le ſommoit publiquement de donner au plûtôt les Elémens de cette Science, qu'il promettoit depuis long-tems. C'eſt aparemment ce dont il s'étoit chargé lors du rétabliſſement de l'Académie fait en 1699. parce qu'alors chacun de ceux qui ſont Membres de cette Compagnie promit de donner un Ouvrage au Public au plûtard au bout de deux ans après ce rétabliſſement. Maintenant que les deux ans ſont deux fois écoulez & au delà, on eſpére qu'un grand nombre de ces Ouvrages paroitra bientôt & en même tems.

Le peu qui en reſtoit après la lecture des deux Eloges, fut employé à deux choſes; la premiére fut la deſcription du bras artificiel, dont je vous ai parlé, par lequel on prétend que

celui qui s'en servira pourra faire tous les mouvemens d'*adduction*, d'*abduction*, *pronation*, *supination*, & *rotation*. La seconde fut l'anatomie de l'Huitre à l'écaille faite par Mr. de *Tournefort*, chose qui ne parut pas également curieuse à tout le monde. Il ne laissa pas cependant de faire rire l'Assemblée, en assurant, sur le témoignage de Mr. *Régis*, qu'une souris trop téméraire, ayant voulu goûter d'une huitre à l'écaille, qui s'étoit ouverte pendant la chaleur chez un Gentil-homme, se trouva punie corporellement, parce que l'Huitre se sentant piquée l'écrasa entre ses deux coquilles. Ainsi ce qui n'étoit qu'une Fable chez *La Fontaine* devint quelque chose de sérieux dans cette occasion. Mr. de *Tournefort* ajouta qu'une certaiue année qu'il nomma, toutes les huitres d'une contrée furent malades, & que même il en mourut quelques unes.

Quoi que les Eloges, que Mr. de *Fontenelle* fit de Mess. *Viviani* & de l'*Hôpital* fussent fort beaux, cependant comme ces Assemblées publiques sont assez rares, & que ceux qui y vont ne prennent cette peine qu'à dessein d'y voir quelque nouvelle découverte, on

eût

eût beaucoup mieux aimé que tous ces Discours eussent été renvoyez pour une Assemblée particuliére, où ces Messieurs ont tout le loisir de faire ce qu'ils jugent à propos.

Mr. *Ranchin* Conseiller du Roi en sa Cour des Aides & Finances de Montpelier a publié trois petites Piéces en vers François. La premiére est intitulée *Imitation du Pseaume LXXXII. sur les Affaires du tems.* La seconde *Imitation du Pseaume XIX. apliquée au Roi.* La troisiême *Imitation du Pseaume XXVI. apliquée au Roi d'Espagne.*

L'Archevêque de Rheims a fait une fondation en faveur de 8. pauvres Curez invalides de son Diocése; il a mis pour cèt effèt à l'Hôtel de Ville de Paris un fond de 40000. Livres.

Mr. l'Abbé *Gouley* vient de donner au Public des Inscriptions pour toutes les Fontaines de Roüen, à l'imitation de celles que feu Mr. *de Santeuil* fit autrefois pour les Fontaines de Paris.

Mr. *le Noble*, Auteur de diverses Pasquinades, a publié une Traduction de *Perse* en vers François accommodée au gout présent. C'est un *in* 12. de 143. pages. Le Latin est à côté. Pour vous donner quelque idée de

cèt Ouvrage, en voici un échantillon tiré de la troisiême Satire, où Perse dit, *non pudet*, &c. Mr. *le Noble* traduit ainsi ces vers.

Pouvez-vous sans rougir vivre en ame
de boüe,
Cent fois plus debauché que n'a vécu
La Noüe;
Si-tôt qu'enflé du vent de ses biens mal
aquis
Il fit voir un Laquais sous un train de
Marquis.
Moins à blâmer que vous: gueux,
sans cœur, sans naissance,
Il a pû s'aveugler d'une promte opulence;
Gras du sang du Public & de son sort
surpris,
De l'or qu'il ravageoit il ignoroit le
prix;
Courant à six chevaux se jetter dans
l'abyme,
De son faste insolent il s'est fait la vic-
time,
Et se voit sous les flots, dont il est en-
glouti,
Rentré dans le néant dont il étoit sorti.

En paraphrasant ainsi les Satyres de *Perse*, Mr. *Le Noble* y dépeint les caractéres des personnes qui sont l'objet de son mépris. On

On voit depuis peu une brochure *in* 12. en forme de Journal, qui a pour tître *Piéces fugitives.* Cette brochure parle des Ouvrages anciens & modernes. L'Auteur se plait à mordre. Il loüe & blâme, selon le penchant qui l'entraine. Il donne beaucoup de loüanges au nommé *Liniéres*, qui est mort depuis peu, & qui, de son vivant, n'étoit pas fort estimé des honnêtes gens. Quelques uns ont attribué cèt Ouvrage à l'Auteur des *Essais de Littérature*; mais ceux qui savent mieux la Carte du Pays Littéraire, l'attribuent à un Garçon Libraire, qui a demeuré autrefois chez *Anisson*, & qui faute de pratique dans sa profession, s'occupe à écrire présentement.

On a imprimé chez le Sieur *Boudot* un *in* 12. de 51. pages sous ce tître. *Dissertation sur l'usage de se faire porter la queüe, pour répondre aux demandes, qu'un Chanoine Docteur de Paris avoit fait au* P. Menestrier, *sur cèt usage.* Les Demandes que le Docteur avoient faites à ce Jésuite tendoient à savoir depuis quand on a porté des manteaux & des habits trainans, pour avoir besoin de se les faire porter; quand cèt usage a commencé chez les per-

sonnes du monde, & quand il s'est introduit dans l'Eglise.

Pour satisfaire à ces Demandes le P. *Menestrier* répond que l'usage des manteaux & des robes trainantes est fort ancien, & que les Grecs donnoient le nom de Σύρμα à ces habits trainans, d'où il dérive le nom de *Cimarres*, contraire en cela à Mess. *Ferrari* & *Menage*, dont le premier dérive *Cimarre* de *Cameralis*, & le second d'*Amphimarrus*. Ce mot Grec *Syrma* signifie un habit trainant, & est dérivé d'un verbe, qui en cette Langue signifie *traîner*. Le P. *Menestrier* cite sur cela *Julius Pollux Chap. XIV. Liv. VII.* de son Vocabulaire, où il dit que les habits trainans sont les habits tragiques. Σύρμα δέ ἐστι τραγικὸν φόρημα ἐπισυρόμενον. Le P. *Menestrier* ne doute point que ce ne soit aux funerailles, que l'usage de ces habits trainans s'est introduit, & que de là il n'aît passé aux Tragédies, qui sont ordinairement des représentations funestes de morts violentes, que nous nommons tragiques. Le savant *Jaques Gouthier*, au Traité qu'il a fait *de Jure Manium*, décrivant l'ordre & la pompe des Convois funébres donne des manteaux noirs à longues queües à ceux qui me-

noient

noient le Deuil, & nomme cèt habit *Prétexte. Ductor funeris prætexta pulla indutus, si filius esset, operto capite patrem efferebat, filia crinibus passis.* Il ajoute qu'assez souvent les Péres & méres étendoient ces queües sur la tête de leurs enfans. *Togæ lacinia in caput filiorum rejecta.*

On a retenu cèt usage des longues queües aux cérémonies funébres des Princes Chrétiens, & il y a des mesures déterminées, selon la qualité des personnes.

De cèt usage des queües trainantes dans les Convois funébres vint insensiblement la coutume de les porter dans d'autres cérémonies, & de marquer par les différentes longueurs de ces queües la distinction qui se devoit faire entre les personnes de qualité, particuliérement pour les Souverains, les Princes, les Princesses, les grans Officiers, & les premiéres dignitez des Compagnies Ecclésiastiques & Séculiéres. C'est ce qui fit donner le nom de *Queüe* à la suite des Courtisans, Officiers & Domestiques, qui accompagnoient ces personnes. Nous en avons un exemple célébre dans l'Histoire de Savoye, où l'un des premiers Comtes fut nommé par sobriquet

Amé

Amé La Queüe, *Amedæus Cauda*. Ce Prince étant allé au devant de *Henri II.* qui paſſoit d'Allemagne en Italie, pour ſe faire couronner, s'alla préſenter à Verone à la porte du Palais où logeoit l'Empereur ſuivi d'un grand nombre de Gentils-hommes. Les Huiſſiers de l'Empereur ayant ouvert au Comte la porte de la Chambre, la refuſérent à cette longue ſuite; & le Prince ſe tournant vers eux dit à haute voix, qu'il n'entreroit pas ſans ſa queüe. Cela fut dit à l'Empereur, qui étoit dans ſon cabinet, lequel, s'étant pris à rire, ſur la plaiſante réſolution du Comte, commanda qu'on le laiſſât entrer avec ſa queüe, puis qu'il le vouloit ainſi. Les Courtiſans ayant apris ce que le Comte venoit de faire le nommérent *Amé la Queüe*, nom qui lui demeura depuis.

Les Dames Vénitiennes portoient l'an 1500. des Robes de Soye frangées avec une longue queüe qu'elles tenoient d'une main ou ratachoient à leur ceinture.

Le Pape *Alexandre III.* étant à Veniſe où il s'étoit réfugié accorda de grans priviléges au Doge, entre leſquels l'un des principaux fut, qu'à la maniére du Pape & de l'Empereur, il fût

fût vétu d'un manteau ample & large, avec une queüe trainante, & une sotanelle sous le manteau.

Les habits trainans étant ainsi devenus une espêce de marque d'honneur & de distinction passérent aux Ecclésiastiques élevez en dignité, & insensiblement aux autres Ecclésiastiques; ce qui obligea le Concile de Tolède l'an 1324. de condamner ces superfluitez. Le Concile défendit les longues queües aux Ecclésiastiques, & ordonna qu'un mois après la publication de cette défense, le grand Vicaire ou l'Official ôtassent ces habits & ces manteaux aux Ecclésiastiques soumis à leur jurisdiction, & les vendissent au profit des pauvres.

Cependant les Cardinaux firent de ces longues queües une espêce de distinction, qu'ils ont retenuë jusqu'à présent, avec des *Portequeües*, qui sont nommez *Caudataires.*

Il y eut un tems que ces longues queües furent si multipliées & si extraordinairement longues, que cela devint scandaleux, & obligea les Papes, non seulement de les défendre universellement à toutes sortes de personnes; mais même d'ordonner qu'on refusât l'absolution à ceux qui en portoient.

toient. Ce n'étoit point l'usage des anciens Romains de se faire porter la queüe. On ne la portoit pas même aux Empereurs.

Le P. *Menestrier* prétend que c'est dans les Cérémonies sacrées de l'Eglise qu'a commencé la pratique de faire porter la queüe. Quand le Pape officie solennellement, ce sont les Princes qu'on nomme du *Soglio*, c'est-à-dire, *du trône* Pontifical, & les Ambassadeurs des têtes couronnées qui portent la queüe de la chappe ou de la chasuble Pontificale. Les Princes mêmes étrangers, quand ils vont à Rome, tiennent à honneur de servir en de semblables fonctions.

C'est aussi pour les grandes Cérémonies, qui se font dans les Eglises, que les Empereurs, les Rois, & les autres Princes ont commencé à se faire porter la queüe, comme aux célébritez de leurs mariages, à leurs sacres & couronnemens, & aux funerailles de leurs proches, quand ils sont revétus d'habits & de manteaux trainans. Le P. *Menestrier* en aporte plusieurs exemples depuis *François I.* Il remarque entr'autres jusqu'à quinze queües portées dans une cérémonie. En un mot, l'usage des queües trainantes est très-

très-ancien; mais celui de se la faire porter est très-recent.

Les *Essais de Littérature* continuent toujours; mais ils sont un peu reculez, car au mois de Juin on donne le mois d'Avril. Ils sont plus mal travaillez que jamais. C'est présentement un Libraire nommé *Ribou*, qui les imprime.

Le 5. du mois de Juin on fit les funerailles du Cardinal de *Furstemberg* à S. *Germain* des Prez. Le Cardinal d'*Estrées* y étoit, l'Archêveque d'Aix, celui de Bourges, & plusieurs autres Prélats, le Nonce Extraordinaire du Pape, &c. y assistérent. Le corps de ce Cardinal ne fut pourtant pas enterré ce jour-là, à cause d'un ordre du Roi contraire à la permission qu'il avoit donnée aux Moines de l'enterrer dans le Chœur, où l'on avoit commencé à fouiller, pour faire la fosse. Mais le Mercredi 4 après midi, il vint une Lettre de Cachet, qui fit cesser ce travail, & qui défendoit qu'on mît ladite Eminence dans le Chœur. La raison en est qu'on avoit remontré à Sa Majesté, qu'il n'y avoit que des Rois & des Princes du sang, qui y fussent enterrez. Mr. l'Archêveque de *Soubize* officia. L'Abbé *Prévost*, qui est

eſt de Roüen, fit l'Oraiſon funébre. Il prit pour texte ces paroles du 2. *Livre des Maccabées. Chap. II. verſ. 9. Magnificè etenim ſapientiam tractabat: & ut ſapientiam habens, obtulit ſacrificium dedicationis & conſummationis Templi.* C'eſt-à-dire, *car il faiſoit éclater ſa ſageſſe d'une maniére magnifique, & il ofrit le Sacrifice de la dédicace & de la conſommation du Temple, comme un homme qui étoit rempli de ſageſſe.*

Le Pape a écrit un Bref à Mr. l'Archevêque de *Cologne*, pour le porter à prendre les Ordres ſacrez.

Mr. *de la Garouſſe* n'ayant pas réuſſi dans l'entrepriſe de ſa machine, pour faire remonter les bateaux, Mr. de *Hautefeuille* prétend en donner une autre beaucoup plus ſimple, & qui ne coutera pas la dixiéme partie de celle qui ſe voit encore préſentement proche la Grenouillére, près Paris. Il dit en avoir fait la Démonſtration en petit; * mais qui ne ſait que pluſieurs machines réuſſiſſent en petit, qui ne réuſſiſſent pas en grand? On ſe ſouvient encore qu'il y a pluſieurs années qu'un Gentilhomme ayant inventé une pareille machine, & dépenſé une partie de ſon bien pour cèt effet, croyoit

* *Remarques de l'Auteur des N.*

voit être venu à bout de son dessein, parce qu'il en avoit fait quelque expérience. Mais lors qu'il s'agit d'éprouver la même machine sur de grandes riviéres, il se trouva que malheureusement il n'avoit pas pensé que les riviéres ne sont pas partout également profondes. Quoi qu'il en soit Mr. de *Hautefeuille* consulte sur son entreprise les habiles, & s'il est aidé d'argent pour la construction, il en fera l'épreuve entre les ponts de la riviére de Seine à Paris. Il a fait imprimer sur cela un Discours d'une demi-feuille volante, pour exposer son projet au Public.

Il paroît depuis quelque tems un nouvel Ouvrage de Mr. *Regis* intitulé, *L'Usage de la Foi & de la Raison, ou l'accord de la Raison & de la Religion*. C'est un *in* 4. assez gros.

De Hollande. Il y a une faute grossiére dans le Mémoire concernant Mr. le Marquis de l'*Hôpital*, à la pag. *622*. de vos *Nouvelles* du mois passé. Il y est parlé de *la Province d'Oultre* dans le Royaume de Naples. On a voulu dire la *Province Ultérieure*, qui est effectivement dans ce Royaume, que tout le monde connoit: mais personne ne connoit la *Province d'Oultre*.

(* Cet-

* (Cette remarque eſt juſte ; on a copié mot-à-mot le Manuſcrit qu'on a reçu, & cette faute étoit échapée. On ne ſait comment on l'a pû commettre en France d'où eſt venu le Mémoire. Peut-être a-t-il été composé en Latin & traduit en François par quelcun, qui n'entend pas bien notre Langue.

Le Sieur *Antoine Schoute* Libraire à Utrecht imprime une nouvelle Deſcription de la Côte de Guinée, où l'on trouve & l'on trafique de l'or, des dents d'éléphant, & des Eſclaves, de ſes Pays, Royaumes, & Républiques, des mœurs des habitans, de leur Religion, Gouvernement, Adminiſtration de la Juſtice, guerres, mariages, ſépultures, &c. comme auſſi de la nature & qualité du terroir, des arbres fruitiers & ſauvages, de divers animaux, tant domeſtiques que ſauvages, des bêtes à quatre piés, des reptiles, des oiſeaux, des poiſſons, & de pluſieurs autres raretez, juſqu'à préſent inconnuës aux Européens. Par *Guillaume Boſman*, depuis peu Conſeiller & premier Marchand dans le Château de S. *George* de la Mine, & la ſeconde perſonne de la Côte : avec figures.

Le

* *Remarque de l'Auteur des N.*

Le Sr. *Etienne Roger* Libraire à Amsterdam, fait une nouvelle Edition du *Discours* de l'*Histoire Universelle* de Mr. de *Condom* avec la Continuation. Il imprime aussi les Voyages du Sr. *George Psalmanaazar* dans l'Isle *Formosa*, dont on a parlé au commencement de cèt Article dans les Nouvelles d'Angleterre.

Le Sr. *Wolters* Libraire à Amsterdam a imprimé *Friderici Ruyschii Thesaurus Anatomicus Quartus. in.* 4. *Ejusdem Epistola Anatomica XV.* On trouve chez le même Libraire les Livres suivans. *Joh. Ortwini Westemberg, de Caussis Obligationum.* 8. *Hardervici.* 1704. *Lettres Choisies en François & en Allemand. A Hambourg.* 1704. *Joh. Jac. Scheuchzeri Nova literaria Helvetica ann.* 1701. 1702. 1703. *Joh. Woodwardi Specimen Geographiæ Physicæ, quâ agitur de Terra, &c.* 8. *Tiguri*, 1704. *Christiani Joh. Langii Opera omnia Medica Theoretico-Practica. in Fol.* 3. *vol. Biblia Sacra Junii & Tremellii Octavo. Tiguri.* 1703. *Joh. Jac. Gessneri Roma aversa, adversa, & inversa oppugnata.* 8. *Tiguri. Joh. Dolæi Opera omnia aucta & emendata. Fol. Francofurti.* 1703. *Justi Christophori Schomeri Collegium novissimarum Controversiarum in universam*

versam Theologiam. 4. *Rostochii.* 1703.
Joh. Knoll Vocabularium Biblicum 8. *Rudolstadii.*

TABLE

des Matieres Principales.

Juillet 1704.

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES
LETTRES.

Mois d'Août 1704.

Par JAQUES BERNARD.



A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES
& DANIEL PAIN.

M. DCCIV.
Avec Privilege des Etats de Holl. & Westf.

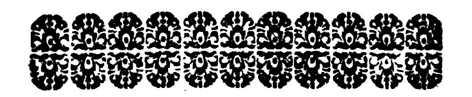
AVERTISSEMENT.

On trouve à Amsterdam chez Henry Desbordes, Daniel Pain & Etienne Roger *dans le Kalverstraat, en quatre grandes tables* l'Idée generale de la Fortification tant Défensive qu'Offensive, précedée des Elemens ou Principes de Geométrie les plus necessaires à cet Art. *Et une* Nouvelle Méthode de Fortifier toutes sortes de Places tant réguliéres qu'irreguliéres sur le côté exterieur ou sur l'interieur.

Lesdits Henry Desbordes & Daniel Pain, *ont aussi achevé une nouvelle Edition des* Oeuvres de Moliere 12. 4 voll. *mieux imprimées & plus correctes que les Impressions précedentes.*

Les Principes de Physique & l'Essay de Dioptrique de Mr. Nicolas Hartsoeker, 4°. 2 *voll. se trouvent chez lesdits Libraires, comme*

Les Nouvelles de la République des Lettres, *complettes jusqu'à present & par années ou mois separez pour la commodité du Public.*



NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois d'Août 1704.

ARTICLE I.

DICTIONAIRE UNIVERSEL, FRANÇOIS & LATIN, *contenant la signification & la définition tant des Mots de l'une & de l'autre Langue, avec leurs différens usages; que des termes propres de chaque Etat & de chaque Profession: La Description de toutes les choses Naturelles & Artificielles; leurs figures, leurs espèces, leurs usages, & leurs proprietez: l'Explication de tout ce que renferment*

 les

les Sciences & les Arts, soit Liberaux ou Mechaniques. Le tout tiré des plus excellens Auteurs, des meilleurs Lexicographes, Etymologistes & Glossaires, qui ont paru jusques ici en différentes Langues. Imprimé par ordre de S. A. S. Monseigneur Prince Souverain de Dombes. En trois Tomes. A Trevoux, chez Etienne Ganneau. 1704. pagg. en tout 2490. d'un caractére un peu plus petit que celui de ces Nouvelles.

C'EST ici l'Ouvrage qu'annoncérent Messieurs les Journalistes de *Trévoux*, & dont ils donnérent une legére idée par avance dans leurs *Mémoires* * de Janvier & de Février 1701. Comme ils nous dirent alors que le Dictionaire de l'Abbé *Furetiére* étoit le fond sur lequel avoit travaillé Mr. de *Bauval*, dans celui qu'il publia en 1701. on peut dire de même que celui de Mr. de *Bauval* est le fond sur lequel les Auteurs de ce nouveau Dictionaire ont bâti le leur. Mais parce que cela ne suffit pas, pour en donner une juste idée, il est bon d'entrer dans quelque détail.

1. Le caractére est le même que celui

* *Pag. 128. Edition de Holl.*

lui des diverſes Editions de *Moreri*, qui ſe ſont faites en Hollande.

2. On a diviſé chaque page en trois colonnes, afin que les lignes étant plus courtes la vuë en fut moins fatiguée. Il n'y a rien en effet de ſi laſſant, que des Livres *in folio*, dont chaque page n'eſt pas diviſée en colonnes, ſurtout quand le caractére en eſt un peu petit. Il eſt même bon quelquefois qu'il y aît trois colonnes en chaque page, parce que s'il n'y en avoit que deux les lignes ſeroient encore trop longues.

3. On a joint à chaque mot ſa ſignification Latine. On a cru, qu'outre qu'il eſt d'un grand agrément & d'un grand ſecours de trouver en même tems & d'un même coup d'œil le mot François & le mot Latin, qui ſe répondent, le mot Latin ſervoit beaucoup à la parfaite intelligence du mot François, non ſeulement pour les étrangers, mais encore pour les naturels même. Les deux mots, le Latin & le François, ſont comme deux images différentes, qui s'entraident l'une l'autre, & concourent en quelque ſorte à former dans l'eſprit une notion diſtincte des objets, qu'elles repréſentent. Il eſt vrai que cela eſt inutile pour ceux qui n'entendent pas le Latin;

mais ceux-là en feront quittes, pour s'en tenir précisément au François, qu'ils trouveront aussi clairement expliqué, & aussi nettement dévelopé, que si on ne s'étoit rien proposé de plus. A l'égard des Etrangers, rien n'est plus propre à leur faire pénétrer la force & le vrai sens des mots François. Car quelque peine qu'on puisse prendre à leur bien déterminer la veritable signification & les usages différens d'un terme de notre Langue; le mot Latin qu'ils y trouveront joint immédiatement servira plus à leur en donner une idée bien nette, que toutes les leçons & toutes les explications du monde: Surtout si l'on considére, qu'on ne sauroit définir un mot que par d'autres mots, & que les mots qu'on employe pour les définir, sont quelquefois aussi inconnus, que ceux qu'on définit, sans pouvoir accuser la définition d'être vicieuse, parce qu'il est impossible de faire autrement. Les termes des Arts, par exemple, ne se peuvent presque définir que par d'autres termes de l'Art, & ceux qui ne savent pas ces Arts, n'entendent d'ordinaire pas mieux la définition, que le terme qui est défini. De là vient qu'il seroit nécessaire, si l'exécution en étoit
possi-

possible, qu'à chaque mot qui représente quelque chose de corporel, dont l'usage n'est pas ordinaire, on y en joignit la figure, comme on a fait dans quelques Dictionaires de Mathématique; mais c'est ce qui est moralement impossible, dans un Dictionaire de la nature de celui ci, dont le plan est si général, & qui renferme non seulement les noms de toutes les choses communes, mais aussi tous les Arts & toutes les Sciences.

4. Ce qui est particulier à ce Dictionaire, c'est qu'on y trouve une explication de toutes les Sectes différentes en fait de Religion. On a cru que comme ces noms transportez d'une Langue étrangére dans la notre en font maintenant une partie, on ne pouvoit s'empêcher de les mettre à leur place, & qu'on ne pouvoit les y mettre, sans en donner en même tems une explication assez ample, pour faire connoitre toute la force & toute l'étenduë de leur signification.

Par exemple, sur le mot de *Caraïte*, on ne s'est pas contenté de dire que c'est un nom de Sectaires parmi les Juifs; parce que le Lecteur n'en seroit guéres plus avancé, & qu'on ne sauroit point en quoi ils différeroient des au-

tres Sectaires de cette Religion, tels que sont les *Saducéens*, les *Samaritains*, &c. On voit donc ici ce que cette Secte avoit de particulier, & ce qui la distinguoit des autres. Pour cèt effet, on en marque l'origine, en faisant voir sur l'autorité d'un fameux Rabin, qu'elle vient du mot de *Carrai*, nom dérivé de celui de *Micra*, qui signifie le pur texte, & attribué à ces Sectaires, parce qu'ils rejettoient toutes les Interprétations, paraphrases, & constitutions des Rabins, lesquelles ils regardoient comme des réveries, voulant qu'on s'en tint précisément au texte & à la lettre. On nous aprend que cette Secte subsiste encore aujourdhui, & qu'il y a des Caraïtes en Pologne, à Constantinople, au Caire, & en d'autres endroits du Levant; qu'ils ont des Synagogues, des cérémonies, & des coutumes particuliéres, & qu'ils se regardent comme les seuls vrais Observateurs de la Loi de *Moyse*. On parle de l'extrême opposition qui est entr'eux & les autres Juifs, qu'on nomme *Rabanistes*. On reléve en passant les erreurs où l'on prétend que quelques Ecrivains sont tombez à l'égard de ces Sectaires, en leur attribuant des opinions, qu'on montre qu'ils n'avoient point,

point, comme de dire qu'ils n'admettoient que le Pentateuque; qu'ils rejettoient absolument toutes sortes de Traditions, & qu'ils étoient Sadducéens. Enfin on raporte quelques exemples, qui font voir de quelle maniére ils s'y prenoient pour refuter les constitutions du Talmud, s'apuyant principalement sur ce Principe, qu'il faloit rejetter toutes celles, qui n'étoient point conformes à l'Ecriture, ou qui n'en étoient point tirées par des conséquences manifestes & nécessaires.

On peut bien juger, que si l'on a eu tant d'exactitude à expliquer les différentes Sectes des Religions qui ne reconnoissent pas *Jesus-Christ* pour le Messie, on en a encore plus aporté sur ce qui regarde les Sectes particuliéres, qui partagent la Religion Chrétienne. Mais on déclare, qu'on a pris soin de n'y faire paroitre aucune partialité. On s'est contenté, dit-on, d'exposer les opinions sur lesquelles ces Sectes sont fondées, & cela d'une maniére simple, & qui ne sortît point des bornes d'un Dictionaire, où l'on ne doit toucher ces matiéres, qu'autant qu'elles sont du ressort de la Grammaire, & que les termes, qui leur sont particuliers, sont partie de la Langue.

Il est vrai que cèt Article est bien délicat, & quand un Auteur seroit encore plus desintéressé & plus dégagé de Préjugez, que ceux qui ont travaillé à ce Dictionaire, il lui seroit impossible de contenter tous les partis, & d'empêcher que quelcun ne se plaignît, qu'il a raporté ses opinions peu fidélement. Quoi qu'il en soit, ce sont les Articles, qui concernent toutes les Religions du Monde, tant Chrétiennes qu'infidéles, qui caractérisent particuliérement ce Dictionaire, & qui le rendent nécessaire, quand il ne le seroit pas par plusieurs autres endroits. On ne peut disconvenir, que ceux qui ont composé ces Articles ne soient d'habiles gens, & qu'à la réserve de quelques endroits, ils ne paroissent plus modérez, que ne le sont ordinairement ceux de l'Eglise Romaine. Les Livres de Mr. *Simon*, & celui de Mr. *Stouppe*, qui a pour tître *la Religion des Hollandois*, sont ceux dans lesquels nos Auteurs ont le plus puisé, pour ce qui concerne l'Article, dont nous parlons. Il est vrai qu'on trouve la plûpart des noms des Sectes & des Sectaires dans *Moreri*, mais on avoüera, en comparant l'un avec l'autre, que ces matiéres sont traitées avec plus

d'exacti-

d'exactitude dans ce Dictionaire que dans celui de *Moreri.*

Au reste, quoi qu'il paroisse que les Auteurs ont pris soin d'éviter la controverse, & de ne pas irriter ceux qui ne sont pas de leur Religion ; il leur en est * échapé par ci par là quelques traits. Par exemple, voici ce qu'on lit au mot *Veniel. Les P. Réformez rejettent mal à-propos cette distinction du péché* veniel *& du péché* mortel, puis qu'elle est si bien fondée sur l'Ecriture & dans les principes de la Foi. *Chez eux tous les pechez, quelques griefs qu'ils soient, sont veniels, & tous les péchez quelques légers qu'ils soient sont mortels ; & la raison qu'ils en aportent, c'est que tous les péchez, quoi que mortels de leur nature,* † *deviennent néanmoins veniels, pardonnables par l'efficace de la mort de* Jesus-Christ, *à tous ceux qui y ont recours aux conditions portées par l'Evangile. Une de ces conditions portées par l'Evan-*

* *Au mot* Evangelique, *ils accusent les Chrétiens, qui se donnent ce nom, d'avoir chacun leur foi particuliére, ou de n'en avoir point. Peut-on rien dire de plus faux ?*

† *On avoit ajouté dans l'Edition de Hollande,* à cause de l'excellence infinie de la personne contre laquelle l'offense est commise. *Ce qui paroit un peu plus clair.*

l'Evangile, seroit de les confesser, c'est-à-dire, de les déclarer à ceux que Jesus-Christ *a établis dans son Eglise pour les remettre ou les retenir, pour lier ou pour délier les pécheurs. Mais Messieurs les Prétendus Réformez ne goûtent point ce langage, & parce qu'ils ne le goûtent point, ils ne le trouvent point dans l'Ecriture.*

* Il y a encore un autre sens auquel les Réformez ne feroient pas difficulté d'admettre le terme de *péché veniel*, s'il ne devenoit pas équivoque; ce seroit en entendant par péchez *véniels*, ceux qu'on apelle autrement de petits péchez, *peccata quotidianæ incursionis*, des péchez d'infirmité, où l'on tombe tous les jours, & qui absolument parlant, ne sont pas incompatibles avec l'état de grace, & ne demandent pas un acte particulier de repentance. On peut voir ce que divers Théologiens Réformez ont dit sur cette matiére, & surtout ce qu'en a écrit Mr. *Jurieu* dans sa *Réponse au Renversement de la Morale.*

Dans le fonds on reconnoitra combien cette distinction de péché mortel & de péché véniel est peu néceſsaire, & peut même être dangereuse, quand on

* *Remarque de l'Auteur de ces Nouvelles.*

on remarquera ensuite la peine qu'ont ceux qui l'admettent de bien distinguer l'un de ces péchez d'avec l'autre. Je n'en veux pour preuve, que les témoignages, qui sont citez dans le Dictionaire dont nous parlons. *Le plus grand embarras des Casuistes est de distinguer les péchez véniels des mortels. Chrétiens, vous savez trop la distinction des péchez véniels d'avec les mortels; mais savez-vous que ces péchez, qui semblent légers, deviennent accablans par leur multitude?* * M. B.

Que je hai ta vaine science, & ta mauvaise subtilité, ame téméraire, qui prononces hardiment que certains péchez sont véniels; qui sait le degré qu'il faut pour leur inspirer ce poison mortel?

5. On voit par les paroles que nous venons de raporter, que de deux méthodes, que nos Auteurs pouvoient suivre dans leur Dictionaire, l'une de décider de leur propre autorité sur le sens & sur l'usage de tous les mots, sans en alleguer d'autre; la seconde, de s'apuyer toujours sur l'autorité & le mérite des Auteurs qui y sont citez, & dont on raporte d'ordinaire les propres paroles; on voit, dis-je, que de ces

* *Je soupçonne que ces deux Lettres désignent Mr.* Bossuet *Evêque de Meaux.*

ces deux méthodes, nos Auteurs ont ſuivi la derniére. Par ce moyen en aprenant la Langue Françoiſe, on ſe remplit l'eſprit en même tems de ce que nos Auteurs ont dit de meilleur ſur toutes ſortes de ſujets, ce qui me paroit tout-à-fait conſidérable. Le Public eſt obligé de cette méthode premiérement à *Furetiére*, qui l'a employée dans ſon Dictionaire, & enſuite à Mr. de *Bauval*, qui a ſi fort rencheri ſur *Furetiére* à cèt égard, qu'il l'a tout-à-fait effacé. Nos Auteurs ont raporté à peu près tous les exemples, que ce dernier avoit employez, & y en ont ajouté quantité d'autres. Nous avons compté plus de cinq cens Auteurs différens, qui y ſont citez. Par le moyen de ces citations, on a trouvé le ſecret de faire lire agréablement des Livres que perſonne ne s'aviſeroit de lire tout de ſuite, & où l'on ne jetteroit les yeux que de tems en tems, ſelon le beſoin que l'on en auroit. Cela même rend tous ces Dictionaires utiles, & en quelque ſorte néceſſaires, puis qu'il eſt bien difficile, que chacun en particulier n'aît divers exemples qui lui ſont propres, & qui méritent tous d'être lûs. D'ailleurs il n'eſt preſque pas poſſible qu'un Auteur habile n'ait

fait quelques remarques & n'ait quelques lumiéres, qu'un autre Auteur, quoi qu'aussi habile que lui, n'aura pas, & dont il aura négligé de faire usage, & que celui-ci à son tour n'aît des avantages, que le premier n'a point. Un Lecteur judicieux & qui cherche à s'instruire met tout à profit.

Par exemple; sur le mot *bas*, on explique nettement ce que c'est qu'un terme bas & une expression basse, & l'on fait voir avec quel soin on doit éviter ces sortes de fautes dans le discours, surtout, s'il est grave & sérieux. On remarque sur ce sujet, après Mr. *Despreaux*, qu'on soufrira plutot, généralement parlant, une pensée basse exprimée en termes nobles, que la pensée la plus noble exprimée en termes bas. La raison en est que tout le monde ne peut pas juger de la justesse & de la force d'une pensée; au lieu qu'il n'y a presque personne, surtout dans les Langues vivantes, qui ne sente la bassesse des mots. On remarque encore, après le même Auteur, que les mots des Langues ne répondent pas toujours juste les uns aux autres, & qu'un terme Grec très-noble ne peut souvent être exprimé en François, que par un terme très-bas. Cela se

voit par les mots d'*asinus* en Latin, & d'*âne* en François, qui sont de la derniére bassesse dans l'une & dans l'autre de ces Langues, quoi que le mot qui signifie cèt animal n'aît rien de bas en Grec ni en Hébreu, où on le voit employé dans les endroits même les plus sublimes. Il en est de même du mot de *mulet* & de plusieurs autres. Enfin on remarque que les Langues ont chacune leur bizarrerie, mais que la Françoise surtout est fort capricieuse sur les mots, & que bien qu'elle soit riche en beaux termes sur de certains sujets, il y en a beaucoup, où elle est fort pauvre, & qu'il y a un très-grand nombre de petites choses, qu'elle ne sauroit dire noblement. Par exemple, quoi que dans les endroits les plus sublimes, elle nomme, sans s'avilir, un *mouton*, une *chévre*, une *brebis*, elle ne sauroit sans se diffamer dans un stile un peu élevé nommer un *veau*, une *truye*, un *cochon*. Le mot de *genisse* en François est fort beau, surtout dans une Eglogue: *Vache* ne s'y peut pas soufrir: *Pasteur* & *Berger* y sont du plus bel usage; *gardeur de pourceaux* ou *gardeur de bœufs* y seroient horribles. Cependant il n'y a, peut-être, pas dans le Grec deux

deux plus beaux mots que *συβώτης* & *βουκόλος*, qui répondent à ces deux mots François, & c'est pourquoi *Virgile* a intitulé ses Eglogues de ce doux nom de *Bucoliques*, qui veut pourtant dire en notre Langue à la lettre, les *Entretiens des Bouviers* ou des *Gardeurs de bœufs*.

La même page, qui nous a fourni cèt exemple, nous en fournira un autre, qui prouvera combien ce Dictionaire peut être utile surtout aux François qui sont dans les Pays étrangers, où ils n'ont pû être attentifs aux mots qui ont vieilli, à ceux qui se sont établis depuis quelque tems, & à ceux qui n'ont pû s'établir. On remarque donc sur le mot de *bénéficence*, qu'il s'est beaucoup établi dans les Pays étrangers. Qu'on le trouve dans l'Oraison funébre de la * Princesse d'*Orange* par Mr. de †*Labadie* & dans plusieurs autres Ecrits de gens, qui se piquent de parler bien François. Mais que ce mot n'est pas reçu en France, & par conséquent ne doit point être mis parmi les mots François que l'usage autorise.

J'ai

* *C'est ainsi que nos Auteurs nomment la derniére Reine d'Angleterre, morte avant que les François reconnussent le Roi son Epoux.*

† *Il faloit dire Mr.* Abadie.

J'ai ouï dire de même à plusieurs personnes qui parloient bien, & je crois même l'avoir lû dans quelques livres, la *Crucifixion* de *Jesus-Christ*; mais comme on ne trouvera point ce mot dans ce Dictionaire, non plus que dans celui de Mr. de *Bauval*, on pourra facilement conclurre de là qu'il n'est pas François. Il faut dire le *crucifiement* de *Jesus-Christ*. *Le Grand* Constantin, *après avoir embrassé la foi Chrétienne défendit qu'on ne fit plus endurer aux criminels le suplice de la Croix, par le respect qu'il avoit pour le* crucifiement *de* Jesus Christ.

6. A l'égard des termes dont tout le monde ne convient pas par raport à la force & à l'étenduë de leur signification, & qui ont donné lieu à des contestations entre des Auteurs célébres, jusqu'à rendre la chose problématique, nos Auteurs ont cru devoir donner quelque explication sur ces points-là, afin de mettre le Lecteur en état de prendre son parti. Par exemple, un savant Critique avoit trouvé mauvais que le Pére *Bouhours* eût employé en bonne part le mot de *commerce*, lors qu'il s'agit du mariage, dans sa Traduction du Nouveau Testament. Marie *sa Mére ayant été mariée*

mariée à Joseph *se trouva enceinte* par la vertu du *St. Esprit*, *avant qu'ils eussent* commerce *ensemble*. Le Critique de cèt habile Jésuite prétendoit que ce mot de *commerce* blessoit les oreilles chastes, & devoit passer pour une improprieté & pour une ordure. On fait voir ici que ce mot est de soi-même indifférent au bien & au mal, & que c'est le terme qu'on y joint, ou la matiére dont il s'agit qui le détermine à l'un ou à l'autre. Ainsi nous disons en ce qui regarde les mœurs, *un bon commerce*, *un mauvais commerce*, *un commerce innocent*, *un commerce criminel*, *un commerce légitime*, *un commerce illicite*, *un commerce de débauche*, *un commerce d'esprit*, *un commerce de Lettres*. Dans tous ces exemples le terme qui est joint à *commerce* en détermine la signification. Dans les exemples suivans c'est la matiére. *Un tel fréquente une telle femme*, *dont la conduite n'est pas réguliére*; *il a* commerce *avec elle*, *ils ont* commerce *ensemble*. *Il est dangereux d'avoir* commerce *avec les femmes débauchées*. En ces cas-là *commerce* donne une mauvaise idée, parce que la matiére est mauvaise d'elle même: mais je dirois en parlant d'un hom-

me ſage & d'une femme vertueuſe, qui s'écrivent très-ſouvent, *ils ont un grand commerce*, cela ne laiſſe rien penſer de mauvais. La matiére détermine auſſi à un ſens honnête le mot de *commerce*, lors qu'il s'agit du mariage. Ainſi on peut dire * *Saint Henri & ſa femme vivoient comme frére & ſœur, ils n'avoient point de commerce enſemble; ils ont été pluſieurs années enſemble ſans avoir aucun commerce.* Dans ces exemples *commerce* s'entend d'un *commerce* légitime, & ce mot placé comme il eſt ne préſente à l'eſprit aucune idée de débauche.

7. En quelques endroits nos Auteurs corrigent aſſez rudement le Dictionaire de *Furetiére.* Ainſi au mot *Adultére*, ils déclarent contre ce *Lexicographe*, que l'*Adultére du Soleil & de la Lune* n'eſt point un terme Aſtronomique; ou que, du moins, ils ne ſavent aucun Aſtronome qui s'en ſerve; parce qu'ils ne reconnoiſſent point pour Aſtronomes des Charlatans, qui ſe mêlent d'Aſtrologie Judiciaire, & qui pourroient bien être les Auteurs de ſemblables termes. Les Eclipſes horizontales, qu'il plait aux Aſtrologues d'apeler de ce nom, ne ſont point du

* *C'eſt l'exemple cité par nos Auteurs.*

du tout contre les * régles de l'Astronomie. Il n'y a point aujourdhui de petit Astronome, qui ne sache que, quoi que la Lune & le Soleil soient pour lors diamétralement opposez, cependant la réfraction fait paroître l'un & l'autre plus élevez. Ainsi lors que ces Astres sont précisément dans l'Horison, la réfraction les fait paroitre tous deux au dessus de l'Horison, l'un au couchant, l'autre au levant. Sur ce que *Furetiére* avoit dit qu'on tient que de semblables Eclipses arrivent tous les 19. ans; nos Auteurs remarquent que, non seulement on tient, mais qu'il est très-certain que & de semblables Eclipses de Lune & aussi toutes les autres du même astre, de quelque nature qu'elles soient, arrivent dans le même ordre & avec très-peu de changement au bout de 19. années, & un peu plus d'une heure. C'est là dessus qu'est fondé le *Nombre d'or* ou † l'*Enneadeca éteride* de *Methon*

* *Furetiére a aporté un adoucissement, en disant qu'elles se font* en quelque maniére *contre ces régles.* † *Il y a faute en cèt endroit, puis qu'on lit l'*enneadeca éteride*: mais ce n'est qu'une faute d'impression, puis que ce même mot se trouve bien ecrit en son rang.*

Methon l'Athénien. Il est vrai qu'on a trouvé que *Methon* s'est trompé, puis qu'il avoit compté qu'au bout de 19. ans justes les mêmes phases & les mêmes Eclipses revenoient sans aucune différence, & c'est pour cela que dans la Réformation du Calendrier, on a abandonné ou du moins corrigé le Nombre d'or. Mais il est toujours certain que cette différence est très-petite, & nous avons encore en Astronomie bien des pratiques fondées là-dessus. Cette différence, toute petite qu'elle est, suffit pour faire qu'une Eclipse horisontale, qui revient à peu près la même au bout de 19. ans & une heure, ne soit plus horisontale dans le même païs, parce que n'arrivant pas à la même heure, le Soleil & la Lune ne se trouvent plus dans l'horison, mais l'un dessus & l'autre dessous. Il est vrai cependant que dans le grand nombre d'Eclipses, qui arrivent pendant l'espace de 19. ans, il est difficile, qu'il n'y en aît quelcune d'horisontale dans chaque païs. Il est même très-vrai, qu'il n'y a aucune Eclipse de Lune, qui ne soit horisontale à l'égard de quelque endroit de la Terre, savoir à l'égard de celui qui a pour lors les deux

Astres

Aſtres dans ſon horiſon. L'année derniére l'Eclipſe de Lune du 3. Janvier & celle du 23. Décembre furent horizontales à Paris & dans bien d'autres endroits.

8. Nous avons raporté cèt exemple fort au long, parce qu'outre qu'il fait au deſſein pour lequel nous l'avons allegué, il ſert encore à faire voir, que généralement les Articles qui concernent les Mathématiques ont été faits par des perſonnes qui entendent ces Sciences. Nous les avons parcouru preſque tous, & nous les avons trouvez aſſez juſtes. Il y en a pourtant un petit nombre, où nous croyons qu'on auroit pû s'exprimer d'une maniére un peu plus préciſe & plus exacte: mais qui peut toujours être également attentif dans un Ouvrage d'une ſi longue haleine? Un Lecteur équitable pardonnera aiſément un endroit un peu négligé, en faveur de pluſieurs milliers d'autres, qui ſont dans la derniére exactitude. Une preuve que ce ne ſont que des négligences, c'eſt qu'on a même corrigé quelques endroits dans les * Additions, qui ſont à la fin du premier

* *Voyez les mots* Almucantara, Commenſurable, Algébre *dans le corps de l'Ouvrage & dans les Additions.*

mier Volume. Cependant, pour ne pas avancer ce que nous venons de dire sans en donner des preuves, en voici quelques unes. Au mot *Curviligne* on ne fait qu'une espêce de l'Angle dont les deux côtez sont deux lignes courbes, & de celui qui est formé par une ligne courbe & par une ligne droite. Les Géométres exacts nomment les premiers des Angles curvilignes, & les seconds des Angles mixtes, ou mixtilignes. Au mot *Conversion*, il semble que la définition de la Conversion de raison soit tout-à-fait fautive, & je soupçonne qu'il y a là quelque grosse faute d'impression. *En Arithmétique*, dit-on, *proportion par conversion de raison, c'est la comparaison de l'antécédent & du conséquent dans deux raisons égales*, on a voulu ou dû dire, que conclurre par conversion de raison, c'est conclurre, lors que quatre grandeurs sont proportionnelles, que l'antécédent de la premiére raison est à son excès par dessus son conséquent; comme l'antécédent de la seconde raison est à son excès par dessus son conséquent. Ainsi après avoir dit que 20. est à 5 ce que 12. est à 3. on conclut par conversion de raison, donc 20. est à 15, ce que 12. est à 9. La dé-

finition

finition qu'on donne du mot *d'Exposant* ne paroit pas assez générale, non plus que celle de *Parallélogramme.* On ne sauroit ranger parmi les négligences ce qu'on lit au mot *Climat*; c'est visiblement une faute d'impression. *Les nouveaux Géographes*, dit-on, *comptent 60. climats Méridionaux & 30. Septentrionaux.* On ne peut douter que nos Auteurs n'eussent mis 30. au lieu de 60. ou, pour mieux dire, on a ici omis le chifre 30. entre les mots climats & méridionaux, & il faut lire constamment, *les nouveaux Géographes comptent 60. climats*, 30. *Méridionaux & 30. Septentrionaux.* Aussi est-ce ainsi qu'on lit dans le Dictionaire de Hollande. Mais dans l'un & dans l'autre il y a une légere inexactitude dans ce qui suit immédiatement. *Il y en a*, dit-on, 24. *depuis l'Equateur jusqu'au 66. degré de Latitude; & six depuis les Cercles Polaires.* Il seroit plus net de dire, il y a 24. climats d'heure de chaque côté de l'Equateur depuis ce cercle jusqu'au 66. degré de Latitude; & 6. climats de mois de part & d'autre, depuis le 66. degré de Latitude jusqu'à l'un & à l'autre pole.

9. Mais tous ces petits défauts sont

richement recompensez, par le grand nombre d'articles utiles, curieux, ou divertissans, qu'on trouve à chaque page. On n'a pour s'en convaincre qu'à jetter les yeux sur ceux qui suivent, & qu'on a choisis presque au hazard parmi un grand nombre d'autres, outre ceux qui concernent les Sectes & les Religions, & dont on a déja parlé. On peut donc voir les mots *Alcoran*, *Anathème*, *Anciens*, *Anges*, *Antitype*, *Archimandrite*, *Armenien*, *Ame*, dans les Additions; *Baptême*, *Bastard*, *Battologie*. Celui de *Bible* est fort long & des plus curieux, de même que celui de *Breviaire*. Ce dernier Article est une des preuves qu'on peut alleguer pour desabuser ceux qui prétendroient que les Jésuites sont les Auteurs ou ont été les directeurs de cèt Ouvrage. On peut encore mettre entre les articles curieux ceux de *Chapelet*, *Chartreux*, *Ciel*, *Cidre* dans les Additions, *Coadjuteur*, *Cratere*, *Consonance*. On cite l'autorité de *Vaugelas* contre les consonances vicieuses. Cela me fait souvenir que *Vaugelas* lui-même, qui blâme avec raison cette sorte de défaut dans le Discours tombe lui-même dans des consonances vicieuses, dans le propre lieu où il parle contre ce défaut.

Le

Le Lecteur en jugera. * *Cependant*, dit-il, *je m'étonne que si peu de gens y prennent garde*, & *que plusieurs de nos meilleurs Ecrivains*, *qui par la douceur de leur Stile charment tout le monde*. Deux ou trois lignes plus bas, *pour voir en lisant ou pour oüir en écoutant*. Il me semble que cela vaut bien, *amertume* & *infortune*, *soleil* & *immortel*, que cèt Auteur condamne avec raison.

Puisqu'il s'agit de *Vaugelas*, je remarquerai encore ici, que cèt Ecrivain judicieux, qui aime tant la netteté & la clarté dans le discours, a dans la même remarque une période si longue & si chargée, qu'il est assez difficile de l'entendre, & impossible de la reciter sans prendre haleine. La voici. *C'est pourquoi je ne doute point, que si la rime n'eut pas été un des partages de notre Poësie, lequel il n'est pas permis à notre prose d'usurper, y ayant de grandes barriéres qui les séparent l'une de l'autre, comme deux mortelles ennemies, ainsi que* Ronsard *les appelle dans son Art Poëtique, nous aurions souvent cherché la rime, au lieu que nous l'évitons.*

Pour n'en faire pas à deux fois; puis que *Vaugelas* allégue dans cèt

G 2 Article

* *Remarques de Vaugelas. Edit. de Holl. 1690. Tom. I. pag.* 236.

Article divers exemples pour faire voir que les Auteurs Grecs & Latins n'ont pas évité & semblent même avoir recherché les consonances; je raporterai ici un passage de *Ciceron*, où il semble que ce grand Orateur se soit étrangement oublié, par le grand nombre de *quis*, de *qui*, & de *quo*, qu'on y trouve. C'est dans son Traité *de Finibus bonorum & malorum. De* quo, dit-il, *omnis hæc* quæ*stio est.* Qua*si* quis *in*quit, *sit* qui, quid *sit voluptas nesciat aut* qui quo &c. Je doute qu'on trouve beaucoup de semblables exemples dans aucun Auteur Latin.

Mais pour revenir à notre Dictionaire, on peut encore ranger au nombre des Articles curieux qu'il contient, ceux d'*Abeille*, & de *Bout* dans les Additions. On peut voir aussi la remarque sur le *fruit de vigne* dont il est parlé dans l'Evangile; l'Article *Galére*, qui est fort long & fort instructif; celui de *Gayac*; celui d'*Enceinte*, sur lequel on remarque que c'est mal-à-propos que *Ménage* a voulu insinuer qu'il n'est plus en usage pour signifier une femme *grosse*; puis qu'en ce sens il est autant en usage qu'il l'aît jamais été. Cependant il semble que Mess. de *Port-Royal* l'ayent voulu éviter dans leur

Version

Verſion du N. Teſtament, puis qu'ils diſent de la S. Vierge, qu'elle *fut* reconnuë groſſe.* Mr. *Simon* & Mr. *Le Clerc* ont employé le mot d'*enceinte* dans le même endroit.

Enjamber en matiére de vers, & généralement tous les mots, qui ont quelque raport à la Poëſie font des Articles très-curieux & très-utiles dans ce Dictionaire, parce que les Auteurs ſe ſont ſervis dans ces occaſions de l'excellent Traité qu'a fait le Pére de *Mourgues* ſur ce ſujet.

Au mot *envoyer*, nos Auteurs ſoutiennent que tout le monde prononce maintenant *j'enverrai*, au futur; & que la plûpart de ceux qui écrivent bien n'écrivent pas autrement. Je remarquerai ſur le mot d'*Envoyé*, que nos Auteurs traduiſent par celui de *Legatus*, que dans le Stile moderne des Miniſtres des Princes, *Legatus* ſignifie un *Ambaſſadeur*, & qu'ils expriment en Latin le mot d'*Envoyé* par celui d'*Ablegatus*. Comme les Politiques ſont fort ſcrupuleux pour tout ce qui concerne le Cérémonial; ils trouveroient fort mauvais, qu'en traduiſant des Traitez François en Latin, on rendit le mot d'*Envoyé* par celui de

* *Matth. I.* 18.

Legatus, il faut toujours le tourner par celui d'*Ablegatus*.

Sur le mot *Equippage* terme de Marine nos Auteurs ont changé tout ce qu'on lit dans *Furetiére*. Ils prétendent que ce mot ne se prend que pour les Officiers, Soldats, Matelots, & Mousses ou Garçons, qui servent dans le Vaisseau. Ils adoptent la remarque de Mr. *Simon*, qui s'est moqué de Mess. de *Port-Royal*, pour avoir dit, que les * *Mariniers jettérent dans la mer l'équipage du Vaisseau*.

L'Article sur l'*Equivoque* mérite d'être lû, & bien pesé. La remarque sur les mots qui commencent par *es* n'est pas à négliger. L'Article sur l'*Ecarlate* est curieux, de même que les suivans, *Ecroüelles*, *Espérance*, où l'on lit le prétendu bon mot d'un Jésuite, *Extrême Onction*, *Fagot*, & quantité d'autres, qu'il seroit trop long de raporter.

Il y a aussi divers mots qu'on ne trouve pas ailleurs, celui de *Confidence*, qui se dit de l'affaissement & de l'abaissement des choses les unes sur les autres est de ce nombre; il y a surtout divers vieux mots & hors d'usage, dont l'explication est maintenant néces-

saire

* *Traduct. de Mons. Act. XXVII. 19.*

faire pour pouvoir entendre nos anciens Auteurs François.

10. A l'égard de l'Orthographe, on a pris une espêce de milieu entre la méthode de ceux qui veulent qu'on écrive comme l'on parle & la méthode de ceux qui veulent conserver à peu près toutes les Lettres qui marquent l'origine des mots, quoi qu'on ne les prononce point. Pour contenter les uns & les autres, on a d'un côté conservé ces Lettres qui ne servent qu'à marquer l'origine, & de l'autre pour la commodité des Etrangers, on les a mises en caractére différent & plus petit, ainsi on a écrit AlLER, COmMODE, COMpTE, EsTERNUeMENT, PAsTE, PAsTEL, &c. Je crois qu'il y a une faute d'impression dans ce dernier mot, où il est sûr que l'*s* se doit prononcer.

11. Je ne dois pas oublier, qu'on a mis à la fin du troisiême Volume, un petit Dictionaire, qui commence par le Latin, & qui me paroit três bien fait. On nous dit dans la Préface, que Mr. le Duc *du Maine* a voulu qu'on en usât ainsi, à l'exemple du Dictionaire *de la Crusca*.

12. Au reste, on avoit fait courir le bruit que les Jésuites avoient la prin-

cipale direction de cèt Ouvrage, ce qui faisoit apréhender qu'on n'y vit régner partout l'esprit de ceux de cette Societé. On ne voudroit pas dire qu'ils n'y ayent point eu de part; mais après l'avoir parcouru & examiné avec assez d'attention, on croit avoir découvert que tous ceux qui y ont travaillé n'ont ni les mêmes opinions, ni le même tour d'esprit. Il y a divers Articles, où il paroit beaucoup de modération, sur des matiéres fort délicates. Il y en a quelques uns, en petit nombre, où l'on ne voit rien moins que de la modération. On découvre en général, que c'est le travail de plusieurs personnes de diverses professions. Si les Jésuites avoient été les Maitres, aparemment ils n'y auroient pas laissé les Articles de *Jansénisme*, *Jansénisle*, *Quinquina*, &c. tels qu'on les y trouve. Ils auroient peut-être effacé certains vers & certaines expressions libres, qu'on lit en quelques endroits, comme aux mots *Allamelle*, *Pucelage*, *Clitoris*, & autres termes d'Anatomie.

D'ailleurs, si les Jésuites avoient eu la principale direction de ce travail, ce seroit aparemment ceux qui composent les *Mémoires pour l'Histoire des*

Sciences, qu'on imprime à Trevoux. Mais lors que ces Messieurs parlérent du Dictionaire de Mr. de *Bauval*, ils trouvérent à redire, qu'il se fût trop étendu sur les Etymologies, parce que * *la plûpart sont forcées, peu vraisemblables & par conséquent inutiles*. En suivant donc leur principe, ils auroient beaucoup abrégé les Etymologies; mais bien loin de là, on a remarqué que les Auteurs de ce Dictionaire ont rencheri, sur le Dictionaire de Hollande, quant à cèt Article. Ils ont bien senti que généralement parlant ces sortes de recherches ne déplaisent pas aux Savans, & c'est par cette même raison que quand les origines des mots ont été Grecques, ils ont mis les racines en caractéres Grecs.

13. Comme il n'y a point d'Ouvrage parfait, & surtout de Dictionaire; ceux qui ont composé celui-ci ne nous le donnent point comme un Ouvrage auquel il n'y ait rien à redire. Ils font en particulier des excuses dans leur Préface, des fautes d'impression qu'on y pourra trouver, & effectivement il y en a quelques unes. Il est vrai que la plûpart ne gâtent point le sens;

G 5 mais

* *Mémoir. de Trev. Janvier & Février* 1701. *pag.* 126. *Edit. d'Amst.*

mais on en trouve un petit nombre, où les Imprimeurs font dire aux Auteurs, à peu près tout le contraire de ce qu'ils ont voulu dire. On est persuadé qu'ils seront bien aises qu'on marque quelques unes de celles qu'on a remarquées en passant. Au mot *Partie*, en termes de Joüeur. *On apelle*, dit-on, *une belle partie*, *celle où il arrive des coups* ordinaires *& imprévus*, il faut lire *extraordinaires*.

Au mot *croire* on lit cette remarque, *on met rarement* de *après le verbe* croire, *il a cru* de *bien faire est mieux que il a cru bien faire*. Il est clair qu'il faut lire; *il a cru bien faire est mieux que il a cru de bien faire*.

Je ne sai si on peut ranger parmi les fautes d'impression ce qu'on lit aux mots *Particularisme* & *Particulariste*; qu'on explique ainsi en Latin, *opinionis sive Sententiæ singularitas*, *particularis Sententiæ tenax*. Il me semble que ce n'est point cela, & que si on veut expliquer en Latin ce que c'est que Particularisme, il faut dire, *sententia quæ statuit Christum mortuum esse pro solis electis*, *&*, *Deum velle serio salutem solorum electorum*. Il n'est pas surprenant qu'il faille user de périphrase pour expliquer en Latin

un

un mot, qui signifie une chose dont les Latins n'avoient aucune idée. Ceux qui liront le Dictionaire du P. *Pomey* en trouveront de beaucoup plus longues que celle qu'on vient d'alleguer.

J'avertirai encore de deux choses avant que de finir cèt Article; la premiére, est que je souhaiterois, si cela se pouvoit, que pour un plus grand agrément & pour plus de varieté on ne citât qu'une seule fois le même passage d'un Auteur, & qu'à chaque mot différent on alleguât une autorité différente. La seconde chose dont je dois avertir, c'est qu'il y a un petit nombre de mots que je n'ai pas trouvez dans ce Dictionaire, quoi qu'on les lise dans de bons Auteurs, tels sont * *Plante ferulacée*, la *Carine*, qui est une partie du germe d'un œuf; *Palanque*, espêce de retranchement en usage chez les Turcs, & qu'on lit dans plusieurs Rélations, & un petit nombre d'autres.

Du reste tous ces légers défauts n'empêchent pas que ce Dictionaire, & les autres de cette nature ne soient

* *Ces deux mots se trouvent dans la Physique de Regis. Tom. II. pag. 6, 6. 637. Edit. d'Amsterd.*

excellens, & d'un si grand usage, qu'il est difficile de s'en passer.

ARTICLE II.

OEUVRES POSTHUMES *de Mr.* DE St. EVREMONT, *ou Suite de ses Oeuvres Meslées. Tome VII. qui contient plusieurs Piéces curieuses & ses Nouvelles Oeuvres, qui n'ont jamais paru dans les précédens Volumes.* A Amsterdam, chez Pierre Mortier. 1704. in 8. pagg. 272. du caractére de ces Nouvelles.

CEUX qui savent qu'on imprime actuellement à Londres les Oeuvres de Mr. de *St.* * *Evremond*, & que cette Edition étant faite sur les Manuscrits de l'Auteur, sera désormais la seule à laquelle on devra s'en tenir, ne sauront que penser de ce Volume d'Oeuvres Posthumes. Les uns pourront s'imaginer que c'est là tout ce qu'on a trouvé de nouveau dans les papiers de Mr. de St. *Evremond*; d'autres croiront, peut-être, qu'il n'y a rien de lui, & qu'il en est de ce Volume,

* *C'est ainsi qu'il faut écrire & non* Evremont.

lume, comme de plusieurs autres qu'on lui a attribuez, sans qu'il y eût la moindre part. Enfin, il y en aura qui seront bien aises de savoir comment ces Piéces sont tombées entre les mains du Libraire, & quel fonds on peut faire sur les Notes qui s'y trouvent. Nous allons tâcher de contenter ces trois sortes de personnes, & nous le ferons avec d'autant plus de plaisir, que nous sommes assurez que nous ne dirons rien, dont nous ne soyons très-bien informez. Ceux qui préférent l'Histoire d'un Ouvrage à l'Extrait de l'Ouvrage même, trouveront ici de quoi se satisfaire.

J'ai dit que parmi les diverses Piéces qu'on a attribuées à Mr. de St. *Evremond* il y en a un assez grand nombre, qui ne sont point de lui; & je puis ajouter que dans celles qui lui apartiennent, on a fourré bien des choses ausquelles il n'avoit jamais pensé; qu'on en a retranché d'autres ausquelles il avoit part, & qu'enfin les Imprimeurs y ont fait une si prodigieuse quantité de fautes, qu'elles rendent plusieurs endroits inintelligibles. Il y a longtems que Mr. de St. *Evremond* s'en est plaint. *J'ai*, dit il, * *un*

* *Tom.* II. *pag.* 114. *Edit. de Holl.*

grand desavantage en ces petits Traitez, qu'on imprime sous mon nom, il y en a de bien faits, que je n'avoue point, parce qu'ils ne m'apartiennent pas; & parmi les choses que j'ai faites, on a mêlé beaucoup de sottises, que je ne prens pas la peine de desavouer.

Je puis, ce me semble, conclurre de ce passage, que Mr. de *S. Evremond* n'a eu aucune part à l'impression de ses Ouvrages; & qu'il étoit même fâché qu'on l'eut produit en public d'une maniére si indigne. Cependant, on n'a pas laissé de lui attribuer toutes les piéces, qui se trouvoient parmi ses Ouvrages, par la seule raison qu'elles portoient son nom: on les a même critiquées indiféremment, sans faire réflexion qu'on risquoit de lui attribuer les fautes des autres. Nous avons fait voir autrefois * combien une pareille prétention étoit ridicule, & nous remarquerons ici, qu'il y a de la mauvaise foi, ou, pour le moins, de l'injustice à critiquer un Ouvrage, avant que d'être bien sûr, qu'on l'a précisément tel que l'Auteur l'avoit composé. On ne devroit jamais se fier aux impressions faites sans l'aveu de l'Auteur, ni compter sur des copies, qui

* *Février.* 1701, *pag.* 147.

qui courent de main en main. On risque de blâmer un Auteur, pour une faute qu'il n'a point faite.

Le P. *Bouhours*, tout exact & tout judicieux qu'il étoit, s'y est trompé lui-même. Il a critiqué le Sonnet du *Miroir* & celui de l'*Avorton* *, & y a trouvé la même faute de Grammaire, ce qui lui donne occasion de faire cette réflexion ingénieuse: *Il est plaisant, dit Philanthe, que le hazard aît voulu, que ces deux Sonnets, si beaux en leur genre, ayent tous deux la même faute de Grammaire.* Cependant, si on lit le Sonnet de l'*Avorton*, tel que l'Auteur † l'a fait imprimer, dix-sept ans avant que le P. *Bouhours* publiât son Dialogue; & celui du *Miroir*, ‡ tel que Mr. *Chevreau* § l'a publié; on les trouvera beaucoup mieux, que le P. *Bouhours* ne les a donnez, & l'on n'y verra pas la faute qu'il a censurée.

Mais pour revenir à Mr. de *St. Evremond*,

* *Manière de bien penser dans les Ouvrages d'Esprit. pag.* 287. & 376. *Edit. de Paris*, 1687. *in* 4. † D'Henault, Oeuvres Diverses. pag. 237. ‡ *Composé par le Comte* d'Etlan *fils du Marquis de* S. Luc.

§ *Chevraana. Tom. I. pag.* 310. *Edit de Hollande.*

mond, on ne s'eſt pas contenté de critiquer des Ouvrages, qui ne lui apartenoient point, on s'eſt obſtiné à lui en attribuer, qu'il a deſavoüez publiquement. Tout cela faiſoit ſouhaiter au Public que quelcun de ſes Amis voulût bien marquer les Piéces, qu'il reconnoiſſoit pour ſiennes; mais on n'a rien publié de ſemblable durant ſa vie, quoi qu'il y eut quelques perſonnes, qui fuſſent en état de le faire, aſſez long-tems avant ſa mort.

Il y a trois ans, qu'on promit au Sr. *Mortier* un Exemplaire, où l'on prétendoit que tout cela ſeroit diſtingué, & il ſe propoſoit de l'imprimer lors qu'il l'auroit entre les mains. Mr. *Des Maizeaux*, à qui on avoit écrit cette nouvelle, lui fit ſavoir qu'il pourroit fournir une Copie beaucoup plus correcte & plus exacte, que tout ce qu'on lui faiſoit eſpérer. En effet, il avoit engagé Mr. de *St. Evremond* à marquer ſur ſon Exemplaire les Piéces qui étoient de lui, & à y corriger les fautes les plus eſſentielles. D'ailleurs le commerce qu'ils avoient enſemble lui avoit fourni l'occaſion de ſe faire expliquer pluſieurs endroits, qui avoient beſoin de Notes. Mr. *Des Maizeaux* profita de tous ces ſecours

dans

dans la Copie, qu'il avoit promise au Sr. *Mortier*, & qu'il lui envoya peu de tems après la promesse qu'il lui en avoit faite. Il avoit mis ensemble & dans une espêce d'ordre tout ce qu'on avoit publié sous le nom de Mr. de *St. Evremond*, & qu'il reconnoissoit pour sien. Il l'avoit réformé sur les corrections, que l'Auteur avoit faites sur son Exemplaire ; y avoit ajouté quelques Ouvrages qui n'avoient point encore paru ; & avoient mis des notes dans les endroits, qui en avoient besoin.

Mr. *Des Maizeaux* se flatoit avec raison, que le Public recevroit agréablement cêt Ouvrage, qui étoit beaucoup moins défectueux, que tout ce qu'on avoit vû jusqu'alors. Je dis *moins défectueux* ; car, quoi que les corrections fussent très considérables, il s'en faloit pourtant bien qu'elles n'aprochassent de la perfection des Originaux, que Mr. de *St. Evremond* ne lui avoit pas encore voulu communiquer, pour les donner au Public. Aussi Mr. *Des Maizeaux* avoit-il résolu de déclarer à la tête de cette Edition, qu'*encore qu'elle fût infiniment préférable à tout ce qu'on avoit vû jusqu'alors, il s'en falloit pourtant bien qu'elle ne fût*

aussi

aussi parfaite, que ce qu'il espéroit de donner un jour, sur les Manuscrits de l'Auteur.

La suite a fait voir, que son espérance n'étoit pas vaine. Mr. de *St. Evremond*, après avoir refusé mille fois de publier ses Ouvrages, voulut bien, quelque tems avant sa mort, le charger de ce soin. Il commença dès lors à lui communiquer ses Manuscrits, & à revoir les Copies qu'on en faisoit. Il ne manquoit plus à Mr. *Des Maizeaux* que quelques petites Piéces, lors qu'il fut obligé de faire un voyage à 80. milles de Londres. Cependant, Mr. de *S. Evremond* se sentant plus foible qu'à l'ordinaire, témoigna plusieurs fois l'envie qu'il avoit de le voir, & pria même un de ses Amis de lui écrire de venir. Mais ayant cessé de vivre, avant que Mr. *Des Maizeaux* pût être de retour; la plûpart de ses Manuscrits tombérent entre les mains de Mr. * *Silvestre*. Comme cela le mettoit en possession de quelques Piéces, que Mr. *Des Maizeaux* n'avoit pas, & que Mr. *Des Maizeaux* en avoit aussi, que Mr. *Silvestre* n'avoit point, ils convinrent de travailler désormais ensemble. Là-dessus,

* *fameux Médecin de Londres.*

dessus, Mr. *Des Maizeaux* écrivit au Sr. *Mortier*, que puis qu'il n'avoit encore rien imprimé de la Copie, qu'il lui avoit ci-devant envoyée, il faloit la suprimer; parce que ce n'étoit presque rien, au prix de l'Edition qu'ils alloient publier, & qu'on avoit crû devoir faire à Londres, plutot qu'en Hollande, afin qu'elle fût plus correcte & mieux ordonnée.

Le Sr, *Mortier* se voyant maître de la Copie, ne s'est pas tout-à-fait rendu aux raisons de Mr. *Des Maizeaux.* Il ne l'a pas voulu imprimer toute entiére, mais il en a tiré ce qu'on imprima à Paris il y a quatre ans, sous le Titre de *Nouvelles Oeuvres*, & tout ce qu'il y avoit de Piéces manuscrites, qui n'avoient jamais vû le jour. Il a crû que les Curieux, gens d'ordinaire très-impatiens, seroient bien-aises de lire ces Piéces-là, en attendant que l'Ouvrage entier parût. Je suis sûr qu'ils ne seront pas fâchez de les avoir luës; car il y en a de fort bonnes. Elles sont trop courtes pour en donner un Extrait; & l'on aura plus de plaisir à les lire toutes entiéres. Il est vrai qu'on y en trouve quelques unes, qui ne semblent pas dignes de Mr. de *St. Evremond.* Mais, peut-être, qu'el-

les

les ne lui apartiennent pas, ou que ce sont ces mêmes Piéces, que le Libraire dit lui avoir été envoyées depuis la mort de l'Auteur, & qu'elles ne sont pas si correctes que les autres. L'Edition de Londres nous aprendra ce qu'il en faut croire.

Pour ce qui est des Notes, il y en a de très-curieuses; mais le Libraire y en a mis quelques unes, qui se raportant à l'ordre que Mr. *Des Maizeaux* avoit observé dans la Copie entiére, ne signifient rien dans ce Volume séparé. Au reste, Mr. *Des Maizeaux* a eu raison de croire, que nos * Auteurs modernes avoient besoin de Notes, aussi bien que les Anciens. Tout Auteur, qui écrit à un Ami, ou qui raille certaines personnes de sa connoissance, dit cent choses, que les autres ne comprennent point. Elles sont parfaitement connues à ceux pour qui il écrit; mais ce sont des énigmes pour les autres. Ce qu'il y a de plus fin & de plus délicat leur paroit grossier & insipide. Il n'y a presque que l'Auteur, qui puisse bien éclaircir ces sortes de choses, surtout lors qu'elles se sont passées dans des endroits éloi-

gnez.

* *C'est une remarque que nous avons déja faite ailleurs.*

gnez. En de pareilles occasions, un Auteur devroit commenter lui-même ses Ouvrages. Il lui pourra même arriver d'employer des expressions nouvelles sans les entendre, s'il n'a pas été dans les lieux où elles ont, s'il faut ainsi dire, pris naissance. Certainement ces espéces d'Anecdotes répandent de l'obscurité dans tous les endroits, où elles se trouvent.

Le Pére *Bouhours* * s'est expliqué là-dessus avec tant d'agrément & de politesse, que je ne saurois m'empêcher de transcrire ici ses paroles. *Les Anciens que vous estimez tant, dit* Philanthe, *sont quelquefois assez obscurs, & peu de gens les entendent sans le secours des Interprêtes. Si l'obscurité vient de la pensée même, repartit* Eudoxe, *je condamne les Anciens comme les Modernes; mais si elle ne vient que de certaines circonstances historiques, on n'a rien à leur reprocher. Ils écrivoient pour leur siécle, & non pour le notre. Ils font souvent allusion à des choses dont la mémoire ne s'est point conservée, & qui nous sont inconnuës: ce n'est pas leur faute, si nous ne les entendons pas. Les Commentateurs devinent quelquefois de quoi*

* *Maniére de bien penser dans les Ouvrages d'esprit. pag.* 342.

quoi il s'agit: mais d'ordinaire ils font dire à un Auteur tout ce qu'il leur plait, & ils lui donnent la torture, de même, à peu près, qu'on la donne à un Criminel, pour le faire parler malgré lui. Je ne sai si la comparaison est tout-à-fait juste, mais je sai bien qu'une partie de ce que nous écrivons aujourdhui, aura le sort des Ouvrages de l'Antiquité, & je ne puis m'ôter de l'esprit qu'on n'entendra pas un jour l'Auteur des Satires dans la description de son festin.

> *Surtout certain hableur à la gueule affamée,*
> *Qui vint à ce festin conduit par la fumée,*
> *Et qui s'est dit Profés dans l'Ordre des Costeaux,*
> *A fait, en bien mangeant, l'éloge des morceaux.*

Peut-être que les Commentateurs se tourmenteront fort pour expliquer ce Profés dans l'Ordre des Costeaux, *& qu'on pourra bien le corriger en lisant* Profés dans l'Ordre de Cisteaux; *par la raison que l'*Ordre des Costeaux *ne se trouvera point dans l'Histoire Ecclésiastique, & que les gens de ce tems-là ne sauront pas que cèt Ordre n'était*

n'étoit qu'une Societé de fins débauchez, qui vouloient que le vin qu'ils bûvoient fut d'un certain Costeau, & qu'on les appellait pour cela les Costeaux.

Mr. *Menage* a recherché l'origine du mot de *Côteaux* dans son *Dictionaire Etymologique*; & Mr. *Despreaux*, profitant de l'avis du P. *Bouhours*, a fait une Note dans la derniére Edition de ses Satyres, pour l'expliquer. Cependant Mr. *Des Maizeaux* nous aprend dans une des Remarques de ce Volume, qu'ils ne l'ont entendu ni l'un, ni l'autre. Il auroit pû leur joindre le P. *Bouhours*, que nous venons de citer. Mr. *Despreaux* dit que ce nom fut donné à trois grans Seigneurs tenant table, qui étoient partagez sur l'estime qu'on devoit faire des vins des Côteaux des environs de Rheims; & qu'ils avoient chacun leurs Partisans. Mr. *Ménage*, au contraire, prétend que *Mr. de* Lavardin *Evêque du Mans se plaignant de quelques grans Seigneurs, qui disoient que son vin n'étoit pas bon, dit que c'étoient des délicats, qui ne vouloient du vin que d'un certain* Côteau, *& là dessus, on les apella* les Costeaux. *Ces Messieurs*, ajoute t-il, *étoient le Marquis* de Bois-Dauphin, *du*

du nom de Laval; *le Comte d'*Olonne, *du nom de* la Trimouille, *l'Abbé de* Vilarceaux, *du nom de* Mornai; & *du* Brouffin, *du nom de* Brulard. Mais Mr. *Des Maizeaux* nous affure, que la chofe fe paffa de cette maniére. *Mr. de* Lavardin Evêque *du Mans* ayant dit un jour à fa table, que Meffrs. d'*Olonne*, de *Bois-Dauphin*, & de *S. Evremond* étoient des délicats, qui ne bûvoient du vin que de trois Cofteaux, ne mangeoient des perdrix, que de tel ou de tel endroit &c. ces Meffrs. repetérent fi fouvent ce qu'il avoit dit *des Cofteaux*, & en raillérent en tant d'occafions, qu'on les apella *les trois Côteaux*.

Nous avons dit qu'un Auteur peut quelquefois fe fervir de certains mots, dont il n'a pas lui-même une jufte idée. L'Auteur de la *Réponfe aux Queftions d'un Provincial* nous aprend, * que Mr. *de La Fontaine* a avoüé s'être fervi dans fes *Contes* du mot de *Touzelle* fans favoir ce que c'étoit. La même chofe peut être arrivée à Mr. *Defpreaux*. Il eft le premier, fi je ne me trompe, qui a employé dans un Ouvrage imprimé le mot de Côteaux, au fens qu'il s'en eft fervi; & cependant,

* pag. 553.

dant, il se peut faire qu'il n'en aît pas bien sû l'origine. Mr. *Ménage*, qui avoit la tête remplie de ces sortes de faits, & qui étoit si exact dans ces rencontres, n'a pas été plus heureux que lui. L'un & l'autre ont été à portée de s'en instruire avec toute l'exactitude possible, & cependant ils l'ont ignoré. Fiez-vous après cela aux Commentaires qu'on fait tous les jours sur des Auteurs, qui sont morts il y a deux-mille ans.

ARTICLE III.

OBSERVATIONUM SELECTARUM *ad rem Litterariam spectantium. Tomus Tertius.* C'est-à-dire, *Tome III. d'Observations Choisies sur des Matiéres Littéraires.* A Hall en Saxe. 1701. in 8. pagg. 416. du Caractére des Tomes précédens.

IL Y A plus de deux ans que nous donnâmes l'Extrait * du premier & du second † Volume de ces Observations Choisies, après avoir expliqué le dessein & le plan de ceux

qui

* *Nouvelles de Mars* 1701. *pag.* 243.
† *Nouvelles d'Avril*, 1701. *pag.* 397

qui en sont les Auteurs. Nous avons résolu de faire de même des Volumes suivans, à mésure qu'ils parviendront jusqu'à nous; persuadez que nous sommes, que, quoique cèt Ouvrage soit fort bon & entre les mains de bien des gens, il y a pourtant bien des personnes qui lisent nos Nouvelles, & qui ne le voyent point.

1. Ce troisiême Tome commence par une longue Préface fort enjoüée, dans laquelle les Auteurs s'excusent de ce qu'ils ne dédient leurs Ouvrages à aucuns *Mécénas*, & raillent beaucoup sur le mauvais usage des Dédicaces. Comment, disent-ils, faire une Epître Dédicatoire sans se jetter sur les loüanges de celui à qui elle s'adresse, & quelle différence peut-on mettre aujourdhui, vû la corruption qui régne partout, entre la loüange & le mensonge? Tout homme qui se resoudra à composer une Dédicace, doit se resoudre en même tems, à faire d'un *Pygmée* un *Atlas*, d'un *Sardanapale* un *Hercule*, & d'un *Midas* un *Apollon*. On nous cite sur cela un passage de *Melánchthon*, qui mérite d'être raporté. On le trouve dans le Liv. III. de ses Epîtres, où il écrit ce qui suit au Prince de *Hesse*. *Oratio-*

nem

nem tibi dedicaveramus, sed officii gratiâ Legatus quidam Cæsareanus intercepit cui inscribenda fuit Oratio, aulæ studio, hoc est, assentandi gratiâ. Sic enim sensim & nobis Theologis faciendum videtur, juvandæ publicæ causæ gratia. Je vous avois dédié ma Harangue, mais il est survenu un certain Ambassadeur de l'Empereur à qui nous avons été obligez de la dédier, par politique, c'est-à-dire, pour avoir occasion de le flater. Car c'est ainsi qu'insensiblement nous autres Théologiens sommes aussi obligez de faire, pour être utiles à la cause commune.

Mais si cette mauvaise coutume fait voir la vanité des Grands, qui s'aplaudissent de ce qu'on a bien menti pour eux dans une Epître dédicatoire, toutes ces Epîtres ne découvrent guéres moins la présomtion des Auteurs, qui prétendent que leurs plumes suffiront pour immortaliser tous ceux à qui ils les prostituent.

Nos Auteurs recherchent les raisons pour lesquelles la coutume des Dédicaces dure encore, quoi qu'il ne faille être que très-peu clairvoyant pour en reconnoitre l'abus. Ils n'oublient pas l'envie de recevoir un présent de celui à qui on dédie son Ouvrage. On pourroit citer des Auteurs, qui

n'ont fait des Livres que dans la vuë du profit, qui devoit leur revenir de leur Dédicace, & qui après avoir bien sué & travaillé pour faire une méchante piéce, ne s'étant pas avisez de s'expliquer bien avec leurs Libraires, ont eu la mortification de voir, que le Libraire a voulu faire la Dédicace en son nom, & non en celui de son Auteur. Après tout, on ne doit pas être surpris que des gens peu délicats se payent des loüanges, qu'un Auteur leur verse à pleines mains dans une Dédicace. On présume qu'un homme qui a eu assez d'esprit pour faire un Livre, quel qu'il soit, a du gout & quelque discernement, & que ce qu'il loüe mérite quelque loüange; mais il est étonnant qu'il y aît des gens qui s'aplaudissent d'un Livre qui leur a été dédié, par un homme qui n'y a rien mis du sien, & qui même n'a pas eu assez d'esprit pour faire une Epître Dédicatoire. La vanité de l'homme est un fonds inépuisable; toute personne qui comptera sur ce fonds ne sera presque jamais trompée.

Erasme, quelque grand homme qu'il fût d'ailleurs, étoit pourtant de ces gens qui faisoient trafic de leurs Epîtres dédicatoires. Mais il lui en prit

prit mal une fois. Un Imprimeur fâché contre lui, mit par malice un mot pour l'autre dans une Dédicace qu'il adressoit à la Reine de Hongrie, & lui fit dire une très-grosse sotise. Le pauvre *Erasme* fut si fâché de cèt accident, qu'il dit quelque part, qu'il eut donné volontiers trois cens ducats pour le réparer. On a traduit à la fin de cette Préface une bonne Partie de ce que *Furetiére* a dit sur la fin de son * *Roman Bourgeois*, pour se moquer des faiseurs des Dédicaces.

2. Ce Volume est composé de vint Dissertations. Les deux premiéres traitent de la ruine de Troye, & de ceux qui en ont écrit avant & après *Homére*. Le but de ces deux Dissertations est de prouver, que tout ce que les Auteurs nous disent du siége & de la ruine de Troye est très-fabuleux. Nous n'avons plus les Ouvrages de ceux qui en ont écrit avant *Homére*. Nous savons seulement, qu'excepté *Dictys de Créte*, dont nous n'avons plus l'Ouvrage, puis que tout le monde reconnoit que celui qui porte aujourdhui son nom est supposé, excepté, dis-je, cèt Auteur, tous les au-

* *Voyez ce qu'on en a dit dans ces Nouvelles. Février* 1704. *pag.* 234.

tres étoient des Poëtes, c'est à-dire, des gens qui faisoient profession de mentir, & sur lesquels on ne peut faire aucun fonds. *Homére* donc est la premiére source dans laquelle on puisse puiser. Mais *Homére* est Poëte, comme les autres, & croire ce qu'il nous dit de Troye, c'est lui en accorder plus, qu'il n'a jamais prétendu; puis qu'il n'a point pensé qu'on prendroit pour argent comptant ce qu'il disoit. Tous ceux qui ont écrit après *Homére*, n'ayant fait que le copier, ou ajouter, tout au plus, de nouvelles fictions aux siennes, n'en doivent pas plus être crûs. Ainsi après avoir montré qu'on ne peut faire aucun fondement ni sur tous les Auteurs, qui ont précédé *Homére*, ni sur *Homére* lui-même, il semble qu'il étoit inutile de passer en revuë tous ceux qui ont écrit après ce Prince des Poëtes Grecs. L'Auteur ne laisse pas de les parcourir presque tous, & de nous dire ce qu'on doit penser de châcun d'eux en particulier. A l'égard d'*Homére*, ce que l'Auteur en dit ne tend point à décrier ce Poëte, puis qu'il croit au contraire, qu'il y a un grand nombre de mystéres & de véritez importantes, qui sont cachées sous l'écorce des fa-

bles

bles que nous débite ce Poëte. C'est aussi le sentiment de *Platon* & de *Plutarque* parmi les Payens, & celui de *Justin* Martyr, de *Tatien* & de plusieurs autres parmi les Chrétiens.

Selon notre Auteur, il y a dans ce qu'on nous raconte de la guerre & de la ruine de Troye, quelques véritez mêlées parmi beaucoup de mensonges. Sous le nom de *Phrygiens* on comprenoit autrefois, non seulement les Grecs, mais aussi une bonne partie des habitans de l'Asie Mineure. Il y eut des troubles parmi eux, ausquels les femmes eurent bonne part. Les Grecs firent la guerre aux Troyens; on n'ose nier que les uns & les autres n'eussent tantôt de l'avantage tantôt de la perte, dans les combats qu'ils se livrérent. Mais quant à la ruine de Troye, aux erreurs d'*Ulysse*, & à l'arrivée d'*Enée* en Italie, ce sont des choses qu'on n'oseroit assurer, parce qu'on n'en a pas d'assez bonnes preuves. Ce ne sont pas seulement quelques uns des modernes, qui ont osé douter d'une partie de ce qu'on dit du siége de Troye, il y a eu quelques Anciens, qui ont eu assez de pénétration, pour voir que tout cela n'étoit pas apuyé sur de trop bons fondemens.

On refute ici les raisons que Mr. *Ryckius* a alleguées, pour établir la vérité du fonds & des principales circonstances de cette Histoire.

3. La troisiéme Observation parle de l'Origine des Romains, & de ce que les Ecrivains en ont pensé. Après ce que nous venons de dire de la guerre de Troye, on voit bien que l'Auteur ne doit pas tenir pour certaine l'opinion commune, qui veut que les Romains tirent l'origine d'*Enée*, qui aborda en Italie après l'incendie de Troye. On sait que *Bochart* a rendu pour le moins fort douteux le voyage de ce Troïen; & avant lui *Philippe Clavier* avoit traité de fable, non seulement ce voyage, mais aussi toute l'Histoire des anciens Rois de Rome. Notre Auteur est aussi dans la pensée, que jamais Enée n'a mis le pié en Italie. Il ne nie pas que quelques Troyens n'y soient venus, ne s'y soient établis, & n'ayent, peut-être, donné l'origine à la République Romaine. Mais il croit que ce ne fut ni *Enée*, ni ceux qui échapérent de la ruine de Troye. Ce ne fut que des personnes peu distinguées à qui on attribua dans la suite tout ce que l'Histoire ou la Fable ont dit de ces anciens Héros,

pour

pour rendre plus illustre l'origine d'un peuple, qui prétendoit dès lors à l'Empire de l'Univers. *Romulus* & *Remus*, qu'on fait les Fondateurs de Rome, furent fils d'une Prêtresse nommée *Rhea*, & d'un pére inconnu, peut-être, de quelque soldat, qui la débaucha. Ils furent nourris par une femme de mauvaise vie, que les Latins apellent une *Louve*. Etant devenus grans, ils devinrent voleurs, & ayant ramassé toute sorte de canaille, ils jettérent les fondemens de la grandeur Romaine.

4. La quatriéme Observation fait l'Extrait d'un Livre imprimé à Rome en 1651. & dont voici le tître. *Bonifacius VIII. è Familia Cajetanorum Principum Romanus Pontifex R. P. Johannis Rubei Congregationis Angliæ, Ordinis S. Benedicti Monachi, atque olim in Romana Curia Procuratoris ad illustrissimum atque excellentissimum D. Franciscum Cajetanum Sermonetæ Ducem ejusdem Bonifacii Gentilem.* Le dessein du bon Moine, qui a composé cèt Ouvrage est de justifier le Pape *Boniface VIII.* de tous ses crimes & généralement de tout ce qu'on a trouvé à redire à sa conduite. S'il en est crû, non seulement *Boniface* n'étoit pas un méchant homme, mais il méritoit

même en quelque ſorte d'être canoniſé. Cependant, quoi que cèt Auteur ſe donne la gêne pour paſſer un vernis ſur tous les défauts de ſon héros, on ne peut s'empêcher de les apercevoir encore fort ſenſiblement au travers de toutes ces belles couleurs. Il ne peut, par exemple, diſſimuler que *Boniface* n'ait retenu *Celeſtin* ſon prédéceſſeur en priſon, après l'avoir obligé d'abdiquer le Pontificat: mais il nie que *Boniface* aît uſé de cruauté envers *Celeſtin*, puis qu'il le pleura après ſa mort; peut-être, ajoute notre Obſervateur, comme *Céſar* pleura *Pompée*. En un mot, ce Moine eſt un miſérable flateur, qui érige en vertu tous les défauts de *Boniface*, & qui canoniſe tous ſes crimes: un homme, qui, quoi qu'il ſemblât avoir renoncé au monde, en entrant dans le Cloître, cherche à faire fortune, aux dépens de la vérité.

5. Le Stile Lapidaire fait le ſujet de la cinquiême Obſervation. Elle eſt très-curieuſe, & contient diverſes remarques utiles ſur le Stile; & ſur pluſieurs Auteurs Latins, tant anciens que modernes. Il n'y a point de Stile, que notre Auteur préfére à celui de *Ciceron*. Il eſt clair & judicieux; il va toujours

jours au solide, & évite tellement les pointes, que quand il lui en échape quelcune par hazard, il ne manque pas d'en faire des excuses. Peu de tems après la mort de cet Orateur, les Romains commencérent à se corrompre, parce qu'ils se mêlérent avec quantité d'étrangers: & dès le tems de *Néron* on apelloit le Stile de *Ciceron* un *Stile de fer*, & par un gout dépravé on lui préféroit celui de *Pétrone*. *Senéque* avoit beaucoup d'esprit; mais son Stile n'a rien de naturel. Ce fut un de ceux qui contribuérent le plus à gâter l'éloquente simplicité de la Langue Latine. Il y a environ un siécle, que plusieurs Savans s'occupérent à rétablir le Stile de *Ciceron*, & s'ils ne l'égalérent, du moins est-il sûr qu'ils en aprochérent beaucoup. Par malheur, *Lipse*, qui avoit beaucoup étudié *Senéque*, en prít en quelque sorte le Stile, & corrompit le gout qu'on avoit pris pour celui de *Ciceron*. Il eut plusieurs imitateurs, qui crurent ne pas bien parler, s'ils parloient naturellement, & qui employerent les grandes figures en parlant des choses les plus communes. Le Stile de *Quinte-Curce* ne plait point à notre Auteur, & il aplaudit fort au jugement qu'en a porté Mr. *Le*

Clerc dans sa *Critique*. Il n'aprouve pas davantage celui de la plûpart des Péres de l'Eglise. S. *Jerôme* est toujours sur le ton Déclamateur; S. *Augustin* se joüe assez souvent, S. *Ambroise* fait parade d'une éloquence chargée de paroles; mais S. *Bernard* les surpasse tous dans toutes ces puériles affectations. On en cite ici un passage qui prouve que ce bon Pére, à force de vouloir faire paroître son esprit, faisoit voir qu'il n'avoit que bien peu de jugement. Ses paroles * sont singuliéres & méritent d'être loüés; mais elles sont trop longues, pour pouvoir les transcrire ici.

Il est bien certain que le Stile figuré doit être employé avec beaucoup de précaution; parce que, comme le remarque notre Auteur, il est presque toujours accompagné de quelque sorte d'obscurité. On peut dire, que ceux qui s'imaginent que le sublime & le figuré sont la même chose, & qui ne mettent point de différence entre le Stile bas & le Stile naturel, n'ont point du tout d'idée de la véritable éloquence. Leur discours est capable de chatouiller les oreilles, mais il ne fait point d'im-

* *Elles sont tirées de sa LIII. Lettre adressée à Aimeric Chancelier de la Cour de Rome.*

d'impreſſion ſur le cœur. Le feu qu'il allume eſt un certain feu de paille, auſſi-tot éteint qu'allumé.

Je ne ſaurois m'empêcher de raporter là-deſſus la confeſſion ingénieuſe de *Gregoire* de *Naziance*. S. *Jerôme* lui avoit demandé ce que ſignifioit le Sabbat *ſecond-premier*, dont il eſt parlé dans le Livre des *Actes*. Voici ce que S. *Grégoire* lui répondit. *Je vous inſtruirai ſur ce ſujet dans l'Egliſe, où vous ſerez contraint, en voyant le peuple m'aplaudir, de ſavoir malgré vous, ce que vous ne ſavez pas; ou, ſi vous êtes le ſeul à vous taire, vous ſerez condamné de tous comme un fou.*

6. La ſixiême Obſervation parle d'un Indice expurgatoire très-rare, publié à Rome par *François Marie* de Briſighelle, Maître du Sacré Palais. Il fut imprimé en 1607. & ſupprimé bientôt après par ordre du Pape. Quelque tems après, on voulut le réïmprimer dans les Pays-bas; mais on en arrêta l'impreſſion. Pluſieurs Auteurs l'ont cité; mais on ne le trouve preſque nulle part. Notre Obſervateur prie ceux qui pourroient en avoir quelque Exemplaire, d'en procurer une nouvelle Edition, pour ne pas priver plus longtems le Public d'une piéce ſi

 curieuſe.

curieuse. Cependant il promet d'en publier quelque chose, qu'il a copié sur un Exemplaire qui lui avoit été prêté.

7. On censure dans la septiême Observation, la Définition qu'*Aristote* a donnée de la Nature, ou plutot la fausse maniére dont il explique celle qu'en avoient donné les Anciens. On accuse ce Prince des Philosophes d'avoir gâté ce que les Anciens avoient de bon dans l'envie de se distinguer par des opinions nouvelles.

8. La huitiême Observation est employée à défendre & à expliquer le droit qu'ont les Etats de l'Empire de faire la paix & la guerre. Cette Observation fut composée un peu avant que les Conférences pour la Paix commençassent à Ryswick, & dans un tems où il y avoit tant de troubles à la Diéte de Ratisbonne, qu'on n'y pouvoit convenir de rien, ni prendre aucune résolution. L'Auteur étend les droits des Etats de l'Empire un peu plus loin, que n'auroit fait un Courtisan, s'il avoit écrit sur la même matiére. Mais les raisons sur lesquelles il apuye tout ce qu'il avance sont si fortes, qu'il est bien difficile, après les avoir luës, de n'être pas de son sentiment. Il a divisé

visé sa matiére en deux Parties, la premiére concerne le droit des Etats d'Allemagne en qualité d'Etats, & la seconde leurs droits particuliers en qualité de Souverains de tels Pays particuliers. Il n'examine présentement que la premiére Partie, & renvoye la seconde à une autre occasion.

9. On demande dans l'Observation neuviême, si *Julien* l'Apostat a jamais été véritablement Chrétien. On croit qu'il est fort aparent, que ce Prince ne le fut point sincérement, & qu'il ne connut jamais bien les dogmes de la Religion Chrétienne. *Sozoméne* dit simplement, qu'il * *avoit fait profession d'être Chrétien*; & *Socrate* insinuë assez l'opinion qu'il avoit du prétendu Christianisme de ce Prince, quand il dit qu'ayant été proclamé Empereur † *il leva le masque, & cessa de faire comme auparavant profession extérieure de la Religion Chrétienne*. Il est vrai que nous aprenons dans l'Histoire Ecclésiastique, que *Julien* fut élevé avec soin & instruit dans la Religion Chrétienne par des Evêques. On veut même que dans sa jeunesse il ait exercé la charge de Lecteur

* *πρότερον χριστιανίζειν δοκῶν. Lib. V. Cap. I.* † *ὑπόκρισιν τοῦ χριστιανίζειν. Lib. III. Cap. I.*

teur dans l'Eglise. Mais l'Auteur prétend que tout cela ressent fort la fable, de même que son prétendu bâtême dans son enfance; puis qu'on sait que c'étoit la coutume de ce tems-là de ne recevoir ce Sacrement que sur la fin de sa vie. On veut qu'il aît été Lecteur à l'âge de seize ans, & on sait qu'alors il faloit en avoir vint pour exercer cette Charge.

10. La dixiême Observation parle d'une certaine Harangue Grecque d'*Hugues Broughton*.

11. La onziême aprend la maniére de faire ce que les Chymistes apellent, le *Secret doublé* & *le Tartre vitriolé*. *Arcanum duplicatum*, & *Tartarum vitriolatum*.

12. Les trois suivantes traitent du *Syncrétisme des Philosophes*. On donne le nom de *Syncrétistes*, en général, à ceux, qui soutiennent qu'on doit souffrir & tolérer tous ceux qui ne sont pas de notre sentiment, n'y ayant rien de si opposé à l'esprit du Christianisme que de persécuter des gens, simplement parce qu'ils ne sont pas de notre opinion. On sait que tous les Syncrétistes, soit en matiére de Théologie, soit en matiére de Philosophie, ne se renferment pas dans les mêmes bornes,

les uns poussant la tolérance plus loin, les autres lui donnant des bornes plus étroites.

Mais il y a une autre sorte de Syncrétistes, qui ne s'arrêtent pas à tolerer ceux qui sont dans des opinions différentes ; Ils veulent concilier ces différentes opinions. Il est bien vrai, que souvent des dogmes, qui paroissent aussi éloignez que le Ciel l'est de la Terre, ne sont pourtant différens, que dans les termes dont on se sert pour les expliquer. J'ai toujours cru que les Disputes qu'on a sur le nombre des Alliances que Dieu a traitées avec les hommes pouvoient être mises dans ce rang ; mais ce n'est pas ici le lieu d'expliquer ma pensée sur ce sujet. Cependant, s'il y a des doctrines qui ne différent que dans la maniére de les expliquer ; on doit avoüer qu'il y en a beaucoup d'autres, qui sont essentiellement différentes ; & je suis fort de l'avis de notre Auteur, qui prétend que ceux qui travaillent à concilier ces sortes d'opinions font beaucoup de tort à la Vérité. C'est de cette espéce de *Syncrétisme*, qui tend à concilier les dogmes, dont il est parlé dans ces Observations. Il y en peut avoir autant de sortes, qu'il y a d'espéces d'Arts &

de

de Sciences, dans lesquelles tous ceux qui les professent ne sont pas du même sentiment. On peut travailler à concilier ensemble les Critiques, les Théologiens, les Jurisconsultes, les Medecins, les Philosophes.

Le Syncrétisme Critique, est celui qui s'occupe à concilier la version avec le texte, ou diverses Versions entr'elles. On blâme à cèt égard, ceux qui veulent à quelque prix que ce soit défendre les Versions, qui sont en usage dans leur Parti, dans les endroits, où il est visible qu'elles sont fautives. Ainsi il y a des Catholiques Romains qui ont pris à tache de soutenir toutes les erreurs de la Vulgate, & il s'est trouvé des Luthériens, qui n'ont pas eu moins de zéle pour la Version Allemande de leur Maître. On ne dit qu'un mot du Syncrétisme des Théologiens, des Jurisconsultes, & des Médecins, & l'on s'attache surtout à celui des Philosophes.

Quelques-uns ont travaillé à les concilier avec l'Ecriture Sainte, & d'autres ont voulu les concilier entr'eux. Combien y a-t-il de Chymistes, par exemple, qui ont prétendu que l'Histoire de la Création s'accordoit fort bien avec leur Art, & que *Moyse* avoit parlé

de

de leurs Elemens? Le fameux *Tollius* eſt allé plus loin, puis qu'il a fait un Livre pour prouver, que toute l'Hiſtoire fabuleuſe Grecque, Phénicienne, Egyptienne ſe raportoit à la Chymie.

Dans la primitive Egliſe, il y avoit des Docteurs Chrétiens, qui avoient apris la Philoſophie de *Platon*, il y en avoit qui ſuivoient celle du Portique, & quelques uns étoient Diſciples de *Pythagore*: mais quelque oppoſées que fuſſent toutes ces Philoſophies, tous ces Docteurs prétendoient également que celle qu'ils profeſſoient étoit parfaitement d'accord avec les dogmes du Chriſtianiſme. Dans quelles erreurs ne s'eſt pas jetté *Clément Alexandrin*, pour concilier *Platon* avec l'Ecriture? Il a enſeigné l'éternité de la matiére, une ſuite perpétuelle de Mondes, qui ſe ſuccéderont éternellement les uns aux autres, & je ne ſai combien d'autres chiméres, qu'il a prétendu trouver dans l'Ecriture, parce qu'il les avoit auparavant trouvées dans ſon Platon. En général on peut obſerver qu'ordinairement ces ſortes de conciliations ne ſe font qu'aux dépens de la vérité. Plus jaloux, ce ſemble, des paroles des hommes, que de celles du S. Eſprit; on donne plutot la gêne

aux

aux expressions de l'Ecriture, pour les accommoder aux dogmes des Philosophes; qu'aux expressions de ces derniers, pour les accommoder à l'Ecriture.

Au reste, ce ne sont pas seulement les Anciens, qui ont voulu concilier *Platon* avec le S. Esprit; il y a eu quelques Modernes, qui ont eu la même fantaisie. Le Cardinal *Bessarion* est de ce nombre. Mais il y en a eu encore plus, qui ont travaillé à mettre d'acord *Aristote* avec les Saints Livres. Toute la Théologie Scholastique, n'est qu'un Chaos confus, composé de l'Ecriture & des dogmes d'*Aristote*. Notre Auteur fait voir les inconvéniens & le ridicule de ces sortes de conciliations.

Personne n'ignore qu'il y a aussi eu des Cartésiens, qui ont voulu faire voir que les sentimens de leur Maitre étoient très-conformes à ceux de l'Ecriture. *Jean Ancerpoel* a fait le *Cartesius Mosaizans*, & il y a plus de 18. ans qu'on imprima à Utrecht le *Monde naissant*, dont l'Auteur a dessein de faire voir que l'Histoire de la Création écrite par *Moyse*, s'acorde fort bien avec la maniére dont *Descartes* a formé son Monde. Je ne saurois desaprouver qu'un Philosophe Chrétien,

tien, faſſe voir que ſes opinions Philoſophiques ne ſont point contraires aux dogmes, qui nous ſont clairement révélez dans l'Ecriture. Mais il me ſemble qu'il n'eſt pas néceſſaire d'aller plus loin; & que prétendre trouver des dogmes purement Philoſophiques dans les Saints Livres, c'eſt aller contre une maxime, qui me paroit inconteſtable; c'eſt que l'Ecriture ne nous a pas été donnée pour nous faire Philoſophes, mais pour nous rendre gens de bien.

Pour ce qui regarde la conciliation des Philoſophes entr'eux, quoi qu'elle ne ſoit pas plus poſſible que le grand œuvre, pluſieurs perſonnes n'ont pas laiſſé de l'entreprendre; & l'on trouvera dans notre Auteur le nom de la plûpart de ceux qui ſe ſont donné cette peine. Il me ſouvient d'avoir lû autrefois un petit Livre, dont j'ai oublié le tître, de même que le nom de ſon Auteur; dans lequel, pour concilier *Deſcartes* avec *Ariſtote*, on ſoutenoit qu'*Ariſtote* n'avoit pas eu deſſein d'expliquer la nature même des choſes, mais de nous donner une eſpèce de Dictionaire, qui contint la définition du nom de chaque choſe; au lieu que *Deſcartes* avoit entrepris d'expliquer la nature de tous les Etres. Il eſt vrai

que

que ce Conciliateur ne faisoit guéres d'honneur à *Aristote*; mais, du moins, son entreprise étoit plus raisonnable que celle des Philosophes, qui croyant qu'*Aristote* & *Descartes* ont également voulu expliquer la nature de chaque chose, ont prétendu néanmoins, qu'ils étoient à peu près du même sentiment.

13. Les trois Observations qui suivent traitent du droit qu'a le Prince de revoquer les priviléges qui ont été accordez ou par lui ou par ses Prédécesseurs. Comme la doctrine qui enseigne que les Princes ont véritablement ce droit paroit d'abord avoir quelque chose d'odieux, notre Auteur l'examine avec beaucoup de soin, il aporte toutes les distinctions nécessaires, & appuye son sentiment sur des raisons, qui paroissent incontestables. Il desavoüe aussi toutes les conséquences odieuses, qu'on pourroit tirer de son opinion. Ce qu'on doit principalement remarquer, c'est la définition qu'on nous donne du *Privilége*, car on apelle de ce nom, l'exemtion qu'on accorde à une personne de l'obligation d'une Loi générale, qui demande ou qui défend quelque chose, accordée par une grace particuliére du Prin-

ce;

ce; ou la défense qu'on fait en faveur de quelque personne, au reste des sujets, de faire certaines choses, qui sont d'ailleurs généralement permises. Comme, par exemple, si quelcun est exemté de payer les tributs & les impôts publics; si on lui permet de transporter des grains, ou si on lui accorde le droit de vendre certaines marchandises nécessaires, à l'exclusion de tous autres marchands, à qui il étoit permis auparavant d'en vendre.

Il faut encore distinguer entre un privilége & une grace ou une faveur. Un privilége est ce qui est accordé au préjudice des autres sujets; une grace ou un bienfait est ce qui n'est qu'au détriment de celui qui l'accorde, comme lors qu'un Prince donne à un particulier un fonds ou une somme d'argent, qui lui apartient en propre. Ces sortes de bienfaits sont irrévocables; mais il n'en est pas de même des Priviléges. Un Prince peut les révoquer, lors qu'il le juge de l'intérêt de l'Etat, & ce n'est point aux particuliers à examiner s'il a bien ou mal jugé. Notre Auteur reduit toutes les opinions qu'on peut avoir sur cette matiére à ces quatre propositions. 1. Il y a de certains Priviléges, que

le Prince peut quelquefois révoquer. 2. Il y en a que le Prince peut toujours révoquer. 3. Toutes sortes de Privilèges peuvent toujours être révoquez par le Prince. 4. C'est quelquefois justement que le Prince révoque tous les Privilèges. Celui qui convient de la troisième de ces Propositions doit convenir de toutes les autres. On peut accorder la premiére, sans accorder les trois autres. On ne peut accorder la seconde ou la quatriême sans accorder la premiére. La seconde Proposition ne renferme point la quatriême, ni la quatriême, la seconde. Notre Auteur ne sait personne qui nie toutes ces quatre Propositions. *Hobbes* a soutenu la troisiême. Pour lui il embrasse la derniére, qui assure que le Prince peut révoquer toutes sortes de Privilèges, lors que l'utilité publique le requiert.

Pour établir son sentiment voici les principes qu'il pose & qu'il prouve. 1. Le Prince est assujetti aux Loix divines, universelles, naturelles & positives; mais il n'est pas assujetti aux Loix humaines. Sur cette maxime l'Auteur remarque que le Prince est obligé à Dieu & à ses Sujets. Que s'il manque à ce qu'il doit à Dieu, il ne

ne peut s'exemter des peines que Dieu dénonce, s'il viole sa Loi; mais que s'il manque à ce qu'il doit à ses sujets; ils ne peuvent l'en punir. 2. Voici le second principe de l'Auteur. La Loi qui oblige le Prince à tenir ce qu'il a promis n'est pas plus du droit naturel, que celle qui l'oblige à maintenir l'intérêt du Public. 3. Le salut du peuple doit être la premiére Loi du Prince. Par ce salut on entend son repos, & l'avantage de mener une vie tranquille, honnête & commode. 4. Par le Peuple on doit entendre tout l'Etat. 5. Le salut du particulier doit ceder au salut du Public. 6. C'est donc injustement que des Sujets veulent que le Prince maintienne des Priviléges, qui ne peuvent s'accorder avec l'intérêt du Public. 7. Ce n'est ni aux particuliers, ni aux Communautez, ni aux Jurisconsultes, à juger si quelque chose est de l'interêt du Public; mais au Prince seul, & à ceux à qui il peut en avoir donné la commission. 8. Ceux-là même ne peuvent intervenir que comme Conseillers & non comme Juges; ces Conseillers ne pouvant rien contre la volonté du Prince si elle est clairement expliquée. 9. Toute concession de privilége renferme donc

cette condition tacite, à moins que l'équité ou l'utilité publique ne l'exigent autrement. 10. Lors qu'il y a un juste sujet de révoquer un privilége; non seulement le Prince peut, mais il doit même le révoquer. Mais parce qu'on peut opposer le serment qu'un Prince peut avoir fait en accordant un Privilége, l'Auteur soutient que le serment ne se fait pas à Dieu, mais aux hommes, que par conséquent il ne produit point d'obligation particuliére, & ne change point la nature de l'engagement fait par une promesse. Quand donc la promesse devient nulle, le serment devient aussi nul. Il peut recevoir les mêmes explications & est sujet aux mêmes conditions tacites, que la promesse qu'il confirme. On convient cependant que le Prince ne doit pas facilement revoquer des priviléges qu'il a accordez avec serment.

Notre Auteur pose une autre Thése, qui ne lui sera, peut-être, pas aussi facilement accordée, que quelques unes des précédentes. Il prétend que dans les choses douteuses, les Sujets doivent être censez avoir transporté à leur Prince, tout droit qu'ils ne se sont pas reservé expressément. Il con-

convient que des Peuples en établissant les Loix fondamentales, lors qu'ils se donnent un Prince, peuvent, avant que de le reconnoître pour tel, l'obliger à promettre qu'il n'accordera, ni ne révoquera aucun Privilége, sans leur consentement : mais que s'ils n'ont pas mis cette condition, le Prince est censé avoir le droit d'en accorder ou de les révoquer, lors qu'il le trouve à propos. L'Auteur finit en répondant aux principales Objections qu'on peut faire contre son sentiment.

14. La dix-huitiême Observation traite d'une Loi faite par l'Empereur *Théodose*, au sujet du Mystére de la Trinité. Ce Prince déclare par cette Loi, * qu'il veut que tous ses sujets fassent profession de la Religion, que S. *Pierre* le Prince des Apôtres avoit enseignée aux Romains dès le commencement, & que *Damase*, Evêque de Rome, & *Pierre* d'Alexandrie tenoient. Qu'on ne donne le nom, d'*Eglise Catholique* qu'à l'Assemblée de ceux qui rendent un culte égal aux trois personnes de la Trinité, & que ceux qui seront dans un autre sentiment soient traitez d'hérétiques, tenus

I 2 pour

* *Voyez Sozoméne, Liv. VII. Chap.* 4.

pour infames, & châtiez selon la rigueur des Ordonnances.

Notre Auteur examine le tems auquel cette Loi fut donnée, les raisons qu'eut *Théodose* de la donner, & le but qu'il s'y est proposé. Il fait par occasion l'abrégé de la vie de S. *Grégoire* de Nazianze. Il soutient que l'Empereur n'avoit pas le droit de faire cette Loi, & qu'il confondoit en cela les devoirs d'un Prince avec ceux d'un Docteur. Qu'on doit combattre les erreurs en enseignant la vérité & non pas en donnant des Loix fulminantes contre les Errans. Que cette Loi se ressent de la naissance de l'Antichristianisme. Que les Protestans qui la soutiennent abandonnent leurs principes & plaident la cause des Catholiques Romains. On censure ici divers Théologiens Allemands, qui ont soutenu qu'on pouvoit user de contrainte en matiére de Religion. L'Auteur finit cette Observation par ces belles paroles de * *Marc Antonin.* † *Corrige & redresse les méchans si tu le*

* *Liv. IX. Artic.* 11. † *Il y a proprement dans le Grec*, fais oublier les choses précédentes, & en enseigne de meilleures. *Mais on a suivi la Version de Mr.* Dacier,

le peux ; sinon, souviens toi que c'est pour eux que t'a été donnée la douceur & l'humanité. Après quoi il s'écrie, *un jour cèt Empereur Payen se lévera & condamnera cette Génération.*

15. La dix-neuviême Observation parle d'une autre Loi de *Théodose* sur le même sujet, & par laquelle il défendoit toutes sortes d'Assemblées aux Hérétiques. Notre Auteur fait à l'égard de cette Loi, ce qu'il a fait à l'égard de la précédente, c'est-à-dire, qu'il en marque le tems, les circonstances, l'occasion. Il en explique le sens. Il fait voir ce qu'elle a d'injuste ; & refute les Savans, qui ont voulu la défendre.

16. La vintiême & derniére Observation, parle d'une nouvelle méthode inventée par Mr. *Cock* Anglois, & mise en pratique par Mr. *Sluter* Bourguemaistre de Hambourg, pour prédire le tems qu'il doit faire, par les Observations des Planétes.

ARTICLE IV.

EXTRAIT *de quelques* LETTRES *écrites par Mr.* CUPER *Bourguemaistre de Deventer, & ci-devant*

Député aux Etats Généraux des Provinces-Unies, à Mr. JURIEU, *Pasteur, & Professeur en Théologie à Rotterdam, au sujet de l'*Histoire Critique des Dogmes & des Cultes, bons & mauvais, qui ont été dans l'Eglise, depuis Adam jusqu'à *Jesus-Christ; & des* RÉPONSES *de Mr.* JURIEU *à Mr.* CUPER.

LE dernier Ouvrage que Mr. *Jurieu* a donné au Public, & qui a fourni de matiére à trois Articles assez longs de nos * *Nouvelles*, a été l'occasion de quelques Lettres écrites par Mr. *Cuper* à Mr. *Jurieu*, & par Mr. *Jurieu* à Mr. *Cuper*. Comme elles contiennent quelques faits & diverses remarques de Critique fort curieuses, & qu'un de nos Amis nous les a communiquées, nous avons crû que le Public ne seroit pas fâché, que nous lui en donnassions un Extrait. Il est vrai qu'elles mériteroient d'être imprimées toutes entiéres; mais nos limites ne nous le permettant pas, il faut nous contenter d'en donner le précis.

Mr. *Cuper* commence sa premié-re

* *Mars.* 1704. *pag.* 363. *Avril. pag.* 483. *Mai. pag.* 629.

re * Lettre, par témoigner à Mr. *Jurieu* l'eſtime toute particuliére qu'il fait de ſon Ouvrage. Il lui dit en propres termes qu'il y étale une profonde érudition, qu'il y explique admirablement bien les noms des Divinitez Payennes, & beaucoup de paſſages de l'Ancien Teſtament, qui, ſans ſon ſecours, conſerveroient encore leur premiére obſcurité.

Après cela, Mr. *Cuper* demande où ſe trouve l'Hiſtoire que Mr. *Jurieu* a raportée à la pag. 472. de ſon Livre, au ſujet d'une prédiction faite à Rome à l'Ambaſſadeur d'*Henri VII.* Roi d'Angleterre. Il le prie de lui dire tout ce qu'il peut ſavoir ſur ce ſujet. On ne raportera pas ici cette prédiction, pour n'être pas long. On peut la voir dans l'endroit du Livre, qui a été cité, & on ſera obligé d'en dire quelque choſe dans la ſuite. Mr. *Cuper* informe enſuite Mr. *Jurieu*, d'une particularité qu'il vit à Liége il y a environ ſix ans, dans la Bibliothéque des Jéſuites Anglois. C'eſt une Prédiction que ces Péres lui dirent être venuë de Rome, & qui annonçoit quel devoit être le ſort de la Religion Romaine en Angleterre. Ils lui en

* *du* 3. *Mai* 1704.

en donnérent une copie, telle que voici.

*Imagines Regum Angliæ allatæ * Romam Anno Domini 1627. à Patre Joh. Tompsono S. Jesu, præsignificantes mutationem Religionis in Anglia. Obiit P. Joannes Tompsonus Romæ, in Collegio Anglicano, ubi erat Confessarius, die 27. Julii, 1637.*

Primo loco stat vir armatus, dejiciens Templa, subscribiturque, Fur : *hinc sequitur Regina*, Deus pro fœmina: *tertio loco alia Regina, ore gerens sagittam*, persecutio; *quartò Rex*, un vagabondo & homicida; *quintò vir armatus hastam tenens, ad pedes jacet pileus, & corona multum supra caput picta est in aere: sextò arma, gladii, thorax, cassides, hastæ; septimò vir dormiens, gladio haud procul eo jacente in terra*, Donator. *Ultimò cruces, baculum pastorale, & alia Pontificiæ Religionis insignia; adscriptumque est designari hisce figuris*, Edoardum VI. Mariam, Elizabetham, Jacobum, Carolum I. Cromwellum, Carolum II. & Jacobum. Le Jésuite, qui montroit cette piéce à Mr. *Cuper* étoit très persuadé de la vérité de cette prédiction, & il croyoit que le Roi *Jaques* seroit rétabli, ou, du moins, le Prince de *Galles*,

&

* *Mr.* Cuper *croit qu'il faut lire* Româ.

& qu'on le proclameroit bien tôt Roi. Il ajouta que cette Prophétie étoit fort ancienne, & faite avant le tems d'*Edoüard*, & qu'un Ambassadeur d'Angleterre l'avoit aportée de Rome.

Mr. *Cuper* vient ensuite à un passage d'*Eusébe* cité par Mr. * *Jurieu*, où *Vesta* est apellée κεντροφόρος, *porte-centre*, & qui a fait de la peine à Mr. *Cuper*. Mr. *Jurieu* a cru, que cette Déesse avoit ce nom, parce qu'elle est la nature universelle, qui réside dans le centre du Monde, comme dans la partie principale. Mr. *Cuper* trouve l'explication de ce mot ingénieuse, mais il croit pourtant que le passage d'*Eusébe* est difficile, & il avoüe qu'il n'a pû se rendre au raisonnement de Mr. *Jurieu*, tout vraisemblable, qu'il lui paroit. Si la nature universelle, la φύσις παναίολος, a sa principale demeure dans le centre de la Terre, il ne voit pas comment elle peut être apellée κεντροφόρος; car le Centre l'enferme presque, & ce mot signifie quelque chose que la Nature porte, & qu'on peut voir ou sentir. Pour les diverses choses, que la Terre produit, ἡ περὶ τὴν γῆν δύναμις, elle étoit

* pag. 528.

apellée de divers noms. On nommoit la vertu de prédire les choses futures *Themis*; la vertu de nourrir, ἡ τροφὸς; ἡ πιτρέποιος καὶ ὀρεῖος δύναμις, étoit apellée ῥέα, ἡ χλοηφόρος, qui produit ou porte les herbes vertes, Δημήτηρ, & ἡ χρησμῳδὸς, car ils croyoient, que la Terre ou la Nature, avoit aussi la vertu de prédire les choses avenir, θέμις. C'est ainsi qu'ils apelloient σπερματικὸν λόγον, *Priapum* en général; & en particulier la vertu de produire les grains κόρην, & celle qui faisoit naitre τὰς ὑγρὰς, καὶ τὰ ἀκρόδρυα, Διόνυσον ou *Bacchus*.

Cela posé Mr. *Cuper* croit que le nom de κεντροφόρος, ne peut pas bien être reçu, puis que si la Nature est principalement enfermée dans le centre de la Terre, elle ne porte point ce centre, mais ce centre la porte; & comme χλοηφόρος signifie que cette δύναμις produit des herbes; & qu'on ne peut pas soûtenir avec raison, que le κεντροφόρος, signifie ici quelque chose de tout différent, il croit qu'il a eu raison de dire, dans l'endroit cité par Mr. *Jurieu*, qu'il ne savoit pas ce que *Vesta* pouvoit avoir de commun avec le centre de l'Univers. Il ne sait ce que cette épithéte signifie,

ni aussi pourquoi la Nature est apellée παρθένος & ἐσία. Il croit aussi que si l'explication de Mr. *Jurieu* a lieu, cette épithéte peut convenir à toutes les vertus qui suivent.

Mr. *Cuper* soupçonne donc, que le passage d'*Eusébe* est corrompu, & qu'on doit lire δενδροφόρος, qui porte les Arbres, ce qui convient fort bien à tout le reste du discours, & qui donne beaucoup de lumiére au raisonnement des Philosophes & des Théologiens Payens, dont il s'agit. Comme donc ἡ δύναμις χλοηφόρος, & ἡ καρποφόρος, & d'autres ont leurs noms particuliers, il est bien juste, que celle qui nous produit des arbres en aît un aussi. Cette vertu donc *Dendrophore*, ἡ δενδροφόρος δύναμις est apellée παρθένος, *Vierge*, parce que la Terre encore Vierge a produit les arbres, & qu'ils sont nez au commencement, sans le secours des hommes; ce qu'on peut pourtant dire aussi des autres choses, que la Terre nous fournit. On sait qu'on apelle *Terram virginem*, *Terre Vierge*, celle qui n'est pas labourée, *quæ non sensit aratrum*, *vel cujus in viscera nemo descendit ad quærenda metalla*; ou celle dans les entrailles de laquelle on n'a point encore

fouillé, pour chercher des métaux. C'est ainsi qu'en parle *Pline*, *Liv. XXXIII. Chap.* 3. L'autre nom qu'on donne à cette vertu *Dendrophore* c'est celui d'*ἰσία*; dont Mr. *Cuper* avoüe qu'il ne sauroit rendre raison, à moins qu'on ne veuille dire, que la Terre est immobile, quoi que chargée d'un nombre infini d'arbres. Le passage qui suit dans le même Chapitre d'*Eusébe*, semble confirmer sa conjecture, puis qu'il y parle de la même maniére des diverses vertus de la Terre, & il dit que châcune a eu son nom. Cependant Mr. *Cuper* avoüe, que la raison qui a fait donner à la vertu *Dendrophore* le nom de *Vierge*, lui paroit fort obscure. Peut-être cela s'est fait parce que les Vierges sont comparées aux arbres.

Enfin Mr. *Cuper* dit à Mr. *Jurieu*, qu'il a vû à la page 596. de son Ouvrage & ailleurs les noms des Dieux *Malachbelus* & *Aglibelus*; & qu'il pénétre parfaitement les raisons de ces noms. A cette occasion il lui parle de trois Inscriptions Grecques, qu'on lui envoya d'Alep, il y a un an, & où l'on trouve le nom de deux autres Divinitez inconnuës; les voici.

ΑΙΙ ΜΑΛΒΑΧΩ ΚΑΙ ΣΕΛΑ ΜΑΝΕΙ ΘΕΟΙΣ ΠΑΤΡΩΟΙΣ. .

Mr. *Cuper* demande à Mr. *Jurieu* l'explication de ces Inſcriptions.

La Réponſe de Mr. *Jurieu* à cette Lettre eſt fort longue, & nous nous voyons obligez de l'abréger beaucoup. Après avoir dit quelque choſe de ſa vie, par raport à ſon Ouvrage, & pour faire voir que des occupations plus importantes & enſuite ſes infirmitez, ne lui ont pas permis de le perfectionner autant qu'il l'auroit ſouhaité; il lui parle d'un fait arrivé à Mer, petite Ville du Pays Blaiſois, lieu de ſa naiſſance, qui tient du ſortilége, & qui donna occaſion à un prétendu Médecin, de pratiquer l'opération d'Hydromance, dont Mr. *Jurieu* parle dans ſon Livre, pag. 472. Il laiſſe pourtant à chacun la liberté d'en croire ce qu'il voudra, les eſprits ſages n'ajoutant pas beaucoup de foi à ces ſortes d'hiſtoires; & ne l'ayant lui-même raportée, que pour prouver que les Sorciers modernes pratiquent l'Hydromance encore aujourdhui.

A l'égard des Prophéties touchant les Rois d'Angleterre, dont il a parlé,

il dit qu'elle est dans sa famille par tradition. Mr. *André Rivet* célébre Professeur en Théologie à Leide, entr'autres bonnes qualitez, avoit celle de ramasser toutes les Piéces volantes, qui couroient, & de les enfiler l'une après l'autre, selon le tems auquel elles avoient couru. Mademoiselle du *Moulin* illustre par diverses connoissances qu'elle avoit au dessus de son sexe, & qui a recueilli les derniéres paroles de Mr. *Rivet*, qui ont été traduites en Latin, & mises parmi les Oeuvres de ce Savant; cette illustre fille, dis-je, visitant ces papiers enfilez, après la mort de Mr. *Rivet*, y trouva un papier jaune & vieux, qui avoit été enfilé dans l'année 12. ou 15. avant la mort violente de *Charles I.* arrivée un an avant celle de Mr. *Rivet*, & l'on trouva l'Ecrit de question dans une ficelle, qui précédoit de plusieurs années la mort de ce Roi. On lisoit dans cet Ecrit, qui avoit toutes sortes de marques de quelque antiquité, que le premier Personage que le Magicien fit voir à * l'Ambassadeur d'*Henri VII.* à Rome, étoit un homme couronné tenant le Pape & sa triple couronne par la.

* *Voyez la pag. 472. de l'Ouvrage de Mr. Jurieu.*

la main, lui faiſant au commencement de grandes révérences, & lui donnant enſuite un grand coup, qui le renverſa par terre. C'étoit *Henri VIII.* qui écrivit contre *Luther*, & ruina enſuite le Papiſme. Après lui, venoit un jeune homme ou plutot un enfant, dont la Phyſionomie étoit douce & excellente; mais qui dura peu dans le miroir. C'étoit *Edoüard VI.* Enſuite vint une Femme préciſément faite comme on dépeint les Furies avec des crins de Serpent. C'étoit *Marie.* Après elle vint une autre Femme, qui demeura très-long tems dans le miroir. Elle portoit une bague, ſur laquelle étoit écrite *Excellentiſſima.* C'étoit *Eliſabeth.* De l'autre côté du Miroir, c'eſt-à-dire, du côté gauche, l'Ambaſſadeur vit paroitre les deux derniers perſonages, avec les deux Inſcriptions. La premiére, *Infelix pacis Amator.* C'étoit le Roi *Jaques* d'Ecoſſe, qui parut tel que l'Hiſtoire & ſes portraits le repréſentent; & la ſeconde *Anglorum Rex ultimus Imperator.* C'étoit *Charles I.* L'exactitude & la ſageſſe de Mr. Rivet, perſuadent que ce n'eſt point une fiction arrivée après la mort de *Charles I.* puis que Mr. *Rivet* mourut un an après ce Prince; & la Piéce étoit ancienne & de longue

main.

main dans le cabinet du défunt. On ne sait point ce qu'est devenu ce papier. Il faut qu'il ait été perdu entre les mains des enfans de Mr. *Rivet.*

A l'égard du passage d'*Eusébe*, Mr. *Jurieu* croit, qu'il y a peu de différence entre son sentiment & celui de Mr. *Cuper.* Il admet sans repugnance la correction de δενδροφόρος, au lieu de κεντροφόρος. Les Lettres du même Organe, comme parlent les Ebreux, telles que sont le *d* & le *t* se changent facilement. Outreque, comme le remarque Mr. *Cuper*, le títre de χλοηφόρος donnée à *Vesta*, fait voir que celui de δενδροφόρος, lui doit aussi convenir; puis que les arbres dans la nature sont plus considérables, que les herbes.

Mr. *Jurieu* trouve dans les Remarques de Mr. *Cuper*, une pleine confirmation de ce qu'il a avancé, c'est qu'*Isis*, *Vesta*, *Cerés*, *Cybéle*, la Mére des Dieux, étoient la même Déesse, & que cette Déesse étoit la Nature universelle, non la Terre, ou un autre Elément particulier. Il ajoute que la *Venus* Syrienne, que les Grecs ont mal-à-propos apellée *Venus Uranie* étoit aussi la Nature universelle, & non pas une Divinité particuliére.

Sur ce principe on peut rendre raison des

des divers attributs qu'on a donnez à cette seule Déesse, à qui on donne aussi tant de noms, qui ont tous raport aux diverses parties de la Nature. On la nomme *Vesta* ou ἑστία, à cause du feu, qui fait une partie considérable de la Nature, par la génération universelle, dont la chaleur est le principe. C'est la pensée d'*Ovide*, dans le *Liv. VI.* des *Fastes.*

Nec tu aliud Vestam, quàm vivam intellige flammam.
Nataque de flamma corpora nulla vides.
Jure ergo Virgo est, &c.

Cette même Nature universelle est appellée θέμις & χρησμῳδὸς à cause de l'Esprit éternel & immense, qui pénétre la masse de l'Univers, qui la conduit & connoit toutes choses.

Parce que cette Nature universelle est le principe de toutes les générations on l'apelloit σπερματικὸς λόγος. Parce qu'elle nourrit tout ce qu'elle engendre on l'apelloit τροφὸς, *nourrice.* La Terre n'est pas considérée comme l'unique principe des générations; on y joint le Ciel & le Soleil, *Sol & homo generant hominem.* Ainsi le σπερματικὸς λογος, n'est

n'eſt pas pour la Terre ſeule; mais pour la Nature entiére.

Cette Nature pourroit bien être apellée κεντροφόρος, non qu'elle porte le centre, puis qu'au contraire c'eſt le centre qui la porte; mais parce qu'elle comprend le centre & roule ſur le centre. Cependant Mr. *Jurieu* admet la correction de Mr. *Cuper*, δενδροφόρος, *porte-arbre*, il lui aſſocie le χλοηφόρος, & il trouve ces deux vertus dans la φύσις παναίολος: car il eſt certain, que ſi cette Nature univerſelle eſt apellée ἱστία, *focus*, *viva flamma*, ſelon *Ovide*, à cauſe des Cieux où réſide cette pure flamme; elle peut bien être apellée *porte-arbre*, & *porte-herbe*, [illegible] par raport à la Terre, qui porte les herbes, les arbres, & les fruits. Si les Poëtes en cherchant *Veſta*, l'ont principalement trouvée dans la Terre, c'eſt qu'ils ſe ſont attachez aux parties de la Terre, qui fourniſſent aux hommes le plus de commoditez. Or certainement la Terre, qui leur produit des arbres & des fruits, eſt la partie de la Nature, qui leur eſt la plus utile. De là eſt venu le mariage d'*Iſis* & d'*Oſiris*, de *Vénus* & d'*Adonis*. *Oſiris* & *Adonis* ſignifient le Soleil, le grand principe des générations: *Iſis* & *Venus*,

Venus, la Nature univerſelle produiſant tout par l'impreſſion du Soleil. Ces deux Etres ont été principalement l'objet de l'Adoration des Payens, & ils les ont mariez enſemble.

Mr. *Jurieu* adopte la conjecture de Mr. *Cuper*, ſur l'origine du nom de παρθένος, qui a été donné à *Iſis*, à *Veſta*, & à *Venus*, quoi qu'on leur aît donné des maris, & qu'on les faſſe méres fructifiantes. Cette conjecture eſt beaucoup meilleure, que celle d'*Ovide*. La flamme qui dévore ne peut pas bien être comparée à une Vierge, & ſi par la pure flamme on entend la chaleur des Cieux, tant s'en faut qu'on la puiſſe apeller ſtérile, qu'au contraire c'eſt un principe de toutes les générations. Il eſt donc beaucoup plus raiſonnable de dire, que la Nature univerſelle eſt apellée *Vierge*, quoi qu'elle ſoit la mére de toutes choſes, parce qu'elle a produit ſur la Terre & les plantes & les fruits, ſans le ſecours d'aucun homme.

A l'égard de l'Inſcription venuë d'Alep, & raportée ci-deſſus; voici la penſée de Mr. *Jurieu*. *Alep* eſt la Capitale de Syrie, ſelon le ſentiment de *Cluvier*, de *Sanſon*, & de nos meilleurs Géographes. C'eſt l'ancienne

ne *Hierapolis*, autrefois très-fameuſe par le magnifique Temple de la Déeſſe de Syrie, ſur laquelle nous avons un Livre, ſous le nom de *Lucien*, & pour laquelle la dévotion étoit ſi grande dans tout l'Orient. Il faut donc chercher le ſens de cette Inſcription dans l'ancienne Langue des Syriens, & ces deux Divinitez doivent ſe raporter à la grande Divinité de la ville Hierapolis, qui, ſelon Mr. *Jurieu*, étoit *Cybéle*. Le faux *Lucien* dit que *ſa Statuë étoit un char tiré par des lions, elle tient un tambour à la main, elle a la tête couronnée de rayons, elle eſt coëfée de tours.* Ces lions, ces tambours, ces cymbales, font aſſez reconnoître *Cybéle*, que *Claudien* dépeint de cette maniére.

> *blandique leones*
> *Submiſere jubar, adytiſque gaviſa Cybele*
> *Exilit, & pronas tendit ad oſcula turres.*

Lucréce la déſigne par les tambours & les cymbales.

> *Tympana tanta ſonant palmis & cymbala circum.*

Le même faux *Lucien* dit que les Prê-

Prêtres de cette Déesse de Syrie étoient coupez, & que même ils portoient l'habit de femme. Tout cela fait connoitre la Déesse de Syrie pour la vraye *Cybéle* des Grecs. Il faut chercher les Dieux inconnus de l'Inscription, dans la langue des Syriens, & dans la Religion de la Déesse d'Hierapolis; & voici comment Mr. *Jurieu* l'interpréte. *A Jupiter Madbachus & à Selamanes, Dieux du Pays.*

Sur cela il observe 1. que les Dieux de l'Inscription ne sont pas des Dieux du premier ordre. C'étoit des Heros, des hommes, dont on avoit fait des Dieux, de ces Dieux que les Romains nommoient *Indigetes*, *quasi Indigenæ*, nez au Pays. Ce n'est pas une pure conjecture. Cela paroit par le nom qu'ils portent de θεοὶ πατρῷοι, car c'est précisément le nom que leur donnent les Grecs. *Servius* sur le XII de l'Eneïde l'interpréte, par *Dii patrii. Alii patrios Deos Indigetes dici debere tradunt.* Cela étant, il ne faut pas s'étonner que ces petites Divinitez nous soient inconnues. Ce sont des Dieux de Provinces, qui ne sont connus que dans leur circuit. Le *Semosancus* des Toscans étoit de ces Dieux Indigétes, θεοὶ πατρῷοι, qui seroit, peut-

peut-être, fort peu connu dans l'Orient sans la bevuë de *Justin* Martyr, süë de tous les Savans. Le mot de Διὶ, *Jovi*, qui est à la tête de l'Inscription ne doit point arrêter, puis que le nom de *Jupiter* se donnoit à des demi-Dieux, témoin *Enée*, que les Romains servoient sous le nom de *Jupiter Indiges* & à qui *Ascagne* bâtit un Temple, sur les rives du fleuve *Numicus*, où l'on lisoit cette Inscription, *Patri Deo Indigeti, qui Numici amnis undas temperat*. Le nom de *Jupiter* étoit si profané, que même le Médecin *Menecrates* se faisoit apeller *Jupiter Menecrates*. Il y avoit aussi un *Jupiter Stygius*, un *Jupiter Chasse-mouche*, & cent autres de ce bas ordre. Selon cette Observation, Mr. *Jurieu* a du penchant à croire, que *Madbachus* & *Selamanes* étoient des Dieux tutélaires de la Ville de Hierapolis nez & morts au Pays, & à qui on en avoit commis la garde.

2. Il observe en second lieu que les noms de ces Dieux sont purs Syriaques. *Madbachus* signifie précisément un *Sacrifiant* ou un *Sacrifice*, qui s'écrit en caractéres Chaldéens מַדְבְּח, & dans la forme que les Grammairiens des Langues Orientales apellent *forme emphati-*

que

que מַדְבְּחָא *Madebacha*, qui est précisément le *Madbachus* de l'Inscription, c'est-à-dire, un *Sacrifice*; ou un *Sacrifiant*, si on prend ce mot pour un Participe, comme il peut être pris.

L'autre nom *Selamanes* paroit un mot hébreu, qui est la mére Langue de l'Orient, & dont la Syriaque & la Chaldaïque ne sont qu'une Dialecte, peu différente de la Langue mére. En Hebreu *Shelamin*, שְׁלָמִין signifie des sacrifices d'actions de graces. Ces deux noms tirez des Autels peuvent faire soupçonner, que ces deux Héros Syriens étoient deux Souverains Sacrificateurs de la Déesse de Syrie, qui présidoient à sa Religion, car le Temple d'Hierapolis avoit son Sacrificateur, tout de même que celui de Jérusalem. La Dévotion pour cette Déesse d'Hierapolis étoit grande & surprenante. Le concours des dévots y étoit extraordinaire. Le nombre des Sacrificateurs alloit jusqu'à trois cens, sans compter une grande multitude de Ministres inférieurs, qui servoient aux cérémonies. Tout cela se voit dans le Livre de la Déesse de Syrie entre les œuvres de *Lucien*. Il est clair que cette dévotion faisoit la richesse d'Hierapolis, & la

ren-

endroit fort célébre. *Madbachus* & *Selamanes* ayant, peut-être, extrêmément contribué à augmenter la dévotion pour la Déesse, & les richesses de la Ville, les habitans pleins de reconnoissance, les consacrérent comme des Héros.

Pour faire triompher cette dévotion de la Déesse d'Hierapolis, sur toutes les autres, ils y feignoient des miracles. L'Auteur de la *Déesse de Syrie* dit que dans ce Temple, *outre les Ouvrages de grand prix, & les offrandes qui y sont en très-grand nombre, il y avoit des marques d'une Divinité présente. On y voyoit les Statues se mouvoir, suer, rendre des oracles, & l'on y entendoit souvent du bruit, les portes étant fermées.*

Nous renvoyons au mois prochain l'Extrait des autres Lettres, qui nous ont été communiquées.

ARTICLE V.

Nouvelles ADDITIONS *aux* ELOGES *des* HOMMES SAVANS *tirez de l'Histoire de Mr. de* Thou, *par* ANTOINE TEISSIER *Conseiller d'Ambassade, & Historiographe de sa Majesté Royale de Prusse. Tom. III.*

On

On y a joint le PITHEANA. A Berlin, chez A. Dusarrat. 1704. in 8. pagg. 514. de caractéres différens.

I. LEs *Pithœana*, qui sont au devant de ces *Nouvelles Additions aux Eloges des hommes Savans* ont été copiez mot pour mot, sur l'Original qui est à Paris dans la Bibliothéque de Mr. *Desmarets*, écrits de la propre main de *François Pithou* neveu de *Pierre*, & de *François Pithou*. C'est à ce dernier qu'apartiennent ces *Pithœana*. C'est dommage qu'ils sont si courts; car ils contiennent beaucoup de remarques curieuses. En voici quelques unes, dans le langage même de l'Auteur, qui est un peu vieux.

„ Qui conféreroit le vieil Breviaire „ avec le nouveau, il y trouveroit bien „ des méchancetez. On a ôté en l'O- „ raison de S. *Pierre*, *Deus qui Beato* „ *Petro potestatem ligandi solvendique* „ *animas*: on a ôté cet *animas*. En „ l'Oraison S. *Jaques* on a ajouté, *per* „ *Hispaniam*. Il y a quasi la moitié des „ fêtes de Breviaire, qui sont des Pa- „ pes. Entre tous les Saints, qu'ils „ y ont ajoutez, il n'y en a un seul „ François.

„ J'ai soixante & dix ans : de mon „ jeune âge, je n'ouïs jamais parler „ de miracles de *Loyola*, que depuis „ que les Jésuites sont établis.

„ Il y a à S. *Pierre* de Troyes un „ Vase de Porphyre, où ils disent que „ N. Seigneur fit la Céne, qui est écrit „ tout à l'entour de Grec vulgaire.

„ Je dis à la conférence de Fontai- „ nebleau au Roi, que les Images n'é- „ toient pas si anciennes. Il me dit. „ *Plût-à-Dieu qu'il n'y en eût point.*

„ Tous les Péres imprimez à Rome „ ne valent rien ; mais sont corrom- „ pus. Tout ce que font imprimer „ les Jésuites est corrompu. Les Hu- „ guenots commencent à en faire de „ même. Les Livres de Basle sont „ bons & entiers.

„ N'est-ce pas un grand abus que „ d'avoir retranché le Calice ? & néant- „ moins, il vaut mieux en avoir une „ partie, que rien du tout.

„ On a imprimé à Genéve mon „ Traité de l'Excommunication, & „ on a ôté à la fin ces mots : *Comme* „ *Vicaire du Seigneur en son Eglise, au-* „ *quel tout bon Catholique est tenu obéir* ; „ mais en le faisant, je me moquois „ par équivoque l'entendant ainsi ; *en* „ *son Eglise*, c'est-à-dire, de Rome, qui

„ qui eſt l'Egliſe du Pape; *auquel*,
„ c'eſt-à-dire, *Jeſus-Chriſt.*

„ Il y a dans le Martyrologe de Rome une quantité de Saints Ariens. „ Cela eſt venu que *Uſuard* & les autres, qui ont fait des Martyrologes, „ n'étant pas beaucoup ſavans, & „ trouvant les Martyrologes des Ariens, ils les fourroient dans le leur.

„ J'ai ouï prêcher à *Cahier*, que la „ Vierge étoit venuë pour ſauver les „ femmes.

„ Le premier, qui a fait des Almanachs, eſt un *Laurentius Miniatenſis*, qui demeuroit à Rome: *Volaterr. Lib.* 21. *Anthropol. Cap. ultimo.*

II. A L'ÉGARD des *Nouvelles Additions aux Eloges des hommes Savans*; la lecture n'en eſt ni moins utile, ni moins agréable, que celle des précédentes. En général on peut dire, que tout homme de bon gout, qui compoſera des Livres remplis de recherches curieuſes ſur les Savans, ſera toujours lû avec plaiſir des gens de Lettres, qui aimant à ſe délaſſer d'une maniére utile, ſont bien aiſes de le faire par de pareilles lectures. Généralement parlant tout ce qui eſt dans cèt Ouvrage eſt curieux & mérite d'être lû; en ſorte que ſi nous voulions co-

pier tout ce qui nous a plû, nous le copierions presque tout entier. Dans cèt embarras, nous nous contenterons d'un petit nombre de remarques, après avoir averti, que Mr. *Teissier* ayant été repris par Mr. *Bayle* sur plusieurs faits raportez dans les Volumes précédens; il convient de bonne foi de la justesse de la Critique de son Censeur, & il l'en remercie même, lors qu'elle lui a paru telle; & il travaille à se défendre, lors qu'il croit qu'il a été critiqué sans fondement. Il le reléve aussi à son tour en quelques endroits.

1. On sait que le Cardinal *Bembe* se piquoit sur toutes choses de parler élégamment & purement Latin. On lui attribue sur ce sujet ces paroles impies. *J'ai lû une fois la Bible. Si je la lisois une seconde fois, je perdrois toute ma Latinité.*

2. En parlant d'*Alciat* on remarque, que c'est le premier des Interprêtes du Droit, qui a séparé les citations du corps du Discours, & les a mises à la marge, comme on le voit dans toutes ses Oeuvres. Il a été suivi en cela par *Viglius Zuichemus*, par *Pierre Loriot*, par *Grégoire Tholozan*, & par plusieurs autres. * Il devroit avoit été imité

par

* *Reflexion de l'Auteur de ces N.*

par tous les Jurisconsultes, & même généralement par tous ceux qui se mêlent d'écrire. Il n'y a rien de si fatigant pour un Lecteur que ces citations au milieu du Discours, surtout quand elles sont aussi fréquentes qu'on les trouve dans les Ecrits des Jurisconsultes. Elles ne sont de nul usage, pour éclaircir ce qu'on dit. Toute leur utilité est de marquer où l'on trouvera ce qu'on cite, si on juge à propos de l'aller chercher, ou si on doute de la bonne foi de l'Auteur. Or cette utilité est égale, soit que la citation soit à la marge, soit qu'elle se trouve entrelacée dans le texte. Je suis très-sûr, que des personnes même, qui ne se piquent pas d'être Jurisconsultes, liroient avec plaisir les Livres en droit, s'ils n'étoient rebutez par ces perpétuelles citations, qui paroissent n'être qu'un mauvais usage, qu'on pourroit très-facilement corriger, en renvoyant à la marge, non les paroles des Auteurs qu'on cite, mais les endroits de leurs Livres où on les trouve. Du reste, quand les citations ne seroient pas aussi nécessaires dans les Livres de droit qu'elles le sont, on ne sauroit blâmer les Jurisconsultes d'indiquer soigneusement les sources où ils puisent.

ſent. Tous ceux qui ſe piquent d'être ſavans & qui écrivent pour le Public, ou qui parlent devant lui, devroient les imiter: au lieu qu'on ne voit preſque que des Plagiaires, qui n'étant riches que des dépouilles du tiers & du quart, ont aſſez d'ingratitude pour ne pas vouloir ſeulement nommer ceux qui les ont enrichis. Cela ſoit dit en paſſant. S'en fera l'aplication qui voudra. Pour moi j'ai toujours crû que c'étoit un crime honteux d'employer ou les penſées ou les paroles d'autrui, ſans indiquer, du moins, par un petit mot, qu'elles ne ſont pas de notre fonds.

3. Je n'ai garde d'accuſer Mr. *Teiſſier* de cette faute, pour avoir copié dans l'Article de *Flaccius Illyricus* quelques lignes des *Nouvelles de la République des Lettres*, ſans les citer; car outre qu'il les cite ailleurs, lors qu'il en emprunte quelque choſe, il avertit que ſon Imprimeur n'a pas mis à la marge toutes les Citations qu'il y avoit marquées. Il eſt vrai *que Voſſius* eſt cîté dans l'endroit, dont il s'agit; mais c'eſt parce que l'endroit que Mr. *Teiſſier* a copié de ces Nouvelles eſt tiré de *Voſſius*, quoi que les paroles même ne ſoient pas de ce ſavant homme.

Si

Si j'avois mal copié *Vossius* par hazard, Mr. *Teissier* ne sauroit m'appeller en garentie. Mais aparemment qu'il a consulté l'Original, avant que de copier les paroles du Traducteur.

4. En parlant de *Castalion*, on fait voir après Mr. *Simon*, comment ce Traducteur s'est rendu ridicule, en voulant traduire la Bible en François, quoi qu'il n'entendît pas cette Langue. Il inventa je ne sai combien de mots, parce qu'il croyoit qu'ils expliquoient mieux la force des termes Grecs, que ceux qui étoient en usage. Au lieu de *circoncision*, il a mis *rognement*, au lieu de *prépuce*, *avant peau*; au lieu de *transgresser*, *trepasser*. Voici comment il traduit le *verset* 13. du *Chapitre II.* de l'Epître de S. *Jaques*. *Miséricorde fait figue au jugement*. Il apelle *arriére-femme*, celle que le mari entretient avec sa femme.

5. A l'Article de *Michel-Ange*, on trouve un bon mot du Pape *Paul III*. *Michel-Ange* avoit représenté dans un Tableau le Maître des Cérémonies au naturel sous la figure de *Minos* tourmenté par les Diables. Celui-ci s'en plaignit au Pape, qui voyant que c'étoit un mal sans remêde, répondit au Maître des Cérémonies. *Vous savez*

que Dieu ne m'a donné puissance que sur la Terre, & que je n'ai aucune autorité sur les Enfers. Ainsi je ne puis pas vous en délivrer, & il faut que vous vous armiez de patience.

Si on veut voir d'autres Articles curieux dans ce Volume, on peut consulter ceux de *Celius Secundus Curion*, de *Henri Bullinger*, de *Speron Sperone*, de *Cujas*, de *Zanchius*, du *Tasse*, de *Tolet*, d'*Henri Estienne*, de *Ticho Brahé*, de *Lipse*, & plusieurs autres qu'il seroit trop long d'alleguer. En général, il y a peu d'articles, où l'on ne trouve quelque chose de curieux.

Nous nous contenterons de donner deux avis avant que de finir; le premier c'est que le titre d'*Eloges*, que porte ce Livre, ne doit dégouter personne de sa lecture, comme s'il ne contenoit que des loüanges des Savans dont il y est parlé; ce qui feroit assez maigre & très-ennuyant au gout des Lecteurs, qui s'imaginent que des Eloges & des mensonges ne sont qu'une même chose. Je connois une personne, qui n'ayant jamais lû les premiers Volumes de cèt Ouvrage, dégouta un Libraire de Hollande à qui on avoit proposé de les réïmprimer

avec

avec des additions & des corrections, s'imaginant qu'ils ne contenoient effectivement que des loüanges. Il est donc bon d'avertir ceux qui n'auroient pas encore lû ce Livre, que Mr. *Teissier* blâme & loüe indifféremment les Savans dont il parle, selon qu'ils sont dignes de blâme & de loüange; ceux qui voudront s'en convaincre n'ont qu'à jetter les yeux sur les Articles des *Scaligers*, de *Bodin*, & de *Lipse*. Ainsi pour donner une juste idée de cèt Ouvrage, on peut l'apeller le *Tableau des Savans*, où ils sont peints au naturel avec leurs bonnes & leurs mauvaises qualitez.

Le second avis que nous avons à donner, c'est que depuis que ces nouvelles *Additions* ont été imprimées, & que plusieurs exemplaires en ont été vendus, l'Auteur a fait imprimer deux Cartons, pour corriger deux fautes qui s'y sont glissées. La premiére est à la *pag.* 285. *lig. pénult.* où il faut effacer le mot d'*Adolphe*. La seconde à la *pag.* 290. *lig.* 13. où au lieu de *Charles Quint* il faut lire *Philippe II.*

Il y a une troisiême faute à la pag. 278. lig. 1. qu'il auroit aussi fallu corriger, on lit *envelopé dans une in-*

cendie causée. Il faut lire *un incendie causé.* *Incendie* est constamment du masculin. Il est vrai que je connois un autre Auteur, qui écrit très-bien en François, & qui dit toujours *une incendie*; mais c'est une faute qu'on ne doit pas imiter. De pareilles fautes, quelque grossiéres qu'elles soient, peuvent échaper aux meilleurs Ecrivains, sans qu'on puisse les accuser pour tout cela d'ignorer leur Langue. Mr. *Fleuri* Souprécepteur du Duc de *Bourgogne*, n'ignore pas, sans doute, la Langue de sa nourrice; cependant il a fait *voile de navire* du masculin, qui est constammment du féminin. Voici ses termes, * *le feu s'étendit autour du martyr, comme une voute, ou comme un voile de navire enflé par le vent.*

ARTICLE VI.

TRAITÉ *du* MÉRITE. *Par Mr. l'Abbé* de VASSETZ *Curé de S. Lambert.* Suivant la Copie de Paris, à la Haye, chez Guillaume de Voys. in 12. 1704. pagg. 262. d'un caractére un peu plus gros que celui de ces Nouvelles.

MON-

* *Histoire Ecclésiastique Tom. I. pag.* 386. *Edit. de Holl.*

MONSIEUR l'Abbé *de Vassetz* fait lui-même le plan de son Ouvrage dans sa Préface, en sorte que pour en donner une juste idée, nous n'avons qu'à le copier. Il traite d'abord du *Mérite* en général, qu'il définit dès l'entrée du Traité, *une ou plusieurs belles qualitez, qui rendent une personne digne de considération & d'estime.* Il s'arrête peu à chaque question qu'il se propose, de peur d'entrer dans un trop grand détail, qui le jetteroit hors de son dessein; puis qu'il ne veut raporter que les principes de son sujet, & en laisser tirer toutes les conséquences qui en dépendent.

Du Mérite en général, l'Auteur passe à ses espèces. Il commence par le Mérite solide, qui regarde les Sciences, les Arts, le Gouvernement, la Politique, &c. & par le Mérite, qu'il apelle *enjoüé*; parce qu'il est pour l'agrément, pour la politesse, & pour tout ce qui peut plairre. Il descend ensuite aux espèces de ces deux Mérites, qui sont le Mérite du Savant & celui du bel Esprit: & comme l'enjoüement convient à la jeunesse & la solidité à la vieillesse, il traite du Mérite de ces deux principaux âges de

l'homme, & il parcourt les différens états où l'on peut se trouver & leur Mérite en particulier

Comme tout le monde pourroit ne pas convenir, qu'on puisse aquérir un mérite qu'on n'a pas, l'Auteur le prouve en peu de mots. Il donne ensuite les régles, qu'il faut prâtiquer, pour faire valoir les belles qualitez qu'on peut avoir; & il finit son Traité par un Discours sur le droit de préférence entre le Mérite & les richesses, où il fait un abrégé de tous les caractéres du vrai & du faux Mérite. L'Auteur répand çà & là de certaines Maximes, qui animent son Discours, & qui en rendent la lecture plus agréable. Il dit en un endroit, qu'*à son gré, le jugement est le souverain mérite de l'esprit, & l'amitié celui du cœur*. Je suis assez de ce sentiment; mais je ne sai si c'est le gout des Dames, qui, selon lui, doivent être comme les Juges souverains du mérite. Elles estiment d'ordinaire beaucoup plus, le brillant de l'esprit & sa vivacité, que son jugement. *Les Dames*, dit-il, *doivent juger de tous les différens d'esprit, être les arbitres des nouveaux mots, & des changemens, qui arrivent dans la Langue; mettre en crédit*

crédit les Savans & les beaux Esprits; se charger du soin de leur réputation, donner son prix & son cours à châque chose, & tout cela sans apel.

ARTICLE VII.

Extrait de diverses Lettres.

D'*Angleterre.* Le *Dictionaire des Arts & des Sciences* de Mr. *Harris* commence à paroitre. C'est un gros *in folio.* En voici le titre. *Lexicon Technicum* &c. C'est-à-dire, *Dictionaire Uuiversel Anglois des Arts & des Sciences, où l'on n'explique pas seulement les termes des Arts, mais les Arts même.* Mr. *Harris* y a mis un assez grand nombre de figures. Il se * plaint qu'on ait omis d'en mettre de semblables dans les Ouvrages de la nature du sien, qu'on a imprimez delà la mer. Il ne sauroit aussi soufrir que dans le Dictionaire des Arts, publié

* *On ne savoit rien de cette plainte, quand on a imprimé le premier Article de ce mois, où l'on a fait une remarque à peu près semblable.*

par Mr. * *Corneille*, on aît mis les Articles de *Chien*, de *Chat*, de *Brebis*, & autres mots connus de tout le monde, qui n'ont aucun raport avec *les Arts & les Sciences.*

Le Docteur *Sherlock* a publié un gros volume sur l'immortalité de l'Ame, qui est le commencement de l'Ouvrage qu'il avoit promis sur l'*Enfer* & sur le *Paradis*. Ces deux Traitez, joints à ceux de la mort & du jugement, qui ont déja paru, épuiseront la matiére des quatre Fins de l'Homme. Voici le titre de son Livre. *A Discours concerning the Happinesss of good Men*, &c. C'est-à-dire, *Discours sur la félicité des gens de bien, & les peines des méchans dans l'autre monde. Premiére Partie, contenant les preuves de l'Immortalité de l'Ame & d'une vie immortelle.* 8. *pagg.* 552. Il y a une assez longue digression, où l'Auteur prouve contre Mr. *Locke*, qu'il y a des idées innées.

Voici un Livre nouveau dont on a fait deux Editions dans cinq ou six semaines, & la troisiéme est actuellement sous la presse. *A Tale of a Tube*

* *Mr.* Harris *n'ayant pas sû que ce Dictionaire étoit l'Ouvrage de Mr.* Corneille *semble l'attribuer à l'Académie Françoise.*

be written, &c. c'est-à-dire. *Conte à dormir debout, écrit pour l'instruction universelle du Genre humain*, diu multúmque desideratum. *A quoi l'on a joint la Rélation d'une Bataille entre les Livres anciens & les modernes, dans la Bibliothéque de S. James. in 8. pagg.* 322. C'est une Allégorie perpétuelle, mais d'un stile badin & enjoüé. La diction en est extrêmément pure, & l'on y trouve beaucoup de feu & d'esprit. L'Auteur a eu principalement en vûë de tourner en ridicule les Non-Conformistes, qu'il apelle * *Jack*, & les Papistes sous le nom de *Peter*, *Pierre*. L'Eglise Anglicane, pour qui l'Auteur a beaucoup de zéle, y a le nom de *Martin*; faisant allusion à *Martin* † *Luther*. Le Combat entre les Livres anciens & modernes, paroit avoir plus de feu que tout le reste. Mr. le Docteur *Bentley* & Mr. *Wotton* y sont cruellement raillez. On a mis à la fin du Livre un *Fragment* ou *Discours sur les opérations méchaniques* de

* *C'est-à-dire*, Jean, *par allusion à* Jean Calvin, *de qui il prétend que les Presbytériens d'Angleterre ont tiré leurs principes; ce qui n'est pourtant vrai qu'à certains égards.*

† *Ou, peut-être, à Martin* Bucer, *un des Réformateurs de l'Angleterre.*

de l'Esprit; qui est du stile boufon de l'Ouvrage qui précéde, & où il semble d'abord que l'Auteur n'a eu en vuë que de plaisanter; mais la vérité est qu'il se propose de faire voir, que bien des gens prennent pour *inspiration divine*, les vapeurs de leur cerveau, & les chiméres de leur imagination déréglée. On attribuë cèt Ouvrage à un jeune Avocat nommé *Philips*.

Le fameux *Thomas Brown*, qui écrivoit si bien & avec tant d'esprit est mort le 16. de ce mois. *

On a publié la Relation du Voyage que le Docteur *Huntington* avoit fait dans le Levant, des curiositez qu'il y avoit remarquées, & des Manuscrits, qu'il en avoit aportez. Il en avoit un assez grand nombre; mais la plûpart se perdirent dans un naufrage, qu'il fit en revenant. Il possedoit les Langues Orientales, & il entendoit fort bien les Mathématiques. Il ne vécut que quelques mois, après avoir été fait Evêque de Rapoë en Irlande. Le Docteur *Bernard* avoit mis ses papiers en ordre; mais la mort l'empêcha de les publier lui même. Voici le titre de cèt Ouvrage. *Admodum Reverendi & Doctissimi Viri D.* Roberti

* *Juin. Vieux Stile.*

Roberti Huntingtoni, *Episcopi Rapotensis Epistolæ, & Veterum Mathematicorum Græcorum, Latinorum, & Arabum Synopsis: collectore D.* Edwardo Bernardo *Astronomiæ in Academia Oxoniensi Professore Saviliano. Præmittuntur D.* Huntingtoni *& D* Bernardi *Vitæ, Scriptore* Thoma Smithio, *S. Theologiæ Doctore, in* 8.

Mr. Dennis, dont vous avez parlé autrefois, a publié le Projet d'un *in folio*, qui aura pour titre, *Criticism upon*, &c. C'est-à-dire, *Critique de nos plus fameux Poëtes Anglois, qui sont morts.* L'Essai est intitulé, *The Grownds of Criticism &c.* C'est-à-dire, *les Principes de la Critique en matiére de Poësie, contenant quelques nouvelles découvertes, qui n'ont encore jamais été faites: nécessaires pour écrire & juger sainement de la Poësie. in* 8. On a traduit en Anglois l'*Octavius de Minutius Felix.*

De France. On a rétabli depuis quelque tems dans la Ville de Caën la nouvelle Académie des Sciences, dont feu Mr. de *Segrais* étoit le Chef. Il y a dans cette Ville des personnes d'un mérite distingué pour toutes sortes de Sciences. Mr *Foucault* Intendant de la Généralité de la même Ville en est le chef. Il y a aussi plu-

sieurs

sieurs personnes de qualité & de distinction, qui se font honneur d'en être. C'est une Academie Universelle, parce que les Membres, qui la composent sont versez dans les Mathématiques, la Chymie, la Botanique, l'Anatomie, & généralement dans tout ce qui regarde la Physique; de même, que dans ce qui concerne les Médailles, l'Histoire, & toute sorte de Littérature. Ils promettent de donner réglément au Public des Mémoires de leurs réflexions & de leurs découvertes.

Il paroit depuis quelques mois à Lyon un petit Livre *in* 12 de 138. pâges, sous le titre de *Lettres écrites à un Philosophe sur le choix d'une hypothése propre à expliquer les effets de l'Aiman.* Il y a plusieurs Objections contre l'Hypothése de *Descartes*, avec des Réponses faites par Mr. *Puget* Lyonnois. Ces Objections sont au nombre de plus de 23. sans nom d'Auteur ni de Libraire, & sans Privilége ni permission.

Il y a un troisiême Tome des *Mémoires* de l'*Académie des Sciences*, qui paroit depuis peu *in* 4. pour l'année 1701. Il en reste encore trois années.

Le Sr. *Auboüyn* Libraire à l'Hôtel

de

de Luynes devoit vendre vers le milieu du mois d'Avril une Instruction Pastorale de Mr. l'Archevêque de *Cambrai* contre le *Cas de Conscience*, *in* 4. *pagg.* 236. ceux qui l'ont luë la trouvent bien faite. Elle n'est cependant point encore en vente, parce que les Libraires, qui l'ont fait venir, ont peine à avoir le Privilége de Mr. le Chancelier. Comme ces Libraires avoient presque enlevé tous les Exemplaires; on l'a réimprimée à Cambrai *in* 12.

On voit ici (Paris) une Brochure, qui a pour tître, *Déclaration de la Faculté de Théologie de l'Université de Douai, sur ce qu'on a avancé dans un Cas de conscience, savoir qu'il suffit d'avoir une soumission de respect & de silence, &c. A Doüai.* 1704. *in*. 4. Elle est du 22. Février dernier. On voit aussi depuis peu un Mandement de Mr. l'Archevêque d'*Arles* contre le *Cas de Conscience.*

Le Traité des Sections du Cylindre & du Cone de Mr. *Poivre* est imprimé *in* 8. & se vend chez *Girin*. On voit depuis quelque tems un nouveau Systême du cœur, qui est assez estimé.

Les Elémens de Mathématiques de Mr. *Polynier* Docteur en Médecine sont achevez d'imprimer. Je n'ai point encore

encore vû ce Livre; quand je l'aurai parcouru, je vous en parlerai plus au long.

Il a paru aussi des Homélies du fameux Mr. *Cally* Principal du Colége des Arts de l'Université de Caen & Curé de S. *Martin* de la même Ville. Ce Livre est dédié à Mr. l'Abbé *Bignon*. Les Jésuites, qui sont ses Antagonistes dans ladite Université, & ses Ennemis en toute rencontre, l'ayant fait persécuter par l'Evêque de *Bayeux*, touchant un autre Livre du même Auteur, intitulé *Durand commenté*, ils prétendent déja trouver plusieurs hérésies dans ce nouvel Ouvrage; ils l'accusent même de Sabellianisme.

On voit aussi un Ouvrage Posthume du R. P. *Thomassin* de l'Oratoire, qui a pour tître *Traité Historique & Dogmatique des Edits*. Il y est parlé de l'*Histoire de l'Edit de Nantes*.

Il paroit depuis quelques jours une Lettre du P. *Quesnel* au R. P. *de la Chaize*. Elle est bien écrite & digne de la réputation de son Auteur. Il parle d'un ton fier & hardi. Il défie le Pére *de la Chaize* de produire les Lettres qu'il dit avoir en main, & dans lesquelles il prétend qu'il y a des choses capables de perdre le P. *Quesnel*. Il rejette

rejette toutes les perſécutions, qu'il ſoutient avoir été faites aux Janſéniſtes ſur le P. de la *Chaize*, & l'accuſe d'avoir protégé tous les Eccléſiaſtiques & Religieux déréglez, & tous ceux qui ſe ſont oppoſez à la reforme de ces deux Etats. Il fait l'apologie du P. *Sterling* Chanoine Régulier, & celle du P. *Gerberon* Moine Bénédictin. Il fait par raillerie la définition d'un Janſéniſte. Il donne à connoitre qu'il étoit à Paris en 1700. On trouve que cette Lettre eſt trop diffuſe, & qu'il s'eſt trop étendu ſur le P. *Sterling*, quoi qu'il avoüe, qu'il ne l'a jamais vû.

De Hollande. La perſécution outrée qu'on fait en France & dans les Pays bas Eſpagnols au parti des Catholiques R. qu'on apelle *Janſéniſtes* produit toujours de tems en tems quelques Livres Nouveaux. Nous avons vu paroître preſque tout à la fois. *Défenſe de tous les Théologiens & en particulier des Diſciples de S.* Auguſtin, *contre l'Ordonnance de Mr. l'Evêque de Chartres*, du 3. d'Août, 1703. C'eſt un gros *in* 8. de 540. pages. *Imago Pontificiæ Dignitatis, penicillo Sacrarum Scripturarum ac Traditionis nativè delineata : ubi quid Pontifici Romano competat, vel non*

non competat; collectis ex Ecclesiastica Supellectile documentis, luculenter ac compendio demonstratur: Auctore Desiderio Palæophilo. Constantiæ. 1704. *in* 4. *pagg.* 70. *Lettre du R. P.* Quesnel *au * Roi. Au sujet des calomnies répanduës contre lui par les Jésuites & leurs Adhérans. Avec une autre à un Archevêque sur le même sujet. A Valenciennes.* 1704. *pagg.* 36. *in* 12. *Lettre d'un Particulier à un Ami touchant celle qui court contre les prétendus Jansénistes sous ce titre. Copie de la Lettre du Roi d'Espagne, écrite toute de sa main à Mr. le Marquis de Bedmar.* Nous pourrons parler dans les mois suivans de ces Livres & de quelques autres moins nouveaux sur la même matiere.

Le Sr. *Mortier* Libraire à Amsterdam, a réïmprimé & joint ensemble dans le même Volume, *Réflexions, ou Sentences & Maximes Morales de Mr.* de la Rochefoucault, *Maximes de Madame la Marquise* de Sablé. *Pensées Diverses de M.* L. D. *& les Maximes Chrétiennes de ****

Le même a fait une nouvelle Edition des *Fables d'Esope* par Mr. de la *Fontaine*, sans figures, ce qui fait qu'el-
les

* *de France.*

les font à beaucoup meilleur marché; Il a aussi imprimé le nouveau Théatre d'Italie, en quatre Volumes *in folio*, sur de très-grand Papier d'Atlas. C'est une Description des Villes, Palais, Eglises, & les Cartes Géographiques de toutes ses Provinces, sur les desseins de feu Mr. *Jean Blaeu*, le tout sur les plans tirez sur les lieux, & avec les Planches, qu'il a fait graver de son vivant, & dont plusieurs ont été faites à Rome, pour être plus exactes. Le même imprime la *République des Hébreux* traduite du Latin de *Cuneus*, avec des Additions considérables, & des figures pour faciliter l'intelligence des matiéres.

On avertit les Curieux qu'on vendra à Amsterdam le 26 du mois d'Août publiquement un *Atlas de Blaeu* en Flamand, très-bien relié en 19 volumes, & magnifiquement enluminé par *Theod. J. van Santen*. Il y a outre cela dans cet Atlas, les Cartes les plus Nouvelles, beaucoup d'excellentes peintures, qui sont ou des Portraits de grands hommes, ou de belles Perspectives, &c. On vendra en même temps l'Atlas celeste de *Cellarius*, la Description du Monde ancien de *Jansson*, l'Atlas de mer du même, & divers autres,

autres, qu'on verra dans le Catalogue imprimé à Amsterdam chez le Sieur *Boom*. Nous ajouterons qu'ils sont tous bien conditionnez & la plupart enluminez par *Theod. J. van Santen*.

AVIS.

Il s'est glissé une faute considérable dans les Nouvelles de ce mois pag. 141. Ligne derniére du Texte. *Enneadeca éteride*, lisez, *Enneadeca téride*, en un seul mot. Et dans la note au lieu de *Enneadeca éteride*, lisez, *Enneadeca eteride*.

TABLE des Matieres Principales.

Août 1704.